PUBLICATIONS DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'INDOLOGIE. No 44

HISTORIQUE ET STATISTIQUE DE KARIKAL

Texte rédigé en 1825

par

Le Capitaine de VAISSEAU CORDIER

Présentation par FRANÇOIS GROS

Volume I

INSTITUT FRANÇAIS D'INDOLOGIE
PONDICHÉRY
1971

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'INDOLOGIE N° 16

LE GĪTĀLAṂKĀRA

L'ouvrage original de

BHARATA

sur la musique

ÉDITION CRITIQUE
TRADUCTION FRANÇAISE ET INTRODUCTION

par

ALAIN DANIÉLOU
et
N. R. BHATT

INSTITUT FRANÇAIS D'INDOLOGIE
PONDICHÉRY
1959

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'INDOLOGIE. No 44

HISTORIQUE ET STATISTIQUE DE KARIKAL

Texte rédigé en 1825

par

Le Capitaine de VAISSEAU CORDIER

Présentation par FRANÇOIS GROS

Volume I

INSTITUT FRANÇAIS D'INDOLOGIE

PONDICHÉRY

1971

© Institut Français d'Indologie Pondichéry 1971

891.2
COT H.S

Kendriya Sanskrit Vidyapeeth
27887
1-3-84
Allahabad U.P.

Library

PRESENTATION

Le texte que nous publions est constitué par un *Historique* de Karikal, depuis la première acquisition du territoire par les Français en 1739, jusqu'au 31 décembre 1824, augmenté de plusieurs documents sur la colonie après la reprise de possession en 1817, puis par les vingt-trois cahiers de développement qui répondent pour l'année 1824 à un questionnaire détaillé du Ministère de la Marine et forment la *Statistique* proprement dite, et, enfin, par les tableaux complets du recensement de la population pour 1824 par le Commissaire juge de Police, Louis Sicé. L'ensemble est l'œuvre de l'Administrateur de l'Etablissement, le Capitaine de Vaisseau Joseph Cordier. Notre manuscrit est un in-folio de format 22 × 28 cm., relié en plein cuir, mais dont l'état de conservation très précaire exigeait une exploitation immédiate sous peine de perte définitive. Il appartenait naguère à une bibliothèque privée, celle de la famille Gallois Montbrun dont l'un des plus éminents représentants contribua au milieu du XIXe siècle à la redécouverte du Journal d'Ananda Rangapillai, cependant que vers 1910 ses deux fils furent respectivement maire et bibliothécaire de Pondichéry. Malheureusement le cyclone de 1916 puis d'autres tourmentes, familiales, détruisirent ou dispersèrent leur collection dont l'Institut Français acquit du dernier descendant les derniers vestiges.

Les conditions artisanales exceptionnelles de l'impression locale nous ont permis de reproduire l'orthographe, la ponctuation et les abréviations de l'unique manuscrit pondichéryen, et, dans une certaine mesure, sa présentation. Nous n'avons donc pas hésité à multiplier les exemplaires d'un document original à l'état brut, tel que souvent les professeurs d'histoire veulent en mettre entre les mains de leurs étudiants lors des séances de travaux pratiques.

Unique à Pondichéry, ce texte n'est pas cité dans les collections des anciennes archives de l'Inde Française cataloguées par Edmond Gaudart et maintenant entreposées à Aix-en-Provence. En revanche, l'*Historique* de Karikal figure aux Archives Nationales, section d'Outre-Mer (carton Inde 383), à peu près dans les mêmes termes bien qu'il s'agisse d'un exemplaire postérieur au nôtre, car daté du 5 septembre 1825 ; il y voisine avec de nombreuses notes statistiques également signées par le Capitaine Cordier, mais aussi avec une notice sur Karikal (datée du 15 mai 1818), par son prédécesseur le Comte

de Béranger : si, depuis la reprise de possession, l'Administration s'efforce d'inventorier le territoire, elle ne réussit, avant le travail de Cordier, qu'à brosser une rapide esquisse. Toutefois le carton 381 des mêmes archives nous gratifie d'un autre manuscrit de la *Statistique*, démesurément gonflé d'innombrables annexes, Cordier ne cessant ni d'accumuler les renseignements nouveaux ni d'écrire des rapports complémentaires. Bref, entre les premières ébauches et la littérature qui, après 1830, tendra à la périodicité. telle que les *Etats de population, de culture et de commerce relatifs aux Colonies françaises*, ou *les Notices Statistiques sur les Colonies françaises*, le manuscrit pondichéryen que nous éditons représente la première tentative réussie de donner dans des limites raisonnables un tableau d'ensemble de la colonie de Karikal, de son histoire, de ses ressources et de sa population—et ceci dès 1825, à une époque où l'Inde britannique n'a pas encore compilé ses meilleurs *Gazetteers*.

D'ailleurs, ce n'est pas aujourd'hui la première fois qu'un rapport administratif du capitaine Cordier ressort des cartons auxquels il était destiné. Son successeur à Chandernagor avouait puiser dans les dossiers laissés par lui pour rédiger certaines notices ; Sicé, dans les pages consacrées à Karikal des éditions successives de son *Annuaire statistique des Etablissements français dans l'Inde*,, s'inspire librement de descriptions antérieures ; enfin, la première ébauche d'une *Statistique* de Chandernagor que Cordier avait écrite en date du 23 mai 1823 avait déjà suscité l'intérêt des historiens puisqu'elle a été publiée dans le deuxième volume de la *Revue historique de l'Inde Française* en 1918, par Henri Théron (l. c. p. 311-365). A mieux connaître l'homme et le résultat de son travail, nous comprendrons sans doute mieux ce qui le distingua de la foule de ses collègues. Le Comte Dupuy, Gouverneur général des Etablissements français de l'Inde écrivit un jour sur celui qui était depuis bientôt quatre ans son collaborateur : " Comme je sais, par expérience, que la vérité est toujours avec lui, il faut bien que la justice soit avec moi... "[1]. Ces mots définissent assez exactement le sentiment que peut éprouver l'historien à se pencher sur la biographie et l'œuvre du Capitaine de Vaisseau (honoraire) Joseph-Marie-Emmanuel Cordier. Une carrière exemplaire d'honnête homme, une œuvre qui force le respect par sa minutie sans provoquer l'enthousiasme par l'originalité de ses perspectives, tel serait sans doute son verdict. L'homme est attachant, le caractère méticuleux de son travail rend précieuses ses observations et fixe heureusement l'attention sur

---

1) Note datée " Pondichéry, le 13 août 1822 ", accompagnant une déclaration du Cap. Cordier envoyée de Chandernagor le 25 juillet 1822. Archives Nationales. Section Outre-Mer, Carton Inde 382, dossier Actes officiels de la législation de l'Inde,

ses problèmes. Néanmoins, c'est un tableau partiel sinon partial qu'il nous livre. Les limitations ou les lacunes en sont remarquables, peut-être même parce qu'elles sont inconscientes et de bonne foi. La "vérité" du Capitaine Cordier est tout aussi relative que la "justice" de son censeur d'aujourd'hui, mais son humble véracité fait de lui un témoin essentiel, les données authentiques qu'il nous livre d'expérience directe gardant pour jamais une inestimable valeur.

Né à Brest, le 14 octobre 1773, fils de Pierre Cordier, quartier-maître de la brigade de Bayonne et de Marie-Françoise La Mothe, Joseph Marie Emmanuel Cordier sera marin. Son père, chevalier de l'ordre de St. Louis en 1779 est, à sa mort en 1782, Capitaine dans les troupes d'artillerie de marine ; en 1815-16 son frère est commissaire de marine à Brest. Engagé comme aspirant volontaire en février 1788, la retraite l'atteint à Pondichéry à dater du 1er novembre 1817 avec le grade de Capitaine de frégate. Il n'est alors qu'au début de sa carrière indienne. Deux fois au cours de ses campagnes il a été blessé. Il a eu "la jambe droite cassée et le talon de la dite jambe emporté au combat du 13 prairial an 2" (1er juin 1794), à Brest. Dix ans plus tard, alors qu'il commande, à la Martinique, le brick le Curieux, son bateau est surpris en pleine nuit et capturé par des péniches anglaises. Le capitaine Cordier, jeté à la mer, est laissé pour mort. Il n'était en fait que grièvement blessé. Est-ce à la suite de ces blessures ou à cause d'une vue basse qui le gêne bien qu'il s'en défende énergiquement, qu'il dut s'astreindre à des emplois plus sédentaires ? On le retrouve désormais 1er adjudant de la marine puis chef des mouvements du port à la Spezzia, ensuite chef militaire et des mouvements et enfin Major du 24e équipage de flotille à Gênes. C'est là qu'il rencontre et épouse le 20 janvier 1812 Angélique Charlotte Philippine Louise Dechoin de Montchoisy, de 12 ans sa cadette. Elle était fille de Louis Antoine Dechoin de Montchoisy, Baron de l'Empire, Général Commandant la 28e région militaire et "l'un des Commandans de la Légion d'Honneur", mort le 15 juin 1814 Gouverneur de Gênes et Lieutenant-Général. Désormais aux mérites de Cordier et de son père s'ajoutent les titres de sa belle famille ; sa belle-mère est née De Malon et son beau-frère, le baron de Montchoisy, qui est en 1826 Colonel du 55e Régiment d'infanterie de ligne, se distingua dans la campagne d'Espagne. De fait, Cordier qui n'a pas de fortune personnelle et que son extrême probité n'a jamais enrichi, vit de sa solde et se trouve contraint d'apparaître souvent en solliciteur. En 1814 il demande un poste de Capitaine de Port à la Martinique ou à la Guadeloupe. C'est Pondichéry qu'il obtient. Il y est débarqué pour la première fois le 27 septembre 1816, et sera mis à la retraite le 1er novembre 1817, un an après. Mais déjà on l'estime et le Comte Dupuy, Gouverneur des Etablissements Français de l'Inde, l'a pris en amitié.

Maintenu dans ses fonctions, il reste en place, et devient Capitaine de Vaisseau honoraire. Commissionné par le Gouverneur, il remplit même le poste d'administrateur en chef à Karikal du 15 novembre 1818 au 16 février 1820, et semble y révéler de telles qualités que cela décide de son avenir. Après un bref intermède à Chandernagor en 1822-23, à la tête des Etablissements Français au Bengale, il est chargé du service à Karikal par ordonnance du 9 avril 1823, et rejoint son poste au début de 1824. Il le quitte dès le 26 septembre 1825 pour assurer l'intérim de Gouverneur civil à Pondichéry. Depuis le 24 juillet 1826 il sera chargé du service administratif à Chandernagor où il restera en fonction jusqu'à sa retraite définitive le 1er mars 1836, avec en 1828-29 un séjour à Pondichéry en qualité d'Administrateur Général par intérim. Il rentre en France le 3 juillet 1836 et meurt à Paris le 2 juillet 1837. Il avait servi en Inde plus de 19 ans.

Cordier n'avait pas sollicité sa première nomination à Pondichéry. Elle lui créa même, au départ, certains problèmes familiaux : marié depuis peu, il vient de perdre son beau-père et a deux enfants en bas âge ; seul l'aîné, Louis, né en 1813, sera embarqué avec ses parents, le cadet, Xavier, ne viendra en Inde que beaucoup plus tard. Néanmoins, il semble avoir d'emblée réussi dans ce nouveau poste. C'est avec éloges que le Comte Dupuy demande pour lui le poste de Karikal : outre sa compétence en matières militaires, navales et administratives " il a encore une belle stature et un maintien distingué, ce qui n'est pas inutile dans les premiers emplois ; il a surtout une grande probité et beaucoup d'intelligence ... " (lettre du 8 juin 1818). Dès son premier séjour à Karikal il se donne beaucoup de mal pour assumer ses tâches d'administrateur se spécialisant dans les questions agraires, il étudie avec le régisseur, Appavou, les inconvénients du système de fermage, ou légifère sur les gardes. Pris au jeu, lors de son retour à Pondichéry, il sollicite du Ministre de la Marine ce poste de Karikal, en cas de vacance. La lettre qu'il écrit dans ce but, en date du 9 octobre 1820 évoque mieux qu'on ne saurait le faire le rythme et l'ampleur de ses travaux :

« Pondichéry le 9 octobre 1820

« à Son E. Le Ministre de la Marine et des Colonies à Paris

Monseigneur

« Après avoir rempli les fonctions d'administrateur à Karikal pendant 15 mois ; Mr. Ravier est venu me remplacer et lui ai remis le service le 16 février 1820.

« J'ai cherché pendant mon administration à connaître tous les détails; après avoir réglé celui de la comptabilité qui avait été fort négligé, puisque je n'ai trouvé à mon arrivée ni Registre de correspondance, ni Lettres officielles de MM. les administrateurs, ni enregistrement des ordres de versement, ni des dépenses ; rien enfin qui pût me donner quelques renseignemens sur cette comptabilité. J'ai établi le service suivant ce qui se pratiquait au chef lieu et suis parvenu à tout régulariser. Je me suis ensuite occupé de la Justice, partie essentielle dans un pays où les habitans sont plus processifs que les Normands et les Manceaux. J'ai apporté tous mes soins à persuader les Indiens qu'un arrangement à l'amiable valait mieux que tous les procès du monde.

« Si je ne suis pas parvenu à leur ôter le goût de la chicane, ils ont été bien convaincus que l'intrigue ne ferait rien et que partout le pauvre trouverait près de moi protection contre l'oppression des riches.

« J'ai élagué tous les *avocassiers* qui cherchent à embrouiller les procès, afin de ruiner les parties.

« Je suis enfin parvenu à mettre à jour les procès.

« Ces deux points réglés, je me suis occupé de la culture des terres; je n'ai pas tardé à me convaincre que les fermiers n'avaient aucune des qualités requises pour gérer un tel domaine, qu'ils s'y ruineraient. Outre que la ferme des terres à 23,000 pagodes portenoves avait été portée trop haut ; l'indolence de ces ex-fermiers qui se croyaient de grands seigneurs parce qu'ils étaient les fermiers du Roi ; leur paresse, dis-je, s'opposa à ce qu'ils fissent ce qui était nécessaire pour augmenter les revenus de la ferme et ils avaient une confiance aveugle dans leurs subordonnés. J'avais fait pressentir dès le mois d'avril 1819 qu'ils ne pourraient pas conserver la 3e année de leur bail.

« Comme je voulais connaître tous les détails de cette culture, dans les six premiers mois de mon administration je fis beaucoup de tournées, je restai jusqu'à huit jours de suite à visiter aldée par aldée; à connaître la situation des habitans, le produit des terres, les améliorations qu'on pourrait faire.

« Je signalai en avril 1819 beaucoup d'abus aux ex-fermiers, parmi leurs agens subalternes. mais je le répète, leur apathie leur faisait tout négliger : je ne pouvais que leur indiquer les vices de leur gestion ; enfin, à l'époque des payemens, ce que j'avais prévu arriva, ils ne purent payer l'arriéré de 1817 et l'administration fut obligée de résilier leur bail.

« En octobre 1819, Mr. le Gouverneur me prévint que la ferme était résiliée; que les terres étaient censées en régie depuis le 13 juillet 1819.

« Je m'occupai sur le champ d'installer la Régie sur le pied le plus économique pour les intérêts du Roi, sans toutefois nuire en aucune manière aux intérêts de la culture. Je prévins que je serais sévère envers tous ceux qui ne rempliraient pas avec probité et intelligence les devoirs de leur place ; que Justice serait rendue à tout le monde et que par des inspections fréquentes, je m'assurerai si chacun fesait son devoir.

« Je fis de suite un Règlement particulier pour les Cultivateurs, où je leur indiquai ce qu'ils avaient à faire et leurs principales occupations.

« Après, je fis un autre Règlement pour les Bechecars, maniégars, taillards et vétians: j'indiquai à chacun ce qu'il avait à faire chaque jour et surtout aux époques du labour des champs, des semailles et des récoltes; le Réglement de Culture du 1er may 1788, si précis sur beaucoup de points, n'entrait pas dans les attributions de chacun de ces employés. J'indiquai les abus qui régnaient du tems des ex-fermiers; je prévins qu'ils ne seraient pas tolérés et que je renverrais du service de Sa Majesté tout employé qui ne remplirait pas les fonctions de sa place avec zèle et probité.

« Peu après cet avertissement je fis une tournée dans toutes les aldées; j'aperçus des négligences, je renvoyai du Service un Béchecar et un Maniégar; cet exemple de sévérité a prouvé que je tenais parole. Je n'ai pas été obligé de le renouveler.

« J'avais pris, Monseigneur, toutes les mesures nécessaires pour que la part du Roi rentrât en totalité dans ses magasins et pour empêcher les vols qui sont toujours considérables, quand on sait que l'administrateur ne s'occupe pas de ces petits détails.

« J'ai fait aussi divers Règlemens pour le transport du nelly des aldées à Karikal, soit par eau, soit par les bœufs; je suis entré dans les plus petits détails parce qu'ils sont tous importans quand on administre en régie. Les habitans qui me voyaient souvent dans les aldées et à la cacherie de la Régie où ils viennent régler leurs comptes et faire leurs réclamations, étaient bien sûrs que je leur rendrais justice contre toutes les petites exactions de la Régie; aussi lorsque j'ai quitté Karikal, tous les habitans m'ont donné des preuves de leur attachement.

« Monseigneur, j'ai fait des notes sur le domaine de Karikal, j'ai tout vu par moi-même et ce que j'ai écrit est le résultat des connaissances acquises sur cet Etablissement intéressant sous beaucoup de rapports.

« Je connais et les choses et les hommes et ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour que rien ne m'échappe.

« J'ai cherché à me rendre digne de la confiance de Mr. le Gouverneur Cte Dupuy en administrant cette colonie comme un père de famille. Je prie votre Excellence, si cette place venait à vaquer, de vouloir bien m'y nommer. Je ferai tout pour lui prouver que je mérite la faveur dont elle voudra bien m'honorer." [1]

Le zèle et l'activité de l'administrateur occassionnel de Karikal ne cesseront pas avec son séjour. A Chandernagor en 1822 il songe encore à son projet de règlement de culture pour Karikal ; peut-être rêve-t-il surtout de se voir confier le poste de receveur des Domaines. Il l'aurait peut-être obtenu si l'on n'avait craint en haut lieu de le voir trop influencé par "le système lénitif de M. le Comte Dupuy" pour manifester aux contribuables assez de rigueur. Il se retrouvera donc à Karikal pour continuer et parfaire l'enquête déjà commencée. Il fallut cette continuité dans l'enthousiasme et cette puissance de travail pour rassembler en un laps de temps relativement bref une aussi importante documentation. Au total, Cordier n'aura effectué à Karikal, que deux séjours; l'un de 15, l'autre de 19 mois. De sa vie quotidienne lors du second séjour, il nous a laissé un tableau assez intéressant par ses détails pour être cité, bien qu'il ne s'agisse au premier abord que d'une requête confidentielle au Ministre de la Marine pour améliorer sa situation financière. Elle est datée de Karikal, le 6 octobre 1824.

« Depuis le 16 février que j'ai pris le service, Madame Cordier tient un journal de notre dépense qui se monte par mois de 170 à 180 Roupies, terme moyen, comme dans ma 1ère administration. Cette somme comprend les gages de nos domestiques et la vie animale.

« Dans les 180 R. je ne comprends pas les provisions d'Europe, comme vin rouge, vin de Madère, bière, liqueurs, huile, vinaigre, café, etc. notre habillement, le linge de table ; 700 fr. de pension pour mon

---

1) Une autre version de cette lettre existe aux Archives Nationales, Outre-Mer, Carton Inde 358, sous forme d'un rapport au Ministre de la Marine en date du 15 mars 1820. La rédaction en est quelque peu différente.

fils cadet qui est au Collège d'Uzès ; une autre pension pour mon fils aîné que je vais envoyer en France au Collège en 1825 ; 1,200 francs par an pour un copiste, papier, plumes, etc.

« Je reçois par mois 286 roupies ; votre Excellence peut juger par ce court exposé qu'il m'est impossible de vivre convenablement avec 8,500 fr.

« On observe qu'il n'y a pas à Karikal une seule boutique européenne et qu'il faut envoyer chercher à Pondichéri les plus petites choses.

« Il y a à Karikal 11 maisons européennes ; je reçois tous les dimanches et réunis ordinairement de 30 à 40 personnes ; les Indiens ont l'habitude de prendre le soir le thé et nous en donnons.

« Je fais danser 2 fois par mois et de cette manière j'entretiens l'harmonie parmi tous les habitans ; l'exemple du Chef a engagé d'autres maisons à en faire autant, ce qui rend ce grand village assez agréable et surtout beaucoup d'union. Je fais tout ce qui dépend de moi pour que mes administrés ne voient en moi que le père de la grande famille ; j'y ai réussi dans ma 1ère administration à Karikal et à Chandernagor, et j'espère qu'il en sera de même dans la 2ème.

« Je travaille à mériter l'estime de tous ceux qui vivent avec moi, et cherche à attirer des maisons européennes dans ce village pour augmenter notre commerce.

« Vous connaissez, Monseigneur, combien l'administration d'une Régie est difficile dans un pays où l'on n'entend pas la langue, avec un peuple aussi idolâtre, et que la misère même ne peut faire revenir de ses préjugés.

« J'ai reconnu la necessité d'avoir 6 Boys pour me porter dans mon Palanquin sur les aldées quand les circonstances l'exigent, ce qui arrive souvent dans une année aussi critique que celle-ci ; mais je ne puis avoir 6 Boys à l'année, c'est une dépense de 30 Roupies par mois, mon traitement ne me le permet pas. Dans ma 1ère administration j'avais aussi reconnu que cette dépense était nécessaire.

« Si j'avais 6 Boys à l'année, je les habillerais et n'aurais pas le désagrément quand je vais à Trenquebar et à Négapatham où je suis obligé d'aller souvent pour conférer avec le collecteur anglais, de m'y rendre avec des boys qui n'ont qu'une ceinture au tour des reins, ce qui ne convient pas dans ce pays, pas même pour aller dans nos aldées ; il faut que l'indien voie à son Chef un peu de pampore sans ostentation ».

A Chandernagor, Cordier déploiera un zèle et une bonne volonté tout aussi remarquables. Ce n'est plus notre sujet, mais le portrait de l'homme n'est pas complet sans l'évocation de cette dernière décade de sa vie indienne. Au contact immédiat de Calcutta, la capitale de l'Inde anglaise, il faut un parfait *gentleman*. Or, dès son arrivée à Pondichéry, Cordier avait séduit les anglais qui traitaient avec distinction le héros courageux que leur marine avait, quelques années plus tôt, failli abattre. Le recommandant pour le poste de Chandernagor, le Comte Dupuy dut considérer cet aspect des choses, les qualités sociales et la prestance de son subordonné ; "Nous sommes si petits dans nos moyens effectifs que nous devons donner plus d'attention et de relief à notre force morale ". (lettre du 23 mars 1822). De fait, Cordier acquit très vite l'estime et l'amitié du Gouverneur, Lord William Bentinck, et lorsqu'en 1833 il dut aller à Calcutta se faire opérer d'une cataracte de l'œil droit, le Gouverneur et Lady Bentinck insistèrent pour loger chez eux au Fort William le ménage Cordier et veillèrent personnellement à leur confort. Leur amitié s'en trouva renforcée, à la grande satisfaction du Gouverneur de Pondichéry, de Melay, qui écrit à son Ministre le 17 septembre 1833 "... M. Cordier a été à Calcutta l'objet des attentions et des égards les plus marqués de la part du Gouverneur Général L. W. Bentinck qui a voulu qu'il occupât son propre hôtel dans le Fort William. C'est une distinction à laquelle j'attache beaucoup de prix, y voyant une preuve irrécusable de la considération dont jouit au Bengale notre estimable administrateur de Chandernagor ". De Melay pouvait-il ignorer qu'un long épisode italien de la carrière de Bentinck lui permit sans doute d'évoquer avec Cordier et son épouse leurs années gênoises, et que, d'autre part, entre le chef suprême de l'Inde anglaise et Louis-Philippe alors roi des Français une amitié solide, attestée par leur correspondance, existait depuis leurs lointains entretiens de Palerme ? Le climat psychologique était nécessairement à l'entente cordiale, et, toutes proportions gardées, Bentinck et Cordier devaient avoir beaucoup d'idéaux sinon communs du moins très voisins.

Mais ce rapprochement n'est pas un parallèle, et un dernier incident devait assombrir la fin du séjour de Cordier à Chandernagor. Il s'agit d'un épisode héroï-comique, l'affaire des fleurs de lys, que Mlle Lobligeois nous conte par ailleurs, et qui, au lieu d'être énergiquement ramenée à ses limites mesquines par l'Administrateur, dégénéra en cabales sordides et pamphlets retentissants. Cordier s'y englua lamentablement et en sortit éclaboussé. Son zèle et sa probité restaient intacts, ses bonnes intentions incontestées, mais le Général de Saint-Simon, nouveau Gouverneur de Pondichéry, ne put pas ne pas relever le " défaut de fermeté " et même le " peu de connaissance de l'art de gouverner " dont Cordier s'est alors rendu coupable (lettre

du 16 janvier 1836). Un tel accident était nécessaire pour faire ressortir en pleine lumière un trait implicite de sa carrière d'administrateur : doué au plus haut degré pour être employé subalterne, il a du réel une vue trop complexe pour qu'elle n'obscurcisse pas son pouvoir de décision. Soucieux d'être équitable avant que d'être efficace, il apparaît sans ruse et trop scrupuleux pour toujours réussir dans un poste de commandement. Ignorant les calculs habiles, les prudences mesquines ou les attentions flatteuses, il fut bon serviteur mais mauvais courtisan. Plus solide encore que brillant, sûr et intègre, il fut un second idéal, un intérimaire de premier ordre, de ceux à qui l'on s'attache d'autant plus qu'on ne saurait en prendre ombrage. Mais les gens trop honnêtes, même intelligents, savent rarement reconnaître à quel moment ils deviennent embarrassants !

Il y aurait quelqu'injustice à dire qu'à l'image de son auteur, la *Statistique de Karikal* est un excellent ouvrage de second ordre. Il ne s'agit en effet que d'un ensemble de rapports administratifs qui n'étaient destinés ni à être publiés ni à exprimer en toute liberté les curiosités de l'auteur. Celui-ci défriche avec application, mais ne fait pas ici œuvre de pionnier. C'est donc, une fois de plus, à sa conscience professionnelle qu'il faut d'abord rendre hommage mais, sachant ce dont il était capable par ailleurs, nous aurons le mauvais esprit de la lui reprocher un peu, dans la mesure tout au moins où elle limita parfois son enquête. Il s'agissait, ne l'oublions pas, de répondre à un questionnaire, et c'est ce questionnaire qu'en toute justice, il faut d'abord incriminer. Le Ministère de la Marine orientait l'enquête, de manière inéluctable, sur l'utilité de la colonie pour la métropole. Dès sa première page la situation du territoire est bien définie en latitude et longitude, mais aussi par la "distance du chef-lieu au port de Brest (lieues marines de 20 au degré)", ce qui est plus qu'un programme, un symbole ! L'étude des eaux est orientée vers la navigation plutôt que vers l'irrigation des terres, et celle de la topographie vers les circonscriptions à délimiter plutôt que vers l'écologie. Les esclaves ont leur place prévue dans le dénombrement de la population et on les retrouve en agriculture dans l'évaluation du capital, répertoriés entre les bâtiments ruraux et les bestiaux. Et, dans l'esprit du questionnaire, le chapitre réservé aux institutions diverses ne permettait pas de parler d'autre chose que du bureau de bienfaisance... S'indigner ou parler d'ethocentrisme ne serait que substituer bêtement aux idées reçues d'hier celles d'aujourd'hui. Nous devons cependant regretter que la population indigène ne puisse être présente avec sa culture propre que par accident et de façon sporadique ; Cordier avait, sur ce sujet, plus et mieux à dire - nous le verrons - et il se l'est interdit ici.

La description physique du territoire, en revanche, et l'inventaire de ses ressources naturelles sont dans l'ensemble fort honorables,

Cordier a parcouru à pieds son domaine et le détail du cadastre négligé dans notre texte figure dans des rapports complémentaires très détaillés. La géologie n'est peut-être pas son fort, mais on aurait mauvaise grâce à lui reprocher l'absence de la technicité apparente des *Gazetteers* anglais en ce domaine, sachant que Cordier n'avait pas à son service, comme les rédacteurs anglais, un bon siècle d'investigations topographiques systématiques [1]. D'autre part la collaboration de M. l'officier de Santé de 3e classe Negrin pour les sciences naturelles n'était pas, on le constate à regret, à la hauteur de ce qu'on avait espéré (v. *infra* p. 188). C'est sans doute à son ignorance qu'on doit l'aphorisme surprenant : " Il n'y a pas de mollusques " (!) (ibid.).. En fait, les déboires du Capitaine Cordier en ces domaines démontrent seulement la nécessité pour donner à ce type d'enquête une valeur scientifique, d'un travail d'équipe où les spécialistes de diverses disciplines font converger leurs recherches. Il faudra attendre plus d'un siècle encore pour voir réaliser à Pondichéry, précisément par l'Institut Français, les premiers travaux de ce genre.

Si Cordier n'a pas, à la différence de beaucoup de ses collègues britanniques, un démon jardinier ou un instinct de chasseur pour le pousser à faire des chapitres de flore et de faune son gibier personnel, ses grandes tentations restent l'agriculture et l'artisanat. Physiocrate qui s'ignore peut-être, il attend de la terre tous les bienfaits, et veut à la fois améliorer le revenu du Roi et le sort des habitants. Son projet favori est le règlement de culture qu'il voudrait substituer aux inconvénients du fermage. Il décrit les avantages de l'administration en régie, étudie le commerce du riz, spécule sur les cultures à développer, canne à sucre, indigo et coton. S'il insiste sur la nécessité d'aller dans les aldées et de tout voir de ses propres yeux, il est certain qu'il prêcha d'exemple : 40 tournées dans les 15 mois de son premier séjour (lettre à S. E. le Ministre de la Marine, datée : Chandernagor, le 8 août 1822). Comme il est aussi excellent technologue, il résulte de ses observations une foule de notations minutieuses sur le détail de chaque culture et leur coût. Il n'oublie les frais de coulis d'aucun labour, ni les frais d'amortissement des instruments (voir *infra* p. 242 s. son état estimatif de la culture de la canne à sucre ou pp. 247 à 252, l'état de la culture du bétel). Le chapitre consacré à l'industrie contient sur la teinture des toiles à Karikal des observations techniques très détaillées et ceux de la pêche ou de la marine locale sont également d'un bon niveau technique, précis et chiffrés. Sans doute existe-t-il aujourd'hui sur chaque culture une monographie plus complète pour attester les progrès de l'agronomie ; sans doute un tableau

---

1) Voir Col. K, H. Phillimore, *Historical Records of the Survey of India,* vol. I, *18th Century*, Dehra Dun. 1945 et vol, II *1800 to 1815*, ibid. 1950.

du commerce et de l'industrie de l'Indoustan, tel que celui de Legoü de Flaix [1] était-il, avant Cordier, une vue d'ensemble plus systématique. Néanmoins les notations recueillies par la *Statistique de Karikal* constituent un document de référence que sa rigueur et sa précision recommandent à l'attention de l'historien. Quant aux ambitions de Cordier en matière de législation agraire, l'*Historique* ni la *Statistique* ne permettent d'en faire l'exposé complet. Il y faut ajouter d'autres rapports, et, surtout, replacer ses vues de précurseur dans la longue controverse qui va du règlement de culture de 1788 - lequel est déjà l'aboutissement de certains tâtonnements - aux disputes qui entre 1848 et 1854 entourent la révision de ce règlement.

Un glissement insensible des techniques agricoles aux réformes agraires et des industries aux artisans qui les pratiquent suggère tout l'intérêt que Cordier manifestait aux indigènes et démontre que loin de les ignorer il s'efforce de les connaître et de comprendre leur comportement. Mais si le moins ethnologue des administrateurs britanniques était contraint par le plan des *Gazetteers* de parler à propos de la population des castes, des us et coutumes, des religions, etc..., il est pratiquement interdit à Cordier, par le questionnaire auquel il doit répondre, d'écrire sur de pareils sujets le moindre développement. C'est d'autant plus déplorable qu'il eût été remarquablement qualifié pour combler cette importante lacune. En fait, il avait des aptitudes d'ethnologue et des goûts d'historien. Nous publions l'*Historique* de Karikal ; en poste à Chandernagor, il écrit l'histoire de Calcutta.

En matière juridique notamment, il s'était documenté très tôt traduisant le *Code des Gentoos* de Nathaniel Brassey Nalhed, le *Code des Mahométans* de Sir William Jones et aussi le *Code des Gentoos* du même auteur (lettre du 19 mars 1822). La pratique administrative avait ensuite enrichi ses connaissances théoriques. Lors de son retour définitif à Paris, il plaide encore, le 26 août 1836, pour obtenir de siéger dans un Comité de Législation : "...personne ne peut donner de renseignements plus positifs que moi sur la législation indienne, ayant présidé les divers tribunaux de nos établissements principaux. A Chandernagor, je présidai :

1) le Tribunal civil, ou de 1ère instance entre les Européens, les Topas et les natifs lorsqu'ils étaient demandeurs contre un Européen ou un Topas.

---

1) *Essai historique, géographique et politique sur l'Indoustan avec le tableau de son commerce* ... Paris 1807, 3 vols.

2) le Tribunal d'appel pour les affaires correctionnelles du Tribunal de Paix et de Police.

3) le Tribunal d'appel pour les Procès des Natifs au dessus de 30 roupies ou 75 francs.

4) le Tribunal correctionnel pour les Européens et les Topas; l'appel à la cour royale de Pondichéry.

5) les Procès criminels pour les habitants de toutes classes, l'appel à la cour Royale.

6) le Tribunal de Commerce ..."

Edmond Gaudart souligne dans les archives de Karikal la présence d'un certain nombre de jugements du tribunal de première instance "d'un bon intérêt en matière de caste et de droits hindou et musulman"[1]. Par une ironie du sort, ils sont tous postérieurs à l'administration de Cordier! Celui-ci n'échappe donc pas à la fatalité qui semble avoir toujours fait avorter à Pondichéry toute tentative d'ethnologie juridique.

Pourtant un règlement du 27 janvier 1778 avait prescrit déjà la codification du coutumier indigène, et c'est par l'article 6 de l'arrêté du 6 janvier 1819 que le Gouvernement français s'est fixé pour règle de juger les indiens " suivant les lois, us et coutumes de leurs castes ". En 1827, l'article 26 de l'arrêté du 30 octobre, signé par le Gouverneur Desbassyns de Richemont, crée un comité de jurisprudence indienne pour éclairer les décisions du Gouvernement et des tribunaux dans les questions dont la solution exige la connaissance des lois indiennes et des us et coutumes des Malabars et prescrit de transcrire dans un registre la traduction française des avis de ce Comité et de déposer chaque année ce registre au greffe de la Cour. Mais, on ne trouvait, selon le Discours du Procureur Général Guillet des Grois du 6 mars 1880, que deux registres pour la période de 1827 à 1849 ...

On regrettera d'autant plus que Cordier n'ait pas eu l'occasion d'exprimer davantage sa connaissance directe des mœurs indigènes à propos des détails de son administration que cette connaissance pouvait tempérer heureusement l'impression fâcheuse que nous donnent certaines de ses réflexions générales. Loyal à l'égard de ceux qu'il sert, Cordier paraît aussi sans problème devant les idées reçues et les

---

1) *Catalogue des Manuscrits des Anciennes Archives de l'Inde Française. Etablissements secondaires et loges.* 1816-1855. Tome VIII, Pondichéry 1936 p. VIII.

valeurs établies. Ses options fondamentales, pour nous si faciles à localiser, ont sans aucun doute à ses yeux valeur universelle. Paternel, raisonnable et bon, il veut faire régner l'ordre dans la prospérité, la justice et l'amitié. C'est en toute candeur et sans malice qu'il recueille à propos des indiens les pire lieux-communs. L'indien est naturellement indolent, indolent parce que frugal (voir *infra* p. 118)! Ailleurs c'est la routine, stupide à ses yeux, qui lui fait traiter les indiens de " servils imitateurs de leurs ancêtres " (*infra* p. 265). Sur le thème intarissable du despotisme oriental [1], alibi commode de l'action coloniale, il se rallie, hélas, à Montesquieu beaucoup plus qu'à Anquetil-Duperron (*infra* p. 113), mais l'inscription qui orne la statue de son ami Lord William Bentinck à Calcutta ne dit-elle pas aussi qu'il " infusa dans le despotisme oriental l'esprit de liberté britannique " (who infused into Oriental despotism the spirit of British freedom)? Les idées de Cordier sont celles de tout le monde. Peut-on exiger de lui plus de sens de l'histoire et plus de relativisme, plus d'humour aussi - car il en est singulièrement dépourvu ? On eût aimé savoir cependant dans quel esprit Bentinck et Cordier pouvaient relire la réfutation pleine de verve de tous ces lieux communs que publia Thackeray dans son rapport du 4 août 1807 sur les districts qu'on l'avait envoyé visiter à l'invitation de Lord Bentinck lui-même : " The natives have clear heads, powers of application and perseverance, in a greater degree than Europeans relaxed in India ... Our superiority is more acquired than natural. When *they* were a polished people, *we*, in Britain, were savages. The Romans would have thought the people on the banks of the Ganges far superior to those on the Thames ...I have been led to this digression on the Hindoos, from observing how common it is for us to undervalue their virtues and exaggerate their vices " [2].

Au fond, l'idéologie de Cordier " date " peut-être, mais ni plus ni moins que celle de son dernier successeur qui s'intéressa à *Karaikal Ammear, Patronne de la ville de Karikal* [3], pour voir en ses fêtes un rituel de fécondité, ni plus ni moins que celle d'un enquêteur d'hier qui aurait été structuraliste, ni plus ni moins que celle du visiteur pressé d'aujourd'hui qui tranche " à rayer de votre mémoire, Karikal

---

1) Voir Karl A. Wittfogel. *Oriental Despotism. A Comparative Study of Total Power.* New-Haven, 1957 et *Oriental Despotism* par Franco Venturi in *Journal of the History of Ideas*, vol. XXIV No. 1 January–March. 1963, pp. 133-142.

2) *Fifth Report of the Select Committee of the Affairs of the East India Company*, House of Commons 1812. appendix n° 31, pp. 991-992 (voir pp. 990-992).

3) Par Bertrand Lembezat, Joseph Power Press, Karikal, 1952.

n'a plus d'intérêt que pour les retardataires rédacteurs du Larousse " 1). Plus que les idéologies successives, demeurent les longues veilles de Cordier et son travail de myope.

Intéressé tout d'abord par les problèmes de vocabulaire dans le texte que nous publions, nous avons dû, peu à peu, assumer sa publication. Nous remercions ceux qui nous ont aidé, et plus spécialement Mlle Lobligeois qui a rassemblé en France, au Service Historique de la Marine, ou aux Archives Nationales, Section d'Outre-Mer, l'abondante documentation qui nous a permis d'écrire cette présentation. Un volume complémentaire destiné à la publication de notes, documents annexes et index-glossaire permettra d'apprécier de manière plus indépendante la qualité exceptionnelle de sa collaboration.

François GROS

---

1) Jack Thieuloy, *L'Inde des grands chemins*. Gallimard, 1971, p. 176.

HISTORIQUE

DE

KARIKAL

de 1739 au 31 décembre 1824

Rédigée en 1825

Par le Capitaine de Vaisseau CORDIER

Administrateur de cet Etablissement

NOM DES COMMANDANS FRANÇAIS DE KARIKAL DE 1739 à 1825

Date du Commandement

Messieurs

En 1739 Gratien Golard, Conseiller de la Compagnie
1741 Février, -do-
1744 Nicolas, -do-
1748 Paradis -do-
1749 Riches -do-
1752 Barthelemy -do-

on ne peut assurer ces dates ne les ayant pas trouvées sur les Registres, c'est d'après le dire des anciens habitans.

1754 à 1760 Porcher Desoulches -do-

1760 D'Héry, Capitaine d'infanterie, rendit le fort de Karikal le 5 Avril 1760. Il fut cassé le 12 Avril par jugement d'un Conseil de Guerre tenu à Pondichéry d'après les ordres du Cte de Lally.

Messieurs

En 1765 Fleurin, Conseiller reprit possession du Maganom de Karikal
1770 Le Conte, Conseiller pour le Roi
1771 De Boistel, Lieutenant Colonel, Commandant pour le Roi
1773 Hocquart, Colonel -do-
1774 Willesme, Capitaine d'Infanterie -do-
1775 Dumironet, -do- -do-
1776 De Boistel Colonel -do-

Karikal fut évacué le 5 Août 1778 par M. de Boistel en vertu de l'Ordre de M. Le Gouverneur Générale Bellecombe.

Messieurs

En 1785 (Fév.) De Boistel, Colonel, reprit Possession des 5 Maganoms.
1785 (Août) Peumarck de Maniville, Colonel Commandant
1788 (Janv.) De Marguenat -do- -do-
1790 (Mars) D'Espinasse Capitaine d'Infanterie Commandant
1791 (Août) De Touffreville, Major d'Infanterie -do-

Karikal fut évacué en Juin 1793, par M. de Touffreville en conséquence de l'ordre qu'Il reçut de M. le Colonel Chermont, Gouverneur à Pondichéry.

Messieurs

En 1817 (14 Janv.) Le Cte de Bérenger, Colonel Administrateur reprit possession des 5 Maganoms.
1818 (Juillet) De Maisonneuve, Lieut-Colonel, Administrateur
1818 (Nov.) Cordier, Capitaine de Vaisseau -do-
1820 (Février) Ravier, Commissaire de Marine Chargé du Service.
1821 (May) Clériceau -do- -do-
1823 (Octobre) De Bourcet, Capitaine d'Infanterie -do-
1824 (Février) Cordier, Capitaine de Vaisseau -do-
1825 (Sept.) Ducler, Commissaire de Marine -do-

VAROM ou la part des habitans sur le produit de la récolte [de| Chacune des 14 Aldées, sous les Princes Indiens et de 1739 au 15 Mai 1788 Epoque de la mise en activité du reglement de Culture

Nom des Aldées	Velis	Cougis	Varom du Mirasdar
La Plaine de Karikal, Kijevèli	2	,,	60 Pour Cent
-do-	16	,,	50 -do-
Kijeour	50	,,	36 7/8 -do-
-do-	9	,,	39 -do-
-do-	6	,,	40 -do-
-do-	10	,,	45 -do-
-do-	6	50	50 -do-
-do-	9	1,300	55 -do-
-do-	4	1,200	60 -do-
-do-	,,	250	65 -do-
Mèlèour	7	200	50 -do-
-do-	2	,,	40 -do-
-do-	30	1,800	36 7/8 -do-
Polagam	17	400	42
-do-	12	,,	50 -do-
-do-	12	,,	50 -do-
Vadamarècadou	2	,,	70 -do-
-do-	4	,,	60 -do-
-do-	3	1500	50 -do-
Darmapouram	6	500	50 -do-
-do-	27	1000	35 -do-
-do-	1	,,	60 -do-
Accaravadèmarècadou	1	1000	50 -do-
Adoutorè	1	,,	60 -do-
-do-	,,	1000	50 -do-
-do-	47	1000	45 -do-
Podoutorè	16	200	36 7/8 -do-
-do-	7	1500	50 -do-
Covil Pattou	4	300	60 -do-
-do-	16	,,	50 -do-
-do-	18	,,	35 -do-
à reporter 10 aldées	339	1200	,,

Suite du Varom des Cultivateurs pour les Aldées

Nom des Aldées	Velis	Cougis	Varom du Cultivateur
Report	339	1,200	
Covil Pattou	,,	1,700	60 pour cent
-do-	16	1 200	50 -do-
-do-	20	1,450	35
Accravatam	29	,,	36 7/8 -do-
-do-	11	,,	40 -do-
-do-	13	1,700	45 -do-
-do-	,,	1,900	47 -do-
-do-	5	500	50 -do-
-do-	1	350	60 -do-
-do-	6	1,450	39 -do-
Ougiapattou	1	1500	50 -do-
-do-	5	1600	36 7/8 -do-
Nèrevy	5	1600	50 -do-
-do-	88	1,150	35 -do-
Talètarou	,,	1,700	60 -do-
-do-	16	1,200	50 -do-
-do-	20	1,450	35 -do-
Kassacoudi	14	1 800	50 -do-
-do-	3	1,000	40 -do-
-do-	23	1 500	35 -do-
Total 16 Aldées	627	1,050	

Observation

D'après le Cadastre de 1824, il y a dans le Maganom de Karikal 849 vélis de terres à Nély.

Aujourd'hui les Terres à Nély de ce Maganom comme des 4 autres partagent également avec le Roi, après avoir prélevés les frais généraux, les habitans ont la moitié, et le Roi ou le fermier l'autre, depuis le règlement de Culture du 15 May 1788.

On compte à présent 17 aldées dans ce Maganom, parce qu'on y comprend Vanjiour qui concédé paye au Roi une redevance annuelle.

VAROM ou la part des habitants sur le produit de chacune des Aldées des 4 Maganoms comme suit

Maganom de Tirnoulas

			Vélis	Cougis	
A l'Aldée	de Tirnoular	sur	2	1,000	Ces 10 Aldées recevaient 52% dont 17 affectés aux aumônes de la chaudrie de Tirnoular
-do-	de Taccalour	-do-	,,	1 000	
-do-	de Vijidiour	-do-	1	1,000	
-do-	de Sellour	-do-	2	500	
-do-	de Tenancoudi	-do-	1	,,	
-do-	d'Iléancoudi	-do-	1	500	
-do-	de Moupayatancoudi	-do-	,,	1,000	Ces 4 aldées font aujourd'hui partie du Maganom de Nellajendour.
-do-	de Covil Pottou Settour	-do-	,,	1,200	
-do-	Settous	-do-	,,	800	
-do-	Nallambel	-do-	1	1,000	
Total	10 Aldées		12	,,	

A l'Aldée	d'Atchéalinganoulcadé	40 p %
-do-	d'Abichecateli	Ces 14 Aldées recevaient 37 p %
-do-	Quijeavour	
-do-	Poumoulcalmangalom	
-do-	Attipadougué	
-do-	Petté	
-do-	Vattamangalom	
-do-	Sopriapouram	
-do-	Taccalous	
-do-	Poutamangalom	
-do-	Meloutrancoudy	
-do-	Quijémané	
-do-	Cassacoudi	Elle fait partie en 1825 du Maganom de Nédougadou
-do-	Nallambel	Elles font -do- Nellajendou
-do-	Sattancoudi	
Total	15 aldées	

Suite du Maganom de Tirnoular

			Vélis	Cougis	
A l'aldée de	Tenour	sur	,,	1,000	Ces 8 aldées recevaient 37 p % dont 2 affectés à la pagode d'Issouren.
-do-	Neivacheri	-do-	2	1,000	
-do-	Vijidiour	-do-	5	,,	
-do-	Iléancoudi	-do-	2	,,	
-do-	Ténancoudi	-do-	5	,,	
-do-	Sellour	-do-	5	,,	
-do-	Settour	-do-	2	,,	Ces 2 aldées font aujourd'hui partie du Maganom de Nellajendour.
-do-	Covil Pottou Settour	-do-	3	,,	
Total	8 aldées		25	,,	

A l'aldée de	Kijoutrancoudi
-do-	d'Agaraneivacheri
-do-	de Patchéour
-do-	de Madéous
-do-	de Méllénellajendour

Ces aldées recevaient 36 p %

Ces 2 aldées font partie du Maganom de Nellajendour

Total 5 aldées.

A l'aldée de	Tirnoulas
-do-	,, Tenour
-do-	,, Neivacheri
-do-	,, Toudouponamoulé
-do-	,, Manamouti
-do-	,, Mourouganoulcadé
-do-	,, Vijidiour
-do-	,, Sellour
-do-	,, Ténancoudi
-do-	d'Iléancoudi
-do-	,, Carancoudi
-do-	,, Moupaitancoudi
-do-	,, Settour
-do-	, Covil Pottou Settour

Ces 14 aldées recevaient 35 p %

Ces 3 aldées font à présent partie du Maganom de Nellajendour

Total 14 aldées

Observation Les Cinq Totaux forment 52 aldées mais on a vu que plusieurs de ces aldées font partie d'autres maganoms et que l'on a répété plusieurs fois la même aldée parce qu'il y a des Varom différens Aujourd'hui le Maganom de Tirnoular a 36 Aldées.

VAROM Pour les Cultivateurs du Maganom de Nédougadou

A l'Aldée de	Nédougadou	Ces 12 Aldées recevaient 35 p %
-do-	Pariticoudi	
-do-	Quijanavassel	
-do-	Cassacoudi	
-do-	Mélapoutagarom	
-do-	Tirouvengadapouram	
-do-	Méléchempaïengal	
-do-	Letchouminaraipouram	
-do-	Madapouram	Ces 4 Aldées font à présent partie du Maganom de Tirnoular
-do-	Sermavilingué	
-do-	Ayaouleadé	
-do-	Sivapouram	
Total	12 Aldées	

A l'Aldée de	Covil Pottou	Les 14 premières aldées recevaient 36 p %
-do-	Malouavassel	
-do-	Maricarambi	
-do-	Couroumbagarom	
-do-	Cotapakum	
-do-	Parénéaroupou	
-do-	Vatacatelé	
-do-	Colacoudi	
-do-	Andour	
-do-	Cotakum	
-do-	Vadamatum	
-do-	Panjipouram	
-do-	Kiliénour	Ces 2 aldées font à présent partie du Maganom de Kotchori
-do-	Quijéchempaincal	
-do-	Matalancoudi	Les 5 autres recevaient 37 p %
-do-	Poupetti	
-do-	Abichecatelé	
-do-	Poutamangalom	
-do-	Cailachenadou Covil Pattou	
-do-	Panjachapouram	47 p %
-do-	Agaramancoudi	42 p %
Total	21 aldées	Ce Maganom est aujourd'hui composé de 30 aldées.

VAROM des Cultivateurs du Maganom de Nellajendour.

Les 13 Aldées de ce Maganom avaient 35 Galons 4 Markals p % en 1825, ce Maganom est composé de 14 Aldées

---

Varom des Cultivateurs du Maganom de Kotchéry

A l'Aldée de	Kotchéry	Ces 7 aldées recevaient 37 p %
-do-	Mélékotchéri	
-do-	Varichicoudi	
-do-	Agajapoutacoudi	
-do-	Mélacomé	
.do-	Pouvam	
-do-	Tirouvatacoudi	
-do-	Kijacomé	50 p %

Observation

On ne sait pas en quelle Année, ce Varom fut établi pour les 5 Maganoms. Il est probable que ce fut sous le Prince Indien. Depuis cette époque on a fait beaucoup de changement dans les 5 Maganoms, ce qui fait que telle aldée qui est aujourd'hui d'un Maganom était alors d'un autre, ensuite on a divisé des aldées qui étaient trop grandes, on a réuni celles qui étaient trop petites.

En 1825 le Maganom de Karikal était de 17 aldées.

-do-	Tirnoular	36
-do-	Nellajendour	14
-do-	Nedougadou	30
-do-	Kotchéry	11
Total		108 Aldées

Ière Prise de Possession de Karikal en 1739

Le 25 Juillet 1738 le Roi de Tanjaour *Sahagymarajou* passa un contrat de vente avec Mr. Dumas Gouverneur pour le Roi à Pondichéry de Karikal, de la forteresse de Karkalangeri (1) et de 5 aldées, pour la somme de 40,000 chacras, ou 17,777 Pagodes Etoiles, 35 petits fanons de Madras ou 149,333 francs, 33 Centimes.

Il accorda le droit de Juridiction, de battre monnaie et tous les droits de souveraineté.

Mr. Gratien Golard, Conseiller à Pondichéry vint prendre possession de Karikal pour la Compagnie au nom du Roi le 14 février 1739.

Le 24 du dit les habitants de Karikal et des 5 Aldées reconnurent le Roi de france pour leur Souverain, lui promirent obeissance. en lui demandant protection. Karikal fesait partie du Royaume de Tanjaour.

" Le fleuve *Cavéri* prend sa source dans le *Mangalor* à la côte Malabare, Il traverse le *Mayssour*, baigne les murs de Trichenapali, où il se divise en plusieurs branches, dont la plus nord est le *Colram* qui va se jeter à la mer à *Divi Cottey*, une autre branche qui conserve le nom de Cavéri coule plus au Sud, et a son embouchure à la mer entre les limites françaises et Danoises. "

" De cette branche il en sort d'autres qui forment les rivières de Karikal, Naour, Négapatnam et plus dans le Sud. "

Le 4 Juin suivant 2 Jésuites furent envoyés à Karikal comme aumôniers, afin d'y prêcher la Religion Catholique, Apostolique et Romaine.

Cession de 8 autres aldées en 1740

Le 12 Février 1740, le Roi du Tanjaour Pradapsingue passa un autre contrat de vente avec Mr. Dumas, Gouverneur à Pondichéry pour 8 aldées voisines de Karikal et qui y sont dénommés, pour la somme de 60,000 chacras ou 26,666 P E 30 Pf ou 224,000 francs, sous la condition de payer le revenu des Pagodes, de laisser continuer les fêtes comme d'usage, de laisser les Terreins en Manioms aux brames.

---

(1) Il n'en existe plus de vestige.

A l'Epoque où les français possedèrent Karikal, les rajas Marates gouvernaient le Royaume du Tanjaour et accordaient aux Mirasdars le varom porté aux pages 3, 4, 5, 6, 7 et 8 plus divers petits droits comme suit :

Avant de commencer la récolte dans les aldées, on accordait en donnation aux Cultivateurs à titre de *Poudire*, 6 Coujis de terres cultivées par *Carré*, ou 3 Vélis en rapport. Lors de la battue des épis dans l'aire, on leur donnait par *Carré* 1 paquet d'épis contenant à peu près 1 galon 1/2 de Néli à titre d'Alécadire.

On leur donnait à titre de *Pannécatou* 1 paquet d'épis contenant 1 galon de Nély.

En réglant les comptes par Maganoms on accordait aux visiadors, 1 galon et 8m de Nely p % ce qui s'appèle *Orevagi* 2 G 2 M par véli de terre cultivée c'est ce qu'on appèle Nélévagi, en tout 3 G 10m qui revenaient aux visiadors.

On accordait 1 G 10m p % à titre de *Souvendram* aux serviteurs de l'aldée, savoir 1 G aux charpentiers, forgeron et Vétian, 10 M aux barbier et blanchisseur.

On accordait 2 M p % à la Pagode de Tirnoular et à celle de Tirouvalour.

On retenait pour les frais des employés 1 G 6 M p % qui revenait au Sercar.

On accordait 1 G 10 M p % aux *Cournicaras*, ou ceux qui avaient le droit de recevoir un douzième p %.

On accordait aux Cultivateurs à titre de *Carépoudire* 1 paquet d'Epis contenant 2 G par Carré.

On accordait aux pauvres 1 Mesure par 4 Galons à titre de *Coulipiché* (ces frais étaient payés par les Coulis qui coupaient le Nély).

On accordait à titre de *Calavadi* 10 M p % Galom. On prenait une main de Nély dans chaque meulon que l'on donnait aux brames.

On accordait aux pauvres une poignée d'Epis de Nély à titre de *Pichécadir*, savoir aux forgeron, charpentier, Taillard, Vétian, Surveillant des champs et des aux, Pagode d'Ayanar, Pédariar, barbier, blanchisseur, Trompête, Médecin, Sorcier, Chef des Parias, Prêtre Paria, Jardinier de fleurs, et orfèvre, en tout 18 personnes.

Quelque soit la quantité de Nely coupée par jour dans une aldée, on donne à chacun une poignée d'Epis.

On accordait gratis aux parias toutes les coques de Nely non mûres. L'aire n'était point balayée avec des balais, on ramassait les Nélys avec les mains pour que les parias y trouvassent des grains.

On estimait que les Mirasdars avaient à peu près 40 p % y compris tous les petits droits.

Cession des Maganoms en 1749

Le 18 Décembre 1749 M. J. Bte Le Riche Commandant à Karikal prit possession des Maganoms ou *Paraguenis* composant 81 aldées, en vertu des Titres de Concession ou *Paravana* donnés à la france par le Nabab *Ussein Dousthan Cahadan Moubaresjugue Chemel - Daoulet* confirmés par *Maharaja Pradabsingue* Roi du Tanjaour.

La Cession fut faite en pur don à M. DuPleix alors gouverneur à Pondichéry, comme suit :

Tirnoular	31 Aldées	: En 1825 Tirnoular	a	36 aldées
Nellajendour	13 -do-	: -do- Nellajendour		14
Nédougadou	29 -do-	: -do- Nédougadou		30
Kotchéri	8 -do-	: -do- Kotchery		11
Total	81 Aldées	: En 1825 Total		91 (1)

Outre la concession de ces 81 aldées, le dit Roi du Tanjaour fit remise pour toujours au Roi de france des 1,000 Pagodes d'or que Karikal lui payait pour présent annuel.

---

(1) Quoique l'on compte en 1825, 91 aldées, le Territoire ne s'est pas agrandi, n'ayant pas eu d'autres Concession des princes Indiens. Cette différence provient de ce que des aldées étant trop grandes elles ont été divisées.

De 1739 à 1749

On n'a trouvé aucun Etat qui détermine le montant de la récolte des 13 aldées concédées en 1739 et 1740. On n'a pas même pû savoir si elles étaient en régie ou en ferme. On n'a pas trouvé non plus quelle était la dépense annuelle de ce comptoir pendant ces 10 Années ni sa composition.

1750

Produit de la récolte des 4 Maganoms en Régie

Le domaine était composé des 13 aldées cédées en 1739 et 1740 et des 4 Maganoms cédés le 18 Décembre 1749.

Produit de la récolte Chamba		15,404 1 20
Aux habitants pour les réparations de la rivières de Tiroumalérasen et présent le jour de semence	173 pp 20	
Pour gages des gens employés au service de la régie . . .	365 20	
Total de la dépense		539 16 ,,
Reste net pour l'Année		14,864 9 20

Ces 14,864 Pagodes Portenove à 8[1] l'une font 118,912[1].

On n'a pas trouvé le rapport des 13 Aldées, ni la dépense du Personnel et Matériel.

1751

Produit de la recette des 4 Maganoms en Régie

Produit de la récolte Care et Chamba		16,302 15 ,,
Aux habitants pour les réparations de la digue et rivière de Tiroumalérasen et présent pour le jour de semailles	255 15 ,,	
Réparation des autres digues	824 12 10	
Pour gages des gens de la régie	665 14 ,,	
Total de la dépense		1,745 17 10
Produit net de l'Année 1751		14,556 21 70

Ces 14,556 Pagodes Portenove à 8[1] l'une font 116,448[1].

On n'a pas eu le rapport des 13 Aldées, ni la dépense du personnel et Matériel, ni le montant de la récolte en Nély.

1752

Produit de la récolte Carre et Chamba				37,283 17 40
Aux habitants pour les réparations de la digue de la rivière de Tiroumalérasen et présent	256 pp	9 f	20 c	
réparations des autres digues	623	20	50	
Gages des employés au service de la régie	716	,,	,,	
Total de la dépense				1.596 5 70
Produit net de l'Année 1752				35,687 11 50

Les quelles 35,687 pp à 8 l l'une font 285,496 livres.

Ces 35,687 pp en supposant la garce à 30 donnaieut 1,189 garces à Nely (1).

1753 *Produit de la récolte de 4 Maganoms en régie*

Produit des récoltes Carre et Chamba				31,032 1 ,,
Aux habitants pour les réparations de la digue de la rivière Tiroumalérasen et présent	261	22	60	
réparations des autres digues	943	3	15	
Gages des employés de la régie	717	,,	,,	
Total de la dépense				1.922 1 75
Produit net de l'Année 1753 (232,872 l) ou				29,109 23 5

On n'a pu trouver, ni le montant de la récolte des 13 aldées ni la dépense du Personnel et Matériel.

En 1753 on confectionnait à Karikal beaucoup de toiles appelées Tarnatanes et Guinées.

Le 14 Mars 1753 le Commandant de Karikal contracta pour la Compagnie avec les Marchands pour 50,000 Pagodes Portenoves de différentes toiles sans compter les Tarnatanes et les mouchoirs (2)

---

(1) Ce produit parait d'autant plus extraordinaire qu'il n'ost pas question de la récolte des 13 aldées.

(2) Malgré toutes nos recherches on n'a pu trouvé les états qui indiquaient la quantité de toiles qui se confectionnaient par an dans ce domaine ni le Prix de ces diverses toiles. Pondichéry doit avoir ses comptes.

Le 17 fevrier on payait 3 l par garce de Nely pour le fret de Karikal à Pondichéry (1).

A cette époque la garce de Nély Carre valait 35 pp et celle Chamba 40 (2).

En Août 1753 Le Gouverneur Danois de Trenquebar envoya une Ambassade au Roi de Tanjaor pour lui demander 2 des 4 Maganoms qui nous avaient été concédés en 1749. Ils dépensèrent beaucoup d'argent et ne réussirent pas.

Les Pluies de Décembre 1753, innondèrent tout le domaine et firent beaucoup de tort à la récolte de 1754.

La récolte de 1753, pour les 4 Maganoms produisit à la Compagnie 727 garces de Nely et $\frac{3}{4}$ en calculant la garce à 40 P. P.

1754

Produit des récoltes Carre et Chamba		17,338 00 50
Aux habitants pour les réparations de la digue de Tiroumalérasen et présent	261 22 60	
Réparation des autres digues	658 15 20	
Gages des employés de la régie	795 „ „	
Total de la dépense		1,715 14
Produit net de l'Année 1754 (124,976 l) ou		15,622 10 50

En supposant la garce à 40 P. P. les 15 622 pp donnerent 390 garces $\frac{1}{2}$ pour les 4 maganoms (3).

Le 8 Novembre 1754, il y eut un coup de vent terrible à Karikal avec des torrens de pluie.

Ce mauvais tems dura jusqu'au 10.

---

(1) En février 1825 on a payé 7 R.
(2) En fevrier 1825, la garce de Nély valait 42 pp et le Chamba 46 $\frac{2}{3}$.
(3) En 1825, la récolte des 5 Maganoms ne sera que de 367 garses.

Les $\frac{3}{4}$ des maisons et des arbres furent renversés par le vent et la pluie toute la Moisson perdue.

La force du vent vint de l'Est.

Les habitants de ce domaine furent totalement ruinés par la perte de leurs moissons et par les dommages qu'éprouvèrent leurs maisons (1).

A Naour, Négapatnam et plus dans le Sud les dommages furent plus considérables.

La tempête se fit peu sentir à Trenquebar qui est à 2 lieues dans le nord.

Le Bot français le Courrier qui était en rade fut à la Côte, où il se défonça et fut rempli de sable.

En Décembre, la coque fut vendue 128 p. p.

Le Bot du roi le St. Georges fut assez heureux pour entrer en rivière et s'échoua près du fort.

Après de grandes réparations, il retourna à Pondichéry à la fin de Janvier 1755.

Le 11 8bre 1754, M. Godeheu Gouverneur à Pondichéry traita d'une suspension d'Armes pendant 3 mois avec M Sunders Gouverneur à Madras.

En 9bre 1754 un natif partisan appelé *Choquelingue* qui avait ~~été~~ à notre service et que l'on avait congédié, rodait dans les 4 Maganoms avec une bande de 150 à 200 hommes.

Il s'était mis au service du Roi du Tanjaour *Nandy* qui l'avait envoyé pour nous inquiéter. Ce roi travaillait sourdement à nous enlever les 4 Maganoms qui nous avaient été concédées en 1749.

En Décembre 1754, *Mahomet hali*, les Mayssourins et les Anglais augmentaient leurs troupes.

---

(1) Il leur fut accordé un dégrèvement de 70 garces.

A cette époque le roi du Tanjaour entretenait une correspondance avec les gouverneurs de Trenquebar et de Négapatnam pour avoir des troupes Européennes. Dans ce même temps M. Porcher qui commandait à Karikal, en vertu de l'ordre du Gouverneur de Pondichéry entamait une négociation avee la Cour de Tanjaour par l'entremise du brame français Sernivas qui était lié avec un Né. Saccagi brame employé à la Cour de Tanjaour.

Nous nous plaignons de ce que cette Cour n'avait pas même envoyé d'Ambassadeur à M. Godeheu, nouveau Gouverneur français pour lui exposer les griefs que la dite Cour prétendait avoir contre le Gouverneur français; on se plaignait que le Roi du Tanjaour s'était rangé du côté de nos ennemis.

On fesait entendre à cette Cour que le nouveau Gouverneur n'était pas éloigné de rendre une Partie des 4 Maganoms, si on lui envoyait une ambassade. La trève qui eut lieu le 11 Janvier suivant rompit la négociation, dans la correspondance de Mons[r] Porcher, il s'exprime ainsi.

"Il est certain que ce n'est que par la force des armes que M[r] Du Pleix obligea le Roi de Tanjaour à lui ceder les 4 Elections et que depuis ce tems là il refusa toujours la neutralité; qu'en 1754 et 1755 il se rangea du côté de nos ennemis cherchant l'occasion de s'emparer par ruse ou par force des 4 Elections."

1755

Produit de la recolte des 4 Maganoms en Régie

Produit des récoltes Carre et Chamba			5262 19 35
Aux habitants pour réparations de la digue Tiroumalérasen et présent	261	22 60	
Réparations des autres digues	941	22	
Gages des employés de la Régie	541	18	
Total de la dépense			1745 14 60
Produit net de l'année 1755 (28 136[l] ou			3.517 4 55

En calculant la garce à 40 PP ces 3517 PP donneraient 87 garces 37/40 cette mauvaise récolte provient du coup de vent de novembre qui détruisit toute la moisson. On n'a pu se procurer, ni le montant de la récolte en grains, ni le rapport des Aldées du Maganom de Karikal, ni la dépense du Personnel et Matériel.

Le 11 Janvier jour de l'Expiration de la suspension d'armes proclamée le 11 8 bre 1754 il y eut une trève conclue entre M. Charles Robert Godeheu commandant pour le roi et la Compagnie dans l'Inde et Mr. Thomas Saunders Gouverneur à Madras, pour que tous actes d'hostilité cessent entre les anglais et les français pendant 18 mois; ce traité conditionnel fut très avantageux au commerce et à la culture des terres.

A cette époque le Roi de Tanjaour intriguait près des Anglais pour rentrer en possession des 4 Maganoms.

Le 26 Janvier il y eut un Cartel entre Monsr Godeheu et M. Pigot Gouverneur de Madras pour la reddition des déserteurs de l'une et de l'autre nation.

En février 1755 Les Marchands de Karikal proposèrent de prendre à ferme pour 5 ans les 4 Maganoms pour la somme de 120,000 Roupies par an, ou 40 000 PP. ou 320,000 l à Pondichéry on proposa 130,000 Roupies ou 43,333 PP. 1 R ou 346,666 l 2/3.

La ferme des 4 Maganoms	32,000
La ferme de Tiroumalérasen ou Grande Aldée	5,000
Lā Plaine de Kijéveli qui n'avait pas encore été affermée	1,000
Le Poukan (Douane) de Kotchéry	1,000
Rapport approximatif du Domaine en 1755	39,000 (1)

Mr. Porcher Commandant à Karikal écrivit au sujet de cette ferme une lettre explicative à M. Le Gouverneur général en lui envoyant le revenu approximatif de la ferme proposée qu'il avait plus haut à 39,000 PP. ou 117,000 R. son opinion était de la donner aux marchands de Karikal, quoique leurs propositions fussent moindres de 10,000 R. parceque disait-il les marchands de Pondichéry qui ont proposé 130,000 R. n'entendent rien à la culture des terres et à toutes les difficultés qu'elle entraine avec Elle.

Que cette ferme est poussée trop haut, qu'ils réclameront par la suite des indemnités et qu'enfin pour ne pas y perdre il opprimeront

(1) Cette ferme ne comprenait pas celles des 10 Aldées.

de toutes les manières le pauvre laboureur. Mr. Porcher pour prouver que la ferme portée à 120.000 était à son plus haut point disait au Conseil Supérieur de Pondichéry que les 4 Elections en régie depuis 6 ans sous la direction du brame Sernivas n'avaient rapporté du 1er Janvier 1750 au 30 Juin 1755 que 113,958 PP. terme moyen 18,893 PP. ou 56,679 Roupies, ou 136,029 livres. Que Tiroumalérasen ou la grande Aldée avant 1755, n'était affermée que 11,100 R. ou 26,640[1].

Que la plaine de Karikal n'avait pas encore été affermée, et qu'elle donnait année commune 20 garses de Nély qui à 30 PP. la garce font 600 PP. ou 4,200[1].

Que la Douane de Kotchéry était affermée avant 1.755, 1,300 PP. mais qu'on avait été obligé d'accorder 600 PP. de dégrevement au Vésiador qui avait cette ferme M. Porcher concluait qu'il était plus avantageux d'affermer les terres que de les laisser en Régie, d'après l'expérience de 6 ans. Le Conseil Supérieur goûta les observations de Mr. Porcher et le 7 Avril on afferma les 4 Elections, la Plaine de Karikal ou Kijévéli et la douane de Kotchéry pour 110,000 Roupies, à Tirouvingadatapoullé. On en sépara la ferme de Tiroumalérasen qui avait 4 Aldées; Cette ferme fut donnée à Mr. Lazars pour 15.000 R. Il avait outre la ferme des terres, celle des droits de douane par terre et par mer comprise dans les 15.000 R.

Tirouvingadatapoullé obtint la ferme de Karikal ou des 10 Aldées pour 14,000 R. y compris la douane de Terre et de mer. Ces fermiers s'engagèrent à faire rembourser à la Compagnie par les habitans, une somme de 7,000 PP. dont ils étaient réliquataires. A la fin de 1755 Mr. Porcher écrivait que les fermiers ne gagneraient pas la 1ère Année, parcequ'ils avaient été obligés à de grandes dépenses pour les travaux des digues et chaussées à cause des pluies de Novembre et Décembre 1754, qui avaient causé des dommages considérables ;

Qu'ils avaient été aussi obligés de faire des avances assez fortes pour achat de bestiaux semailles etc.

Que les fermiers évaluaient toutes ces dépenses à 15,000 PP. ou 45,000 R. ou 108,000 L.

Mr. Porcher croyait que la 2ème année ils auraient du bénéfice.

Les fermiers accordèrent aux Cultivateurs le Varom indiqué Pages [3s.]

Ils promirent d'accorder un dedommagement pour les terres que l'on défricherait.

Avant 1755, les 4 Elections étaient en régie, les 10 Aldées de Karikal et les 4 de Tiroumalérasen, étaient en ferme. En février 1755, la Compagnie fit remise au fermier des 4 Aldées d'un tiers de sa ferme, à cause de l'innondation et de la moitié à Celui des 10 Aldées, parceque toutes les Aldées près le bord de la mer furent totalement submergées et la récolte entièrement perdue.

Le 17 Juillet les débordement furent considérables, causèrent beaucoup de dommages dans le Tanjaour très peu dans ce Domaine.

Les 4 Elections payaient de 58 à 59 garces de Nély pour donation aux Pagodes dans cette Année. La Pagode de Tirnoular avait pour elle plus de 30 garces.

Le Visiador outre sa part dans la récolte percevait au moins 2,000 PP. par extorsions, sans compter le profit des vols.

Cette année on fit le Plan terrier de Karikal (1).

En 1755 un Cipahis avait par mois	8 roupies	en 1825 6—2
-do- un Caporal	10 ,,	-do- 8—2 $\frac{2}{3}$
-do- un Sergent	12 ,,	-do- 12—4

Observations de l'Administrateur sur la ferme de 1755

On a vu Page [18] que les fermes des terres de ce Domaine furent adjugées en 1755, comme suit.

	Pagodes Portenove	Roupies
Les 4 Elections ou Maganoms La Plaine de Karikal, La Douane de Kotchéry	36,666 $\frac{2}{3}$ ou	110,000
La ferme des 10 Aldées		14,000
Celles des 4 -do-	9,666 $\frac{2}{3}$ ou	15,000
	46,333 $\frac{1}{3}$ ou	139,000

(1) On n'en a trouvé nulle trace

Cette somme de 46,333 PP. ⅓ ou 139,000 ou 370,666 ⅔ me parait bien forte, d'après les Revenus de 1790 et ceux des terres de 1817, à 1824.

On va entrer dans quelques détails à ce sujet.

En 1755, on portait la ferme des 4 Elections, en comprenant la Plaine de Karikal et la douane de Kotchéri à . . . 36,666 PP. ⅔ ou 110,000 R.

En 1755, on estimait la Plaine de Karikal à 600

la Douane de Kotcherie à 800

Total 1,400

Il restera donc pour la ferme des 4 Maganoms 35,266 PP. ⅔

En 1790 on afferma les 4 Maganoms 19 000

La ferme de 1755, excédait celle de 1790 de 16,266 ⅔

En 1817 on afferma les 5 Maganoms 23 000 PP. détruisant 7,000 pour le Maganom de Karikal il restera 16 000 PP. pour les 4 Maganoms.

La ferme de 1755 excédait celle de 1817 de 19,266 ⅔.

"Les fermiers de 1817, ont été obligés de résilier leur ferme dont le bail était de 8 ans, en 1819 parce qu'ils avaient éprouvé une Perte de 10,000 PP. ont-ils dit dans ces 2 Années".

De 1820 à 1824, compris le Domaine a été en régie, on a établi le produit moyen depuis la reprise de possession en 1817, c'est-à-dire 8 années.

Terme Moyen des terres Cultivées dans les 4 Maganoms de 1817 à

	Vélis	Mas	
1824 ci	1523	13	57

Terme Moyen de la récolte Carre et Chamba -do- 177,839 Galoms

En défalquant les frais généraux à 17 ½ p % il restait 149,344 dont la moitié 74,672 G. était la part de l'habitant et l'autre celle du roi.

Ces 74,672 G. à 133 G. ⅓ pour 1 garce font 560 garces qui à raison de 30 PP. la garce font 16,800 PP. différence en plus pour 1755 18,466 Pag. Portenoves ⅔.

En 1790 on a cultivé dans les 4 Maganoms 1,800 vélis de terre à Neli.

Terme Moyen de 1817 à 1824 -do- 1523 -do-

Comme on n'a pas trouvé de renseignemens qui indiquent la quantité de vélis cultivée dans les 4 Maganoms de 1750 à 1755, on ne peut rien affirmer ; cependant d'après le produit moyen de ces 6 années montant à 18,893 PP. on ne peut en conclure que de 1750 à 1755 on ne mit pas en rapport dans les 4 Maganoms plus de 1,200 Vélis.

On est d'autant plus fondé à le croire d'après les défrichemens de 1785 à 1790.

D'où peut donc provenir une si grande diminution dans les revenus actuels, quand il est presque démontré qu'à cette époque on cultivait moins de terres ? On croit pouvoir attribuer l'augmentation des revenus de 1755 à ce qu'à cette époque il n'y avait pas de redevance fixe pour chaque qualité de Terres.

Parceque les fermiers imposaient les terres à leur volonté ; qu'ils ne suivaient pas le Varom indiqué Page [3 à 8]
que les fermiers au lieu d'avoir la moitié de la récolte pour leur part sur la récolte brute après avoir prélevés les frais généraux (17½ p. %) comme depuis que le règlement de culture est en activité (15 May 1788) ils avaient 50, 60 et 70 sur la récolte brute et qu'ils l'augmentaient à leur volonté. La taxe des terres était à la discrétion des fermiers, et comme à cette époque, la culture n'était qu'en seconde ligne, que le point principal était le Commerce des toiles, les fermiers commettaient des actes arbitraires qui leur permirent d'élever cette ferme des 4 Maganoms à un prix si élevé.

On n'a pas la certitude que cette ferme ait été résiliée en 1757, on le tient du plus vieux habitant de Karikal, un choulia âgé de 89 ans les fragments de correspondance que j'ai retrouvés de 1755 à 1760 époque de la prise de Karikal, n'en font pas mention.

La récolte brute, terme moyen de 1817 à 1834, a été de 177,839 Galons.

Si on prélève 60 p. % on aura 106,703 G. ou 800 garces ¼ qui à 30 PP. chaque font 24,000 PP. ½ au lieu de 16,800.

Et si au lieu de 177,839 g on en avait 300,000 pour la récolte brute des 5 Maganoms, ainsi que le supposait en 1786, Mr. Vinay, on aurait 200,000 g pour les 4 Maganoms, parce qu'ou estime qu'elle est les $\frac{2}{3}$ de la récolte générale. Ces 200,000 g à raison de 60 p % donnent 120,000 g ou 900 garces pour le fermier, les quelles à raisons de 30 PP. l'une font 27,000 PP.

Différence en plus pour 1755, 8,266 PP. $\frac{2}{3}$.

Enfin on a porté le droit du fermier à 70 p % sur la récolte de 200,000 G pour les 4 Maganoms, ce qui donne 31,500 PP.

Différence toujours en plus pour 1755 de 3766 PP. $\frac{2}{3}$. Il est facile de voir par ce court exposé que le fermier des 4 Maganoms en 1755 ne put se retirer qu'en opprimant le pauvre cultivateur puisqu'à la somme de 35,266 PP. $\frac{2}{3}$ montant de la ferme des 4 Maganoms, il faut ajouter au moins 2,000 PP. pour frais de bureau solde des employés de la ferme, réparations des digues et chaussées etc.

Il est vraisemblable qu'en portant la ferme à 35,266 PP $\frac{2}{3}$ on examina que le produit de 1752 (Page [13]) qui donna net 35,687.11.50. Et qu'on ne vit pas le montant des années précédentes et suivantes; enfin le rapport moyen de ces 6 années de régie qui seules pouvaient faire connaître le vrai rapport de ces 4 Maganoms, puisque nous ne les possedions que depuis 1750.

On ignore quel a été le résultat de cette ferme adjugée pour 5 ans, les archives restées en lambeaux n'en font pas mention.

Ce que l'on peut affirmer c'est qu'aujourd'hui en supposant la récolte brute des 4 Maganoms de 200,000 galons; il faut d'abord déduire les frais généraux 14 $\frac{2}{3}$ p % qui donnent 29,333 galons 4 markals.

Il reste 170,666 g. 8 m. dont la moitié 85,333 g. 4 m. pour la part du Roi, qui à raison de 133 g $\frac{1}{3}$ font 640 garces à 30 l'une font 19.200 Pag^{ds} Portenoves.

Sur cette somme il faut prélever les frais de Régie, les réparations des digues et chaussées.

Voilà un des plus grands produits des 4 Maganoms de 1801 à 1824 d'après le dépouillement des olles déposées à la cacherie. On voit la grande différence de ce rapport avec celui de 1755.

Mais les cultivateurs de 1825 sont heureux, et s'ils ne sont pas aisés, ce sont des circonstances malheureuses d'inondation et de sécheresse qui en sont la cause.

Les Cultivateurs sont aujourd'hui certains de leur existence et assurés du produit de leurs récoltes.

"En 1755, quoique libres, comme aujourd'hui, ils gémissaient sous le despotisme d'un fermier ou d'un régisseur et ne savaient jamais ce qu'ils retireraient de leurs peines, puisqu'il n'y avait pas de redevance fixe.

La ferme des 14 Aldées fut portée en 1755 à 9,666 PP. $\frac{2}{3}$ ou 29,000 R en y comprenant la ferme des droits d'entrée par mer et pour terre, à Karikal et à la grande Aldée.

En 1790, les 14 Aldées furent affermées 7,000 PP. sans la ferme des droits d'entrée qui fut adjugée en 1791 au fermier des terres pour 4,285 PP. 5/7 ce qui portait ces deux fermes à 11,285 PP. 5/7.

Différence en plus en 1790 sur 1755, 1619 PP.

Dans la ferme générale des terres de 1790 portée à 26,000 PP. les salines de Vanjiour et Accravatam étaient comprises on estime qu'elle rapportaient au fermier un bénéfice de 2,000 PP. par an.

De 1817 à 1824, terme moyen on a cultivé dans le Maganom de Karikal 603 Velis qui ont donné pour la part moyenne du Roi et de l'habitant 31,793 galons ou 238 garces $\frac{1}{4}$ qui à 30 PP. l'une font 7,147 PP. $\frac{1}{2}$ un peu plus qu'en 1790.

Aujourd'hui la plaine de Kijévéli rapporte 26 garces de Nely. On a cru devoir donner cette explication pour faire connaître cette grande différence du revenu des terres de 1755 à ceux actuels pour les 4 Maganoms ".

1756

On n'a rien trouvé concernant cet exercice, ni pour la recette ni pour la dépense, la ferme de 1755 était en activité.

1757

Dans un Etat daté du 1er Août 1757 et signer Porcher on a trouvé que la dépense de Juillet montait à 1131 P. 22 f pour la paye des Ecrivains natifs, des Pions, de 500 cipahis. On n'a pas trouvé d'autre renseignement.

1758

Karikal dépensa pour l'Armée de M. Le Conte de Lally du 25 Juin 1758 jusques et compris le 16 Novembre suivant, d'après un état signé de M. M. Alvarez de Chavigny, garde magasin, et Porcher desoulches, La somme de 11,138 PP. 15 f 46 cs tant pour les effets d'artillerie et des magasins qu'en argent et pour la table du général (1).

On n'a pas trouvé d'autre note pour cet Exercice.

1759

On n'a rien trouvé dans la correspondance pour cette année.

1760

Les Anglais prirent Karikal le 5 Avril 1760.

Le Capitaine d'Infanterie D'Héri qui commandait le fort de Karikal, en vertu de l'ordre de M. le Comte de Lally Lieutenant Général des Armées du Roi, Commandant en chef dans l'Inde fut jugé extraordinairement par un Conseil de guerre présidé par M. Duvat de leyrit, gouverneur pour le Roi à Pondichéry, le 12 Avril 1760, et condamné, quoique absent, à être cassé pour avoir rendu le fort de Karikal après 4 jours de siège quoiqu'il fut approvisionné de vivres et munitions.

De 1755 à 1760 la rivière de Karikal pouvait avoir des navires 2, à 300 tonneaux.

De 1753 à 1760 sous MM. Barthelemy & Porcher, le droit des habitans pour les Pagodes était de 58 garces de Nelly.

---

(1) Qnand Mr. De Lally entra dans leTanjaour le 8 Juin, on assurait que le Raja devait 50 lacks à la Compagnie. L'Armée se retira du Tanjaour le 8 Août 1759.

On payait ce droit tantôt en argent, tantôt en nature.

On a trouvé un Etat qui compose le Personnel de cet Etablissement de 1750 à 1760 comme suit :

		PP.	f.	C.			
1 Conseiller Commandant par mois		54	3	32			
2 Jésuites	-do-	16	9	20		PP.	f. C.
2 Sous-Commis	-do-	23			Total	118	21 72
1 Chirurgien Major	-do-	16	9	20			
1 Aide	-do-	9					
Pour les écrivains natif	-do-	36	9	20			
Pour les Pions	-do-	90	20			PP	f.
Pour 500 Cypahis	-do-	911	„	„		1,131	22
Pour autres serviteurs	-do-	94	2	„			

Total général de la dépense du Personnel par mois 1,250 19 72
lesquels 1,250 PP 19 f. 72 c. 7 l. la Pagode font 8,753 l. 14 s. 4 d. par mois (1).

Le personnel de Karikal en 1824 comprenait 158 personnes, dont 89 officiers, sous-officiers et cipays composant la garnison de Karikal.

Du tems de la Compagnie on voit que la grande dépense portait sur la garnison que l'on était obligé d'avoir aussi forte, afin de placer des postes à nos limites pour en imposer aux maraudeurs qui venaient voler les particuliers et la récolte, quand elle était sur pied ou en meulons.

Aujourd'hui on n'a plus cette crainte, mais d'après les postes établis dans les 5 Maganoms pour la Police et Surveillance des récoltes d'après le Service de la Place, il faudrait à Karikal 20 cipahis de plus.

Le Personnel de 1749 à 1760 porté page [25] à pu exister quand les terres du Domaine furent en ferme sous Mr. Porcher Des'oulches, mais lorsqu'elles furent en Régie de 1750 à 1755 il est impossible qu'il n'y eut pas un plus grand nombre d'employés natifs ; car la Régie

(1) En 1824 la dépense par mois du personnel à été terme moyen, de 4,949 f. 71 C.

actuelle employe annuellement 96 personnes pour l'Administration des terres et qui coûtent 11,280 P. 32 C. elle emploi de plus en surveillance extraordinaire de février en May pour la coupe de la récolte chamba de 20 à 30 personnes, suivant l'abondance de la récolte. C'est encore une dépense de 800 f.

De 1750 à 1760 le Chef de Karikal s'occupait principalement de contracter des toiles pour la Compagnie, de vendre les marchandises qui lui étaient envoyées de Pondichéry. Jusqu'en 1755 on s'était peu occupé de ce qui regardait la culture. On avait laissé les choses comme elles étaient sous le Roi de Tanjaour quand il nous concéda les 4 Maganoms en 1749.

La Compagnie fesait délivrer au Chef et à tous les employés, les boissons nécessaires à leur consommation, du drap etc. le tout au prix de facture.

D'après la correspondance, le Chef de cet Etablissement fesait le Commerce, ainsi que celui de Masulipatam et de Chandernagor ; la Compagnie leur prêtait de l'argent sans intérêt.

Malgré toutes les recherches qu'on a faites, on n'a pû trouver dans les archives de Karikal des renseignements pour constater la quantité de diverses toiles expédiées à Pondichéry et le prix de chacune d'Elles.

De 1760 à 1765

En 1760 Mr. Lickenstene prit possession de Karikal

Et des 4 Maganoms pour la Compagnie Anglaise ; il afferma ce Domaine pour 3 ans.

On établit les frais généraux comme suit ; Savoir :

Pour la coupe des grains	4 galons	,, Markals
Pour Calavadi	2	,,
Charpentier forgeron & Vétian	1	4
Visiador & Taillard (Orévagi)	1	1
Aux mêmes (Mélévaji)	1	,,
Aux Cournicaras	1	,,
Total	10	5

Les Visiadors avaient de plus en jouissance les terres de Vigie.

Les Brames, des Terres en franc alleu, à titre de Maniom. Les Pagodes du Maganom de Karikal jouissaient de Terres en franc alleu à titre de Maniom.

Aux Pagodes des 4 Maganoms, la Compagnie fesait annuellement une rente en argent pour la dépense des fêtes à titre de Maniom.

Les Cultivateurs du Maganom de Karikal avaient le Varom indiqué Page [5s.].

Les Cultivateurs des 4 Maganoms avaient 35 p % sur les deux récoltes.

Pendant ces 5 Années tous les Procès furent jugés par les fermiers et Employés indiens.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE LA COMPAGNIE DES INDES ÉCRITE AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE PONDICHÉRY, LE 13 OCTOBRE 1760

1er paragraphe.

" Les uns (dit-elle) considèrent cet Etablissement comme d'une Importance Extreme, tant par l'utilité dont il est pour Pondichéry qu'à cause de la fabrique des Toiles et Mouchoirs qui, déjà d'un objet très considérable pour le commerce de la Compagnie peut le devenir d'avantage, si la Compagnie se portait à faire, peu à peu certaines dépenses peu considérables, mais nécessaires pour la surêté de l'Etablissement.

2e D'autres représentent Karikal comme dispendieux à l'Etat, à la Compagnie, dont les revenus ne peuvent couvrir les dépenses, et sans cesse en discussion avec les Danois, et plus encore avec le Roi de Tanjaour qui veut reprendre les 4 Elections cédées en 1749.

3e Ils prétendent qu'il serait avantageux d'abandonner Karikal. Ces derniers disent qu'avec de l'argent comptant on aura toujours des Toiles à Karikal, qu'en conservant ce comptoir, on a les frais d'entretien qui sont en pure perte, puisque les recettes ne peuvent couvrir les dépenses, si la Compagnie ne conserve que la Possession dont elle peut jouir sans discussion avec ses voisins.

5e Karikal a (dit-elle) de 4 à 5 lieues d'Etendue de côte dans la partie qui est borné par la mer; la rivière de Karikal est à peu près au milieu. On a vu construire sur le bord de cette rivière un trois mâts de 300 tonneaux qui fut lancé à la mer par dessus la barre qui est la plus profonde de la côte ;

On ajoute que pour mettre ce terrein à l'abri des inondations, il a été commencé des chaussées ou levées, dont les côtes en pente douce et gazonnés sont plantés des tamariniers qu'en continuant les levées sur le bord de la rivière on donnera plus de pente aux eaux dont on resserrera le lit, ce qui pourra creuser la barre, de manière qu'avec le tems tous les vaisseaux de l'Inde y trouveraient un abri sur et commode.

6e La ville et fort de Karikal bâtis sur cette rivière sont éloignés de la mer d'une portée de canon à toute volée et par là à l'abri d'une insulte de ce côté. Un ennemi quel qu'il soit ne peut s'en rendre maître

que par un siège en forme la réputation du fort le met à l'abri d'être attaqué par les indiens, et les approches en sont difficiles, parceque le terrain est coupé par des cannaux, des vases et des marais.

7e Pour la conservation de ce fort et des terres en tems de guerre on porte la garnison à quelques blancs et 4 à 500 Cipahis en temps de paix 200 cipahis.

L'enceinte de Karikal qui a 280 toises de longueur dans la partie de l'Ouest est commencée; le mur de ce côté est élevé de 6 Pieds au dessus du sol dans toute son étendue. Il faudrait dit-on 4 ans pour perfectionner cet ouvrage qui couterait au plus 50,000 Pagodes, mais on assure que cette somme se trouverait et au delà dans les revenus, puisque dans les dernières années, les dépenses qui n'ont monté qu'à 36,000 Pagodes peuvent être réduites à 20, ou 24,000. Que les revenus actuels montent à 45,000 P et pourraient être portés à 70,000, dix ans après que l'enceinte des murs sera achevée.

Les environs de Karikal exposés aux Inondations peuvent en être garantis en prolongeant la levée commencée, et si ce travail était perfectionné on dessalerait une étendue immense de terrain que la mer couvre plus ou moins et qui mis en rapport pourrait être exploitée en Néli.

La possession de Karikal est dit-on absolument nécessaire à Pondichéry pour les subsistances que cette concession peut fournir avec abondance.

Elle est infiniment précieuse à la Compagnie par l'objet des Toiles et mouchoirs que cet Etablissement peut fournir pour le Commerce d'Europe.

Aux avantages Militaires et de Commerce qui viennent d'être cités, les antagonistes disent qu'on a enflé les revenus en les portant à 45,000 PP. ou 360,000 l. Que les dépenses calculées à 36,000 PP. en tems de guerre, et à 20,000 en tems de paix sont exténuées ; que pour assurer la perception des revenus, il faudrait faire les levées projettées, enceindre la Ville de murs, tous objets d'une dépense immense, mais sans lesquels le revenu serait idéal, puisque les récoltes y seraient exposées à être dévastées dans la saison des ouragans. Enfin ceux qui penchent pour abandonner Karikal observent la distance de Karikal à Pondichéry (25 lieues).

La difficulté de secourir cette place dans la mousson du sud par mer, et par terre il faudrait faire un grand détour pour éviter les possessions anglaises. Telles furent les observations de MM. les Administrateurs Généraux de la Compagnie des Indes à MM. les membres du Conseil Supérieur de Pondichéry, en les invitant de donner séparément leurs opinions pour pouvoir les fixer, les notions qu'elle avait sur cet Etablissement se contredisant toutes.

Observations de l'Administrateur sur cette lettre du 13 Octobre 1760

1er Paragraphe Les toiles de ce pays étant prohibées en france, cet Etablissement n'offre plus d'importance que pour son Commerce des grains. Parce qu'il approvisionne Pondichéry de grains.

2e Les discussions qui existaient de 1750 à 1760 n'ont plus lieu ; nous jouissons paisiblement de ce Domaine sans aucun trouble, et il rapporte terme moyen d'excédant sur les dépenses de 140 à 150,000 francs, par an.

5e Il serait nécessaire de faire les travaux indiqués dans ce paragraphe, afin de resserrer le lit de la rivière qui s'étend tous les ans, et n'est plus navigable pour les chelingues d'Avril en Juillet qu'au moment de la pleine mer et encore pas toujours.

6e Il n'y a plus trace de fort ; La Population à beaucoup augmenté depuis 1760. quoiqu'on ne fasse pas un commerce aussi considérable qu'à cette époque.

7e Karikal aujourd'hui n'a besoin que de 100 Cipahis. Il n'existe plus de trace de ce mur, aujourd'hui en n'en a pas besoin pour assurer les revenus qui se perçoivent sans la plus petite difficulté.

On dit que les dépenses de Karikal ont monté par an à 36,000 PP. ou 288,000 l. de 1750 à 1760.

D'après l'Etat du personnel, page [25], la somme par mois est de 1,250 PP, par an 15,000 ; portons la dépense du matériel à 5,000 PP ce qui est considérable. on a pour la dépense générale d'une année 20,000 PP ou 160,000 l. Aujourd'hui la dépense moyenne est de 70,000 l. Les revenus portés à 45,000 PP me paraissent forcés on

trouve en 1755 qu'ils montèrent à 46,333 PP $\frac{1}{3}$. (Page [19s.]) lorsqu'on afferma séparément les 4 Maganoms, les 10 et 4 Aldées de Karikal mais ainsi qu'on l'a observé, on ne sait pendant combien d'Années cette ferme a duré, et tout porte à croire que la ferme des 4 Maganoms n'a été que jusqu'en 1757.

On a vu que de 1750 à 1755, terme moyen, les terres des 4 Maganoms n'ont rapporté que 18,893 PP. (Page [18]) et c'est aujourd'hui leur produit moyen.

Ce produit de 45,000 PP me parait enflé. Karikal est indispensable à Pondichéry pour les subsistances, et les habitants de notre Capitale auraient beaucoup souffert en décembre 1823. En 1824 et en 1825 si Karikal ne leur avait pas envoyé 2 & 300 garces de Nély chaque année.

1760

Organisation du Personnel Européen de Karikal, d'après une décision de MM les directeurs de la Compagnie des Indes, datée du 14 février 1760.

SAVOIR

1	Conseiller Chef	5 000 Livres
1	Sous Marchand	2,400
1	Commis de 1re Ordre	1,800
1	Commis de 2 ordre	1,400
4	Personnes	10,600

1765

Mr. Fleurin, Conseiller reprit possession du Maganom de Karikal seulement, en février 1765 au nom du Roi pour la Compagnie.

Les 4 Maganoms ne nous furent pas rendus, ni l'argent que le roi de Tanjaour devait à la compagnie

Les Anglais étaient déjà tout puissants dans cette partie de l'Inde, Le Roi du Tanjaour n'en avait que le titre.

Les Anglais cherchaient tous les moyens d'obtenir les 4 Elections afin de nous restreindre à Karikal et nous affamer quand ils le voudraient.

Le 21 Mai 1765 il y eut un traité entre le Raja du Tanjaour et Mr. Law Gouverneur des Etablissements français de l'Inde par lequel le Raja confirmait la cession de Juillet 1739, sous la condition d'un tribut annuel de 1,000 Pagodes d'or.

Les terres de Maganom de Karikal furent mises en Régie et rapportèrent . . . . . 10,000 PP

Les Dépenses furent de 1,200

Rapport net du Maganom de Karikal 8,800

La récolte fut de 300 garces de Nély.

La rivière de Karikal ne pouvait plus recevoir que des Bâtiments de 100 tonneaux.

Mr. Fleurin proposa de faire une digue qui put soutenir l'effort des débordements de la rivière d'Arselar, et par ce moyen la forcer de former son embouchure en ligne droite à la mer, ce qui en rendrait l'entrée plus facile, plus profonde, et capable de recevoir comme en 1755 des navires de 2 à 300 tonneaux.

On disait qu'il fallait 500 pièces de bois de Pale pour cette digue.

Qu'elle coûterait 3,000 Pagodes Portenoves.

Le bois de Pale se conserve très bien dans l'eau ; en Novembre 1765, il y avait à l'embouchure 12 pieds d'eau et 9 sur la barre.

Les Pluies et les débordemens furent considérables en Novembre on n'a trouvé aucune pièce qui indique la dépense du Personnel et du matériel pendant cet exercice.

1766

La Régie des terres rapporta 7,500 PP.

La récolte fut de 250 garces de Nély.

Cette Année l'Aldée de Vanjiour fut concédée par le Raja Magarasaheb au Né. Tiroumaléchety fils de Sidembarachetty moyennant 100 chacras de redevance annuelle, pour qu'il creusat des canaux, qu'il mit en rapport des Terres incultes, et en affecter les revenus aux cérémonies des Pagodes, à l'entretien des brames, et à faire toute sorte de charité (1).

On n'a rien trouvé pour la dépense du personnel et du matériel.

1767

Dans un Etat on a trouvé que la Compagnie avait eu pour sa part 340 garces de Nély 946 markals, 2 mesures mais on n'a pas trouvé le prix du Nély, ni la dépense du personnel et matériel.

Karikal payait toujours au Roi du Tanjaour un tribut annuel de 1,000 Pagodes d'or.

1768

L'Embouchure de la rivière de Karikal était en 1768, vis-à-vis la Douane au moyen d'une digue faite en 1766 qui avait resserré son lit (2).

Aucune note pour le produit de la récolte, ni pour la dépense du Personnel et Matériel.

1769

Le 1er Mars, Le Brame Sernivas eut pour 3 ans la ferme des droits d'entrée par terre et par mer à la grande Aldée (3).

Le Conseil Supérieur de Pondichéry envoyait à Mr. Fleurin la copie d'une lettre de MM. les directeurs datée de Paris, qui prévenait que d'après les arrêts du Roi des 13 Août et 6 Septembre 1769, le

---

(1) Le Concessionnaire n'a fait ouvrir aucun canal pour l'irrigation. On prie de lire mes observations à ce sujet dans mon travail sur l'irrigation du Maganom de Karikal No. 17.

(2) Dans la correspondance de 1766 on n'a pas vu qu'il fut question de construire une digue ; en 1765 Mr. Fleurin la proposa, mais on ignore si elle eut lieu.

(3) Pour la somme de 1794 par an les droits d'entrée à Karikal au Né. Pereira pour 946 PP. par an.
La vente de l'arrac 400 PP. par an.
La vente du calou 111 PP. -do-

privilège de la Compagnie des Indes était supprimé ; que la liberté générale de commercer dans l'Inde était accordée à tous les négociants du Royaume, et que le Roi allait reprendre possession de ses Etablissements de l'Inde.

Il lui fut ordonné de procéder à l'inventaire des marchandises restantes dans les magasins et à les vendre de suite.

De dresser des Etats des dettes actives et passives de la Compagnie.

On n'a trouvé aucune note pour les recettes et dépenses.

1770

En Avril 1770 La garce de Nély valait 60 PP. (1).

Le 29 Juin on afferma pour 5 ans au Né. Chavri-Moutou Modéliar, La Grande Aldée avec les 4 aldées qui en dépendent pour la somme de 4,100 PP. par an.

Le fermier s'était chargé de tous les travaux de réparations des digues, chaussées et canaux et de percevoir des habitants ce qu'ils devaient on afferma également les 10 aldées de Karikal pour 5 ans au Né. Tirouvangadou courtier de la Compagnie en ce comptoir, aux mêmes clauses et conditions que celui de la grande Aldée (4,100 PP.)

Au commencement de Septembre, Le Conseil Supérieur de Pondichéry prévient Mr. Fleurin que la Cession de Karikal au Roi aurait lieu le 1er Octobre suivant, que Sa Majesté se chargera de toutes les dépenses du dit comptoir à dater de ce jour.

Il fut prévenu que Mr. le Conte Conseiller était Nommé commandant pour le Roi à Karikal ; que M. Law était nommé commissaire du Roi pour la prise de possession de tous les Etablissements français ; que MM. Lagrenée Abeille, Ysact, Le Conte Du Laurent, Mauneron et Maracin étaient nommés commissaires de la compagnie pour faire à Mr. Law la remise générale.

Que Mr. Le Conte comme commandant de Karikal avait été chargé par Mr. Law de la représenter au dit lieu dans les fonctions de commissaire de sa Majesté.

---

(1) En Novembre 1824 66 PP. ¼.

Que MM. Déhita et Moreau préposés de la compagnie étaient nommés par elle pour faire remise de Karikal à Mr. Le Conte. Il fut ordonné aux commissaires de la Compagnie de dresser des inventaires exacts et appréciatifs de tout ce qui appartenait à la Compagnie, en biens, meubles, Immeubles effets d'artillerie et de Marine appartenants à la Compagnie.

De les remettre à Mr. Le Conte et d'en tirer des doubles signés du Commandant.

Le Conseil prevenait que l'intention du Gouvernement était que malgré la mutation de propriété, il n'y eut aucun changement dans la forme de l'Administration, soit intérieure, soit extérieure.

Que la Justice continuerait d'être administrée par les Chefs et Conseils réunis.

Qu'ils seraient chargés de la Police des Places et de la discipline des troupes.

Les dettes actives et passives de la Compagnie ne furent pas comprises dans la cession faite à sa Majesté par la Compagnie ; il fut aussi enjoint de remettre tous les titres originaux, Paravanas etc.

La Cession se fit le 1er Octobre 1770 à Mr. Le Conte par MM. Déhita & Moreau.

Le Comptoir fut composé comme suit :

1 Conseiller Commandant

1 Sous Marchand

1 Commis de 1er Ordre

1 Commis du second ordre.

En cette Année les plaintes furent réiterées contre les exactions des Visiadors qui opprimaient les habitans, au point de les forcer à quitter le Territoire français on n'a rien trouvé pour les dépenses personnel et matériel.

Suite de 1770

Montant des divers objets remis par les Commissaires de la Compagnie à Mr. Le Conte Commissaire du Roi et Commandant à Karikal

Montant de l'artillerie, des armes, ustensiles de guerre et de marine, et approvisionnemens (1)'				9355	11 21
Fortification, front de l'Ouest pour couvrir Karikal (2)		11,609	17		
-do- fort Dauphin (3)		569	10		
Retranchement commencé (4)		478	12		
Montant des fortifications.				12,657	15 ,,
Bâtiments Civils, Direction du génie (5)		1,886	4		
-do-	Chaudrie (6)	690	20		
-do-	Corps de la Direction forge etc. (7)	36	6		
-do-	La Tour du Mât du Pavillon, agrées etc. (8)	695	9		
-do-	Magasin des Marchandises (9)	246	16		
-do-	-do- des vivres & Marine (10)	127	20	2,680	75
Bâtiments Civils Magasins des outils (11)		53	12		
-do-	l'Eglise (12)	1,219	12		
Chaussées (13)		1,240	12		
16 Ponts (14)		570	3		
Jardin de la Compagnie (15)		600	,,		
Bâtiments Civils, chaussées, Ponts & Jardin				7,366	18 ,,
Total Général du montant des objets livrés au Roi				29,379	20 21

Cet Etat est daté du 30 Décembre 1770 signé de MM. Le Conte, Dehita & Moreau.

Observations de l'Administrateur sur les divers bâtiments Civils y mentionnés

(1) L'Artillerie de Karikal était composée de 4 pièces de 8 l. 4 pièces de 6 l. et deux canons de fonte, pesant l'une 265, l'autre 267.

(2) C'était une enceinte à chaux et à sable elevée à la hauteur de 4 pieds sur la retraite de 500 toises de 1 pied de développement contenant 1486 toises cubes 3/17. Cet ouvrage qui est très solide (dit-on) fut commencé pour fortifier l'aldée de Karikal dont il ne couvrait qu'une très petite partie (Il n'en existe plus vestige).

(3) fort D'auphin n'était qu'un simple bastion de 14 à 15 toises de face et de 17 de flanc présentant tout son angle flanqué à l'Ouest et fermé par la gorge, ayant de fondements deux retraites de 3 pieds de profondeur chacune sur 6 pieds de large construit en bloc par M. de Bourcet en 1765 et n'ayant de revêtement que 2 pieds d'épaisseur en Calliman et vieille briques avec talus de 5/6.

Cette fortification n'ayant point l'épaisseur proposée s'était lézardée verticalement dans la face du Sud-Ouest, on l'avait réparée mais Elle ne pouvait supporter son Artillerie (Il n'en reste plus vestige).

(4) Attenant au fort Dauphin on n'avait construit un retranchement en terre de 100 Toises de long (Il n'existe plus rien).

(5, 6 7) Il n'existe plus rien de ces trois Bâtimens.

(8) Elle vient d'être réparée, Il y a présentement 1 bas mât, 1 mât de hune et 1 de Perroquet, leur Elévation est de 87 Pieds.

(9, 10, 11) Il n'existe plus rien.

(12) L'Eglise a un presbytère un très beau Jardin, à l'Ouest, un très bel emplacement, tout est muré. Du Nord au Sud 170 Pieds, de l'Est à l'Ouest 292 Pieds. (Les murs ont 12 et 15 Pieds de hauteur).

(13) En 1766 on éleva une chaussée en terre de 474 toises de long pour empêcher les eaux salées de la Rivière de se répandre sur les terres à Nely. Cette chaussée, ainsi que deux ponts qui servaient à l'écoulement des eaux étaient en décembre 1770 en très bon Etat (cette chaussée ou digue est celle dont il est parlé page [33]).

La chaussée et les deux ponts sont entièrement détruits. Les habitants à qui on a concédé pour 3 ans sans redevance toutes les terres de Kijévéli à l'Est ont commencé en 1824 à faire une chaussée pour empêcher les Eaux de la mer d'entrer dans les champs nouvellement défrichés, on demandera pour 1826 la reconstruction de ces deux ponts ou écluses qui seront fermées quand les eaux de la rivière seront

salées et que l'on ouvrira quand elles seront douces, de Juillet à la fin de Décembre.

(14) Ces Ponts servent toujours pour l'arrosement des terres à Nély.

En 1825 Il y a 28 ponts en briques et 4 en bois dans le Maganom de Karikal, que l'on fait réparer au fur et à mésure qu'ils en ont besoin.

(15) Ce jardin est compris dans la ferme du Calou et de l'Arrack du Maganom de Karikal dont il est éloigné de 730 toises au Nord, on ne sait qui a pu donner le nom de jardin à cet Etablissement qui n'est que de sable et dans lequel il y a aujourd'hui 1,639 arbres. entre cocotiers, palmiers, manguiers et accajoux qui sont affermés.

Le 28 février 1771 il y eut une augmentation à l'Inventaire.

Armes à feu, Armes blanches, ustenciles de guerre	625	8	24
A la Voirie, 6,088 arbres Estimées (16)	2772	10	,,
Total	3397	18	24
Total (Page [36]	29379	20	21
Total général de l'Inventaire	32,777	14	45

(16) En 1824 après le recensement des arbres on a trouvé qu'il y avait dans le Maganom de Karikal 11,567 palmiers.

1771

Le 18 Septembre 1771 Mr. De Boistel Lieutenant Colonel fut nommé à Karikal comme commandant. les beaux étant pour 5 ans les recettes étaient les mêmes qu'en 1770, c'est-à-dire, 8,200 pour la

ferme des 14 Aldées ci	8,200
ferme des droits de la grande Aldée	1,794
-do- à Karikal	946
ferme de l'Arrack	400
-do- du Callou	111
Total des fermes	11,451

On n'a point trouvé les dépenses du personnel et Matériel.

1772

Le 1er Mars on fit un nouveau reglement relatif aux droits d'entrée par terre et par mer, pour Karikal et la grande Aldée.

On fixa ces droits à 3¼ Pour cent par terre.

-do- à 3½ p % par mer.

On ne payait rien pour les vivres de consommation.

Cette ferme dura jusqu'au 31 décembre 1776.

En Septembre 1772 il fut établi à Karikal une chambre arbitrale pour les natifs (1).

Le 20 Octobre la pluie commenca et tomba pendant 40 jours.

Les canaux, les digues furent détruits ; une partie de la récolte perdue, des ruptures en beaucoup d'endroits.

Le Raja du Tanjaour avait à cette époque près du Commandant de Karikal un *Khabar Navis*, ou donneur de nouvelles.

Nous avions à la Cour de Tanjaour un Vaquil ou Ambassadeur natif.

N'ayant rien trouvé qui constate la recette et la dépense de cet exercice, on suppose qu'elle est la même qu'en 1771.

1773

Les divers produits de cet exercice furent affermés comme suit

La ferme des 10 Aldées à Candapa pour 1 an à	36,000 l.	ou	5,142 6/7
Celle des 4 à Rangapatirvangadon -do-	23,040	ou	3,291 3/7
Celle de l'arrack pr. Karikal et grand Aldée	2,181		311 4/7
Celle du Calou -do-	1,512		216 ,,
-do- des droits d'entrée par terre et par mer Karikal	8.280		1,182 6/7
-do- La Grand Aldée	14,760		2,108 4/7
Total du revenu de Karikal	85,773	ou	12,253 2/7

(1) Elle n'existe plus on l'avait demandée en 1819 et on en reconnait chaque jour la necessité par le grand nombre de procès qu'on renvoie à l'arbitrage et qui ne se terminent pas faute de cette chambre qui existe à Pondichéry et qui est au moins aussi nécessaire ici,

En Novembre Mr. le Colonel Hocquart remplaça Mr. de Boistel comme Commandant.

Dans cette année la Pagode de Pondichéry valait à Karikal 25 francs 1 ' 5 en argent de france 7 l. 4 s.

La roupie valait 2 l. 8.

A cette époque on disait que les marattes descendaient les gattes pour venir dans le Tanjaour.

Le fort du Tanjaour fut pris par les anglais pour le compte du Nabab de Trichenapali Mamoudalican qui le conserva pendant 3 ans ainsi que toute la province du Tanjaour, les 4 Maganoms en fesaient partie.

Dans cet intervalle, Le Né. Dabir Divan fit le compte des récoltes de 10 ans ; Il prit le terme moyen pour la part du Sarcar, c'est ce qu'on appela la ferme de *Dabirmouri*.

Par les conditions de cette ferme, il fixa que chaque aldée donnerait par an tant de galons de Nély pour la part du Nabab. Ces Nélys étaient vendus aux Mirasdars de chaque Aldée au prix courant de la place. de cette manière la part du Nabab était collectée en argent chaque Année, jusqu'à cette époque les 4 Maganoms payaient la part du Roi de Tanjaour en grains,

La part du Cultivateur était ainsi qu'il est indiqué (Page [27]) de 35 p %.

Le fils du nabab en allant à Madras passa par Karikal où il fut reçu par le commandant avec tous les honneurs dus à son rang. Il fut très content de la réception et des cadeaux qu'on lui fit.

1774

Le produit des fermes de Karikal pour cet exercice fut le même qu'en 1773, c'est à dire 85,773 ou 12,253 2/7
La dépense fut estimée à 54,584 ou 7,783 3/7
Excédant la dépense 31,189 ou 4,469 5/7

En février on donnait à Karikal 3 mesures 3/8 de Nély pour 1 fanon de Trinquebar.

A Pondichéry on donnait 5 mesures et demi.

Les droits d'entrée et de sortie sur les grains furent levés, la récolte ayant été mauvaise.

En Août 1774 Mr. Willesme Capitaine d'Infanterie remplaça Mr. Hocquart.

Mr. Cordé Ingénieur des ponts et chaussées vint de Pondichéry à Karikal pour y construire une nouvelle digue afin de resserrer le lit de la rivière.

Le Brâme Ramras fut envoyé comme *Vaquil* à la cour du Tanjaour avec une lettre de Mr. Law Gouverneur et un présent pour le Roi.

Les Anglais ne lui permirent pas d'entrer dans la ville et Il s'en revint à Karikal avec la lettre et le cadeau.

On lui payait 1 l. 16 s. par jour.

Les alcaras avaient 2 fanons par jour ou 12 sols.

1775

On ajouta cette année aux fermes de 1774 portées à 85,773, la ferme des chanques 4,334 l. et celle de l'Etalonnage 65 l.

Les revenus de 1775 furent donc de	90,173 l.
Supposant la dépense comme en 1774 de	54,584
Les recettes excédent les dépenses de	35,589 l.

Le 23 Janvier Mr. Dumironet Capitaine d'Infanterie remplaça Mr. Willesme.

En Avril on ne donnait à Karikal que 3 mesures $\frac{1}{8}$ de Nély pour 1 fanon de Trenquebar (1).

En Juillet les débordements furent considérables, et occasionnèrent beaucoup de ruptures.

(1) En Avril 1825 4 mesures $\frac{1}{4}$ pour 1 fanon de Trenquebar.

En Novembre les pluies furent abondantes et occasionnèrent beaucoup de dommages à la recolte.

Dans la correspondance de cette année on disait que le produit de la saline de Vanjiour et Carcangéri était de 5 à 600 garces de sel, mais on n'a trouvé nulle part si elles étaient affermées, en Régie et ce qu'elles rapportaient.

1776

Ferme des 10 Aldées pour 7 ans à Candapa (1)	41,803 l.	ou	5,971 6/7
Ferme des 4 -do- Tirvangadapoullé	26.593	—	3,799 3/7
Ferme des Chanques	4,334	—	619 1/7
Ferme du Callou	1,512	—	216 ,,
Ferme de l'arrack	2,181	—	311 4/7
Ferme des droits d'entrée à Karikal	8,280	—	1,182 6/7
-do- à la grande Aldée	14,760	—	2,108 4/7
Produit des diverses fermes	99,466	ou	14,209 3/7

(1) La ferme des 10 Aldées fut affermée pour 7 ans au Né. Candapa Modeliar Divan, du 1er Juillet 1775 au 30 Juin 1782. Pour 41,803 l. 4 s. en y comprenant les salines que l'on disait en 1775 rapporter de 5 à 600 garces de sel, ce qui fit augmenter cette ferme de 5,803 l. par an.

Le payement se faisait en deux fois par moitié;

Le 1er payement le 31 Décembre 1775.

Le 2ème -do- le 30 Juin 1776 et ainsi de suite chaque année.

La Dépense, l'entretien des canaux, digues et chaussées à la charge du fermier.

Il s'était engagé par l'article 5 de son bail d'avancer chaque année aux Cultivateurs 30 PP. par Aldée pour les frais de Culture, remboursables sans intérêt par les dits habitans en Nély ou en argent comme Ils avaient reçu cette avance.

La ferme des 4 Aldées aux même clauses et conditions que celle des 10.

Le 16 Mars Mr. De Boistel Colonel remplaça Mr. Dumironet.

En Mars, les revenus du Tanjaour étaient toujours perçus pour le compte des anglais, la Justice administrée en leur nom ;

Le Nabab n'en avait que le titre.

On assurait qu'en Mars, les hollandais expédièrent de Negapatnam un grand Catimarom voilé pour Batavia, d'autres disaient qu'il ne fut qu'à Colombo.

Le 11 Avril Lord Pigot Gouverneur de Madras vint lui même dans le Tanjaour pour y rétablir son ancien Roi *Tolasing* dans tous ses droits de Souveraineté.

On fit des réjouissances dans tout le Royaume. Les Anglais y conservèrent toujours garnison. On assurait à cette époque que le Roi du Tanjaour pour rentrer dans ses droits de Souverain donna 10 lacks de chacras en cadeau à la Cour d'Angleterre (3733,333 f 30 c) Et annuellement 6 lacks de Roupies à la Compagnie (1,440,000 f).

En Avril le Roi du Tanjaour donna la ferme des 4 Maganoms au Né. Moutoucomarapa pour 3 ans, à raison de 22,000 PP. par an, ou 154,000 l.

On estimait que le fermier pouvait avoir sur la récolte 800 garces de Nély chamba (1).

On disait à cette époque que le Roi du Tanjaour Par reconnaissance avait fait cadeau du revenu des 4 Elections à Lord Pigot.

En May on donnait 6 mesures et $\frac{1}{2}$ de Nely au fanon Trenquebar La garce de Nély se vendit 235 l. ou 33 PP. 4/7.

En Juin 6 garces de Nély pésèrent 43,818 l. ou 7,303 l. par garce (2).

---

(1) Pour avoir 800 garces Il fallait que le fermier eut de 60 à 70 sur la récolte brute.

(2) En avril 1825 7,296 l.

Le 13 Juillet les Eaux du débordement arrivèrent avec force et noyèrent toutes les semailles des Aldées d'adoutoré et Nérevi.

Du 5 au 10 Novembre, la pluie tomba par torrent la ville fut inondée ;

L'Embouchure de la rivière se porta dans le Sud. La digue faite par Mr. Cordé en 1774 fut Minée en Décembre par la force du courant et menaçait ruine. On demanda à la réparer en 1777 ce qui fut refusé. On présume que cette digue ne fut faite qu'en terre sans être ni gazonnée ni palissadée on n'a pas trouvé ce qu'elle coûta en 1774 lors qu'elle fut construite par Mr. Cordé.

1777

Le 1er Janvier on renouvela le bail de la ferme des droits d'entrée à Karikal et à la grande Aldée pour 7 ans, comme en 1776 ces deux fermes furent adjugées au brame Sernivas.

Les revenus de 1777 furent les mêmes qu'en 1776, 99,466 l. plus le droit d'encrage 384 l. et celui de la Voirie 135 l. ce qui donna pour recette générale 99,906 l.

On n'a pas trouvé la Dépenses du Personnel et Matériel. Par le règlement de 1772, article 26, le Coton en fil payait pour entrer, 4 caches par peloton, et le coton en bourre 36 caches par chaque charge d'homme.

Ce droit n'existait pas avant 1772, aussi les marchands et les Tisserands réclamèrent contre ; on ne fit pas droit à leurs réclamations.

En Janvier on commença à faire payer le droit d'ancrage ; précédemment ce droit était compris dans la ferme des droits d'entrée à Karikal et depuis 1772. Il se percevait ainsi :

Pour 1 Bâtiment à 3 mâts	1 Pagode	Porte-nove
— 1 Brick . . . . „ . .	18	fanons
— 1 Bot . . . . „ . .	8	„
Tout autre Bâtiment . . . „ . .	5	„
1 Tony . . . . . „ . .	3 F	60 caches
1 Manchon . . . . . „ . .	4 -	30 . . .
1 Chelingue . . . . . „ . .	1 -	20
1 Demi Chelingue . . . . „ . .	„ -	50

En février le Roi du Tanjaour fit demander par un *Vaquil* au Commandant de Karikal le tribut annuel de 1,000 Pagodes d'or qu'on lui devait depuis 1765.

M. De Boistel le lui fit payer, conformément au traité du 21 Mars 1765 passé entre Mr. Law et le Roi du Tanjaour.

En février on donnait 4 mesures $\frac{3}{4}$ de Nely pour un fanon. En Mars M. Lamoury Arpenteur fit le plan terrier de Karikal (1).

En May les Anglais mirent garnison à Nagour, quoique cette ville appartient au Roi de Tanjaour.

En Juin le Cougi qui était une surface de 10 Pieds 8 pouces carrés ayant 3 pieds de profondeur se payait 1 fanon d'argent.

Il fallait 4 coulis pour travailler 1 cougi dans un jour ce qui donnait à chacun le $\frac{1}{4}$ d'un fanon, c'est-à-dire 4 à 5 caches suivant qu'on en donnait 18 ou 20 pour 1 fanon.

Les Coulis représentèrent qu'au Tanjaour on payait le même cougi 1 fanon d'or, et qu'en leur donnant 1 fanon d'argent par Cougi Il fallait se servir de la mésure de 4 pieds, 6 pouces qui font 9 pieds carrés sur 3 de profondeur, parcequ'alors il ne fallait que 3 coulis pour travailler ce cougis.

Au Tanjaour on payait le cougi 1 fanon d'or pour la mesure de 5 pieds 4 pouces quand il s'agissait de digues et chaussées, et pour les canaux, 1 cougis $\frac{1}{4}$ pour 1 fanon d'or,

Le fanon d'or valait alors 1 fanon $\frac{1}{4}$ de Trenquebar.

Le 24 Juillet le débordement se fit sentir avec force. En Août, quand Mr. Bellecombe Gouverneur Général des Etablissements français de l'Inde vint faire une Inspection à Karikal, les Anglais qui épiaient tous les mouvements du général français envoyèrent 200 cypahis dans l'Aldée de Tirnoular à $\frac{1}{2}$ lieue à l'Ouest de Karikal et qui fesait partie des 4 Maganoms appartenant au Roi de Tanjaour qui n'était Roi que de nom.

---

(1) On ne l'a pas trouvé.

Ils retirèrent de Tirnoular les 200 Cipahis, dès qu'ils apprirent le départ du Gouverneur pour Pondichéry 100 autres Cypahis du Tanjaour fesaient route pour Tirnoular ils rebroussèrent chemin dès qu'ils surent que Mr. de Bellecombe avait fait route pour le Nord. En Septembre MM. Bellecombe et Chevreau firent un règlement de culture pour fixer les droits respectifs des fermiers et des laboureurs (1).

Le 14 Novembre la digue faite par Mr. Cordé en 1774 fut totalement détruite.

En décembre le sel se vendait 5 PP. la garce à prendre dans les salines, tous les frais au compte de l'acheteur.

On n'a pu savoir combien il s'en fabriquait par an.

REVENUS DU DOMAINE EN 1778

		Livres
Ferme des 10 aldées au Divan Candapa		41,803
-do- des 4 -do- à Tirvangadon Courtier		26,596
Montant des fermes des Terres par année		68,399 l.
Droits d'entrée par terre et par mer à Karikal	8,280	
-do- à la grande Aldée	14,760	
Montant des droits d'entrée par an		23,040
Ferme de l'Arrack	2,181	
-do- du Calou	1,512	
Montant de la ferme des Boissons		3,693
Ferme de la pêche des Chanques		4,334
Droit d'ancrage		384
Taille des Arbres		135
Total des revenus de 1778		99,985 l.
On évaluait la dépense mensuelle à 4,166 l. $\frac{2}{3}$ ou par an		50,000
Les Recettes excédent les Dépenses de		49,985

(1) On n'a pu se procurer ce règlement.

En février Mr. de Bourcet Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées vint à Karikal pour faire réparer la digue. Il fit le Plan de Karikal.

En Mars MM. Bellecombe et Chevreau firent un règlement pour le Tribunal de la Chaudrie qui est toujours en vigueur.

Dans ce mois Mr. De Boistel commandant, proposa d'entourer Karikal d'un fossé pour mettre la ville à couvert d'un coup de main. Il évaluait cette dépense à 60,000 l. Il calculait que Karikal économisait par an à peu près 50,000 l. que par conséquent, Il n'y avait à ajouter que 10,000 l. ; Pour les obtenir il proposa d'établir une taxe de 2 PP. par garce sur le Nely Etranger qui entrerait dans la place et 2 PP. sur le Nely exporté ailleurs qu'à Pondichéry.

On estimait que cet impôt donnerait par an 2,000 PP.

Mr. de Boistel proposait aussi d'établir la ferme du Betel et du Tabac.

On disait que le fossé d'enceinte de la ville aurait 2,000 Toises de circonférence sur 5 toises de largeur et 2 T de Profondeur.

On disait que le fossé d'enceinte ne couterait de main d'œuvre que 13 ou 14,000 roupies, en y employant les Coulis de la culture, à raison de 1 gros fanon de Madras par 3 Coulis.

En May Mr. Pitter Agent du Gouvernement Anglais dans le Tanjaour obtint en concession du raja, la ville de Naour (on ne sait à quel titre).

Il demanda aussi de lui concéder les 4 Maganoms, il fut refusé. Le Conseil hollandais de Négapatnam protesta contre la prise de possession de Naour par les Anglais, parcequ'il y avait une convention passée entre le Raja du Tanjaour et le dit Conseil, portant que si Naour était vendu, ce serait aux hollandais qui lui avaient prêté de l'argent, cette convention fut passée à l'époque ou les hollandais rendirent Naour au Nabab de Trichenapali, ainsi que les 4 Elections qu'ils avaient achetées du Raja de Tanjaour pendant qu'il était assiégé. En May les Anglais s'emparèrent d'un îlot qu'il y avait dans la rivière de Naour, dont nous avions eu la jouissance jusqu'à ce jour. (Il est vrai sans titre légal puisque le Paravant de la vente de vanjiour à la france, par le Roi de Tanjaour, dit *que nous serons bornés par la rivière de Naour*).

Les Anglais y placèrent un poste de Cypahis et y arborèrent leur pavillon. Mr. le Gouverneur Bellecombe écrivait à Mr. De Boistel que le moment n'était pas favorable pour réclamer une portion de terrain sans titre, pour prouver notre propriété. En juin les Anglais avaient un vaisseau de guerre et une frégate qui croisaient de Trinquebar à Naour.

Le 1er Juillet, Le Commandant de Karikal apprit que l'Angleterre avait déclaré la guerre à la france, le 4 Avril dernier cette nouvelle était arrivée à Madras par la voie de Suez.

Mr. de Boistel fit de suite des dispositions pour réparer le fort Dauphin, afin de s'y renfermer avec la garnison. A cette époque, les Anglais augmentèrent leurs forces à Naour et à Mayvarom dans le Nord.

Le 4 Juillet les Eaux du débordement arrivèrent. Le 5 Août Mr. de Boistel Commandant à Karikal reçut l'ordre de Mr. Le Gouverneur Bellecombe d'évacuer la place et de se rendre par mer avec la garnison à Pondichéry. Le fort Dauphin n'aurait pas tenu un mois, La garnison n'étant plus que de 120 cypahis.

Mr. De Boistel évacua Karikal le 6 Août, se rendit par mer à Pondichéry et y laissa Monsieur Daurbigny Vayer comme agent du Gouvernement français.

Le 10 Novembre les Pluies furent si abondantes que tout le Nely fut noyé.

Il y eut un coup de vent du 30 Novembre au 1er Décembre. Les $\frac{2}{3}$ de la récolte Carre et Chamba furent perdus. La pluie était encore très forte le 5 Décembre.

NOTES GENERALES DE 1765 à 1778

Il y a toujours eu 2 Jésuites ou missionnaires à Karikal pour y prêcher la réligion chrétienne.

On assure que l'Eglise actuelle fut construite de 1765 à 1770 Sous le Commandement de Mr. Fleurin Conseiller, pour le compte de la Compagnie.

C'était sur ce même emplacement qu'il y avait une maison ou logeait le Commandant de Karikal.

En 1772 on bâtit dans le Nord de la Place une maison pour le Commandant sur un très bel emplacement, ayant un grand Etang au Nord et de quoi à faire un très beau jardin dans le nord de l'Etang.

En 1817 il n'existait plus de cette maison que la salle principale qui menaçait ruine et qui écroula en 1822, en 1824 il n'existait de cette maison que les fondations.

Après la suppression des Jésuites, les Missionnaires qui les remplacèrent firent différentes batisses dans le local de l'Eglise. En May 1775 il fut passé un marché par M. Déhita-y-Salaya Subdélégué de M. l'Ordonnateur et le Né. Louise Malabar pour faire construire une maison en briques à chaux et à sable, afin de servir de Presbytère à la paroisse de St. Louis de Karikal, sur un terrain appartenant au roi et attenant à L'Eglise.

(Les dimmensions de la maison, des chambres et Varangues sont indiquées dans le dit marché).

Il fut convenu qu'on payerait la dite bâtisse, la somme de 2,462 l. 10 s. sur lesquels on retiendrait les 4 deniers pour livre attribués aux Invalides. La Mission est aujourd'hui en possession de l'Eglise, de la maison bâtie en 1775, d'un beau jardin dans l'Ouest d'une belle tope d'arbres dans l'Est et de tout le terrein renfermé dans cet enclos.

On n'a pas trouvé en qu'elle Année, l'Eglise, la maison et les dépendances furent concédées à la mission.

De 1765 à 1778

Lorsque le Nely entrait en abondance, on mettait un droit sur les grains, 15 caches et ½ mesure de Nely par charge de Bœuf.

Le Nely pour l'exportation payait 25 caches. Le ris destiné à la consommation payait 30 caches et une mésure de riz par chaque charge. Le ris qu'on exportait 50 caches par charge de bœuf. Dès que le grain devenait rare, on exemptait des droits. Le Commandant de Karikal avait toujours un vaquil à la Cour de Tanjaour pour savoir tout ce qui s'y passait, et il le fesait savoir au Commandant par des *olles* portées par un des deux alcaras qu'il avait près de lui comme courrier.

Karikal fut commandé par 1 Conseiller au nom de la Compagnie de 1765 à 1770 ; ensuite par un Conseiller et des Militaires de 1770 à 1778 MM. les Conseillers avaient 5,000 l. et fesaient le Commerce MM. les Commandans militaires avaient la paye de leur grade, plus un supplément pour la représentation. Le Gouvernement payait les frais de bureau, les Chobedars, Alcaras, pions et autres serviteurs attachés à la personne du Chef; on évaluait cette Dépense de 4 à 5,000 l. par an. Les dépenses extraordinaires leur étaient aussi payées.

Il y avait aussi à Karikal un subdélégué de M. L'ordonnateur de Pondichéry qui avait 2,400 l. par an, il était chargé de tout ce qui avait rapport a la comptabilité, finances et approvisionnements, c'est lui qui présidait le Tribunal de la chaudrie.

Le Commandant était pour la partie Militaire et Politique, il avait la place d'honneur au Tribunal. Le Subdélégué avait aussi des Chobedars, Pions, Alcaras; on lui fournissait tout ce qui était nécessaire à ses bureaux; on estimait cette dépense de 2 à 3,000 francs par an.

De 1771 à 1778. Le Commandant de Karikal avait à la Cour de Tanjaour un *Vaquil*, plus un agent secret afin de surveiller les Anglais tout puissans dans cette partie et qui cherchaient à s'emparer des 4 Elections pour nous affamer en nous restreignant à notre petite possession de Karikal.

Il était prélevé comme suit :

Par le Visiador
Par le Quanjimachetty, chef de toutes les castes
Par les 5 premiers Chefs de Caste
Et par le Maniégar de l'Aldée
} De 1765 à 1778

Un droit d'Alou sur diverses Marchandises désignées dans un Tarif (ces chefs n'ont plus le droit d'Alou)

En 1765 les 14 Aldées étaient en régie et rapportèrent 10,000 PP.
On récolta 300 garces de Nély
En 1766 la régie des 14 Aldées rapporta 7,500
On récolta 250 garces de Nely
En 1770 on afferma les 14 Aldées 8,200
En 1773 -do- 8,433
En 1776 -do- 9,771

Produit de 5 ans 43,904 PP.
Terme Moyen, le 1/5 ème 8,780 4/5

En 1765 la ferme des 14 Aldées fut de
ci . . . . . 9,666 (y compris les droits d'entrée)
En 1790 . . -do- . . 7,000 (non compris les droits)
De 1817 à 1824 en régie,
terme moyen 7,147 (Il n'y a aucun droit)
Total 23,813

Terme Moyen le $\frac{1}{3}$ 7.937 $\frac{2}{3}$

Différence en plus pour la ferme de 1765 à 1778 ,, 843

De 1765 à 1778 les 14 Aldées ont rapporté terme moyen 8,780

De 1817 à 1824 -do- 7,147

Différence en plus de 1765 à 1778 1,633

Mais il faut observer que de 1765 à 1778 en suposant qu'on ait suivi le Varom accordé aux Cultivateurs (Page [3 à 8]) on a trouvé que le terme moyen était de 47% pour le dit Cultivateur par conséquent il restait pour la part du roi ou du fermier 53 p % de 1817 à 1824 terme moyen, la part du roi a été de 42 1/6 p %. On avait donc en plus de 1765 à 1778 10 5/6 p %.

D'après le relevé des terres cultivées dans le Maganom de Karikal (Page ? [*v. inf.* p. 52]) il n'y avait en rapport à cette époque que 627 Velys 1,050 Cougis, tandis que d'après le Cadastre de 1824 on en cultive 849, différence en plus 221 v., 550 c.

En supposant que ces 221 Velys 550 Cougis rapportent l'un dans l'autre 100 Galons ils donneront un rapport de 22,125 galons, ou 165 garces $\frac{3}{4}$ qui à 30 PP. L'une font 4,972 PP $\frac{1}{2}$ qu'on doit ajouter à 7,147 ce qui donnera 12,119 PP. $\frac{1}{2}$ pour le revenu de 849 Vélis ce qui prouve que la Culture a considérablement augmenté depuis 1765. Il est prouvé par la correspondance des chefs de Karikal de 1765 à 1778 que les fermiers ne donnaient pas aux habitans Le Varom indiqué (Page [3 à 8]) que les dits fermiers et leurs agens opprimaient les pauvres cultivateurs, ce qui le prouve, c'est que les 14 Aldées en régie en 1765 rapportèrent 10,000 PP., quoiqu'on ne cultivât que 627 Vélis, il fallait donc que du tems de la Régie le Varom ou la part du roi fut plus de 53 p %, car cette récolte est portée à 300 garces.

Or la part du roi à 53 p % sur 300 garces était de 159 g. qui à 30 PP. L'une font 4,770 PP.

Pour la part de cultivateur à 47, Il revenait 141 garces qui à 30 PP font 4,230 PP.

Ces deux sommes font 9,000 PP. ce qui semblerait annoncer que les 300 garces étaient pour la part du Roi, puisque la Régie rapporta 10,000 PP., ce qui porte la garce à 33 PP. $\frac{1}{2}$.

Mais si les 300 garces étaient pour la part du Roi, combien avait l'habitant ?

De 1765 à 1778 d'après tous les renseignemens tirés de la correspondance, il parait que le véli de terre dans le Maganom de Karikal ne rapportait pas plus de 100 galons, d'où on conclut que les 627 vélis 1,050 Cougis en rapport à cette Epoque ne purent rapporter que 62,700 galons ou 470 garces $\frac{1}{4}$ puisque le Roi en a eu pour sa part 300 il en est donc resté 170 $\frac{1}{4}$ pour le cultivateur, un peu plus de la moitié du Roi ou du fermier si le roi ou la régie n'avait eu que 52 p % sur la récolte de 62,700 galons, sa part eut été de 33,231 galons ou 249 garces. Si l'habitant avait eu 47 p % sur les 62,700 g. il aurait eu 29,469 galons ou 221 garces ce qui forment en effet les 470 garces ; on voit donc que la régie a eu plus de 53 p % (60 ^{80} / 470). L'habitant au lieu de 47 p % a eu 36 ^{390} / 470.

On voit donc par cet exposé qu'il n'y avait pas de redevance fixe et qu'elle se prélevait à la discrétion du Régisseur ou du fermier ce qui était la source de toutes les véxations. Tels sont les renseignemens les plus précis qu'on a pu se procurer sur la régie et les fermes des 14 Aldées de 1765 à 1778. Pendant ces 13 Années les terres de ce domaine quand elles ont été en ferme ont toujours été divisées en 2 parties;

La ferme de Karikal ou des 10 Aldées.

-do- de la grande Aldée ou 4.

Les fermiers demeuraient à Pondichéry ; ils avaient seulement ici un agent qui fesait valoir les dites fermes.

Cet Agent était toujours un petit despote qui ne voulait pas recevoir d'ordre du commandant de Karikal et se refusait souvent à donner les comptes qu'on exigeait de lui, alléguant qu'il les avait envoyés à Pondichéry. On obligeait les pauvres cultivateurs à se rendre tous les ans à Pondichéry pour régler leurs comptes avec le fermier.

MM. les Commandans réclamèrent souvent pour que les fermiers demeurassent ici, ou que leurs Agens fussent chargés de régler leurs comptes avec les mirasdars ; on n'obtempéra pas à leurs observations.

Un très grand abus que MM. Les Chefs de ce comptoir ne purent abolir, ce fut l'imposition arbitraire des dits fermiers ou de leurs agens sur la qualité des Terres, en fixant la redevance à volonté et ne suivant pas le tarif porté page [3 et 4] qui fixe le varom de l'habitant, et par conséquent ce qui reste au roi, ou au fermier que le représente.

OBSERVATION DE L'ADMINISTRATEUR

Si les Terres de ce domaine qui sont en régie en 1825, étaient un jour en ferme, on est d'avis d'obliger les fermiers à demeurer à Karikal, ou d'y avoir un agent qui les remplacent et qui ait pouvoir de tout faire pour faire marcher la ferme.

Si le fermier demeurait ailleurs, qu'il put obliger les habitans à se rendre près de lui pour régler leurs comptes, on verrait se renouveller les exactions de 1765 à 1778, et par conséquent nos Mirasdars dans la plus grande misère, parcequ'à cette époque ils étaient vexés par les fermiers, par les agens et par tous les employés de la ferme qui étaient autant de sang-sues.

Dans la ferme de 1817 à 1819, malgré le sage règlement de Culture du 15 May 1788, on a vu en 1819 un de ces fermiers avoir pris un tel ascendant sur tous ces pauvres Cultivateurs qu'ils n'osèrent pas se plaindre dans les tournées fréquentes que je fis à cette époque; ce ne fut que quand la ferme fut résiliée qu'ils firent connaître les abus qu'il avait commis; abus qu'un Régisseur commettrait également, si le chef ne le surveillait pas.

De 1778 à 1785

Lorsque les français évacuèrent Karikal le 6 Août, Mr. Pitter résidant Anglais à Naour vint en prendre possession au nom de la Compagnie Anglaise.

Karikal dépendait de lui, Il continua de résider à Naour. En 1781 MM. Dailar et Kakren agens anglais restèrent à Karikal comme chefs pendant 3 Ans.

1° Un Inspecteur Européen pour le Domaine à 1,500 l. par an et 1 p % sur le produit net de la part du roi, sans aucune charge.

2° 2 Régisseurs à 30 R. chaque par mois.

Cette proposition ne fut pas acceptée à Pondichéry. Ensuite M. Vinay proposa de n'avoir qu'un régisseur pour le Domaine, de lui donner 50 R. par mois et 5 p % sur la part du roi dans chaque récolte, à la charge par lui de solder tous les frais de régie, c'est-à-dire la solde des employés et les frais de Bureau de la Cacherie.

Il demanda que les dépenses pour réparations des digues et chaussées, des Travaux de Maçonnerie etc. fussent à la charge du roi, ainsi que les frais de Transport du Nely des Aldées dans les Magasins du roi à Karikal, et les frais de mesurage. On ne trouva pas de Régisseur qui voulut accepter ces conditions parceque les 5 p % ne suffisaient pas ; dans la même année on les porta à 7 et en 1786 à 10 ce qui fut accepté.

A cette même époque, on estimait que les frais de transport étaient de 5 p %, ee qui fit dire à M. Vinay en 1786 que l'on pouvait porter les frais de la régie à 15 p % et les frais généraux sur la récolte brute aussi à 15 p % en supprimant les manioms des Pagodes, des Brames, etc.

Personnel de l'administration de Karikal d'après la lettre du Ministère du *29 Août 1784.*	1 Commandant Militaire	8,000 l.
	1 Commissaire Ordonnateur	6,000
	2 Commis aux Ecritures	2,500
	1 Greffier Notaire	1,500
	1 Voyer	1,200
	2 Prêtres desservant la Paroisse	2,000
	1 Chirurgien Major	1,500
	1 Arpenteur	1,000
	Ouvriers indiens, Ecrivains, Aides chirurgiens Infirmiers etc.	10 000
	Bâtiments militaires & Civiles, loyer de Maisons & Dépenses Extraordinaires ou imprévues	30,000
TROUPES	50 Européens, 50 Cipahis — Seront fournis par la garnison de Pondichéry[1]	———
	Total de la dépense (sans la garnison)	63,700 l.

(1) En 1824 la dépense du personnel et Matériel a été de 76,931 f.
y compris la garnison de 27,428
Dépense Personnel et Matériel 49,503 f.
Cela donne une différence en moins de 14,197 f. sur le budget de 1784 le matériel de 1824 a été de 13,776.

En février 1785 lorsque nous reprîmes possession de Karikal, le personnel Administratif fut composé comme suit :

MM.	De Boistel, Colonel Commandant (1)	19,200
	Vinay, Commissaire Ordonnateur	6,400
1	Commis de Marine	2,400
1	-do-	1,800
2	-do- à 900 l. chaque	1,800
1	Elève	600
1	Greffier notaire	1,800
1	Voyer	1,500
1	Officier de Port	1,200
1	Chirurgien Major	2,400
1	Garde d'Artillerie	1,200
2	Prêtres missionnaires	2,000
14	Total de la dépense par an	42,300
	-do- par mois	3,525

La lettre du Ministre du 29 Août 1784 qui fixait le personnel de Karikal ne fut connue qn'à la fin de Juin.

Et on s'y conforma pour les appointemens du Commandant et de l'ordonnateur ; mais on observa qu'il était impossible de faire marcher le service avec le Personnel indiqué par le Ministre (2).

---

(1) En 1824 le personnel est comme suit :

Capitaine de Vaisseau chargé du Service	8,500
Commis de Marine Contrôleur	3,508
Commis Extraordinaires	2,700
Assesseur du Tribunal	1,800
Greffier Notaire	1,500
Commissaire de police	1,800
Chirurgien	3,000
Officier de Port	800
Curé	1,800
Personnel Européen	25,408
Par mois	2,117 $\frac{1}{3}$.

(2) Au lieu de 42,300 l. par an la dépense fut de 30,700 l. et par mois de 2,558 l. $\frac{1}{3}$.

Le Commandant de Karikal avait près de lui les personnes ci-dessous désignées et payées par le Gouvernement savoir

1	Dobachi de la Nation	3,000
1	Interprête	450
1	Alcara	187
2	Chobedars	360
6	Pions	780
6	Jardiniers	450
1	Toti	100
18	personnes employées près du chef par an (1)	5,327

L'Ordonnateur avait près de lui savoir

1	Interprête	450
2	Chobedars	360
5	Pions	630
8	Personnes employées près de l'Ordonnateur	1,440

Tous les frais de bureau, tant pour personnel que le Matériel étaient payés par le Roi, pour le chef Militaire et le Commissaire Ordonnateur (2).

En 1785 Le Commandant avait, comme de 1765 à 1778 la partie militaire et la Politique.

L'Ordonnateur, les finances, la Comptabilité, la régie des terres, la justice. C'était le commissaire qui présidait le Tribunal de la Chaudrie.

M. le Commandant avait la place d'honneur quand il se rendait au Tribunal (3).

---

(1) Depuis le 1er Janvier 1824 le Chef de Karikal a près de lui 1 interprête à 1,200 f. c'est l'ancien Divan de M. le Bailli de Suffren tous les autres serviteurs comme Chobedars, Pions, Jardinier etc. sont à sa solde.

(2) Du 1er Janvier 1817 au 31 dec. 1818 le Chef de Karikal avait 3,500 f. pour le personnel et le Matériel de son secrétariat, Chobedars, pions de 1819 au 31 Dec. 1823 il avait 2,100 f. dont 600 f. pour le matériel des bureaux de l'administration et 1,500 pour 1 copiste, papier, plume, et Chobedars, Pions, etc. Depuis le 1er Janv. 1824, Pondichéry, n'accorde plus que 600 f. qui sont employés aux frais de bureau de l'administration, Le Chef est obligé depuis cette époque de payer sur ses appointements, 1 Copiste Chobedars, Pions, papier, plume etc.

(3) Depuis 1817, Le Chef de Karikal réunit les fonctions Judiciaires, Civiles et Militaires.

De 1785 à 1786

Récolte des 4 Maganoms de 1785 à 1786

	Vélis	Coujis				
On cultiva	1,041	1475	qui rapportèrent	188,823	2	7
Pour les Pailles				1,924	4	1
Pour le Poracou (glanage)				181	3	„
Pour le Panjémadi (Néliolé avant la coupe) . .				205	4	„
Pour Eliveton (Néli coupé par les rats)				46	7	„
Total du produit de la récolte des 4 Maganoms				191,180	10	„
Dans la même proportion 1,500 Vélis rapporteraient				275,281	8	„

En 1786, M. Vinay supposa d'après tous les renseignemens qu'il avait eus qu'on pouvait cultiver 1,500 vélis dans les 5 Maganoms. Il supposa également que terme moyen, chaque véli devait rapporter 200 galons dans les 4 Maganoms et 100 galons dans celui de Karikal ce qui lui fit porter la récolte présumée à 3,00000 galons.

	G	m	m			
Dépense sur la récolte de	191,180	10	2			
Pour les Coulis à 50 Markals par 100 Galons				7,154	5	2
Pour droit de Calavadi à 6 m	-do-			855	4	2
Pour droit de Sogondron à 12	-do-			1,570	8	2
-do- de Parry à	12	-do-		2,986	„	„
Total des dépenses variables (1)				12,566	5	6

M. Vinay observait que les frais se divisaient en 2 classes ; l'une renfermant les dépenses variables et l'autre les dépenses invariables. On va indiquer ces dernières, parcequ'elles sont toujours les mêmes, quelque soit le produit.

Revenus des Pagodes	Dépenses invariables		
Manioms ou Nely pour la pagode de Tirnoular	2,500	„	„
-do- en argent 10,660 fanons à 3 f le galon font	3,553	4	„
-do- en Nely aux autres pagodes du Domaine	1.725	„	„
-do- en argent 3,996 f à 3 f p. 1 galon	1,322	„	„
Revenus des pagodes de 1785 à 1786	9,110	4	„

(1) A cette époque fallait 4 mesures pour 1 markal ; en 1825, 4 mésures en 1785 il fallait 8 markals pour 1 Galon, en 1825, 12 markals pour 1 Galon.

	Velis	Coujis			
En manioms 30 — 1250 donnèrent			3,404	7	1
Manioms en Nely			286	8	,,
-do- en argent 1,292 f. à 3 f p. 1 galon			430	8	,,
Revenus l'Eglise et Brames					4,121 11 1

VISIADORS

Dépenses invariables

Orévagi et Nélévagi à 33 markal p %			4,307	3	5
110 v	1550 c	en artamamianioms	4,823	7	3
5	500	en Servamanioms	592	4	1
Revenus des Visiadors					9,723 3 1

Part des habitans

Dépenses variables

Part des habitans sur la récolte Carre			20,956	4	4
-do- Chamba			44,086	,,	,,
Sur 13,687 G produit de 66 v 1275 c de terrains en servamaniom			5,655	4	2
Pour 2,986 Parrys à 2 m par parry (:)			497	8	,,

	G.	m.	m.
Revenus des habitans	7,196	2	2
à déduire 5 p % de garce seul[t]. de 1785 à 1786	8,153	10	2
Part des habitans ou Coudivarom sur 191,180 g 10 m	63,042	4	,,
Part du Roi	92,616	6	,,
Frais généraux	35,522	,,	,,
Total général	191,180	10	,,

Frais	19,718	9	,,	a	6	6 7	p %
Pagodes	9,110	4	,,	a	3	,, 3	,,
Eglises & Brâmes	4,121	11	1	a	1	4 4	,,
Visiadors	12,165	11	4	a	4	,, 5	,,
Habitans	118,009	1	6	a	39	4 1	,,
Part du Roi	136,873	10	5	a	45	7 4	,,
	300,000	,,	,,	a	100	,, ,,	,,

Récapitulation des dépenses sur la quantité supposée de 300,000 Galons, c'est d'après cette récapitulation que Mr. Vinay établit le tarif ci-dessus.

Tarif proposé par Mr. le Commissaire Vinay

Frais	19,500	,,	,,	a	6	6 ,,	Frais généraux à 15 %
Pagodes	9,000	,,	,,	a	3	,, ,,	
Eglise & Brames	3,000	,,	,,	a	1	,, ,,	
Visiadors	13,500	,,	,,	a	4	6 ,,	
Habitans	127,500	,,	,,	a	42	6 ,,	
part Roi	127,500	,,	,,	a	42	6 ,,	
Total	300,000	,,	,,		100	,, ,,	

Ce tarif fut adopté par MM. Les Administrateurs Généraux de Pondichéry et servit de base au règlement de Culture qui fixa les frais généraux à 15 pour cent, la part du Roi et celle de l'habitant à 42 G. 6 M.

Velis	Cougis		G.	mar.	mes.
1,499	1800	rapportèrent	257 367	2	1
Produit des Pailles & autres			3 288	,,	5
		Total de la récolte	260,655	2	6
Droit de Patécatou & autres bénéfices			5,897	6	5

Récolte du 1er Juillet 1785 au 30 Juin 1786 pour les 5 Maganoms	Total des revenus	266,552	9	3
	Total des dépenses, frais Généraux, etc.	166,767	6	6
	Revenus du Roi	99,785	3	5
	Frais du Roi pour la Régie, etc.	14.967	9	3
	Reste net au Roi	84,817	5	2

Lesquels 84 817 Galons 5 markals et 2 mesures font 517 garces, 799 markals, 4 mesures, à raison de 164 galons par garce (1).

A la reprise de Possession en 1785 on proposa 18,000 l. pour le droit d'entrée du Maganom de Karikal en percevant un droit sur les grains et 14 000 l. sans impôt sur les grains.

---

(1) Depuis 1817 il ne faut que 33 galons $\frac{1}{3}$ pour une garce 12 markals pour 1 galon et 4 mesures p. 1 markal.

Aux Enchères publiques cette même ferme des droits fut portée à 23,040 l. (1) ou 9,616 Roupies

La ferme de l'arrack		1,010 R.
-do- des chanques		1,140 R.
-do- des Salines		345 R.
-do- de Kotchéry		2,560 R.
Pour 11 mois de régie divers droits	(2)	10,042 R.
Vente de Nély	(2)	14,772 R.
Total de la recette (94,714 l.) ou		39,485 R.
Total de la dépense		43,486
Excédant les recettes		4,001

La Dépense du personnel d'après les registres de l'Administration était comme suit:

Pour le personnel Européen par mois	2591 l.	(3)	3,434
-do- Employés natifs	843 l.	(3)	
Dépense pour la garnison	5,180 (4)		
Total de la Dépense par mois	8,614 (5)		
-do- par an	103,368 (6)		

A la reprise de possession le Né. Rajendra Modéliar fut nommé Régisseur des Terres à 1,500 l. par an.

En 1785 La Pagode portenove valait 8 l. la roupie 2 l. 8 s. à cette époque la mesure de ris pesait 1 livre $\frac{7}{8}$(7).

Pour 1 fanon de Pondichéry on avait de 80 à 90 feuilles de Bétel (8) et pour le même prix 9 Palams de Tabac (9).

---

(1) Comme en 1776 et 1778
(2) Il n'est pas possible que la Régie de 1785 pour les Maganoms n'ait produit que 24,814 Roupies ou 59,553 l. pour la récolte Chamba et Carre. Il doit y avoir erreur dans la recette.
(3) En 1824 par mois 2,977 Francs.
(4) En 1824 -do- 2,285
(5) En 1824 -do- 5,262
(6) En 1824 par an 63,154
(7) En 1825 elle pèse 1 L 9/16.
(8) En Mars 1825, 450 feuilles.
(9) -do- 10 Palams.
En Août 1785 4 mesures et demi de Neli au fanon Trenquebar en avril 1825 4 mesures $\frac{1}{4}$.

Les droits d'entrée à Karikal, à la grande Aldée et à Kotchéry se prélevaient à raison de 1 fanon de Trenquebar et un doudou pour 1 fanon de Pondichéry.

On suivait le règlement de 1772 qui indiquait par un tarif le droit à percevoir sur les comestibles, combustibles et marchandises.

Les payements se fesaient en deux termes égaux l'un le 30 Septembre et l'autre le 31 Mars suivant.

En 1785 Le Maganom de Karikal cultiva 400 vélis

La récolte carre de 1785 pour les
4 Maganoms fut de 54,736 G.
-do- pour les 14 Aldées 9,660

Total de la récolte Carre 64,396

De 1785 à 1786 pour la part de l'habitant, on a suivi le Varom indiqué (Page [3 s.]).

On n'a pu savoir la quantité de sel qui s'y confectionnait à cette époque et le prix que le fermier vendait la garce.

Les salines de Vanjiour & Carcangéri furent affermées 345 roupies de Pondichéry pour 3 ans, à dater du 1er Avril 1785, par ce bail le fermier était obligé de payer aux sauniers 2 PP. par garce de sel confectionné et 1 Carré sur 10 comme d'usage. En Août 1785 Mr. le Barom Penmark de Mainville Colonel remplaça M. De Boistel dans le Commandement de Karikal.

Population de 1786

Karikal		Les 4 Maganoms	Total de la Population
Hommes	3,987	2,892	6,879
Femmes	4,554	2,716	7,270
Garçons	2,096	534	2,630
Filles	1,540	522	2,062
Esclaves	230	„	230
TOTAL	12,407	6,664	19,071
Bestiaux	4,694	4,996	9,690
Maisons	1,670	2,045	3,715

En 1785 M. le Commissaire Vinay écrivait à MM. les Administrateurs Généraux que les revenus de Karikal monterait en 1785 à 169 663 l. qu'ils s'élevraient successivement à 450,000 l. Et jusqu'à 500,000 l. D'après cette assertion de M. L'ordonnateur, Vinay M. Le Vicomte de Souillac alors Gouverneur écrivit le 15 Septembre 1785 au ministre de la Marine dans ce sens, en lui annonçant que les revenus de ce comptoir monteraient à 500,000 Livres.

Observations de l'administrateur en 1825 sur le revenu annoncé de 500,000 Livres.

On ne voit pas sur quels produits, M. L'Ordonnateur fondait cette élévation des revenus de Karikal à 500,000 livres, on va entrer dans quelques détails à ce sujet.

En 1785, les divers droits compris ceux d'entrée à Karikal, à la grande Aldée, à Kotchéry, les fermes de l'arrack, chanques et Salines montaient (Page [62]) à 14,671 roupies ou 35,210 l. Il resterait donc pour le revenu des terres du Domaine 464,790 l.

Supposons comme l'a fait M. Vinay que la récolte carre & Chamba soit de 300 000 Galons de Nely, si nous suivons le système de 1785 qui accordait au Roi (Page 60 *en bas*) 45 galons, 7 markals et 4 mesures pour 100 galons, il lui reviendra sur la récolte de 300 000 galons, la quantité de 126,875 G. Le Nely en 1785 valait 263 l. la garce ou 32 PP. $\frac{7}{8}$ème. En fixant le prix moyen de la garce de nely à 30 PP. les 126 875 G à raison de 164 galons pour 1 garce font 773 garces $\frac{2}{3}$ qui à 30 PP. l'une font 23,210 PP. et comme à cette époque la pagode Portenove valait 8 l. on aurait eu 185,680 l. Comme on n'a pu trouver la contenance du galon (mesure idéale) à l'égard du Markal qui sert à mesurer le Nély, on suppose que ces 126,875 G soient divisées par 133 G $\frac{1}{3}$ (Mesure actuelle) on aura pour quotient 951 garces $\frac{1}{2}$ qui au prix de 30 PP. font 28,545 PP à 8 l. l'une donnent la somme 228,360 l.

Ce qui est encore bien loin du compte de M. Vinay qui doit être de	464,790
Différence en moins	236,430

Pour que la régie rapportat 464,790 l. il fallait que M. Vinay eut des ressources que je ne trouve nulle part.

Car en supposant qu'il eut l'intention d'Etablir le droit du Roi (ce qui n'est pas probable d'après ses intentions bienfesantes pour le Cultivateur et son travail sur le Culture) comme sous les règnes des princes Indiens à 60 et 70 pour cent. et encore il n'aurait pas obtenu cette somme

Puisqu'à 60 p % sur 300,000 Galons, on a 180,000 G ou 1,350 garces qui à 30 PP. l'une font 40,500 PP. à 8 l. donnent 324,000 l.

Et à 70 p % on a 210,000 Galons qui à 30 PP. font 47,250 PP. ou 378.000 l. et dans ces deux hypothèses en fixant la garce à 133 Galons $\frac{1}{3}$.

On ne voit donc pas sur quels revenus, M. Vinay a pu baser la recette de 500,000 l., par an, car les fermes diminuèrent en 1786.

Les Années suivantes, il n'y eut pas de nouvelles fermes, ce qui ne permet pas d'expliquer le revenu présumé de 500,000 l.

Ce que l'on peut assurer d'après une Connaissance exacte que l'on a des revenues de ce domaine, c'est qu'ils ne pourront jamais s'élever à cette somme d'après la part fixée au roi par le règlement de Culture du 15 May 1788.

Voici les plus forts revenus calculés d'après le terme moyen de 4 ans.

	Francs	Cen.
Total des recettes des fermes et autres droits	51,253	23
Recette de la Régie, tous frais défalqués	174.411	36
Total Général des recettes	225,664	59
Dépenses du Personnel et Matériel	76,931	„
Revenu net, terme moyen de 1820, 21, 22 et 23	148,733	59

On observe qu'en 1885 on ne cultivait que 1500 vélis de terres à Nély et que présentement on en met en rapport Année commune 2,256 V $\frac{3}{4}$ la récolte moyenne de ces 4 années a été de 2,099 garces $\frac{3}{4}$ de Nély ou 279,943 galons, et pour la part du roi 909 garces $\frac{3}{4}$.

Si en portant le rapport total à 500,000 l. M. Vinay a entendu parler du produit sans prélever les dépenses quelconques, il avait raison.

Les fermes des divers droits à 14,671 R. ou 300,000 Galons divisés par 164 (comme en 1785) donnent 1,829 garces à 30 PP l'une font 54,870 PP à 8 l.	35,210 l. (1)	438,960
Total général de la Recette		474,170

(1) En 1824 les recettes des divers droits ont été de 51,253 23 c.

De 1786 à 1787

	G	Mar.	Me
On cultiva 1,960 V 25 C qui rapportèrent	355,382	7	5
Frais généraux à 15 p % et la part des habitans	200,566	3	5
Reste pour la part du Roi	154,816	4	,,
15 p % pour frais de Régie	23,223	11	,,
Reste net au Roi	131,592	5	,,

Lesquels 131,592 G 5 m à raison de 164 galons, 6 markals par garce font à peu près 800 garces de Nély.

482 garces, 1,140 M 5 M furent vendues cette année 9,906 PP 3 f 40 c ce qui fesait revenir la garce à 22 PP $\frac{1}{4}$, on fit pour 1 133 PP 14 f 40 c de réparations aux digues et chaussées. La Dépense du loyer des magasins et des agens y employés, des mesureurs, des coulis Du 1er Juillet 1786 au 30 Juin 1787 monta à 352 PP 14 f 56 c (1).

Il y avait 7 fermes qui rapportèrent comme suit:

Les droits d'entrée à Karikal	1,700	Roupies (2)	
-do- à la grande Aldée	2,200	6,460 R	
-do- à Kotchéry	2,560		
Les Salines	345		
La ferme des chanques	1,140	(3)	
-do- de l'arack	1,010	(4)	
Le droit d'encrage	223	(5)	
Recette des diverses fermes (22,075 l.) ou	9,178		
482 Garces ont donné (71,323) ou	29,718		
318 G restant des 800 à 22 PP $\frac{1}{4}$ (59,940) ou	21.225		
Total des recettes (144,338) ou	60,141		
Dépenses administratives	76,125 l.	(6)	
-do- Pour la garnison	62.160 l.		
Total du Personnel et Matériel	138,285 l.		
Les recettes excèdent les dépenses de	6,053 l.		

(1) En 1824 ces mêmes frais coutèrent 298 PP 3/7 cette dépense est variable, Elle augmente ou diminue suivant l'abondance de la récolte et le tems que les nelys restent dans les magasins.
(2) En 1778 La ferme des droits d'entrée était de 23,040 l. ou 9,600 R. différence de 1778 à 1787, 3,140 R.
(3) En 1776, 4,334 l. En 1824 770 f.
(4) En 1776, 3,693 l. En 1824 15,220
(5) Il n'y en a pas dopuis 1817
(6) En 1785, (page 52) cette dépense n'était que de 3,434 l. par mois ou par an 41,208 l. Cette différence de 34,917 l. provient de ce qu'en 1785 on n'avait pas compris la dépense du matériel.

En Octobre 1787 M. Le Commandant de Karikal écrivait que ses revenus pouvaient suffire à la dépense.

De 1786 à 1787, on donna pour avances aux habitans des 4 maganoms, 1 000 PP et à ceux de Karikal 425 PP. Ces avances furent faites pour toccavi et réparations.

Cette année (1787) un habitant appelé Arlanda proposa à M. M. Les Administrateurs de Karikal de fixer la redevance de chaque véli cultivé à 12 pagodes et comme il disait qu'il y avait 1,500 v. en rapport dans les 4 Maganoms, il proposa de payer cette ferme 18,000 PP. Mais comme il fut prouvé qu'en 1787, il y avait 1,800 v. en culture dans les 4 Maganoms à 12 PP par véli, cela donnent 21,600 PP.

On estimait qu'il y eut cette Année 600 vélis cultivés dans les 14 Aldées, qui à 12 PP par véli auraient donné 7,200 PP. Il fut observé que les terres de ces 14 Aldées ne rapportaient pas autant que celles des 4 Maganoms.

Le 20 Décembre 1786 M.M. Peumark et Vinay envoyèrent à M.M. les Administrateurs généraux à Pondichéry, un mémoire sur l'Etablissement de Karikal, traitant principalement de la Culture des Terres, et ils proposèrent d'établir un règlement qui fixa les frais généraux à 15 p % la part du roi à 42½ ainsi que celle de l'habitant. M. Vinay fut appelé à Pondichéry pour discuter le dit projet qui fut mis à exécution en May 1788.

L'Arpentage de Karikal fut commencé en 1786 et M. l'Ordonnateur disait que d'après le travail exécuté, il fallait 2 ans pour le terminer.

Il parlait aussi de la suppression des Visiadors qui étaient autant de petits souverains despotes.

Il finissait par dire que la communication de la rivière à la mer devenait tous les jours plus difficile. Il craignait qu'elle ne fut entièrement interceptée, et qu'il était indispensable de travailler de suite à resserer le lit de la rivière parcequ'en différant, la dépense augmentera chaque Année. Il demandait un officier des ponts et chaussées pour examiner ce travail important.

OBSERVATION DE L'ADMINISTRATEUR

« De 1785 à 1793, Epoque de la prise de Karikal, on n'a pas travaillé à resserrer le lit de la rivière. De 1793 à 1817. Les Anglais ont tout négligé dans cet Etablissement.

De 1817 à 1824, on n'a rien fait.

Il est indispensable cependant qu'un officier des ponts et chaussées Inspecte la rivière de Karikal qui a son embouchure à la mer, afin de lui donner une direction à l'Est, au lieu du Sud qu'elle a aujourd'hui. La Rivière se comble chaque Année, parcequ'elle s'étend Nord et Sud et qu'elle forme divers petits canaux. Un officier du génie est nécessaire à Karikal pendant 2 ou 3 ans pour observer la rivière de Karikal, pour les canaux et rivières qui servent à l'irrigation et pour les digues et chaussées. »

Population de 1787

Hommes	7,593
Femmes	8,522
Garçons	2,893
Filles	2,049
Esclaves	311
Total de la population	21.368
Maisons	4,065
Bestiaux	11,746

En lisant la population (Page 46, 53 et 54) on voit que son augmentation est croissante chaque Année depuis le retour des français.

Le 24 May 1787 M.M. les Commandant et Ordonnateur de Karikal fixèrent les frais généraux de Culture à 15 p %.

La part du Roi à	42 $\frac{1}{2}$
Celle du Cultivateur à	42 $\frac{1}{2}$
Total	100

Du 1er Juillet 1787 au 30 Juin 1788

		G	M	M
Récolte des 4 Maganoms	On a cultivé 1 321 v. 775 c. qui ont donné	152,639	5	2
	Frais Généraux à 15 p % et par[t] des habitans à 42 ½	87,767	8	1
	Reste pour la part du Roi	64,871	9	1
	Bénéfice sur le mesurage	244	2	1
	Total de la part du Roi	65,115	11	2
	Frais de Régie et de Transport	9,841	11	3
	Reste net au Roi	55,273	11	7

Lesquels 55,273 11 7 à raison de 109 G 8 M par garce font 504 garces, 23 Markals, 7 mesures

Récolte des 14 Aldées	Les 14 Aldées Cultivèrent 508 V. 350 C. qui produisirent net au Roi	13,279	3	3
	Total des récoltes des 5 Maganoms	68,553	3	2

Lesquels 13,279 G 3 M 3 M donnèrent 121 G 115 M 3 M qui ajoutés aux 504 G 25 M 7 M des 4 Maganoms donnèrent la quantité de 625 G 139 M 2 M.

On n'a pas trouvé le prix de la garce de Nély mais comme la récolte fut moindre d'un quart que l'Année précédente, nous avons supposé la garce de neli chamba à 30 PP et celle carre à 20 comme suit.

504 garces à 30 PP. font 15,120 PP à 7 l. l'une	105,840 l.
121 -do- à 20 PP.____ 2,435 -do-	17,045
Les diverses formes comme l'année précédente (P.)	22,075
Total des recettes	144 960
N'ayant pas trouvé les Etats de dépense pour le personnel et le Matériel, on l'a porté comme en 1786	138,285
Les recettes excédent les dépenses de	6,675 l.

On dépensa pour la réparation des digues et chaussées la somme de 700 PP 9 f.

Le Né. Poudouvé Modéliar fut nommé Régisseur pour les 4 Maganoms et Rajendra pour les 14 Aldées à 125 l. chacun par mois (1).

En Janvier 1788 M. Le Colonel Marguenat remplaça M. Le Baron Peumark De Mainville.

En 1788, Le Gouvernement avança aux cultivateurs 40 garces, 784 markals, pour semailles et frais de culture.

Le 31 Mars 1788, M. Le Comte De Comvay Gouverneur Général des Etablissements français de l'Inde, rendit une ordonnance concernant les salines ainsi conçue.

" Les 200,000 Mands de sel que les Anglais sont convenus de recevoir annuellement des français, et de payer à raison de 120 Roupies Sica les 100 mands seront fournis et exportés par tous les Etablissements de l'Inde chacun au prorata de ses habitans négocians." Karikal fut compris pour 12,000 Mands.

Le Gouverneur de Pondichéry envoyait tous les ans au Commandant de Karikal des permis pour 12,000 Mands de sel que l'on délivrait aux Européens les moins avisés, afin qu'ils retirent un bénéfice sur le trafic de ces permis.

C'était le Commandant qui fesait cette répartition. Il y avait à Chandernagor un bureau qui était chargé de faire la remise aux Anglais dans l'endroit désigné. Le Bâtiment portant du sel dans le Bengale était muni d'un passe-port du Commandant qui désignait la quantité de sel et pour le compte de qui.

Sur le produit des 200,000 Mans, il était prélevé par l'employé du Roi au Bengale chargé de la recette du dit sel, un droit de 7 et $\frac{1}{2}$ p % pour subvenir aux dépenses des bureaux établis à Pondichéry et à Chandernagor. Et au soulagement des familles indigentes de ces deux principaux Etablissements.

Le 30 Juin 1788 La ferme des droits d'Entrée pour Karikal, La grande Aldée et Kotchéry fut adjugée pour la somme de 2.610 PP ou 18,270 l. avec la condition de se conformer au tarif de 1772 (2)

---

(1) Depuis 1820, il n'y a qu'un régisseur pour tout le Domaine payé à 168 l. par mois y compris ses frais de tournée.
En 1788 il y avait à la régie 112 personnes pour les 4 Maganoms
35 pour les 14 Aldées
147 employés au service de la régie
96 employés en 1824 et 1825

(2) En 1778 La ferme des droits d'entrée était de 23,940 l.
en 1787 15,504
en 1789 18,270

De 1788 à 1789

Saline de Vanjiour et Carcangéri

	G	M		
Vanjiour	123,660			
Carcangeri	76,820			
Total	200,164			
10% frais de régie	20	,,		
Reste	180,164			
qui à 2 PP. La garce payée aux saumiers font la somme de			360 PP	7 f.
Frais de mesurage à 5 f. la garce			32	4
Total des frais			392	11
En supposant la garce à 6 PP. les 180 G donnèrent			1,080	
Il restait au Roi			688	
En 1789 on prêta 250 PP aux Cultivateurs de Tirvatacoudi à 8 % par an				
La récolte fut de 205,355 galons ou en garces			1,872	
Frais généraux à 15 p % et part des habitans à 42 et ½			1,072	
Reste pour la part du Roi			800	
frais de Régie et de Transport à 15 p %			108	
Reste net au Roi			692	
La vente du Nély monta à la garce à 32 PP 1/16	22,823 PP			
Réparations digues et canaux	1,007			
Reste net au Roi	21,816 ou à 8 l. l'une		174,528 l.	
Les Dépenses générales furent de			97,904	
Les recettes excédent les Dépenses de			76,624 l.	

Le Règlement de Culture fut mis à exécution le 15 May 1788. C'est à M. Le Commissaire Vinay à qui l'on doit ce sage règlement; c'est à lui à qui les Cultivateurs doivent d'Eternelles actions de grace pour leur avoir assuré l'existance, et le terme des Vexations sans nombre qu'ils éprouvèrent et sous les Princes Indiens les Anglais et les français; Véxations qui recommencèrent quand les Anglais laissèrent ce sage règlement en 1801 pour suivre un autre Système. Les soins que M. Vinay se donna depuis février 1785 jusqu'à la fin de 1787

pour connaître les divers points de la Culture méritent les plus grands éloges. Aussi à la reprise de possession en 1817 MM. Les Administrateurs Généraux se sont-ils empressés de remettre ce sage règlement en vigueur, et les Cultivateurs de bénir le Gouvernement français qui est venu leur donner une nouvelle existence.

En Novembre 1788 dans la crainte de manquer de grains et d'après l'Embargo mis au bengale sur les ris on supprima à Karikal les droits d'entrée sur tous les grains à dater du 1er Décembre 1788 jusqu'au 18 Octobre 1789 ce qui fit réclamer au fermier un dédommagement (on n'a pas trouvé à quelle somme il fut porté).

"En May 1789. M. Le Commandant de Karikal écrivait à M. le Gouverneur de Pondichéry que les 4 Maganoms comportaient 3,000 Vélys de terres dont 1,500 V étaient seulement cultivés.

500 Vely pouvaient l'être de suite, puisqu'ils l'étaient de 1750 à 1760
500 -do- -do- -do- avec quelques dépenses
500 -do- pouvaient être cultivés en petits grains de toutes espèces.

Chaque Véli était composé de 8,000 Toises de superficie. Chaque Véli rapportait 150 Galons de Nely.

Si on Cultivait le Véli avec 2 charrues au lieu d'une il rapporterait 200 G.

Il y en a qui donnent 300 et même 400 Galons.

M. Le Commandant demandait enfin 1 Régisseur pour chaque Maganom ".

OBSERVATION DE L'ADMINISTRATEUR

à la lettre de M. Le Commandant de Karikal en date de May 1789

Il faut qu'il y ait eu erreur de Copiste dans cette Lettre, car les 4 Maganoms n'ont jamais comporté 3,000 Vélis de terre Cultivables en Nély. On a voulu probablement porter des 5 Maganoms.

On verra (Page 77) que la Culture de ce Domaine fut portée par le fermier Arloupoulé de 1790 à 1791 à 2772 Vis. C'est la plus grande Culture comme depuis que cet Etablissement appartient aux français par le Cadastre fait en 1824, on a trouvé 5,058 Velis pour la superficie totale du Territoire ou 13510,991 hectares

On trouve dans le dit Cadastre les rapports suivant sur la Culture

2,517	Vélis, des 4 espèces de Neli en rapport dans 5 Mag.		V
		P. le Mag. de Kar.	685
67	Non Cultivés faute de bras	-do-	22
193	Incultes, mais qui peuvent être mis en rapport	-do-	37
12	Incultes, défrichés depuis peu	-do-	12
113	Incultes, mais que l'on espère faire mettre en rapport cette Année		88
41	Terres à menus grains qui pourront être Cultivées en Nely		2
2,943	qui peuvent être cultivées dans les 5 Maganoms, à retran-		846
846	cher du Maganom de Karikal		
2097	Velis pour les 4 Maganoms.		

D'après cet exposé (que l'on assure exact, parceque l'Arpentage des Terres de 1824 a été fait avec soin) on croit pouvoir assurer qu'il n'y a jamais eu plus de 2,000 Velis de Terres cultivables en Nely dans les 4 Maganoms et qu'on s'est trompé, quand on a dit qu'en 1789, Il s'en trouvait 3000.

			V
Dans les 4 Maganoms,			
Il y a eu en menus grains 509 à Prombocou			700 Velis
Dans le *maganom* de Karikal		243	648
Total de terres menus grains		752 Total	1,348 Velis

Le Véli étant alors de 8000 Toises, ou 7,031 T. 1 P. 6 P. français
La différence du Pied anglais au français est de 0,020 Mil ou 9 L
Le Véli est composé de 80 T. Anglaises de longueur sur 100 T. de largeur ce qui établit la superficie à 800 T. Anglaises.
Le Véli actuel est composé de 75 T. de longueur sur 93 T. 4 P. 6 P. de largeur, calculé sur la différence de 0,020 M ou 9 L que le Pied français comporte de plus.
La superficie du Veli est donc de 7,031 T. 1 P. 6 P. français.

De Juillet 1789 à Juin 1790

Salines de Vanjiour et Carcangeri

de Vanjiour	garces	148 ,.
de Carcangeri	-do-	58.850
Total		206.850
Frais de régie à 10 p %		20 850
Reste		186 ,,

qui à 2 PP La garce payées aux sauniers font la somme de 372 PP.

Frais de mesurage à 5 f. la garce	36
Total des frais	408
En supposant la garce à 6 PP les 184 donnerent	1,116
Il resta au Roi	708

	G.	M.	M.	
1,356 V. 125 C. rapportèrent	143,334	11	7	Récolte des 4 Maganoms
frais généraux à 15 p % part des habitans à 42 et ½	82,417	6	,,	
Part du Roi à 42 et ½ p %	60,917	5	7	
Frais de régie à 10 p % et de transport à 5	8,190	3	5	
Reste net au Roi	52 727	2	2	

Lesquels 52,729 G 2 M 2 M à 109 G 8 M par garce font 480 G 1042 M 2 M

536 V. 950 C. rapportèrent 54,178 G 1 M 111 M en déduisant les frais généraux, ceux de régie et la part des habitans, il reste au Roi 20,265.2.5 qui à raison de 109 G 8 M par garce font 184 G 1,038 M 5 M — Récolte des 14 Aldées

---

Part du roi dans

les 4 Maganoms	52,727	G	2 M 2 M	en garces	480	G 1,046 M	2 M
-do- dans les 14 aldées	20,265	2	5	-do-	184	1,038	5
Total pour les 5 Maganoms	72,992	4	7	Total	665	484	7

N'ayant pas trouvé le prix du Nély Chamba et Carre, on l'a fixé à 30 PP pour le chamba et à 20 PP pour le Carre comme de 1787 à 1788

480 g. de chamba à	30 PP font	14,400 à 7 l.	l'une font	100,800 l.
184 -do-	20	3,680	-do-	25,760
664 G à	30 PP et 20 PP donnèrent	18,080	-do-	126,560 l.
En supposant toujours les fermes au même prix				22,075
Total de la recette général				148,635
-do- de la dépense				97,904
Les recettes excèdent les Dépenses de				50,731 l.

La dépense des réparations des digues et chaussées fut de 92 PP 25 f 4 C. En Mars 1790 M. d'Espinasse Capitaine remplaça M. le Colonel Marguenat.

Le Cadastre de Karikal fut commencé en juillet 1786 par le Sr. Mouisse, Il n'était pas fini en 1790 (on n'a jamais pu se procurer ce Cadastre).

La Dépense extraordinaire par mois pour ce cadastre fut de 38 PP 14 f pour *Bath* aux divers agens employés à ce Cadastre ; Cet Arpenteur payé 1,000 l. par an, prenait de plus aux habitans 6, 12 et jusqu'à 18 fanons par Terrain qu'il mesurait. L'Arpentage fait en 1824 a coûté au roi 330 francs pour 6 Agens Extraordinaires qui y ont été employés.

Il n'en a pas couté un Centime aux habitans. Il a été commencé le 1er Avril et fini le 15 Septembre 1824 ce qui fit 168 jours.

Outre ces 6 employés extraordinaires dont on répartit 1 dans les Cinq Maganoms et le 6ème à la grande Aldée l'arpentage s'est fait par Maganoms par le Béchecar, L'Amina Extraordinaire, et les Maniégars de chaque Vattom, en présence des principaux mirasdars propriétaires qui ont signé chaque jour sur l'olle qui constatait le mésurage de l'aldée.

Jusqu'en 1785, les habitans de Karikal ne payaient que 6 fanons pour le mesurage de leurs terrains et dans les 4 maganoms 8 f.

En 1789 L'Arpenteur prenait de 18 à 12 Fanons.

En 1818 MM. Les Administrateurs Généraux firent un réglement qui accordait 16. Et 12 fanons dans les Aldées dont la moitié pour l'Arpenteur et l'autre moitié pour le maître maçon qui n'est pas payé par le Gouvernement (1).

Le 30 Décembre 1789 on proposa d'affermer ce Domaine comme suit.

La ferme des 4 Maganoms	16,500 PP
-do- des 10 Aldées de Karikal	3,900
-do- de 4 -do-	2,725
Total de la ferme proposée	23,125 PP

Le 14 Janvier 1790 Le Né. Aroquiompoullé eut la ferme des 5 Maganoms pour 26,000 PP comme suit :

Les 4 Maganoms pour	19,000 PP
Les 14 Aldées pour	7,000
Total de la ferme adjurée	26,000 PP

Les Salines de Nanjiour et Corcangeri étaient comprises dans la dite ferme.

En 1789 Il est entré à Karikal 2,000 Garces de Nely du Tanjaour qui ont payé 5 et $\frac{1}{2}$ p % de divers droits (2).

En 1790 on Calculait que la consommation de Karikal.

Et la grande Aldée était de 2 garces de Nely par jour.

Le 19 Juin 1790 toutes les rivières étaient débordées. En 1790 on accordait 2 p % pour le dechet d'embarquement du Nely envoyé à Pondichéry et 2 p % pour le débarquement.

---

(1) Ce payement n'a lieu à présent que quand un mirasdar veut vendre sa propriété; quand il s'agit de discussion de terrains entre les mirasdars, le Vétian fait le mesurage en présence du béchecar et des parties il ne reçoit rien n'étant payé sur les frais généraux.

(2) En 1789 on vendit 174 garces pour 8,376 l. ou 48 l. la garce ou 6 PP 6/7 Il fallait que ce Nely fut gaté.

V	M	C		
635	7.	12 ½	de Nely Carre rapporterent	96,861, - 6 - 1
2,090	16	25	de Nely Chamba -do-	204 980 - 4 „
46	2	37 ½	-do- Inondés	„ „ „
2,772	5	75	Rapportèrent	301,841 10 - (1)

Le droit de patécatou était de 1,527 fanons ou 678 P.E. 36 f. 20 c. (2)

Pour la ferme des Terres 26,000 PP ou à 7 l. l'une	182,000 l.
Les divers droits	25 000 l.
Total de la recette générale	207,000 l.
Supposant la Dépense générale à	97,904
Les recettes Excédent les Dépenses de	109,096

En 1790 M. Morillet Commis aux écritures remplaça M. Le Commissaire Vinay. Il proposa d'établir un bureau terrier pour accorder des Titres de propriété à tous les Cultivateurs qui n'en avaient pas, et pour assurer la rentrée des lots et ventes. Cette Dépense était portée à 2,288 l. par an et ne fut pas acceptée.

Observations de l'administrateur au Projet de M. Morillet sur l'Etablissement d'un bureau terrier

L'Arpentage fait en 1824 a donné la Récapitulation de toutes les terres de chaque Aldée, mais il n'a pas indiqué l'arpentage de la propriété des terres de chaque mirasdar, dans chaque Aldée. En Avril 1825 on a donné les ordres au régisseur du Domaine en lui envoyant un modèle de Tableau pour qu'il commence à faire établir ce Cadastre.

Le maniégar de chaque Vattom est chargé de faire l'Arpentage de chaque propriété en présence du Béchécar du Maganom, du propriétaire et des voisins.

Lorsqu'il y aura discussion, les parties se rendront à la régie pour terminer leurs différens.

---

(1) Dans les olles déposées à la Cacherie, on a trouvé que la récolte de 1790 à 1791 était de 396,115 Galons.

(2) 678 P.E. 36 f. 20 c. font 5,801 francs 96 c.
En 1824 le droit de patécatou a été de 7,227 fr. 53 c.

Le Tableau par aldée qui constatera la propriété de chaque Cultivateur, sera signé par le Maniégar du Vattom, par le béchécar, par les Propriétaires des dits Terrains, Certifié par le Régisseur du Domaine et visé par l'Administrateur.

Il en fera remis une Copie à chaque Maniégar certifié par le régisseur et visé par l'Administrateur. Les minutes seront déposées à la Cacherie de la régie et une traduction en français au secrétariat de l'Administrateur.

Par la suite ou à l'Intention de faire délivrer *gratis* par la Régie à chaque Propriétaire un titre de propriété ce qu'il demande depuis longtemps.

Par des avertissemens en 1824 et 1825 les propriétaires Cultivateurs ont été prévenus qu'ils ne peuvent vendre, ni hypothéquer leur propriété, à moins que l'acte ne soit dressé par le Tabellion natif et enregistré *gratis* à la Cacherie de la Régie, afin d'éviter les fraudes qui ont lieu journellement au Moyen d'actes sous Seing Privé.

La Régie remplacera le Bureau terrier et assurera La propriété de chacun.

En Décembre 1790 on posa 72 Pavillons blancs sur mes aldées frontières à cause de la Cavalerie Maratte. qui rodait dans nos environs et pillait tout le monde.

En Décembre 1790 on demandait à Pondichéry 600 PP de redevance à Aroquiam-Poullé le fermier général des Terres, pour l'aldée de Sopriapouram et partie de Cassacoudi qu'il demandait en concession (1).

En Avril 1791 M. de fresne Gouverneur à Pondichéry proposa la suppression des Visiadors qui étaient les principaux chefs de l'Insurection à Karikal on ne jugea pas le moment favorable pour frapper un tel coup. L'Insurrection avait commencée en fevrier 1791. ils motivèrent leur rebellion sur les actes arbitraires des fermiers des terres à qui l'on avait promis la ferme des droits (2).

---

(1) La part du roi et affermée à M. De Colons pour 6 ans à raison de 749 PP 14 F 95 C.

(2) On ne peut disconvenir qu'on avait réuni dans les mains du natif Aroquiom et de sa famille une trop grande autorité en ajoutant la ferme générale des droits à celle des Terres.
Ce que l'on peut assurer c'est que ces fermiers Aroquiam étaient des hommes capables de bien administrer les terres de ce domaine et que dans cette révolution qui est venu tout bouleverser d'après ce qu'ils ont fait de 1790 à 91 pour l'Augmentation de la Culture et l'amélioration des terres, s'ils avaient conservés cette ferme 8 an Ils l'auraient porté à son plus haut degré de prospérité.

Cette rebellion qui augmenta en Mai et que M. Le Gouverneur De fresne jugea ne pouvoir être appaisée par M. le Capitaine d'Espinasse, le décida à envoyer à Karikal en Juillet, M. le Major de Touffreville qui avait été nommé Commandant du dit Etablissement par M. le Cte. de Courvay.

Il y avait alors à Karikal 53 soldats Européens et 260 Cypahis. En 1790 la ferme des droits d'entrée à Karikal Kotchéry, et la grande Aldée était de 20,880 l.

Les réparations des digues et chaussées et les Travaux d'Art exécutés par les fermiers, coutèrent 3,100 PP.

En 1791 La Population était de 26,685 Ames

De 1791 à 1792

Le 1er Juillet 1791 on adjugea au fermier des terres Aroquiampoulé les 5 fermes ci-dessous désignées pour 7 ans au prix de 30,000 l. par an, payable de 3 mois en 3 mois.

1° ferme des droits d'entrée par terre et par mer à Karikal
2° -do- à la grande Aldée
3° par terre seulement à Kotchéry.
4° La ferme de l'arack et du Calou dans les 5 Maganoms.
5° La ferme des Chanques.

On ne Cultiva cette Année que 593 Vélis, 1,895 Cougis qui rapportèrent au fermier 44.113 Galons, 9 Markals et $\frac{1}{2}$. Les habitans étaient toujours en insurrection et ne voulurent pas Cultiver les terres; ils se plaignaient du fermier général, ils demandaient qu'on lui ôtât la ferme générale des droits, mais à l'appui de leurs réclamations ils n'alléguaient aucune preuve qui put déterminer MM. les Administrateurs généraux à annuller un bail dont le fermier avait donné de si grandes preuves d'amélioration dans la culture des terres de 1790 à 1791. Mr. Le Commandant Touffreville après avoir employé tous les moyens de douceurs pour ramener les rebelles à leur devoir et à rentrer sous l'autorité paternelle, voyant que ce moyen ne réussissait pas, demanda à M. le Gouverneur un renfort de troupes 100 Européens lui furent envoyés alors il contraignit les insurgés à rentrer à Karikal, ce qui se fit petit à petit après quelques exemples de sévérité. La tranquillité ne fut complète qu'après la rentrée des visiadors en avril 1792.

Le 10 Décembre 1791 un senan Anglais mouillé sur la rade de Karikal y périt, l'équipage fut sauvé. La mer était très grosse.

En octobre 1791 Pondichéry manquait de grains et en réclamait à force de Karikal.

En Décembre 1791, par la force des Eaux, la rivière de Karikal prit une nouvelle direction à la mer que l'on jugea avantageuse de conserver, et on envoya de Pondichéry en février suivant, un Ingénieur pour indiquer les travaux à faire et la Dépense qu'ils occasionneraient à Pondichéry on trouva la dépense trop forte ; Mr. L'Ingénieur Marc avait proposé de faire une digue pour maintenir le lit de la rivière et il estima que ce travail couterait 25,000 Roupies ce projet ne fut pas exécuté.

Des Mémoires furent préssentés à cette époque par différantes personnes pour les améliorations à faire dans cette Colonie, L'assemblée des notables du pays remit ce qui suit.

"Les $\frac{2}{3}$ à peine des terres dépendantes de cet Etablissement sont défrichées, et celles qui sont en culture n'ont pas encore obtenues, faute de bras, toute la valeur qu'elles pourraient acquérir.

Il reste aussi à ouvrir quelques canaux importants pour l'Arrosement des Terres.

Nous ne craignons pas d'affirmer que les revenus territoriaux de cette Colonie qui ne montent aujourd'hui qu'à 208,000 l. seraient en peu de temps portés au moins à 250,000, si on fesait usage des moyens d'amélioration que l'on peut employer.

La rivière de Karikal penêtre directement par les canaux qui y aboutissent jusques dans le centre des possessions Anglaises (1).

Elle pourrait porter des Bâtiments de 250 à 300 tonnaux en donnant à ses Eaux un cours direct pour la rendre plus profonde.

---

(1) La rivière d'arselar ou de Karikal prend sa source à Oumplodadi à 16 lieus à l'Ouest. Elle entre chez nous à Vijidiour. Ainsi ce n'est pas arselar qui va de chez nous chez les Anglais, c'est tout le contraire, ce dont nous nous appercevons quand les Eaux sont basses par les Digues qu'ils font dans cette rivière et dans toutes les autres pour empêcher les Eaux de venir jusqu'à nous.

Il faudrait pour les contenir élever une Digue qui faite avec solidité couterait 30,000 l. (1).

On proposa ensuite un simple fossé d'enceinte pour rendre Karikal la rivale de Naour (2).

Pour obtenir cette digue et fossé, on assurait que s'ils étaient faits plusieurs des riches négociants de Naour viendraient s'établir à Karikal, ce qu'ils n'ont pas fait, parcequ'ils n'osent pas se fixer dans une place sans défense et exposée aux incursions des premiers qui voudront la piller.

On demandait que la garnison fut portée à 300 Cipahis et 50 Soldats Européens.

Karikal se trouve dans le voisinage du Tanjaour, Du Maduré et Du Maravas.

Sa proximité avec Ceylan lui offre un commerce considérable avec cette Ile (3).

" Le Mémoire finissait ainsi.

" Les Revenus de Karikal et de ses dépendances sont à présent de 240,000 l. Les Dépenses à 90,000 l.

Les Moyens d'améliorations proposés porteraient la recette en peu de tems à plus de 300,000 et les dépenses annuelles à 140,000 ce qui donnerait par an un revenu net de 160,000 (4).

Le Nely envoyé de Karikal à Pondichéry en février 1792 coutait 4 PP. de fret par garce ou 12 Roupies (5).

---

(1) En 1795 M. Marc ingénieur qui proposa de faire cette digue estima la dépense à 25,000 R ou 60,000 l.

(2) La dépense pour entourer Karikal d'un fossé était portée à 120,000 l. Page 47 M. De Boistel estima que ce fossé couterait 60,000 l.

(3) De 1817 à 1824 Les Européens y envoyaient du Nely et du ris; mais d'après les impôts que l'on met sur les grains Etrangers et les entraves qu'ils éprouvèrent en 1824 pour vendre leurs grains personne n'y a été en 1825.

(4) 300 Cypahis et 50 soldats Européens coutent 100,000 l.
Le Personnel administratif et le matériel 60,000 l. Je ne vois nulle part que la recette soit montée à 300,000.

(5) En février 1825, 7 roupies.

En fevrier 1792 on donnait à Pondichéry 6 mesures pour 1 fanon [1].

Le 1er May 1792 tous les droits sur les grains furent supprimés afin de faciliter l'entrée des grains à Karikal et la sortie à Pondichéry "

Les revenus du Roi en 1792 étaient comme suit.

La ferme des Terres	26,000 PP. à 8 l. l'une	208,000
Les fermes (Page 79)		30,000
Total des revenus de 1792		238,000
Total de la dépense supposée (Page 77)		97 904
Les Recettes Excèdent les dépenses de		140 096

De 1792 à 1793

La récolte Carre rapporta				578 Garces
Celle Chamba				1,597 -do-
Total des deux récoltes				2,175 -do-
La part des habitans et les frais généraux	1,253			
Frais de Transport	40			1,293 -do-
Reste pour la part du fermier				882 -do-
En 1792 le fermier expedia à Pondichéry	24 garces	de Nely		114 garces
Du 1er Mars au 3 Juin 1793	-do- 90	-do-		
Ces 114 garces ont été vendues à Pondichéry à raison de	70 PP	7,980	ou	63,840 l.
Les 768 vendues à Karikal	-do- 60	46,080	,,	368,640
Total 882 garces vendues à Pondichéry et Karikal à 60 et 70		54,060	ou	432,480
Bénéfice sur les Salines		1,200		9,600
Bénéfice sur les 5 fermes		500		4,000
Droit de Patécatou		791		6,328
Total de la recette du fermier		56 551 PP		452,408 l.

(1) A Karikal en mars 1825 mesures et ½ pour 1 fanon de Trenquebar.

Prix de la ferme des Terres	26,000 PP		
Prix des 5 fermes	3,750		
Dépense pour les employés, réparations etc.	5,714		
Total des Dépenses du fermier		35,464 PP	283,712 l.
Bénéfice du fermier		21,087	168,696

Dans un Etat qui établit le compte du fermier général, de la fin de Septembre 1791 jusqu'au 10 Juin 1793 inclusivement, la caisse du Roi devait au dit fermier 4,682 Pagodes Porte-Noves.

Il représentait que comme la récolte de l'Année 1791 à 1792 avait presque manqué par la révolution des habitans, Il avait éprouvé de grandes pertes et par la récolte et par les suites fâcheuses qu'elle occasionnerait,

Il disait avoir prêté en argent aux habitants 3,107 PP. dont il ne pouvait prévoir le remboursement dans la circonstance actuelle;

Pour pouvoir cultiver 2,500 Vélis, Il lui a fallu faire une avance de 7,000 PP.

D'après toutes ces observations il reclamait une indemnité. Les Administrateurs Généraux de Pondichéry transmirent les représentations du fermier aux administrateurs de Karikal pour les examiner et en rendre compte. D'après ce rapport, MM. les Administrateurs généraux avant le départ de M. Le Gouverneur Defresne qui eut lieu en Janvier 1793 rendirent une décision par laquelle ils déclarèrent qu'on exigerait rien du fermier pour le prix de sa ferme de l'année 1791 à 1792 et qu'on lui accorderait une Année de plus pour lui tenir lieu en quelque sorte de dédommagement.

Mais les Anglais ayant pris Karikal en Juin 1793, Le fermier ne put retirer le fruit de ses peines et des travaux d'art qu'il avait faits dans l'Espérance de jouir encore 6 Années de cette ferme. Il demandait au Gouverneur une indemnité proportionnée aux pertes qu'il fesait.

La recette pour le Roi fut toujours de 238,000 l. on n'a rien trouvé pour la dépense.

Karikal fut évacué en Juin 1793. Par M. Le Lieutenant Colonel De Touffreville d'après l'ordre qu'il reçut de M. Le Colonel Chermont Gouverneur à Pondichéry.

De 1785 à 1793

Produit des 4 Maganoms et 14 Aldées du 1er Juillet 1785 au 30 Juin 1789, Savoir (1).

			G	M	M
De 1785 à 1786	267,463	(Page 61)	260,655	2.	6.
De 1786 à 1787	350,539	(Page 66)	355,382	7	5
De 1787 à 1788	282,730	(Page)	188,125	,,	,,
De 1788 à 1789	308,033	(Page 71)	205,355	,,	,,
Total pour les 4 Années	1,208,765		1 009,517	10	3
Le $\frac{1}{4}$ ou terme moyen	302,191 $\frac{1}{4}$		252,379	5	3

Dans cette feuile qui porte le terme moyen de la récolte à 302,191 Galons $\frac{1}{4}$, on suppose que la récolte brute des 5 maganoms est de (2) 400 000 Galons

Frais généraux à 15 p %	60,000
Reste	340,000
La moitié pour les Cultivateurs et le Roi	170 000
Frais de régie et de transport à 15 p %	25,500
Reste net au Roi	144,500

Lesquels 144,500 Galons à 164 Galons et $\frac{1}{2}$ font 878 garces 542 M.
292 G 991 M de nely carre à 20 PP. la garce font 5,855 Pag. Port.
585 867 de nely chamba à 25 PP. 14 633 ,,
878 G 542 M à 20 et 25 PP. font 20,488
Les 20 488 PP. à 8 l. l'une font 163,904 l.

Le droit d'ancrage se percevait à Pondichéry et à Karikal sur les Tanis qui fesaient le Cabotage, même de Karikal à Pondichéry et Vice Versa, il était de 3 Roupies (3).

De 1785 à 1793, il y avait 1 000 l. pour dépenses secrètes.

(1) Ce produit s'est trouvé sur une seule feuille de papier et on ne sait pas d'où peut provenir cette grande différence des rapports de 1787 à 1788 et de 1788 à 1789.

(2) On ne sait sur quel fondement on a porté 400,000 galons pour la récolte brute, on a vu Page 73 de 1790 à 1791 que l'on Cultiva 2,772 vélis la plus forte Culture et que le produit ne fut que de 396,115 galons.

(3) De 1817 à 1825, il n'y a aucun droit d'ancrage.

De Juin 1793 au 4 Janvier 1817

Nous évacuâmes Karikal en Juin 1793. M. Michel résident à Nahour vint en prendre possession pour la compagnie et y établit comme Chef Le Lieutenant d'Infanterie Crump. Il nomma aussi un Cotival.

Tous les procès étaient envoyés à M. Le Résident à Naour.

Il conserva le règlement de Culture de 1788. Il fit le compte de la récolte de 4 ans, il prit le terme moyen pour la part de la Compagnie ; il l'estima au prix courant de la place et l'afferma aux Cultivateurs pour la payer en argent (1).

La ferme des 4 Maganoms	16,490	22,567
Les 14 Aldées y compris les Salines	6,077	
Revenus de la Douane de Karikal 685 PP. de la grande Aldée 967 PP de Kotchéry 778		
Total des trois	2,430	
La ferme de l'arrack et du Calou	500	
Total des revenus de Karikal de 1793 à 1794	25,497	

Ferme depuis le 1er Juillet 1794 au 30 Juin 1797

Pour les 4 Maganoms	18,360 PP	25,000
Pour les 14 Aldées, non compris les salines	6,640	
Pour la ferme des Salines 200 PP		
Pour la ferme d'Arrack et des chanques 600		
Total (2)	800	
Total des revenus de Karikal	25,800	

M. Michel en partant pour l'Europe laissa M. Grant son assistant pour Chef de Karikal, il résida à Naour.

En 1794. M. Toriano fut nommé résidant à Naour. Il envoya à Karikal M. Grant son assistant qui y demeura 2 Ans.

Mr. Toriano afferma Karikal aux Cultivateurs sur le même pied que M. Michel pour 8 Ans, (jusqu'en 1802) aldée par aldée.

(1) ferme établie par M. Michel pour une Année depuis le 1er Juillet 1793 jusqu'au 30 Juin 1794.

(2) Les Revenus de la Douane en Régie.

De 1793 à 1817

M. Wallace assistant de M. Toriano remplaça M. Grand à Karikal, Il avait le pouvoir de juger les petits procès et avait sous ses ordres un Cotival.

Les 4 Maganoms sous la domination du Roi de Tanjaour étaient en régie.

Les Cultivateurs avaient 45 p % sur la récolte carre, et 40 sur celle Chamba.

Les frais généraux étaient payées comme suit :

pour la coupe des grains	4 galons	,,	Markals p %
pour Calavadi	,,	10	-do-
aux Visiadors & Taillards	4	,,	-do-
aux charpentiers, forgeron, Vétian	1	,,	-do-
aux cournicaras	1	.,	-do-
Total des frais Généraux	10 Galons	10	Markals p %

Les Brames des 4 Maganoms jouissaient de terres en Maniom aux pagodes des 4 Maganoms on donnait par an le Magnini.

Les Visiadors avaient de plus des Terres de Vigie.

En 1797, Le Raja du Tanjaour se fit payer sur le pied de la ferme de Dabirmouri établie en 1773 cette ferme monta à 30,000 chacras (93,900 Francs) par année. Le Raja nomma 4 Chefs habitans pour gérer les 4 Maganoms.

Ces 4 Chefs Mirasdars collectaient l'argent des Cultivateurs qu'ils versaient au Trésor du Raja.

En 1795 *Tolasing* Raja du Tanjaour mourut et nomma à la place *Amourdasing* son frère Cadet pour Administrer le Royaume.

En 1796 *Sarabasi* fils Naturel et adoptif de feu *Tolasing* se transporta à Madras et proposa au Conseil de le nommer à la place de son oncle *Amourdasing* qu'il laisserait à la compagnie la possession du Tanjaour, et qu'il se contenterait d'un cinquième du montant des revenus du pays.

En 1797 cette proposition fut acceptée et il fut nommé à la place de son oncle.

En 1798, Les Anglais prirent possession du Tanjaour. M. Grant remplace M. Torriano comme Collecteur du Tanjaour et fixa sa résidence à Mayapouram; (5 Lieues au Nord de Karikal) Les 5 Maganoms dépendaient de lui.

Le Maganom de Karikal était toujours en ferme d'après le mode établi en 1793 par M. Michel. Les 4 Maganoms étaient en régie.

Les Procès de peu d'importance étaient jugés par le Cotival ceux importants étaient jugés à Mayapouram par le Collecteur.

Il n'y avait pas d'agent Anglais à Karikal.

En 1800 M. Harris fut nommé Collecteur du Tanjaour. Il fixa sa résidence à Combacanom (15 lieues à l'ouest de Karikal). Le Civil et la Police dépendaient de lui. M. Aravin assistant fut chargé des affaires de Police à Karikal.

En 1801, M. Le Collecteur établit le Varom des habitants du Tanjaour (Les 4 Maganoms compris) à 88 Galons, 3 Charkass et 1 mesure p % sur la récolte brute (Il laissa Karikal en ferme jusqu'en 1802).

Sur les 100 Galons on prélevait d'abord 12 Galons (Voir le tableau ci-dessous.

1ère Partie 9 galons, il restait sur les 100, 91 G.

2ème Partie 3 Galons p % sur les 91 G. il restait 88 G 3 M 1 m Parce qu'au lieu de 3 sur 100 on ne prelevait 3 que sur 91 ce qui fesait 2 g 8 m 3 m sur ces 88 G 3 m 1 m restants après la déduction des frais généraux il revenait au Cultivateur 51 G 2 m à raison de 58 p %.

S'il n'y avait pas eu de frais généraux.

Pour la compagnie, il lui revenait 37 G 1 m 1 m qu'elle recevait en nature.

RECAPITULATION

Produit . . . . . 100 Galons
1ère partie des frais généraux — 9 Galons
2ème -do- 2 -do- 8 m 3 m
Part de l'habitant 51 2 ,
Part de la Compagnie 37 1 1
} 100 G.

Tarif des frais généraux Etabli par M. Le Collecteur Harris en 1801

1ère Partie, 9 p % sur la récolte brute

	Galons	Mar.	
Pour la Coupe des grains	4	2	
Pour droit de Calavadi	3	„	
Pour droit des Visiadors	„	8	
-do- des Taillards	„	2	
Aumônes des Aldées	„	2	
A l'écrivain des aldées	„	2	9 G.
Pour Patticaronou surveillant des champs de Nely	„	1	
Pour Médecin	„	1	
Pour Barbier	„	1	
Pour Blanchisseur	„	1	

2ème Partie, 3 p % sur le Nely restant

Aux Brames et aux Pagodes	„	8	
Aux Visiadors	1	„	
Au Charpentier	„	3	
Au forgeron	„	3	3 G.
Au Vétian	„	3	
Au Surveillant des Eaux	„	3	
Aux Taillards	„	4	
			12 G.

Le Neli revenant à la part de la Compagnie était vendu dans la Cacherie du Collecteur aux enchères publiques, les Nelys étaient livrés aux acquéreurs dans les Aldées. En 1801 M. Harris Collecteur fit un réglement par lequel il ordonna que tous les plaideurs natifs sans exception, porteraient leurs plaintes au Maniégar du Vattom ; s'il

ne pouvait juger le procès, il le renvoyait au Béchecar, Celui-ci au Tassildar ; ce dernier à l'assistant Collecteur et enfin à M. Le Collecteur quand le Procès passait la Compétence de l'assistant.

Il fit faire l'arpentage des Terres à Pattécatou (Menus grains) et Sornadayon (Jardinage) et il fixa le droit en argent à tant par Cougi.

En 1804, M. Le Collecteur Wallace paya la part des habitans et les frais généraux d'après le règlement de M. Harris, il afferma la part de la Compagnie aux Mirasdars de chaque Aldée, c'est-à-dire qu'il établit la ferme dite *Samabandi*. Les Aldéens qui ne voulurent pas consentir à cette ferme, leurs aldées furent mises en régie.

En 1804, Le Collecteur fit faire l'estimation de la récolte avant la coupe dans toute la province du Tanjaour (ce Domaine compris) sur cette estimation il afferma la part de la Compagnie aux Mirasdars de chaque Aldée, à condition qu'ils payeraient le nely de la Compagnie à raison de 4 gros fanons de Madras par Galons (1 franc, 49 Centimes, 333 Millimes) ce qui fesait monter la garce de nely à 28 PP. 8 gf. 40 c. et donnait à la Compagnie 7 PP. 17 gf. 20 C pour les 37 G 1 M. 1 M. qui lui revenait sur 100 Galons. Il suivit le tarif de 1801 pour le droit à percevoir sur les terres de jardinage à tant par Cougi ; sur le denombrement des arbres à tant par espèce d'arbres. Pour les Eliés, Manguiers, Jacquiers, Tamariniers, il fit faire l'Estimation des fruits de ces arbres, moitié pour l'habitant et la Compagnie percevait son *Melvarom* au prix courant de la place.

Pour les Terres à Menus grains, il prit le terme moyen de la récolte des 5 dernières Années.

On préleva sur la récolte brute les frais généraux ;

Aux Coulis pour la Coupe (Soundandarom) les Aumônes etc. cela fut porté à 13 G. 9 m. pour cent.

Les frais généraux prélevés, sur le reste on accorda 55 galons p % pour la part de l'habitant et 45 pour la Compagnie. Il afferma les Nelis provenant des frais généraux pour les pagodes et brames.

La Compagnie leur paya en argent la part qui leur revenait.

La Compagnie percevait de plus des habitans, le droit des Visiadors en argent, montant à 20 markals p %.

Plus le droit sur les maisons, la paye des Ecrivains occupés à écrire dans la Cacherie du Tassildar, les comptes des aldées et la solde du Sharaf.

Pour les Aldées en régie, les habitans n'ayant pas voulu accepter la ferme parcequ'ils trouvaient trop élevé le prix de 4 G. f. par Galon. la Compagnie leur accorda pour leur part 45 p % en déduisant les frais généraux à 12 p % comme pour la ferme, ce qui réduisait ces frais généraux en deux parties,

	G.	M.	M.
La 1ère de 9 G. la 2ème de 2 G. 8 m. 3 m. ou	11	8	3
Pour l'habitant à 45 p % sur 88 G. 3 M. 1 m il avait	39	4	3½
Pour la Compagnie à 55 p % -do-	48	10	1½
Frais Généraux en 2 Parties	11	8	3
TOTAL	100	,,	,,

En 1805, M. Wallace fit faire le compte de la récolte de 3 ans; Il prit le terme moyen pour la part de la Compagnie, il l'estimait au prix moyen de la place, il l'afferma au Chef Mirasdar de chaque Aldée, à la condition qu'il payerait la part de la Compagnie en Argent.

En 1806 on établit une Cour à Combacanom, le Juge de cette Cour nomma un Cotwal à Karikal pour juger les disputes.

Un Danédar pour surveiller les voleurs et les envoyer à Combacanom.

Le Danédar avait 3 Pag. Et par mois et 24 Pions sous ses ordres à 1 Pagode chacun.

En 1806 M. Ellis juge de la Cour de Combacanom du Royaume de Tanjaour, ordonna de lui envoyer tous les procès; L'Appel des Jugemens de ce Juge avait lui à la Cour de Trichenapally et en définitif à la Cour Suprème de Madras.

Il nomma un Commissaire natif qui jugeait tous les procès au dessous de 80 roupies.

Les Plaideurs payaient au Commissaire Natif 6¼ p %. Tous les procès au dessus de 80 Roupies étaient portés à la Cour de Combacanom.

En 1812 Les Anglais supprimèrent les Visiadors ; ce fut un grand acte de Justice que l'abolition de ces despotes.

Ces Visiadors dans tous les tems furent en opposition avec les Chefs de cet Etablissement, ils avaient acquis une belle puissance que les Commandans les ménageaient.

Les habitans n'osaient rien faire sans les consulter et obeissaient aveuglement à tout ce qu'ils leur ordonnaient.

Les Emigrations qui eurent lieu du tems de la Compagnie, sous M. De Boistel et enfin l'Insurrection générale de 1790 et 1791 des habitans, tout fut fomenté par ces visiadors, toujours les brandons de la discorde, les Chefs de tous les vols. Aussi MM. les Administrateurs généraux en reprenant possession des Etablissements français de l'Inde en 1816 confirmèrent la suppression de ces Visiadors qui mirent tout en usage pour rentrer en fonctions.

Les Anglais établirent une police dans chaque Maganom qu'ils payèrent, et les droits des Visiadors furent versés à la Caisse de la Compagnie, ainsi que le produit de la vente des biens de Vigie.

La Compagnie fit des pensions à ceux qui avaient de nombreuses familles.

Les Chefs Visiadors levaient eux mêmes la troupe qui leur étaient nécessaires pour la garde des Aldées.

Ils ne donnaient d'emploi aux Taillards qui la composaient qu'aux conditions suivantes :

1° que le Taillard n'exigera aucune solde, aucune espèce de traitement.

2° qu'il vivra d'Industrie et de rapine.

3° qu'il partagera les vols sans préjudice de la Taxe commune et annuelle.

Ces Conventions étaient connues et avouées des Gouvernements Indients et subsistèrent sous les Européens.

C'étaient bien autoriser le brigandage, aussi les Visiadors dont la principale fonction était de maintenir l'ordre et la tranquillité furent avec les Taillards, leurs subalternes, les plus grands brigands.

Il n'était de notoriété publique qu'il n'y avait pas un vol dont les taillards ne fussent les moteurs ou les complices.

Les Visiadors avaient aussi la garde des Criminels et débiteurs qu'ils ne remplissaient pas mieux que la précédente, Ils se laissaient facilement gagner.

Tous les Commandans demandèrent leur suppression, et fut trop doux à leur égard par la crainte que l'on avait de leur autorité sur toute la classe ouvrière.

En 1813 M. Hepburn remplaca M. Wallace comme Collecteur du Tanjaour et fixa sa résidence à Négapatnam (4 lieues dans le Sud).

M. Cotton qui lui succéda en 1820 y demeure également cette nouvelle résidence du Collecteur du Tanjaour est très avantageuse au chef de Karikal qui à des rapports très fréquens avec lui pour tout ce qui regarde la Culture, étant obligé de s'y transporter souvent pour discuter les intérêts du Roi et des habitans.

NOTA En Novembre 1807, Le lendemain de la nouvelle Lune, on rapporte qu'il y eut un fort grain de vent de *Nord-Est*, entre 9 et 10 heures du soir ; qu'il dura environ $\frac{3}{4}$ d'heure ou 1 heure avec forte pluie. L'Eau de la mer entra dans la Plaine de Quijevély, passant par l'allée Cocote, et inonda tous les champs de Neli.

On avait de l'eau jusqu'aux genoux ; le lendemain dans la Journée, l'eau de mer était entièrement écoulée.

Les Plants de Neli qui étaient au point de pousser les Epis ne furent pas endommagés.

Le 14 Janvier M. Cakerai Sous-Collecteur du Tanjaour remit les 5 Maganoms à M. Le Cte de Béringer, nommé par le Roi Administrateur de cet Etablissement.

Les français étant arrivés à Poudichéry le 26 Septembre 1816, toute la récolte Carre aurait dû leur appartenir.

Les 5 Maganoms furent en ferme de *Samabandi* jusqu'au 11 Juillet 1816, et on les laissa en régie jusqu'à l'arrivée des français.

(La ferme de Samabandi se réglait comme il a été dit Page 89).

La récolte fut achevée le 10 Janvier ; les Anglais établirent deux comptes.

Le 1er depuis le Commencement de cette récolte jusqu'au 30 Novembre 1816 pour les Anglais ;

Le 2ème du 1er Décembre à la fin de la récolte pour les français comme suit :

Récolte Carre et Cadapou pour 1816			Frais généraux à 12 pour cent			Part de l'habitant à 30 G 6 M p %			Reste pour la Compagnie et le Roi			
Galons	Mark.	Mesures	G	M	M	G	M	M	G	M	M	
6,803	7	3½	798	,,	3½	1,831	6	3½	4,174	,,	½	Jusqu'au 30 Nov. 1816 pour le compte des Anglais
17,350	9	2	2,034	8	,,	4,670	10	1½	10,645	3	½	Pour les Français du 1er Dec. 1816 au 10 Janvier 1817
Total 24,154	5	1½	2,832	8	3½	6,502	5	1	14,819	3	1	

Pour cette récolte Carre en régie, les Anglais donnèrent aux Cultivateurs 40 Galons et ½ p %.

On n'a pas trouvé par quel arrangement les Anglais ont pris la récolte Carre jusqu'au 30 novembre 1816.

A la reprise de Possession les Anglais présentèrent un compte de ce qui était dû par les habitans à la Compagnie depuis 1801 jusqu'en 1816, cette somme était de 19,632 P 11.f 40 C ou 164.910 francs 95 Centimes. Sur cette somme les français récoltèrent 2,907 P. E. 17" 42 c½ Il restait encore dû par les habitans 16,724 PE. 38 PP 77 C ½ ou 140,488 f 87 C comme suit :

	Pag : Et	Pf : C.		Francs Cen.
Les habitans des 4 Maganoms devt.	15,087	13	7½ ou	126,733-24
-do- de Karikal	1,321	12	,,	11,098 64
Les Mirasdars & Marchands qui avaient acheté le Nely Carre de 1816	316	13	70	2,656 99
Total de ce qui était du (1)	16,724	38	77½ ou	140,488-87

(1) Il parait que le Gouvernement français a fait don de cette somme aux habitans, car on ne tronve dans aucun compte qu'elle ait été remboursée. Il n'en est fait mention nulle part.

Lorsqu'on reprit possession de Karikal, MM. les Administrateurs généraux ordonnèrent que le règlement de Culture du 15 May 1788 fut mis en activité ; c'est-à-dire 15 p % pour les frais généraux 42 et ½ pour le Roi et 42 et ½ pour l'habitant. A la reprise de la possession les Terres furent mises en régie. Il y eut 88 Employés dont la solde était de 879 F 60 C par mois et par an 10,555 F 20 C. En avril on fit crier à Pondichéry et à Karikal que la ferme des terres aurait lieu en Juillet prochain et que l'adjudication définitive se ferait à Pondichéry.

En May 1817 la garce de Neli chamba était à 17 PP.

En Juin, M. L'Intendant général écrivait au Commandant de Karikal que sur les 8 points en contestation pour assurer les limites de notre Territoire à Karikal, 5 avaient été arrangés à l'amiable, que pour les 3 autres il fallait nommer deux des principaux habitans qui réunis à deux désignés par les Anglais nommeront chacun 3 arbitres dans les Aldées voisines les moins intérressées dans l'affaire en discussion et envoyer leur rapport.

N'ayant pas trouvé de correspondance de 1817 à 1818 on n'a pu savoir quels étaient les points en litige.

NOTA

"D'après un état du 10 Avril 1825 il résulte que nous avons 12 Aldées Anglaises enclavées dans notre territoire, comportant 221 Vélis, 6 mas, 28 Cougis, 99 maisons et Paillotes, formant une population de 521 ames.

Il serait à désirer que le Gouvernement français put obtenir la cession de ces 12 Aldées, en payant leur valeur. Cela éviterait les discussions journalières.

On ne peut pas proposer un échange de Terrein parce que nous ne connaissons pas le vrai rapport de ces terres ; ensuite on ne pense pas que nos habitans seraient contents de quitter le Pavillon français".

Lorsque M. l'Intendant général vint à Karikal en Juillet les mirasdars et les Coulis lui représentèrent que le droit de Colavadi porté à ½ p % pour les Coulis, d'après le règlement de Culture du 15 May 1788 était trop faible ; ils observèrent que d'après le tarif des anglais (Page 89) Les Coulis avaient 3 p % pour Calavadi, et que si on n'accordait pas à ceux de Karikal le même avantage, on devait craindre l'Emigration totale des Coulis.

M. l'Intendant Général appréçiant ses raisons, fixa le droit de Culavadi à 3 p % et il en résulta que les frais généraux au lieu d'être de 15 furent de 17½ p %.

Cette augmentation de 2½ p % sur les frais généraux fut partagé également entre le roi et l'habitant et leur part au lieu d'être de 42 et ½ p % ne fut plus que de 41 galons 3 markals p %.

C'est ainsi que fut partagée la récolte chamba de 1817. Les Visiadors ayant été supprimés par les Anglais en 1812. Et le Gouvernement français ayant ratifié cette suppression. la part des dits visiadors (2 galons, 10 Markals p %) sur les frais généraux fut versée dans la Caisse du roi, elle monta à 37 garces, 706 markals 2 mesures ½.

La ferme des terres fut adjugée à Pondichéry le 22 Août pour 23,000 Pagodes Porte-Noves (les salines exceptées) à deux habitans notables de Karikal qui prirent 12 associés (ou 161,000 francs).

Elle était pour 8 années ils fournirent 16,000 PP. de cautionnement en immeubles (112,000 francs).

La ferme datait du 12 Juillet 1817 au 11 Juillet 1825. Les dits fermiers prirent possession de la ferme le 15 Septembre et tinrent compte au roi des dépenses qui la régie avait faites, tant pour l'avance de Taccavi que pour achat de bestiaux, ensemencement, réparations des Digues et Chaussées, solde des employés de la régie depuis le 12 Juillet, le tout formant une avance de 4,700 PP. ou 40,900 F remboursable sans intérêt, les 2/5 à la fin de la récolte Carre de 1817 et les 3/5 à la fin de la récolte Chamba de 1818.

Ils employèrent 105 Agens pour faire marcher leur ferme, cette dépense fut de 147 PE. ¾ par mois ou 1,034 f 25 C par an 12,411 francs.

Par l'article 3 du bail des fermiers, il était dit que la redevance des terres à Pattécattou (Petits grains) aurait lieu pour la 1ère Année de la ferme d'après la fixation arrêtée le 10 Juillet à Karikal par M. l'Intendant général, qui sur les représentations des Mirasdars diminua d'un quart, le tarif fait par les Anglais en 1807 (1) qu'ensuite il serait

---

(1) Le droit le plus élevé était de 2 PE. 37 f 35 C par véli de menus grains. Le plus bas 22 fanons par véli.
Pour les terres à jardinage le droit le plus élevé par véli était de 8 PE 32 F 59 C ½ le plus bas 5 fanons.

procédé à l'arpentage général des terres pour pouvoir, conformément à l'article 21 Titre 2 du règlement de Culture du 15 Mai 1788. fixer la redevance par véli de menus grains et non par aldée.

L'Arpentage des terres à Néli et à Menus grains est fini depuis le 15 Septembre 1824.

On travaille présentement à l'arpentage de chaque propriété par aldée, ce travail sera long, lorsqu'il sera fini, on tâchera d'obtenir le produit de 10 Années par véli de menus grains, afin d'avoir le terme moyen à fixer pour la redevance par Cougi de menus grains.

	PP.	Gf.	C
Le Pattécatou fixé par les fçais En 1790 était de	684	18	20
-do- par les Anglais En 1807	1,419	10	12½
-do- par les français en 1817	1,064	13	42½
En 1824 le droit se composait comme suit	F.		C.
Sur les Menus grains	4,446		86
Sur le Jardinage	1,133		33
Sur les Arbres	1,647		34
Total du revenu des menus grains	7,227		53
1,064 PP. à 7 l. l'une font	7,448		,,
Différence	221		,,

Cette différence provient de ce que l'aldée de Sopriapouram et une partie de Cassacoudi sont affermés à M. Délalous et qu'il touche le revenu des Terres à Menus grains, à Jardinage et des arbres montant à 221 francs.

En 1817 les Eaux du débordement arrivèrent le 22 Juillet. Ce fut en Novembre qu'il y eut le plus d'Eau dans les rivières; Il y en eut de 18 à 20 Pieds. Le 15 Décembre il n'y avait plus d'Eau dans les rivières.

L'Innondation de 1817 fut considérable tout fut submergé.

A Karikal et dans les Aldées, la récolte souffrit beaucoup.

1818

Le 7 Juillet la ferme du betel fut adjugée au Né. Catapéroumale Malabar, pour la somme de 710 PE. ou 5,964 francs.

Le Bazard manqua de suite de bétel, les fermiers de 1817 de la dernière Caste des Choulias et en même temps Cultivateurs de la plante de bétel ne voulurent point se soumettre au dit fermier.

Le 15 Juillet M. le lieutenant Colonel Maison-neuve fut nommé par M. le Gouverneur général pour remplacer M. le Cte de Bérenger Comme Administrateur à Karikal. Le 20 Juillet les Eaux du débordement arrivèrent.

Le 21 Octobre MM. Les Administrateurs généraux ayant eu connaissance, d'après les rapports de M. L'Administrateur de Karikal, que les cultivateurs de bétel ne rentraient pas ; que le bazar manquait de bétel, que le nouveau fermier était incapable de gérer cette ferme d'après la proposition que firent les anciens fermiers de prendre la dite ferme à 1,000 P. E. ou 8400 f.

Le bail du 7 Juillet fut résilié et la ferme donnée aux Cultivateurs de bétel pour 1,000 Pag. Et je fus nommé administrateur de Karikal le 15 Novembre par M. Le Gouverneur Général des Etablissements français de l'Inde, M. Demaisonneuve devant se rendre à Surate où il était nommé Chef de loge.

La Rivière de Karikal déborda le 26 Novembre tout le pays fut inondé heureusement les Eaux s'écoulèrent promptement à la mer et la récolte souffrit très peu.

Le 1er Décembre à 8 Heures du soir il se déclara un coup de vent qui dura jusqu'au jour, le vent de la partie du Sud-Ouest. La pluie à Seaux.

D'après le compte arrêté à Pondichéry pour la 1ère Année de la ferme (du 12 Juillet 1817 au 11 Juillet 1818) les fermiers devaient au Roi pour cette première Année de leur ferme 11,753 PP 2 f 70 C. (82,271 f) ils déclarèrent qu'il avaient perdu 6,000 PP. par l'Innondation de 1817 sur cette dette, le Conseil d'Administration les Autorisa à avancer aux habitans 3,840 PP 31 f 77 C. pour remplacer les

bestiaux morts par l'innondation de 1817 et à employer aux réparations 1,125 PP 20 f 67 C. Total 4,966 PP 5 f 64 C. pour leur tenir lieu de dédommagement des pertes qu'ils avaient éprouvées par l'inondation de 1817, le dit Conseil leur accorda de ne rembourser cette somme de 4,966 PP 5 f 64 C que dans 4 Ans et sans intérêt on leur accorda de plus un délai de 4 ans sans intérêt pour rembourser l'autre somme de 5,690 PP. 15 f 10 C de sorte qu'ils avaient à rembourser dans 4 ans à partir de Juillet 1818 la somme de 10,656 PP 20 f 75 C ou 74,597 francs 60 centimes.

Il n'y avait plus d'Eau dans les rivières le 10 Décembre La part des Visiadors donna au roi 51 garce, 832 m 2 m. 'En Décembre j'écrivis à M. le Gouverneur Général pour qu'il voulût bien nommer un assesseur pour le Tribunal de la chaudrie, étant de toute impossibilité que l'Administrateur avec deux employés de l'administration qui n'entendaient pas la langue du pays pussent débrouiller la quantité de procès en instance; qu'un assesseur qui connût la langue du pays et qui sût les *us* et *Coutumes* des Natifs était indispensable au Tribunal de la Chaudrie pour prendre connaissance des procès et en faire un rapport sommaire.

Un assesseur connaissant les *us* et *Coutumes* des natifs et la langue du pays est d'autant plus nécessaire à Karikal, disais-je à M. le Gouverneur, qu'il n'y a pas de peuple dans toute l'Inde aussi processif que Celui de Karikal, et quoiqu'il ait peu de tems que je sois dans le Pays, il ne m'a pas été difficile de pénêtrer que la mauvaise foi et le mensonge étaient les vices dominans de cette population. depuis j'ai reconnu que ces vices provenaient de l'abondon des Chefs Européens de 1807 à 1817."

«Pendant ces 10 Années aucun Européen n'a commandé à Karikal, c'était un noir qui fesait les fonctions de Commissaire de Police, et qui jugeait en dernier ressort tous les Procès jusqu'à 80 Roupies. Le Commissaire de Police Européen ne Juge que jusqu'à 10 Roupies.

On doit juger que l'absence de la Juridiction Européenne pendant 10 ans a du corrompre cette population Il n'en a pas été de même à Pondichéry et à Chandernagor, ou depuis 1793 jusqu'à 1816, Il y a toujours eu un Tribunal de la chaudrie présidé par un français et un Tribunal d'appel.

«Les habitans de Karikal étaient obligés d'aller à Combacanom pour les procès en 1ère Instance, à Trichenapali pour les Appels, quand ils voulaient plaider devant un Tribunal Européen; mais

comme il en coutait fort cher, qu'on était très longtems sans obtenir jugement ; que ces déplacemens étaient nuisibles à l'Intérêt des Particuliers, les habitans traitaient avec le Commissaire natif qui était interessé à ce que tous les procès viennent à sa décision puisqu'il avait 6 et $\frac{1}{4}$ p % dans chaque affaire.

M. le Gouverneur voulut bien obtempérer à ma demande et à dater du 1er Janvier 1819. Il nomma M. Viollette 1er assesseur au Tribunal de la Chaudrie de Karikal.

M. Viollette est de Pondichéry ayant exercé la Place d'assesseur au Tribunal de la Chaudrie de Pondichéry de 1805 jusqu'à l'Arrivée des français. Il parle, lit la langue du pays et est d'un grand secours au Tribunal fesant les fonctions de Juge rapporteur dans tous les procès.

1819

En mars 1819 Je fis une tournée dans tout le Domaine pour m'assurer si les fermiers traitaient bien les habitans, Je n'eus pas de plaintes majeures.

Dans cette inspection j'examinai les rivières, les Canaux, les Digues et Chaussées, je reconnus que ces dernières étaient mal terrassées ; qu'il fallait recommencer le travail chaque Année, parceque le moindre vent ou la pluie détruisait de suite ces Digues et Chaussées, Il me parut aussi que plusieurs Canaux et rivières avaient besoin de nouvelles directions.

A mon retour à Karikal en Mai, en envoyant à M. le Gouverneur Général, le rapport de ma tournée, je lui dis que la Présence d'un Ingénieur était nécessaire à Karikal pendant quelque tems.

En May J'Ecrivis à M. le Gouverneur pour lui faire connaître que les fermiers ne pouvaient pas payer ce qu'ils devaient au Roi ; qu'il était impossible de plus mal administrer ; qu'il n'y avait aucun ordre établi ; que ceux chargés de la gérer restaient toujours à Karikal, ne fesaient point d'Inspection dans les Aldées, ne s'occupaient nullement de la Culture et de la faire prospérer.

Je venais de découvrir, disais-je, à M. Le Gouverneur, qu'en Octobre 1818. Ces fermiers n'ayant pas d'argent avaient été obligés d'en emprunter, et que par la Convention qu'ils passèrent au sujet de

cet emprunt Il fut stipulé qu'à la récolte Chamba de 1819 Ils livreraient aux Prêteurs 240 garces de Néli au plus bas prix de la récolte.

En effet 240 garces de Neli Chamba ont été livrées des magasins des fermiers à 20 PP $\frac{3}{4}$ la garce tandis qu'elle se vendait sur la Place de 26 à 27 PP.

Il est impossible de gérer une ferme aussi considérable quand on n'a pas de fonds d'avance et si on est obligé d'Emprunter à ce prix, on se ruine.

Les Eaux du débordement causèrent quelques dommages le 17 Juin par leur force; Elles commencèrent à arriver du 10 au 12.

En Juin je demandai une chambre de consultation à l'Instar de celle de Pondichéry, parcequ'il était impossible, disais-je, de rien terminer dans les procès. Sur 10 affaires, 7 sont renvoyées à l'arbitrage, Et soit par ignorance, ou par paresse, les dits procès renvoyés à l'arbitrage restent souvent des années sans décision et qu'elle décision la plupart du tems!...

Une Chambre de Consultation est donc indispensable à Karikal.

Des pluies extraordinaires du 28 Août au 4 Septembre occasionnèrent des innondations et des dégats.

Les fermiers n'en bougerent pas d'avantage; je fus obligé de leur donner l'ordre par écrit de parcourir le Domaine pour voir les semailles qui avaient souffert afin de les renouveller.

Le 15 Octobre les pluies furent très fortes et submergèrent toutes les Aldées.

Je parcourus tout le Domaine en bateau pendant 8 jours pour faire porter des secours aux malheureux et faire travailler aux différentes ruptures qui avaient eu lieu dans plusieurs Aldées.

Le 10 novembre, les Eaux étaient en grande abondance dans tous les canaux et rivières, mais comme les pluies cessèrent, Elles s'écoulèrent facilement à la mer. Les Eaux montèrent de 15 à 18 Pieds.

Le Conseil d'administration de Pondichéry résilia en Novembre La ferme des Terres, dont le bail était de 8 ans, après avoir fait venir

au Chef lieu les principaux fermiers, et leur avoir demandé leurs moyens pour acquitter 10,505 PP. 4 f. 125 C dont ils étaient redevables envers le Roi pour les deux Années de la ferme qui venaient de s'écouler.

Le Conseil ayant reconnu qu'il était de l'intérêt du roi de ne pas laisser Plus longtems cette ferme entre les mains des dits fermiers, parce que leur dette augmenterait chaque Année prononça la résiliation et leur accorda un délai pour payer.

Les fermiers ayant représenté que les habitans leur devaient 5,451 PP. 6 f 112 C $\frac{1}{2}$ pour avances à ceux faites Il leur fut répondu qu'il serait pris une détermination à ce sujet après information.

M. le Gouverneur Général m'écrivit à la fin de Novembre, d'organiser la Régie de la mettre en activité le 1er Décembre.

Il me prévenait que la ferme n'avait été résiliée qu'en Novembre mais que toutes les dépenses faites depuis le 12 Juillet seraient payées par la régie, que les travaux des Digues faits cette année seraient également pour le compte du Roi ;

Enfin de m'assurer si les habitans devaient aux fermiers la somme de 5,451 PP. 6 f. 112 C $\frac{1}{2}$.

J'installai donc la régie, je nommai pour Régisseur celui qui l'avait été de Janvier à Juillet 1817, homme probe, sévère, et qui avait longtems servi chef les Anglais comme Tassildar.

J'arrêtai le compte des fermiers avec l'administration de Karikal pour toutes les Dépenses, qu'ils avaient faites depuis le 12 Juillet, consernant la Solde, réparations etc.

Je fis venir tous les Mirasdars débiteurs qui avaient signé des actes aux fermiers.

Ils reconnurent leurs dettes, et s'engagèrent à les payer au roi sur leurs récoltes.

Il s'ensuivit de ce règlement de compte que les fermiers n'étaient plus reliquataires envers le Roi que de 5,053 PP. 16 f 132 C $\frac{1}{2}$ ou

27887
1-3-84

35.377 f 2 8 C (1) La dette des Cultivateurs ayant été prise pour le Compte du Gouvernement.

Sur cette dette de 5,451 PP. 6 f 112 C ½ les Cultivateurs. doivent encore le 26 Avril 1825 (7,217 f 09 C).

C'est en prenant les rènes de la régie que j'eus l'occasion de me convaincre que les Ex-fermiers n'entendaient rien à la Culture des Terres ; qu'ils n'avaient aucune des qualités nécessaires pour administrer une ferme aussi considérable, et que les Terres de ce Domaine ne peuvent être données à ferme qu'à des hommes actifs, ayant des Connaissances en agriculture et possédant un fonds de 5 à 6,000 Pagodes dont ils pourraient disposer pour les besoins de leur ferme.

Comme la récolte Carre avait été commencée par les Ex-fermiers, je leur fis rendre Compte de la dite récolte jusqu'au 1er Décembre.

Le 10 Décembre Il n'y avait Plus d'Eau dans les rivières.

Il est très vrai que les Ex-fermiers ont perdu en 1817, par l'innondation ; Ils ont dit 6 000 PP. je n'ai pu le vérifier.

Ils disent avoir perdu dans la 2ème Année 2,000 PP. Le Conseil d'Administration leur accorda 4 ans sans intérêt pour se libérer de ce qu'ils devaient la 1ère Année, Voilà bien un dédommagement auquel le Gouvernement n'était pas tenu, Puisque par l'art. 2 Il était dit: " Mais Il (1er fermier) ne pourra non plus répéter aucun dédommagement pendant le Cours de son bail. Excepté le seul cas de guerre ou d'incursion dans le Territoire de leur ferme etc ".

Je leur répondis à cette Epoque et leur prouvai par le montant de leurs récoltes et par le prix du Nely qu'ils auraient gagné de 2. à 3,00 Pagodes s'ils n'avaient pas emprunté d'argent avec la condition de donner la garce de Néli Chamba au plus bas prix qui fut 20 PP ¾ au lieu de 26 et 27. Et s'ils s'étaient plus occupés de leur ferme.

La part des Visiadors rapporta au Roi 62 G 1636 M 2 M ½.

---

(1) Ce n'est qu'en Juillet 1824 que ces Ex-fermiers ont fini de s'acquitter envers le roi, Il a fallu les Exproprier. Il y a eu un procès entre les associés qui a duré 4 ans et que j'ai jugé le 27 Décembre 1824.
Ces mêmes Ex-fermiers doivent encore 5,400 PP. Pour dettes contractées en en 1818 et 1919 pour le service de la ferme.
Ils sont poursuivis au Tribunal par les Créanciers pour le payement de la dite dette.

1820

En Mars la garce de Neli valait 27 PP. $\frac{5}{8}$

En Avril 24 $\frac{1}{2}$

En May 20 ,,

Le 15 Février 1820. Je remis le service à M. Le Commissaire de marine Ravier nommé par le Ministre pour y commander.

En Avril, je proposai en Conseil d'administration la suppression de la part des Visiadors au Roi, attendu que le Gouvernement n'avait pas pris les mêmes responsabilités que les dits Visiadors pour les vols qui se commettaient dans les Meulons, et que la Police n'ayant pas été augmentée, je pensais que les 2 galons. 10 markals, revenant aux dits Visiadors dans les frais généraux devaient être supprimés en rendant les Mirasdars responsable des vols qui se commettraient dans les Meulons du Roi.

Je proposai en même tems la suppression de 1 galon accordé aux habitans de la plaine de Karikal, parceque ces terres rapportaient aujourd'hui autant que les Autres.

M. Le Gouverneur nomma une Commission pour discuter mes propositions et en faire rapport. La Commission fit son rapport en Mai au dit Conseil et conclut à la suppression de la part des Visiadors (2 Galons 10 Markals) Et celle de 1 galon pour la plaine de Quijevéli.

Il s'ensuivit de là que les frais généraux du Maganom de Karikal furent portés à 13 Galons 8 markals au lieu de 17 G. 6 m Et ceux des 4 Maganoms à 14 G 8 M Au lieu de 17 G 6 M.

La part de l'habitant du Maganom de Karikal fut portée à 43 G 2 m au lieu de 41 G 3 m ainsi que celle du Roi, et celle du Roi et de l'habitant des 4 Maganoms à 42 G 8 m. au lieu de 41 G 3 m. Cette différence d'un galon en plus dans les 4 Maganoms pour les frais généraux provient de ce que la part des Pagodes et le Maniom des Brâmes est fixé à 3 G 6 m dans les 4 Maganoms, tandis que dans Celui de Karikal, Elle n'est que de 2 G 6 m Par le règlement de Culture du 15 May 1788. Cette différence de 1 galon avait été compensée en accordant à la plaine de Karikal 1 Galon pour dédommagement. D'après ce nouvel arrangement, il résulte que le Roi perd sur les récoltes de chaque Exercice 1 Galon, 2 Markals P % et voici comment.

Les Visiadors avaient 2 Galons 10 Markals P % sur toute la récolte qui revenaient au roi, d'après leur suppression. Les frais généraux au lieu d'être de 17 et ½, avec la suppression de 1 Galon pour la plaine de Karikal n'ont plus été que de 13 G 8 M pour Karikal et 14 G 8 M pour les 4 Maganoms. Delà il s'en est suivi que la part du Roi ou de l'habitant au lieu d'être de 41 G 3 M. P % a été de 43 G 2 m. Pour le Maganom de Karikal, augmentation de 1 g 11 m. La part du Roi ou de l'habitant pour les 4 Maganoms au lieu d'Etre de 41 G 3 m. a été de 42 G 8 m augmentation de 1 G. 5 m. ce qui a donné pour les 5 Maganoms une augmentation de 1 G 8 m. sur la part du Roi et de l'habitant, donc le Roi a perdu 1 g 8 m. Mais les Mirasdars répondent des vols, mais le pauvre Cultivateur a gagné 1 G 8 m et il se trouve mieux traité que par le règlement de Culture du 15 May 1788 où il n'avait que 42 G 6 m. Et les Coulis au lieu de n'avoir que ½ p % Pour Colavadi en ont 3, ce qui est un grand soulagement pour le mirasdar. En May, Juin et Juillet on fit publier et afficher la ferme des Terres de Karikal Personne ne se présenta ni au Chef lieu ni à Karikal.

Les Eaux du débordement arrivèrent le 10 Juillet. En Décembre Insurrection à la grande Aldée entre la main droite (les Cultivateurs) et la main gauche (les Tisserands) au sujet d'une fête gentile que la main droite voulait forcer la main gauche de célébrer.

La main droite arbora le Pavillon rouge obligea les Tisserands à quitter la grande Aldée.

Plus de 300 familles émigrèrent, la main droite démolit leurs maisons et causèrent beaucoup de dommage à la main gauche.

La récolte Carre était très avancée, Celle Chamba devait Commencer en Janvier pour le Neli fin, on ne crut pas devoir agir de rigueur envers la main droite, tous Cultivateurs, parceque la récolte eut été perdue Et qu'il s'agissait d'une procession des gentils. Le 5 Décembre Il n'y avait plus d'Eau dans les rivières.

En 1820 la part des visiadors a rapporté au Roi 54 G 116 M 1 M pour la récolte Chamba seulement. La part des Visiadors ayant été supprimée des frais généraux pour la récolte Carre, d'après la décision du Conseil d'Administration en date du 19 May 1820.

Le terme Moyen de la part des Visiadors pour 1817, 18, 19 Et pour la récolte Chamba de 1820 a été de 51 garces, 798 markals.

1821

En May 1821 M. Ravier fut nommé Administrateur à Chandernagor, après la mort de M. L'Intendant général Dayot. M. Le Commissaire de Marine Clériceau le remplaça à Karikal comme chargé du service.

A la fin de May, les signes de révolte de la grande Aldée disparurent, mais les Tisserands ne se décidaient pas encore à rentrer ; tant ils craignaient les gens de la main droite, leurs oppresseurs.

Le 15 Juillet, les Eaux du Débordement arrivèrent. En Août les Tisserands firent savoir qu'ils rentreraient si on fesait payer à la main droite 7,000 Pagodes Portenoves pour les pertes qu'ils avaient éprouvées. Ils rentrèrent petit à petit sans qu'on s'en aperçut. Le 10 Décembre, Il n'y avait plus d'Eau dans les rivières.

1822

En Janvier, M. L'Administrateur craignait un soulèvement parmi les gentils, parcequ'on ne voulait pas leur permettre de célébrer une fête gentile, qui en 1819 avait pensé causer du Trouble à Karikal.

M. le Gouverneur Général envoya de Pondichéry la Compagnie de grenadiers Cypahis et le Chef de bataillon Chef de l'Etat Major.

« A cette même Epoque toute la population Native de Trenquebar était en insurrection, avait quitté la ville et s'était retirée à 1 lieue.

Ce Mouvement avait eu lieu parceque le Conseil Danois avait permis à un homme de la main Gauche fesant un très grand commerce de monter en Palanquin."

La Compagnie de grenadiers ôta aux Esprits turbulens de Karikal l'Envie de remuer.

En février les grenadiers retournèrent à Pondichéry tout étant dans l'ordre.

En Juillet la garce de Néli valait 33 PP.

Le 25 Juillet les Eaux du débordement arrivèrent mais 5 jours après il n'y en avait plus.

Elles revinrent vers le Milieu d'Août.

Du 1er Novembre à la fin un tems affreux, de la Pluie, du vent; mais la récolte ne fut pas endommagée, les Eaux s'Etant écoulées rapidement à la Mer. Le 15 Décembre Il n'y avait plus d'Eau dans les Rivières.

1823

Les premières Eaux du débordement arrivèrent le 12 Juillet, mais elles ne durèrent pas 2 Jours et ne revinrent qu'à la Mi Août, ce qui ne permit d'Ensemencer qu'à la fin de ce mois et retarda la Culture.

La Sécheresse fut très grande cette Année ce qui fit souffrir la récolte.

Il ne tomba presque pas d'Eau en Octobre et Novembre Pondichéry manquant de grains en demanda à Karikal, et comme il était impossible d'en diriger par mer à cause des vents de Nord, on fit partir des convois de charrettes portant du Nely.

Par ordonnance Royale du 9 Avril 1823 Je fus nommé Pour commander à Karikal.

Lorsque la dépêche du Ministre arriva à Pondichéry, Le 31 Août 1823 J'Etais alors à Chandernagor, où Je remplissais les fonctions d'Administrateur, depuis le 15 Juillet 1822.

Le 16 Octobre 1823. M. Le Capitaine d'Infanterie De Bourcet prit l'intérim du Commandement de Karikal.

1824

		P.	E.
En Janvier la garce de Nely	à	,,	,,
En février	à	,,	,,
En mars	à	45	½
En avril	à	50	,,
En mai	à	47	,,
En juin	à	47	½
En juillet	à	50	,,
En Août	à	50	,,
En Septembre	à	54	,,
En Octobre	à	57	,,
En Novembre	à	57	,,
En Décembre	à	54	,,

J'arrivai à Karikal le 12 février et pris le service le 16 J'envoyai de suite à chaque Chef de Service une série de questions relatives à la statistique de cet Etablissement, demandée par son Excellence le Ministre de la Marine.

En Avril Je Commençai à faire travailler à l'arpentage de chaque Aldée.

Depuis le 1er Juin jusqu'au 5 Juillet, je parcourus les diverses aldées de ce Domaine pour Connaître la situation financière de nos habitans, pour m'assurer des répartitions à faire pour l'Irrigation Je visitai dans le plus grand détail tous nos Canaux et rivières, et je me Confirmai dans l'opinion que j'avais émise en 1819, qu'un officier du génie était indispensable à Karikal pendant 2 ou 3 Ans, tant pour l'irrigation que pour indiquer un autre Système pour la Confection de nos Digues et Chaussées ; Enfin pour resserrer le lit de la rivière de Karikal qui se comble chaque jour et qui n'est plus praticable pour les Chelingues chargées que dans les nouvelles et plaines lunes.

Le rapport de ma tournée et le travail sur l'irrigation ont été envoyés à M. le Gouverneur Général à Pondichéry.

Les Eaux parurent dans nos rivières le 8 Juillet mais elles se retirerent aussitôt.

La Chaleur fut Excessive de Mai à Septembre; on a tenu un journal du vent, de la hauteur du Termomêtre et de l'Etat du Ciel, du 1er Mai au 31 Décembre 1824.

On ne peut commencer les semailles qu'en Août ce qui retarda beaucoup la Culture et fit beaucoup de tort à notre récolte, parce que les Pluies commencèrent le 10 Octobre les transplantations venaient de finir les Plants n'avaient pas encore de force et furent détruits en grande partie par la quantité d'Eau qui resta plus de 12 jours dans les champs de Nely.

C'est pour cette raison qu'en 1819 dans mes tournées, J'avais engagé les habitans à préparer leurs champs En Mai pour pouvoir profiter des 1ères Eaux pour les semailles, afin que les plants ayant acquis un Certain degré de force et de hauteur en Octobre lorsque les fortes pluies arrivent, pour ne pas être détruits par un séjour de 8 à 10 jours d'Eau.

Dans ma tournée de Juin j'ai renouvelé cette invitation, les terres étaient préparées, mais Elles n'ont pu être ensemencées qu'en Août, les Eaux n'étant venues qu'à cette époque.

En Octobre, Novembre et Décembre Il tomba 104 Centimètres, 128 Millimètres d'Eau ou 3 Pieds, 8 Lignes, 886.

Dans toutes l'année Il y a eu 32 jours de Pluie. Le Nely Carre quoique très avancé a beaucoup souffert. La récolte Chamba a été perdue aux $\frac{2}{3}$.

Le 25 Octobre les Eaux étaient à leur plus grande hauteur.

La Chaleur a été excessive toute l'année ;

Le Thermomêtre de Farineith à l'Intérieur à monté à 94° et Extérieurement à 100°.

L'Arpentage a été fini le 15 Septembre Pour les 108 Aldées. Le 8 Juillet 1824 les Eaux du débordement entrèrent dans nos Canaux et rivières et n'y restèrent pas. La récolte Chamba commença le 27 Decembre 1823 En Nely fin et finit le 4 Avril 1824 ce qui fait 3 mois 8 jours. La récolte Carre a commencé le 9 Octobre et fini le 31 Décembre, ce qui fait 2 mois et 22 Jours. On a commencé le transport des Nelys Chamba du Roi le 16 du mois de Mars et il a été fini le 13 Juillet ce qui fait 3 mois et 28 Jours.

On a employé pour ce transport dans les Magasins à Karikal 12,819 bœufs 1,431 Charrettes et 2,405 Porteurs On a commencé le transport des Nélys Carre du roi le 4 Décembre et l'on a fini le 7 Janvier 1825 (1 mois 10 jours). Pour ce transport on a employé 2,278 Bœufs 88 Charrettes 313 Porteurs et 3 Bateaux.

Par les Pluies et les débordemens, Il y a eu cet hiver 33 ruptures qui ont été fermées et qui seront consolidées En 1825.

DIVERSES NOTES

Les Indiens commencent leur année de Culture appelée Fazeli du 1er Juillet d'une Année au 30 Juin de la suivante, de sorte qu'il se trouvait deux Exercices dans les comptes de la Régie pour une Année.

En 1820 Le Conseil d'Administration de Pondichéry décida que les Comptes de la régie s'établiraient du 1er Janvier au 31 Décembre suivant, et Il se trouve également une récolte Chamba et une de Carre.

Le Tanjaour est généralement administré par la ferme de *Samabandi*, c'est à dire que la Compagnie doit recevoir sa part en argent des Chefs habitans de chaque Aldée, à raison de 4 gros fanons de Madras par galon mais en 1824, M. Le Collecteur du Tanjaour, vu le haut prix du Neli éxigea que les mirasdars payassent 7 G f par Galon, (Prix courant de la place) au lieu de 4 fixés par la ferme de *Samabandy* Les Cultivateurs firent leurs réclamations à Madras, La Cour Suprême a décidé en Avril 1825, que l'habitant payera le Prix de la Place (1 galon Pour 6 Gf et ½).

De 1785 à 1790 Pendant la Régie, et de 1790 à 1793 sous la ferme, on a toujours Calculé que les frais de régie étaient 10 p % et les frais de transport de 5 Total 15.

Mais dans ces frais de régie on ne comprenait que la solde des Employés de la Régie et les frais de bureau ; Pour les frais de Transport, on ne Calculait que sur le transport par charge de bœuf ou par bateau, du Neli, des Aldées aux Magasins du Roi.

La recette moyenne de la Régie pour les Années 1820, 21, 22 et 23 a été de (cahier No. 20 de la Statistique) 201,299 Francs

Le Terme moyen de toutes les dépenses de la Régie 26,887.24

En fesant cette proportion, si 201,299 f : 26,887 f :: 100

Le 4ème Terme est 13 qui Indique que l'on dépense présentement

13 p % Pour les frais de Régie au lieu de 15 et on fait les observations suivantes :

Dans cette somme de 26,887 on comprend les dépenses suivantes qui étaient payées par l'Administration de 1785 à 1790 d'après les Notes que nous avons parcourus

1° Loyer pour renfermer les Nelis du Roi	1,561 Francs
2° Réparations des Digues Chaussées, etc.	4,125
3° Dépenses des mesureurs	663
4° Fournitures de magasins, Paniers, ficelle etc.	52
5° Achat de sacs	1,394
Total de ces 5 Articles	7.795 Francs

Ces 5 Articles forment une somme de 7,795 f qui étant retranchée de 26,887 f Il reste 19,092 f pour les frais de régie et de Transport.

D'après un Etat nominatif des Employés de la régie de 1785 à 1790. Il y en avait 147.

Le Régisseur à qui on accordait 10 p % sur la récolte payait ces 147 Employés par an, 17,232 f lui compris
De 1820 à 1824. terme moyen des
employés de la régie 12,825 f le Régisseur -do-
Différence en plus de 1785 à 1790 (1) 4,407 Francs

D'après cette dépense de 12,825 f pour les frais de Régie, Cela porte les dits frais à 6 p % et une fraction au lieu de 10 En fesant cette proportion 201,299 f : 12,825 :: 100 : 6.

Frais de Transport.

En 1820	909 PP	ou 6,363
En 1821	865	ou 6,055
En 1822	855	ou 5,985
En 1823	949	ou 6,643
En 1824	615	ou 4,305

Les frais de transport de 1820, 21 22 et 23, Terme Moyen, sont de 6,262 f ce qui donne 3 et une fraction en fesant cette proportion Si 201 299 f : 6,262 f : : 100 : 3.

---

(1) Il y avait 1 Régisseur Pour le Maganom de Karikal et 1 Pour les 4 Maganoms.

Ainsi donc les frais de Régie sont de 6 p % et une fraction
-do- de Transport 3 -do-
Total des frais de régie et de Transport 10 p % de 1820 à 1823

Pour les Années suivantes ces dépenses ne varient que de peu de chose en plus ou en moins, et on peut statuer sur 10 p % Pour les frais de Régie et de transport.

En 1824 les frais de transport n'ont été que de 1 & ½ parceque la garce de Nely valait 56 & 57 Pagodes Etoiles ; que la récolte ne fut que les ⅝ des récoltes précédentes ; au contraire quand la récolte est abondante et le Neli à bon marché, de 20 à 25 Pagodes Porte noves, la dépense du transport est Plus considérable.

On a Calculé en général, que le transport d'une garce de Néli est de 1 Pagode Porte-nove.

D'après la nomenclature des Etats à dresser par la régie depuis 1819, on peut assurer que les écritures sont décuplées de celles qui se tenaient de 1789 à 1790.

1° Compte de la récolte des Nélis Chamba.
2° -do- Carre.
3° -do- des frais de transport des Nélis Chamba
4° -do- des Nélis Carre
5° -do- des frais de Coulis & mesureurs Pr. la récolte Chamba
6° -do- -do- Carre
7° -do- du produit des Vente de Neli Chamba à Karikal.
8° -do- Carre -do-
9° Certificat du Commissaire de Police qui constate le prix des Nélis Chamba
10° -do- Pour le Néli Carre.
11° Produit des menus grains récoltes dans les champs à Néli.
12° Produit du Pattécattou (menus grains).
13° Produit des rentes foncières des aldées de Concession.
14° Bail de l'Aldée de Manencovil.
15° Bail des Aldées Sapriapouram & Cassacoudi.
16° Relevé du Régistre des Amendes Percues dans l'année.
17° Relevé des sommes percues pour dégat dans les Champs par les Animaux.

18° Compte des loyers de Magasins où les Nélis Chamba & Carre ont été déposés.
19° Prix courant de la Place pour toute l'année Pour les Nélis Carre & Chamba.
20° Un Etat de Taccavi & achat de bestiaux.
21° Etat fesant connaître les sommes payées par les habitans pour Toccavi, etc. sur les 2/5 les 3/5.
22° Etat de pertes occasionnées, soit par les débordement, Inondations, sécheresse.
23° Etat de la classification des Terres Aldée par aldée.
24° Les frais et le Compte des Pileuses lorsqu'on fait piler du Neli.
25° Etat des Vélis Cultivés en indiquant la quantité de semailles.
26° Trois Estimations à faire par Récolte.
27° Le Partage du Néli entre le Roi, les habitans et les frais généraux.
28° Les Etats à dresser pour les réparations des Digues et Chaussées, travaux d'Art ; les soumissions à faire pour l'Achat des matières.
29° Les factures en 4 Expéditions lorsqu'on envoie du Néli & du Ris à Pondichéry.
30° Les Comptes des Dépenses pour l'Envoi des grains au Chef lieu.
31° Une Copie de tous les ordres donnés par l'Administrateur pour tout ce qui a rapport à la récolte, vente etc.
32° Procès verbeaux de déchet dans les Envois.
33° Bénéfice dans les Envois.
34° Procès Verbaux de Néli gâté.
35° Un Etat Nominatif des Employés de la Régie, avec la police de chacun par mois et des journées de Présence dans l'Année.
36° Un état détaillé des fournitures de Bureau pendant l'Année.

Tous ces Comptes sont faits pour les 108 Aldées qui Composent ce Domaine.

L'Administration et le Contrôle ne font que vérifier ces Calculs Ils n'enrégistrent pas tous ses comptes qui se font d'abord en Malabar par les Ecrivains Malabars sur des Olles ; Ensuite les Ecrivains Français qui sont des Malabars traduisent les Comptes en français sur les Tableaux qui leur ont été donnés.

La 1ère Copie en français reste dans les Archives de la Régie et une autre copie aussi en français est envoyée à Pondichéry pour qu'on vérifie la Comptabilité de la Régie.

Il faut beaucoup d'ordre et de Travail pour que cette Comptabilité soit bien tenue. Ce service est organisé de manière que dans une heure on peut avoir les plus petits détails.

La Régie ne s'administre elle même que du 1er Janvier 1824.

Je ne parle pas de tous les sanadous (ordres) sur olles que le Régisseur est obligé d'Envoyer dans les aldées aux divers Agens de la régie qui y sont employés.

La régie de 1785 à 1790 ne tenait Point de Comptes en Français, C'était l'Administration de la marine qui fesait tous les Etats et ces Etats étaient au nombre de 7 à 8 d'après les Comptes tenus par M. Vinay de 1785 à 1790.

KARIKAL ne peut jamais devenir le Chef lieu; mais ses ressources bien ménagées et dirigées vers Pondichéry peuvent assurer à cette place tous les approvisionnemens en grains dont elle peut avoir besoin.

Les revenus de ce Domaine Consistent principalement dans la Culture des terres, ces revenus sont en proportion des soins et de la vigilance du Cultivateur.

Mais pour obtenir un plus grand résultat dans les revenus Il faut améliorer l'irrigation; Il faut donner plus de solidité à nos digues et Chaussées; Il faut qu'un officier des ponts et Chaussées reside à Karikal 2 ou 3 Ans pour connaître la force des Courans de nos Canaux et rivières; Les Changemens de direction qui peuvent être avantageux Consolider nos digues et Chaussées. On objectera peut être que dans toute la côte Coromandel, du tems des Princes Indiens et sous la Compagnie Anglaise, Les Digues et Chaussées ont toujours été seulement des *Amas* de terre qui s'éboulent aux premières pluies et se rompent dès que les eaux viennent les frapper. Voici ma réponse.

" Sous les Princes Indiens, le despotisme asiatique était la seule règle ; les Avaldars (Agens des Rois pour la perception des revenus) Passaient ordinairement des Baux ou fixaient les redevances à leur volonté ; Il fallait que le Cultivateur se soumit sans observations.

Les Princes Indiens ne s'occupaient pas d'Améliorer leurs revenus, d'Adoucir le sort des Cultivateurs; quand la récolte était mauvaise, au lieu de diminuer la redevance on l'augmentait.

On Connait l'Esprit despotique des Princes Asiatiques qui considèrent leurs sujets comme des bêtes de somme dont ils retirent tout ce qu'ils peuvent.

Il ne faut donc pas s'étonner si sous de tels Princes, rien ne s'est Amélioré.

Quant à la Compagnie Anglaise, son moyen de perception est la ferme; (Je parle de la Province du Tanjaour) Et depuis 1804 Toutes les terres en général, sont affermées sous la dénomination de *Samabandi*.

Ce revenu est certain pour la Compagnie, mais au prix de 4 gros fanons de Madras par Galon, Cette ferme a été onéreuse aux habitans, ce qui le Prouve C'est que ce Domaine qui a été Administré sous la ferme de *Samabandi* Jusqu'au 12 Juillet 1816, était en dette d'une somme de 19,632 P E. 11 f 40 C (164,910 Francs 95 C) que les habitans n'auraient jamais pû payer, et il est probable qu'on en serait venu à l'Expropriation de leurs biens, si les français n'étaient venus à leur secours.

Les Travaux d'Art sont à la charge de la Compagnie ceux de Terrasse se payent à peu près comme Chez nous; mais d'après le système de la Compagnie de tout affermer, son revenu est certain et elle ne s'occupe pas des Moyens d'Améliorer l'Irrigation. La Compagnie a des revenus si Considérables dans l'Inde, ses Domaines sont si étendus et il y a si peu d'Européens pour les administrer qu'ils ne peuvent voir tous les détails, ce qui est cause que la Culture des Terres ne prospère pas.

La France se trouve dans une situation toute différente dans l'Inde;

Elle n'est qu'un petit propriétaire qui doit chercher à faire fructifier son Domaine.

Notre peu d'Etendue nous permet de tout voir par nous-mêmes, et de connaître où est le mal, par-conséquent d'y remédier.

Enfin la position de Karikal éxige suivant moi des précautions que les Anglais n'ont pas besoin de prendre.

C'est à Karikal qu'une partie des Eaux du fleuve Cavéri vient se jeter à la Mer.

C'est Contre nos digues et Chaussées que vient frapper cette masse d'Eau qui arrive de l'Ouest et qui en Octobre et Novembre

Coule avec une telle force que les Courans filent quelque fois de 7 à 8 Milles à l'heure.

Voilà les motifs qui me font dire qu'il faut changer de système pour nos travaux de Terrasse, afin d'améliorer les revenus de ce Domaine.

Il faut un Ingénieur pour indiquer les travaux d'art pour l'écoulement des Eaux à la mer ;

Il faut enfin resserrer les bords de la Rivière d'Arselar, qui a son embouchure à la mer pour qu'elle ait plus d'Eau, et lui faire prendre une direction à *L'Est* pour se jeter à la mer.

Ces Moyens Exécutés, la Culture augmentera considérablement, parceque si nous perdons autant chaque année sur les récoltes, par les Pluies et les débordemens. ces Pertes sont occasionnées, Comme on l'a dit, par le défaut de solidité de nos Digues et Chaussées.

La partie Sud de la Côte Coromandel a pour la Culture un avantage sensible sur celle du Nord.

Les Eaux du Ciel, cette source de fécondité, ne fonde pas seul l'espoir de ses habitans.

Les débordemens de la côte Malabar semblent par leur influence miraculeuse y être portés pour fertiliser cette partie.

Il y a 60 ans et plus que la situation de cet Etablissement offrait de grands avantages.

1° La fertilité de son territoire ; la facilité de se procurer des grains du Tanjaour ainsi que des bestiaux.

2° La fabrication de ses Toiles.

La Prohibition des Toiles de l'Inde en France a détruit cette branche de commerce.

Ensuite notre position politique dans ce pays est si différente même de 1785 à 1793 que tous les beaux plans conçus alors doivent s'évanouir ; Par exemple, d'entourer Karikal d'une muraille, même d'un fossé.

La Toute puissance des Anglais dans l'Inde est aujourd'hui si bien établie qu'il n'y a qu'une révolution parmi les *Cypahis* qui puisse faire écrouler ce Colosse.

On ne peut donc plus considérer Karikal que sous un point de vue, La Culture et chercher à le faire devenir l'entrepôt des grains du Tanjaour. Pour y parvenir ;

1° Il faut faire une grande route qui traverse notre Territoire de l'est à l'Ouest afin de recevoir dans tous les tems les grains qui viennent du Tanjaour par le *Sud* et l'*Ouest*. En faire une autre perpendiculaire du *Nord* au *Sud*.

Ces deux routes Etablies, Il nous arriverait une Plus grande quantité de grains, parceque dans l'hiver même les grains pourraient venir sur les Bœufs par ces routes.

2° Il faut resserrer le lit de la Rivière pour que les Chelingues puissent naviguer toute l'Année dans la dite Rivière.

Pour les Travaux à faire Exécuter à la Rivière de Karikal, on joint une Note de M. Cordé Ingenieur de la Compagnie qui vient en Août 1774 pour voir les Travaux à exécuter pour le resserement du lit de la Rivière.

Comme le laps de tems écoulés depuis 1774 a produit nécessairement de grands Changemens depuis cette époque dans la dite rivière, on a fait lever un plan pour indiquer les diverses embouchures ; mais on le repête par un travail aussi important, Il faut un officier du génie qui soit chargé de son exécution.

Ce travail devient urgent parceque chaque mois, on est quelque fois plus de 10 Jours sans pouvoir faire sortir une chelingue chargée faute d'Eau dans la rivière ou sur la barre.

Lorsque nous reprimes possession de Karikal En 1785, on trouva la population de Karikal beaucoup diminuée de ce qu'elle était en 1778.

Les habitans des 5 Maganoms tous endettés et poursuivis pour leurs dettes.

Le Gouvernement fut obligé de leur faire des avances en grains pour les semailles de leur prêter de l'Argent sans intérêt pour achat de bestiaux et Charrues;

Enfin d'accorder sur la récolte aux habitans du Maganom de Karikal 7 p % de grace et à ceux des 4 Maganoms 5.

On sema pour recueillir ; chaque Année les habitans français émigrés rentrèrent.

La Récolte Augmenta Annuellement, le Domaine prospéra et en 1790 la Culture était à son plus haut dégré de prospérité.

A la rétrocession de 1817 MM. les Administrateurs généraux firent connaître à nos Anciens habitans la bonté paternelle du Gouvernement français.

On leur fit remise d'une somme de 164,910 Francs 95 C qu'ils devaient à la Compagnie.

Le Règlement de Culture du 15 May 1788 fut mis en vigueur ce qui assura à chaque Cultivateur une douce Existence ; n'ayant plus à craindre les Exactions des agens de la ferme *Samabandi*. Ils avaient reconnu la sagesse de ce règlement de 1788 à 1793 et bénirent ceux qui le remirent en activité.

En Juin 1817 on supprima les droits de Douane par terre et par mer, celui d'ancrage (1).

En Juillet 1817 lorsque M. l'Intendant Général vint à Karikal, le droit de Colavadi porté par le règlement de Culture à $\frac{1}{2}$ p % fut fixé à 3 et le Gouvernement consentit à payer sur sa part 1 et $\frac{1}{4}$ ce qui Exempta les Cultivateurs de payer 2 et $\frac{1}{2}$ et adoucit beaucoup le sort des Coulis.

En 1820 on supprima la part des Visiadors (2 galons, 10 markals p % des frais généraux, ce qui porta la part de l'habitant à un taux plus élevé qu'il n'avait jamais été.

Les dépenses pour digues et Chaussées, les travaux d'art, etc, sont pour le Compte du Roi.

---

(1) En 1790 les droits de douane par terre et par mer rapportaient 25,000 l. au Gouvernement Celui d'ancrage 223 l.

Le Gouvernement français a tout fait pour rendre les habitans de Karikal aisés, et s'ils ne le sont pas aujourd'hui, Cela tient aux Circonstances suivantes.

1° A l'Inondation de 1817 qui a augmenté les dettes des Cultivateurs.

2° A la sécheresse de 1823 qui n'a donné que les $\frac{5}{8}$ de la Récolte ordinaire et qui a fait vendre le Neli Chamba jusqu'à 57 Pagodes Etoile la garce. (on ne se rappèle pas l'avoir vu aussi Cher).

3° A la Sécherresse et à l'Inondation de 1824 qui n'a donné pour la récolte Chamba de 1825 que le $\frac{1}{3}$ de la Récolte ordinaire. On a vendu le Nély 45 Pagodes Etoile la garce.

4° A l'Indolence de nos Cultivateurs qui ne savent pas se roidir Contre l'adversité et chercher les moyens de réparer autant que possible les Pertes qu'ils ont éprouvées. L'Indien ne sait rien faire de lui-même, Il faut le stimuler et lui faire du bien malgré lui.

Il faut le forcer au Travail et cette indolence provient de ce qu'il lui faut si peu de chose pour se substanter qu'il peut rester plus de 24 heures sans manger.

NOTES GÉNÉRALES SUR LA CULTURE DES TERRES

Pailles chamba et carre

Le Produit des Pailles d'un Véli de Terre à Néli Chamba est d'environ 50 paquets.

Chaque Paquet pèse ordinairement 60 livres, ce qui donne 3,000 livres de paille par véli,

1 Paquet se vend terme moyen $\frac{3}{4}$ gros fanon de Madras (27,999 centimes) ce qui donne pour les 50 paquets la somme de 37 fanon et $\frac{1}{2}$.

Le Produit des Pailles d'un Véli de Néli Carre, n'est pas aussi fort que Celui Chamba, parceque la récolte Carre se fesant dans l'hiver, les Pailles se pourrissent facilement et ne produisent que 20 Paquets environ par Véli.

Ces pailles ne sont pas aussi bonnes que celle Chamba pour la nourriture des bestiaux.

Chaque paquet se vend ordinairement $\frac{3}{8}$ gros fanon de Madras, ce qui donne 7 fanons et $\frac{1}{2}$ pour les 20 paquets.

1 Paquet de Paille pesant 60 livres sert pendant 4 Jours pour la nourriture d'un bœuf de charge ou de charrette que l'on nourrit dans l'Etable parce qu'on lui donne aussi du son de Néli.

Pour 1 An la Consommation de chaque bœuf est de 90 paquets de paille.

1 Paquet de Paille pesant 60 livres sert pendant 5 Jours pour la nourriture d'un buffle de charrue qui se nourrit d'herbe pendant le jour et que l'on tient dans l'Etable le soir.

La Consommation par an est de 72 Paquets de Paille par buffle de Charrue.

1 Paquet de Paille pesant 60 l. sert de nourriture à un bœuf de Charrue pendant 6 jours, quand il se nourrit d'herbe dans la journée et qu'on le tient le soir dans l'étable.

Pour un An sa consommation est de 60 Paquets de Paille.

Les Pailles de Menus grains appelés Kéjouvaragou, Väragou, Solam, Cambou Téné, Cadécaniri, Candirévali samé etc; ne servent pas au paturage des bestiaux;

Les habitans s'en servent pour faire du feu et Couvrir leurs Paillotes.

Prix des Bœufs

Le Bœuf de Charrue Commence à servir à l'âge de 5 ans Il sert avec vigueur 8 ans et 2 ans comme vieux.

Le Bœuf de 1ère qualité Coute 3 Pagodes Portenoves 21 fanons
Celui de 2ème 2 14
Celui de 3ème $1\frac{3}{4}$ 12-25

Le Bœuf pour Charrette Coute de 3 à 8 PP.

Celui de Charge ou de Bouvier -do-

Celui de gadi (Voiture Malabare) de 15 à 25 PP Ils ne sont point de la Province du Tanjaour ; Ils viennent de Benguelour ou du Nord, ces bœufs sont aussi beaux que ceux d'Europe et ont une loupe sur le dos cette loupe est un manger très délicat.

Etat des Jours nécessaires pour le transport des Aldées des Nelis Chamba et Carre du Roi de 1820 à 1824 Compris

Années	Nombres de Jours de transport des Nelis Chamba		Terme Moyen de 5 ans		Nombre de Jours de transports des Nelis Carre		Terme moyen de 5 ans	
	Mois	Jours	Mois	Jours	Mois	Jours	Mois	Jours
1820	7	28	,,	,,	3	7	,,	,,
1821	8	22	,,	,,	3	13	,,	,,
1822	8	,,	,,	,,	2	24	,,	,,
1823	6	11	,,	,,	2	15	,,	,,
1824	3	28	,,	,,	1	3	,,	,,
TOTAL	34	29	6	29 4/5	13	2	2	18 2 5

Dans ce Domaine outre les bœufs de Charrue Il y a Environ 50 bœufs de charge nombre insuffisant ce qui retarde beaucoup le transport du Néli du roi des Aldées dans les Magasins à Karikal.

On est obligé de se servir des bœufs de labourage, ce qui les fatigue beaucoup, par ce qu'il n'y a pas une seule route, que le bœuf est obligé d'aller à travers Champs et que dans les sentiers formés par les Bœufs Il y a des Crevasses à chaque instant.

Poids de la charge d'un Bœuf

La Charge d'un bœuf de transport est fixé à 4 galons et 6 markals de Néli ;

Il n'y en a pas dans nos aldées qui puissent porter une telle charge.

Ceux de notre Domaine portent les uns 3 galons d'autres 2 g 6 m quelques uns 2 galons, et les plus faibles 1 g 6 m Terme moyen, ces 4 différentes charges 2 g 3 m.

Le Bœuf de charge qui ne travaille pas au labourage porte 3 G de Néli.

Chaque Charrette porte ordinairement 20 galons 3 markals, quand les bœufs sont vigoureux ; Ceux qui sont faibles et attelés aux charrettes ne transportent que de 15 à 18 galons de Nely.

En 1823 on a Employé 470 bœufs et 40 charrettes pour transporter les Nélis du Roi, Ils ont fait plusieurs Voyages.

En 1824, 12,819 bœufs, 1,431 pour le chamba, 2,278 bœufs 88 charrettes et 3 bateaux pour le Carre Il en faut plus ou moins suivant la récolte et si les rivières ont beaucoup d'Eau.

Pour la récolte Carre on emploie ordinairement des Bateaux.

On a quelque fois des Bœufs du Territoire Cinq lais pour le transport de nos Nélis.

Poids des Nélis et Ris Carre & Chamba et des divers Grains

1 garce de Néli		Chamba pèse	7,296	Cette différence provient de ce
1	-do-	Carre	7,620	que le Neli Carre est toujours
1	-do-	Cadapou	7,300	humide se récoltant en hiver.
1 garce de ris		Chamba	9,600	à raison de 150 l. Pour
1	-do-	Carre	9,600	25 markals.

1 garce de Menus grains	9,222 ¼	Oloundou
-do-	7 444 ½	Gingeli
-do-	9.777 ¾	Calou
-do-	9,111	Pachepayer
-do-	6,666 ¾	Palmachristy
-do-	8,889	Cadalé
-do-	7,889	Blé

---

1 Galon (contenant 12 markals) d'oloundou pèse 70 l.

1 Galon (-do-) de Néli Chamba pèse 53 ½.

Droit perçu sur le ris ou le Neli du Tanjaour qui entrent sur notre Territoire

On perçoit au Tanjaour ¼ fanon de Madras par galon de Néli qui entre sur notre Territoire, ce qui fait 33 fanons de Madras, 4 Caches et ½ par garce de Néli, ou 2 Roupies 4 fanons et demi de Pondichéry.

On paye le double de ce droit pour le ris, ce qui établit cet Impôt à 3 P % pour le ris et le Néli.

Depuis longues Années les Anglais ont fixé le prix de la garce de Nély à 25 Pagodes Et. et Celui de la garce de ris à 50 P. E. C'est d'après cette estimation que l'on perçoit 3 P %, ce qui revient à ¼ fanon de Madras pour 1 galon de Néli, et ½ fanon pour 1 galon de ris.

Le Néli Chamba se récolte à la fin de Février Le Ris fin du 5 au 10 Janvier que les Indiens mangent à leur fête du Pongal (le 11 Janvier, leur 1er de l'an).

On l'Entasse dans les Aires pour sécher, Etaler les parties humides que le ris a contracté dans sa Coque.

Il faut ensuite l'Emmagasiner avec précaution pour cet effet il est nécessaire de faire un lit de Paille sur le pavé en briques à la hauteur de 1 Pied, garnir les murs de paille à la hauteur d'Environ 4 Pieds, pour que le Neli ne puisse pas contracter l'humidité du sol et des murs ; Il faut éviter de combler le Magasin jusqu'au Toit et pour le bien conserver empêcher qu'il ne s'Echauffe, Il ne faut pas le mettre à plus de 6 Pieds de hauteur alors Il y aura peu de déchet.

Dans ce cas on ne le fait sortir du magasin que tous les 3 mois pour lui faire prendre l'air et le remuer.

La porte du magasin où le Néli est ramassé doit être ouverte tous les Jours quand le tems est beau, et fermée dans les tems humides.

Le Néli Carre que l'on récolte pendant l'hiver conserve toujours de l'humidité, Il faut de très grandes précautions pour l'Emmagasiner outre celles qui viennent d'être indiquées pour le Chamba, Il faut le remuer tous les mois, sans ce remuage mensuel, Il s'Echauffe et se pourrit. Il est plus prudent de faire convertir de suite le Néli Carre en ris.

Le Néli que l'on Embarque à Karikal sur un Toni est ordinairement en grenier.

Si on le débarque à Pondichéry sans que le Toni ne s'arrête nulle part, Ce Néli (qui n'a dû faire qu'un trajet de 24 ou 48 heures au Plus dans la mousson des Vents de Sud) Eprouve un déchet d'Environ $2\frac{3}{4}$ p %.

Le Ris embarqué en grenier sur 1 Toni et débarqué à Pondichéry sans aucune relache dans la mousson du Sud ce ris éprouve un déchet d'Environ 2 et $\frac{1}{2}$ P % Le ris en sac éprouve un déchet d'Environ 2 P % Le Néli en grenier dans les Magasins supporte un déchet come suit.

Déchet du Neli dans les Magasins

Le 1er Mois	1 P %	Et par garce	16 markals
Le 2ème	$1\frac{1}{2}$	-do-	24
Le 3ème	$1\frac{3}{4}$	-do-	28
Le 4ème	2	-do-	32
Le 5ème	$2\frac{1}{4}$	-do-	36
Le 6ème	$2\frac{1}{2}$	-do-	40

	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois
Le ris de Karikal en grenier éprouve un déchet P % de	1	1	2	$2\frac{3}{8}$	$2\frac{3}{4}$	3
Le ris des Aldées Etrangères en grenier (A)	$1\frac{1}{2}$	$2\frac{1}{4}$	$2\frac{3}{4}$	$3\frac{1}{4}$	$3\frac{5}{8}$	4
Le ris de Karikal en sacs	2	3	$3\frac{3}{4}$	$4\frac{1}{4}$	$4\frac{3}{4}$	5
Le ris Etranger en sacs	$2\frac{1}{4}$	$3\frac{1}{4}$	4	$4\frac{3}{4}$	$5\frac{1}{2}$	6

(A) Le ris qui nous arrive du Territoire Anglais éprouve un plus grand déchet que le notre, parceque les marchands l'humectent pour qu'il pèse d'avantage, et qu'il est mal pilé.

Le ris de Karikal en sacs se bonnifie, devient très blanc et très sec.

Les 6 premiers mois il éprouve un déchet de 5 P % mais le reste de l'Année le déchet est très faible. Après la 1ère Année, il devient considérable par la quantité de *Gous* (Insectes) qui s'y mettent ces Insectes devorent l'Intérieur du ris, et ne laissent qu'une espèce de pellicule qui pilée ne produit que de la poussière.

Le ris Etranger en grenier Jaunit et ensuite devient presque noir, Il demande à être changé de place tous les 15 jours, ce qui occasionne un déchet de 4 P %, sans ce travail la quantité de ris en grenier ferait corps, deviendrait aussi dur que des roches et ce ne serait que par le moyen de pinces de fer et de Pelles qu'on pourrait le détacher ce ris éprouve alors un grand déchet et est très nuisible à la santé.

Le riz étranger en sacs n'approche pas pour la blancheur et la qualité de celui de Karikal ; le Notre est estimé de plus par garce de 2 à 3 P. E 1 sac de ris Etranger pèse 151 Livres, parce qu'il n'est pas bien pilé et qu'il renferme du son.

1 sac de ris de Karikal contient 25 markals et pèse 150 Livres.

La Différence du ris en sacs et en grenier est de 3 à 4 Pagodes, c'est à dire que le ris en sacs se vend plus cher que celui en grenier de 3 à 4 Pagodes par garce, mais aussi Il y a Plus de déchet.

Depuis 3 ans la Régie se sert plus de markals (mesure usitée dans le Commerce et les bazards) afin de ne pas refaire un second mesurage dans les Aldées à la livraison de Nélis.

Différence de mesure du Parah avec le markal

Dans ma 1ère Administration (En 1819) ayant eu la Conviction que le mesurage qui se fesait Le Soir de la Coupe se fesait toujours à la hâte que par Conséquent Il y avait souvent erreur dans le dit mesurage, J'ordonnai qu'un second mesurage aurait lieu lors de la livraison des Nélis, soit au Roi soit aux habitans que le bénéfice ou la perte serait partagée également ce qui eut lieu pour la récolte Chamba de 1820.

Il Parait qu'en 1822, Les habitans ont demandé à substituer Le Parah de la contenance de 6 markals, au markal ; pour ne pas avoir un 2ème mesurage ce qui fut accordé.

D'après les épreuves que j'ai faites au Gouvernement et dans nos magasins, il m'est démontré que lorsqu'on donne 266 Parahs $\frac{2}{3}$ à 6 Markal le Parah (ou 1600 Markals) Il faut ajouter de 33 à 40 Markals pour avoir réellement 1 garce au 1600 Markals.

Dans la vente de 40 garces de Neli Carre, les marchands qui les ont achetées m'ont assuré qu'ils avaient eu de 33 à 40 Markals de déficit, ce qu'ils savaient ;

Dans la vente en détail de 20 garces du Néli du Roi au Basard, par les Agens de la Police et de la Régie, Il y a eu un déficit de 33 à 40 Markals par garce.

Ainsi donc, il parait qu'il y a bénéfice pour le Roi quand on vend le Néli par garce et Perte de 33 à 40 markals quand on le vend en détail ; Mais il n'y a ni bénéfice ni perte puisque nous ne recevons réellement que 266 Parahs $\frac{2}{3}$ comme on le vend.

Il n'y a pas de perte, parce que si on mesurait dans les Aldées par markals, nous aurions en moins la Différence de 33 à 40 markals.

Terrains accordés aux Mirasdars, Coulis aux Etrangers par Maisons et Jardins

Lorsque les Anglais prirent possession du Tanjaour En 1799, Par Conséquent de ce Domaine qui en fait partie. on ne fixa rien pour les Terrains à accorder pour Maisons, et Jardins.

Les Mirasdars prirent à cette époque les Terrains qu'ils voulurent et les donnèrent aux sous habitans, aux esclaves et aux Etrangers.

En 1800 lorsque M. C. Harris fut nommé Collecteur du Tanjaour, Il fit un règlement pour les Terres à accorder dans celles à Menus grains, pour les maisons et Jardins comme suit :

Au Mirasdar propriétaire p - Maison, Jardin etc ;	120	Cougis
Au sous habitant	100	-do-
Au Couli libre et Esclave	80	-do-
A l'habitant non Cultivateur	60	-do-

Ils avaient le droit d'y Cultiver toute espèce de menus grains et de Jardinage, mais sous aucun prétexte, ils n'y pouvaient Cultiver de Néli, soit que cette terre fut arrosée par la Picotte ou les Canaux. En 1805, Les Anglais commencèrent à affermir les Aldées aux propriétaires pour une certaine somme, dès lors les habitans Cultivateurs commencèrent à Cultiver du Néli dans les Terreins à Menus Grains de Plusieurs Aldées.

Quand les Terres sont en Régie, les habitans sont obligés de partager avec le Gouvernement le Néli Cultivé dans les Terres à Menus grains ainsi que les Menus grains Cultivés dans les Terres à Néli. dans ce dernier Cas le Gouvernement leur accorde Plus de *Varom* (Part de l'habitant) si ces terres sont arrosées par les Picottes, vu que la dépense est beaucoup plus forte.

Tarif des Coulis qui Travaillent un Cougi de Terre

Ce Tarif fut Etabli en 1800 par M. le Collecteur de Tanjaour

Les Coulis qui travaillent à Terrasser les bords des rivières, à creuser les Canaux, les rivières à Elever les Chaussées et à fermer les ruptures sont payés à raison de 1 gros fanon & $\frac{1}{4}$ de Madras pour le Creusement de 1 Cougi.

Dans les Mois de Novembre & Décembre, les terres étant humides, 3 Coulis creusent 1 Cougi dans la journée gagnent chacun 15 Centimes 555 Mils.

En Janvier et février, les Terres ayant séchées, Il faut 5 Coulis pour creuser 1 Cougi dans un jour et ils gagnent chacun 9 centimes, 333 M.

En Avril, Mai, Juin & Juillet, les Terres étant très dures, Il faut 7 Coulis pour creuser 1 Cougis, Ils gagnent chacun 6 Centimes 666 M.

15 Coulis sont indiqués puur les 3 diverses époques ou l'on travaille les Terres, le Terme Moyen est 5 alors chaque Couli gagne par jour 9 Centimes 333 M.

Ces 5 Coulis sont ordinairement payés par les Mirasdars, à raison de 3 petites mesures de Neli par Couli, ce qui fait 15 Mesures Estimées 1 gros fanon et ¼ de Madras.

On suppose dans ce cas que le galon vaut 4 gros fanons ce qui fait ressortir la garce de Néli à 28 Pagodes Porte-noves et ½.

C'est aussi à raison de 1 gros fanon et ¼ que l'on paye le creusement de 1 Cougi dans le Domaine de Karikal ainsi le Gouvernement français paye aux Mirasdars 1 Gf. ¼ par Cougi. Les mirasdars donnent chaque jour à 1 Couli 3 petites mesures de Neli qui ont été Calculées à raison de 28 PP. et ½.

Mais en 1823 La garce de Neli s'est vendue 36 PP.; En 1824 elle a valu 67 PP.

En 1825 elle vaut 53 PP. (au mois de May) on voit la grande différence de 28 PP ½ à 36 PP à 67 PP et à 53 PP.

D'où Il résulte que le pauvre Mirasdar est obligé de payer de ses deniers la moitié des Travaux de Terrasse dans les Années où le Néli est aussi élevé comme en 1824 et 1825.

OBSERVATION

"L'Administrateur a eu lieu de se convaincre dans sa 1ère administration et dans celle-ci, que les Travaux de Terrasse payés à raison de 1 gros fanon ¼ sont toujours mal faits, puisque ce sont que des Terres amoncelées sans être battues:

" Au prix d'un Cougi de Terre, Il est facile de voir qu'on ne peut pas obtenir un ouvrage solide, Il en résulte que Chaque Année il faut toujours recommencer les mêmes travaux de Terrasse, parcequ'ils s'éboulent à la moindre pluie.

" Les Anglais payent les Travaux de Terrasse à un Gros fanon et ¼ de Madras par Cougi.

" Les Travaux journaliers à un gros fanon pour deux Coulis ;

"Les Travaux de Maçonnerie, d'après la valeur des matériaux.

"Lorsqu'un Ingénieur Anglais fait exécuter des Travaux d'Art, il paye 9 Coulis pour le Creusement d'un Cougi à ½ fanon chaque Couli (18 Centimes 666 M.) 4 gros fanons et ½ par Cougi (1 f 68 C). Ce tarif est le même pour tous les autres travaux 1 Cougi à 12 Pieds Anglais de longueur, sur 12 Pieds de largeur et 3 Pieds de profondeur.

En 1801 M. Harris étant Collecteur du Tanjaour fit un tarif pour le Varom ou la redevance des Terres à Menus grains à payer à la Compagnie ; Il l'Etablit comme suit;

Pour fixer le Produit des Terres à Menus grains, on prit le terme moyen de la récolte des 5 dernières Années.

On préleva sur la récolte brute les frais Généraux, aux Coulis pour la Coupe (Soudandarom).

Les Aumones etc. Cela fut porté à 13 Galons 9 Markals P % (A).

Les frais généraux prélevés sur le reste on accorda 55 Galons P % à l'habitant et 45 à la Compagnie Il fixa aussi un tarif par Cougi pour les Terres à Jardinage (Somadayom) à payer en argent (Voir le Tableau).

En outre pour les arbres, Elipés, Manguiers, Tamariniers, Jacquiers, etc. on fit faire l'Estimation du rapport de ces arbres, dont une moitié pour l'habitant et l'autre pour la Compagnie qui percevait son *Melvarom* du Cultivateur au prix Courant de la place.

(A) Jusqu'en 1816 les habitans payaient aux Employés de la Régie, comme Ecrivains & Sharafs à raison de 1 fanon 13/16 par an pour chaque véli de terre à nely, ce qui fesait pour 11.120 vélis compris dans le Talouk de Karikal sous les Anglais 2,015 Chacras 5 fanons. Les habitants de Karikal payaient pr. leur part 447 chacras, 6 fs 7/8 ou 1,671 Fcs 37 Centimes.

Pour *Sotrigam* (Concession des rois Indiens) qui se payait en argent, Le droit se percevait comme suit :

Pour 1 Veli de Terres à Nely		10 chacras
-do-	de Terres à Menus grains	5 -do-

(Il n'y en a pas dans le Territoire de Karikal).

Le droit de *Roccacoutagué* ou rentes foncières se percevait ainsi.

Pour 1 Veli de Terre à Nely		20 chacras
-do-	de Terres à Menus grains	5 -do-

Si le bétel est cultivé dans les Terres à Néli

pour un Veli 20 -do-

Des aldées entières ou des portions de Terre étaient accordées autrefois par les Princes Indiens aux Mirasdars sous le nom de *Roccacoutagué.* à la Condition de Payer au Gouvernement une somme fixe par an, sans indiquer tant par Véli.

Vanjiour, Cottapadi et Portion d'Accravatam sont dans ce cas.

Ce droit était fixé sur le produit moyen de Plusieurs Années, Il ne variait pas.

Pour les Menus Grains et Légumes Cultivés dans les Jardins des Brames, des Mirasdars, des Coulis libres ou Esclaves et des Etrangers, on ne percevait aucun droit (1).

---

(1) Aussitôt que l'arpentage de la propriété particulière dans chaque Aldée sera terminé, on à le projet de faire un nouveau tarif pour les Terres à Menus Grains et à Jardinage,

No.	Nom du Légume du Fruit ou de la Plante	Tarif pour chaque Cougi	Montant des Droits par Véli d'après le Tarif par Cougi	
		Gros Fanons	Chacras	Fanons
1	Pour les racines à Teindre	15/32	81	2½
2	Cotavaré Espèce de haricot	1/16	12	5
3	Pagal	1/16	12	5
4	Concombre	1/16	12	5
5	Moutoucholom ou Maïs	1/32	6	2½
6	Parouti ou Coton	1/16	12	5
7	Tabac	7/32	43	7½
8	Bananiers de 1ère Espèce	1/8	25	"
9	-do- 2ème	1/16	12	5
10	-do- 3ème	1/16	12	5
11	Piment	1/16	12	5
12	Saffran	1/16	12	5
13	Patate	1/16	12	5
14	Cannes à sucre	7/32	43	7½
15	Gingembre	7/32	43	7½
16	Pommes d'Amour	1/16	12	5
17	Bringel	1/16	12	5
18	Pommes âcres	1/16	12	5
19	Goraumont	1/16	12	5
20	Citrouille	1/16	12	5
21	Chanvre	1/8	25	"
22	Betel	5/32	31	2½
23	Ail	1/8	25	"
24	Oignon	1/16	12	5
25	Feuilles d'Indigo	1/8	25	"
26	Nona racine à Teindre	1/8	25	"
27	Sembou	1/16	12	5
28	Batola	1/16	12	5
29	Ganja, Plante à fumer à Mâcher	1/8	25	"
30	Consomba, fleur à teindre	7/32	43	7½
31	Cumin	1/16	12	5
32	Coriandre	1/16	12	5

Hauteur de la Tige de Nély Chamba et le nombre de grains que renferme la Tige

La hauteur de la Tige de la Plante du Néli Chamba avec ses Epis à 2, 3, 4 & 5 pieds, ce qui donne pour hauteur moyenne 6 Pieds 6 Pouces.

Les Tiges ne doivent avoir que 3 Pieds, 3 Pouces.

Les Epis de ces Plantes de Nély ont de longueur 6, 8, 10 & 12 pouces, Terme Moyen 9 pouces, qui étant diminuées de longueur 3P 3P il restera pour la Tige 2P 9P. Dans un Epi de Néli Chamba, Il peut y avoir 250, 160, 80 & 50 grains, Terme Moyen 135 grains.

La hauteur de la Tige du Néli Chamba fin avec ses Epis est la même que le Néli ordinaire, ce grain de Néli étant plus petit.

Cette Tige a dans ses Epis depuis 250, jusqu'à 450 grains le Terme Moyen est 350 grains.

Hauteur de la Tige pour le Néli Carre

La hauteur de la Tige de la Plante de Néli Carre avec ses Epis à Terme moyen, 4 pieds et $\frac{1}{2}$.

La Tige ne doit avoir que 3P 7P

Les Epis de ces Tiges ont, Terme Moyen 14 Pouces.

Dans un Epi de Néli Carre, Il y a 240 à 180 grains, Terme moyen 210 grains.

Un Paquet d'Epis contient de 12 à 18 Markals de Nély.

Manière dont on dispose le Nély en tas

Les Meulons de Nély Carre et Chamba sont les mêmes voici la manière dont on les dispose.

On prépare d'abord les aires pour y recevoir les Nélis ;

On En bat la Terre pour la durcir et on la nivèle ;

Dès que les Nélis y sont transportés, on les bat, on les vanne, l'on met sur la plate forme des aires de la Paille par Couches à la hauteur d'une Coudée pour que l'humidité de la terre ne pénêtre pas les grains ;

Ensuite on mesure le Neli avec le Parah et on fait des Tas que l'on marque avec l'Eau de bouse de vache, on y met une olle pour indiquer la quantité de Néli que renferme chaque Tas ;

On Couvre chaque meulon avec de la Paille ;

On l'attache avec des cordes de Paille, afin que le Néli ne soit pas mouillé par la pluie ni enlevé par le vent.

Ensuite on attache au sommet du meulon une seconde olle qui porte le N° du Tas et la quantité de Néli y Contenue.

Tout autour de chaque Meulon on fait un petit Canal pour qu'en Cas de pluie les Eaux s'y déchargent.

Il y a autant de Tas de Nély qu'il y a de diverses Espèces de grains et de parti.

Les meulons contiennent depuis 20 jusqu'à 250 galons, suivant la récolte d'un jour ;

Si la récolte de la journée n'est que de 5 à 6 galons, Le meulon sera du produit de la récolte journalière ; Si on ordonne de réunir Plusieurs tas, chaque meulon sera composé de 300 à 600 galons, de manière que l'on puisse couvrir facilement les dits meulons. La part qui revient dans les frais généraux aux Coulis qui ont travaillé à la Coupe chaque jour aux taillards aux vétians, est payée tous les soirs après que le mesurage des Nélis est fini et avant que l'on fasse les meulons.

Le reste du Néli est mis en un ou plusieurs tas suivant le produit de la récolte, sans désigner les tas qui reviennent au Roi, aux habitans ou aux frais généraux.

Le Travail de la Culture doit être fini le soir à 6 heures, mais il arrive souvent que l'on travaille dans les aires jusqu'à 9 heures, lorsque les Champs sont éloignés des Aires ; le Néli qui devrait y être tout arrivé à 3 h ne l'Est pas souvent à 5 h.

Il faut le battre, le mesurer, payer la part des Coulis etc. faire les Tas, les marquer, les Couvrir avec de la Paille,

Entasser les Pailles qui doivent être rebattues pour qu'on ne vole pas les graines qui s'y trouvent, attacher ces meulons avec des cordes de Paille, les marquer avec la planche où il y a une fleur de Lis, dresser les Comptes en double Expédition sur olles pour en envoyer une de suite à la Cacherie de la Régie.

On ne peut connaître la part qui revient au Roi et à l'habitant dans chaque Aldée, que quand elle est entièrement achevée, mais il arrive souvent que l'on donne des à comptes aux Cultivateurs pour les aider.

Quant aux parties prenantes qui ont droit aux frais généraux, il faut attendre que la récolte générale soit terminée, afin de fixer à chacune le Neli qui lui revient, d'après sa part dans les dits frais généraux Lorsque la récolte générale est finie, la régie indique les Nos. des Tas pour la part du Roi et Ceux des habitans;

S'il y a du déchet dans les dits meulons c'est pour le compte de ceux à qui ils sont destinés.

On retire les semailles des meulons indiqués par le Béchecar du Maganon, et on les met de côté, après les avoir fait bien sécher pour servir de semence à la Culture prochaine.

La part des frais généraux revenant à l'Eglise Catholique, aux Pagodes, aux Brames etc. est comprise avec celle du Roi qui fait faire par la Régie la répartition le Bénéfice ou la Perte est pour le Compte du Gouvernement.

L'Aldée de Nallabel est Composée de 25 Vélis, 11 Mas et 78 Cougis, divisés comme suit :

			Savoir			
1°	Champ ou Catelé,	Terre de	1ère qualité	2	"	"
2°		-do-	1ère	2	"	"
3°		-do-	2ème	8	"	"
4°		-do-	3ème	4	"	"
5°		-do-	4ème	2	"	"
6°		-do-	4ème	2	"	"
7°		-do-	4ème	4	"	"
8°		-do-	4ème	1	11	78
8	Catelés de diverses qualités formant			25	11	78

Dans l'aldée de Nallambel Il y a 8 MIRASDARS.

NOM DES MIRASDARS	LA PART DE CHACUN DANS L'ALDÉE
A	5/16
B	4/16
C	2/16
D	1/16
E	1/16
F	1/16
G	1/16
H	1/16
8 Mirasdars	1

Les Terres se divisent en *Chétis* ou Divisions quelque fois En 2, 3, 4 etc. suivant le nombre de mirasdars, de manière que chaque *chéti* ait le même nombre de Vélis dans Chaque Espèce de terre.

	N° 1er	Catelé	1ère qualité de Terre	2	Velis"	Mas" Cougis
	3		2ème	4	"	"
CHETI	5	(Pour moitié	3ème (Partie occidentale)	2	"	"
N° 1	6		4ème	4	"	"
	8		4ème (Partie Orientale)	"	15	89
			TOTAL	12	15	89
		Catelé	1ère Qualité	2 v	"	"
	4		2ème	4	"	"
N° 2	5	(Pour moitié)	3ème (Partie orientale)	2	"	"
	7		4	3		
	8		(Partie occidentale)			
			4	1	15	89
			TOTAL	12	15	89
	LES DEUX CHETIS FORMENT			25	11	78

On divise aussi les mirasdars en 2 Chetis et on donne à chaque Chéti le nom du mirasdar notable ou Chef.

			Part de chaque Mirasdar
	A		5/16
	D		1/16
CHETI D'A	E		1/16
	F		1/16
	4 Mirasdars qui ont		8/16
	B	4/16	
	C	2/16	
CHETI DE B	D	1/16	
	H	1/16	
	4 Mirasdars qui ont		8/16
	8 Mirasdars qui ont		1

Les dites 2 divisions de Terre N° 1 & 2 Et les noms des deux notables Mirasdars A et B sont tirés au sort, ensuite les subdivisions se font comme il a été dit ci-dessus entre les mirasdars ou Co-partageans dans chaque Cheti, jusqu'à ce que chacun ait les terres qui lui reviennent dans l'aldée, à raison de 1 Véli 11 Mas & 98 Cougis $\frac{5}{8}$ par 1/16ème de Part.

Sous les Rois du Tanjaour les terres se divisaient ainsi les Possessions Tanjaouriennes et par conséquent celles de Karikal comprenaient 4 natures de propriétés bien distinctes.

La 1ère ou Propriété Commune, est celle qui assignait une étendue de Terrain réuni entre plusieurs habitans qu'ils possèdaient par Portions égales ou inégales (Chétis) et qu'ils Cultivaient chacun particulièrement.

Les conventions de cette propriété portaient qu'aucun des habitans ne pouvait disposer de la Sienne, sans le consentement de tous les habitans qui composaient la Communauté, et dans le Cas d'abandon par l'un d'Eux, les Terres abandonnées devaient être partagées entre les autres propriétaires au prorata de la portion de chacun.

(Cette propriété s'appelait Ojévadecani, Elle est toujours en usage à Karikal)

La 2ème ou Culture Commune assignait à chaque habitant sa propriété distincte avec cette différence à la Propriété Commune que chaque habitant pouvait disposer de sa propriété sans le consentement des autres habitans, Les conventions soumettaient chaque propriétaire à la Culture particulière de sa propriété, mais quelque soit l'Inégalité des Terrains, la Totalité du produit était réunie, et le partage se fesait au prorata de l'Etendue de Terrain qui formait chaque propriété.

(Cette propriété s'appelait Colcani; Elle existe toujours nous avons 5 ou 6 aldées où le partage se fait ainsi)

La 3ème et Propriété et Culture Communes est celle qui réunissait les deux que l'on vient d'Expliquer avec les Conventions de l'une et de l'autre.

La 4ème ou propriétaire particulière était sans doute celle désignée par sa dénomination ; mais elle était encore sujette aux Conventions des Aldées dans lesquelles se trouvaient les Terrains qui en fesaient nécessairement partie.

Si les Conventions accordaient aux uns la Jouissance à perpétuité du même Terrain, Elles soumettaient les autres à des termes limités, à l'Epoque desquels il était survenu des changemens, C'est-à-dire que se Tel Terrain avait gagné, et Tel autre Perdu, Les uns et les autres étaient partagés Le Terme suivant, de manière que chaque propriétaire participat également au bon et au mauvais.

Observation de l'Administrateur

" Dans Chaque Aldée les Mirasdars ont le même nombre de Vélis de Terre de 1ère 2ème, 3ème & 4ème qualité, d'après sa part dans l'aldée ;

" Dans ce cas, le Partage au bout de 20, 10, 5 ans, suivant le Chéti est nuisible au Cultivateur actif et qui a bonnifié ses terres, tandis qu'il est avantageux au paresseux qui espère obtenir dans le nouveau partage, des Terres qui rapportent plus que les siennes (voir page 4 du rapport du 15 Juillet 1824, les observations faites à ce sujet.)

" Il n'y a que les Terres qui ne sont pas arrosées également qui doivent être sujettes à ce Partage.

La part que les Mirasdars donnent aux sous habitans pour Cultiver leurs Terres varie d'après la qualité de la terre ; Elle est de 25, 28 & 30 Pour Cent, à la Charge par le dit Laboureur de payer tous es frais de Culture. Le Cultivateur lorsqu'il loue des Parias à la ljournée, Il leur donne $\frac{1}{2}$ Markal de Neli et la nourriture, à la femme Paria qui transplante les Nattes $\frac{1}{2}$ Mark. sans nourriture.

A la femme Paria Etrangère 1 Markal de Néli et la nourriture.

Combien vaut 1 Véli

Un Véli Egale 7,031 Toises Carrées et $\frac{1}{4}$

Un Arpent est de 100 Perches Carrées ou 900 Toises Carrées.

Dans ce Domaine les Terres ne se Cultivent qu'une fois par an, au moyen des Eaux des Canaux, Rivières et de la Pluie.

Il n'y a pas moyen de les arroser dans les autres saisons de l'Année, n'ayant pas de réservoirs comme dans le nord ou de grands Etangs.

Un Catelé est ordinairement de 3 Vélis ou 77 Colles Carrés & $\frac{1}{2}$, les fractions négligées.

Un Véli de Terre est divisé Communément en 20 *Talés* ou Champs de Neli de 100 Cougis chaque ou 1 Mas Chaque Talé est de 10 Colles Carrés.

Les Concessions appelées par les natifs *Manioms* tirent leur origine de la pieuse libéralité des Rois du Tanjaour en faveur des Brâmes, Pagodes, etc.

Le règlement de Culture du 15 May 1788 a aboli tous les Manioms, source de discussions parceque ceux qui les avaient obtenus avaient eu l'attention de les choisir parmi les meilleurs Terres.

Le Sage règlement de Culture a obvié à cela en fixant dans les frais généraux une Part à tous ceux qui avaient des Manions; laquelle part augmente ou diminue suivant que la récolte est abondante ou médiocre.

Dans les Tems des débordemens, les Eaux de la Rivière & celles de la Mer sont troubles, Epaisses et de couleur jaunâtre parce qu'elles proviennent des montagnes des gattes.

La différence entre Paris et Karikal est de 5 h 10 s.

CULTURE

Recettes et Dépenses

de 1817 à 1824

Etat des Dépenses de Karikal pour l'année 1817 d'après le budget dressé à Pondichéry pour cet Etablissement

EMPLOYÉS EUROPÉENS

		Francs	*Cs.*	*Francs*	*Cs.*
1.	Colonel Administrateur	12,000	00	15,500	00
	Frais de bureau	3,500	00		
1	Commissaire de Marine Controleur	6,000	00	8,400	00
	Frais de bureau	1,500	00		
	Indemnité de logement	900	00		
1	Commis de Marine de 1ère Classe	2,250	00	2,490	00
	Indemnité de logement	240	00		
1	Officier de Santé	2,000	00	2,216	00
	Indemnité de logement	216	00		
1	Officier de Port	1,200	00	1,416	00
	Indemnité de logement	216	00		
1	Procureur du Roi			1,600	00
1	Curé			1,800	00
1	Greffier Notaire			1,500	00
1	Commissaire de Police Voyer			1,500	00
1	Arpenteur			1,000	00
10	Total de la dépense du Personnel Européen			37,422	00

EMPLOYÉS INDIENS

	Francs	*Cs.*
Employés de la Police ordinaires & Extraordinaires	4,774	80
Interprête du Gouvernement	1,200	00
Employés du Port	538	20
-do- de la Voirie	816	42
-do- des Salines	653	16
-do- Douanes de Terre & de Mer (1)	835	31
Vaccinateurs	576	00
Interprêtes du Tribunal	240	00
Infirmier	172	00
Total de la Dépense du Personnel Indien		9,805 89
Depense pr. le Personnel Européen et Indien		47 227 89

à reporter

(1) Les Employés de la Douane de Terre & de Mer ont été supprimés le 31 Juillet 1817.

				Report 47,227 89

Compagnie de Fusiliers Cypahis

			Fs.	*Cs.*
1	Capitaine de 2ème Classe		3,000	00
1	Lieutenant En 1er		1,875	00
1	-do-	En 2ème	1,650	00
1	Sous Lieutenant		1,500	00
1	Soubedar (Officier Indien)		1,050	00
1	Gemedar	-do-	750	00
1	Sergent Major Européen		450	"
4	Sergents Cypahis à 360 francs		1,440	"
1	Fourrier Ecrivain		270	"
8	Caporaux	à 240 f	1,920	00
8	Appointés	à 210	1,680	00
76	Fusiliers	à 180	13,680	00
2	Tambours	à 210	420	00
Total 106	Officiers, sous officiers & Soldats		29,685	00
	La masse d'habillement & d'entretien pour les 100 sous officiers & Cypahis à 24 francs par homme & par An		2,400	00
	Logement pour les 4 officiers Européens à raison de 324 f pour le Capitaine & 216 f pour les 3 autres		972	00
	Total de la Dépense pour la garnison			33,057 00
	Solde des Agens de la régie jusqu'au 12 juillet		5,452	94
	Loyer des Magasins, frais de Transport et de bureau		4 862	26
	Frais de régie du 14 Janvier au 12 Juillet			10,315 20
	Total général de la Dépense Administration & Régie			90,600 09
Matériel	Approvisionnemens		4,058	59
	Dépenses Imprévues		24,063	54
	Total de la Dépense pour le Matériel			28,122 13
	Dépense Générale pour le personnel & le Matériel			118,722 22

Etat récapitulatif des Recettes et Dépenses de cet Etablissement pour l'année 1817

Du Sel	8,148 00		
Des Chanques	836 00		
Des Poissons de rivières	176 40		
De L'Arrack	4,875 41		FERMES
Du Calou	196 00		
Du Betel	2,012 50		
Total des 6 Fermes	16,244 31		
Amendes de la Police	105, 75		
Vente du quartier des Cypahis	2.202 90		
Douanes et Ancrages (1)	11,795 31	20,525	Recettes diverses
Francisation & Cougés de Bâtimens (2)	1,400 11		
Objets Imprévus	5,021 65		
G ma M F C			
383 224 1 A 235 20. Terme moyen	114,601 60		
Pattécatous & Concessions	6,948 40		
Le 1/7ème de la ferme des terres à 23,000 PP (161,000) Francs (3)	23,000 00	145 678 75	Régie et Fermes
Part des Visiadors sur la récolte Carre	1,128 75		
Total Général des recettes		182,448 78	
Total Général des Dépenses		118,722 22	
Les recettes Excèdent les dépenses de		63,726 56	Observations

(1) Les droits de Douane et ancrage ont été supprimés le 31 Juillet 1817.

(2) Les manifestes ont été Egalement supprimés pour le Compte du roi à dater du 31 Juillet.

(3) La récolte Chamba de 1817 ayant été perçue par la régie pour le compte du roi si elle eut continué, elle n'aurait eu à récolter que Celle Carre, et comme Il est démontré que la récolte Carre est terme moyen, le 1/7ème de celle Chamba, nous avons pris le 1/7ème d'une année de la ferme à 23,000 PP ou 161,000 francs, ce qui a donné 23,000 f. & les 6/7 restant seront portés en l'année 1819 pour la récolte Chamba perçue par les Ex Fermiers.
Il n'y a pas eu de lots et ventes dans cet Exercice.

I COMPTE DE la Récolte Chamba Et Carre Pour l'Etablissement de KARIKAL EN 1817

Qualité du Grain	Terres Cultivées en Chamba et C			Montant De la Récolte			Montant De la Récolte			Montant Des Frais Généraux			Montant Des Frais Généraux			Montant De la Part du Cultivateur			Montant De la Part du Cultivateur			Montant De la Part du Roi y compris les bénéfices			Montant De la Part du Roi y compris les bénéfices			OBSERVATIONS
	Vélis	Mas	C	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	
Chamba	1,569	7	6½	143,509	6	2½	1,076	514	2½	25,114	2	½	188	570	"½	59,197	8	1	443	1572	1	64,420	4	1	483	244	1	En régie de Janvier au 12 Juillet
Carre	270	19	52½	32,686	9	"	245	241	"	5 720	4	1	42	1444	1	13,483	2	1½	101	198	1½	13,490	1	1½	101	281	1½	En ferme du 12 Juillet (au 31 Dbre)
Total	1,840	6	58 1/16	176,196	3	2½	1,321	755	2½	30 834	6	1½	231	414	1½	72,680	10	2½	545	170	2½	77,910	5	2½	584	525	2½	6 mois de régie & 6 mois de ferme

432 Garces	1,300	Markals	„	Mésures ont été vendus aux Enchères Publiques.		
50 -do-	544		1	-do-	En détails aux bazards	
483	244		1	Produit de la récolte Chamba vendue pr le compte du roi à 235 francs 20C (Terme moyen)	Francs 114,601	C 60

D'après le dépouillement que nous avons fait faire des olles de la ferme, nous avons trouvé que les 101 G 281 M. 1½ revenant aux fermiers sur la récolte Carre ont été vendues à raison de 25 PP ce qui leur a donné 2,529 PP 2 Gf. 74 C ou 17,703 francs, 92 Centimes

	G	M	M
Le Roi a eu dans les frais généraux pour la part des Visiadors sur la récolte Chamba, 30 G. 793 M 1M compris dans les	483	244	4
-do- -do- sur la récolte Carre 6 1,513 1½			
Total de la part des Visiadors dans les récoltes Carre & Chamba de 1817 37 706 2½			

On ne Cultiva que 1840v 6m 58c 11/16 parcequé à l'Epoque des semailles En Juillet & Août 1816 les mirasdars étaient redevables à la Compagnie de 19,632PP 11f 40C (ou 164,910F 95C) qu'ils n'avaient aucun moyen pour payer les frais de labour & autres dépenses de Culture, et que si les français n'étaient arrivés, une partie des aldées auraient été vendues pour acquitter leur dettes envers la Compagnie Anglaise.

II COMPTE DE la Récolte Chamba Et Carre Pour l'Exercice 1818 (Les Terres en Ferme)

Qualité du Grain	Terres Cultivées en Chamba et Carre			MONTANT De la Récolte			MONTANT De la Récolte			MONTANT Des Frais Généraux			MONTANT Des Frais Généraux			MONTANT De la Part du Cultivateur			MONTANT De la Part du Cultivateur			MONTANT De la Part du Roi y compris les bénéfices			MONTANT De la Part du Roi y compris les bénéfices			OBSERVATIONS
	Vélis	Mas	C	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	
Chamba	1,652	10	76 3/8	189,755	"	3	1,423	260	3	33,207	7	"	249	91	"	78,273	8	3 1/2	587	84	3 1/2	78,297	9	1/2	587	373	1/2	En ferme
Carre	341	4	47 1/2	52,703	2	"	395	438	"	9,222	11	"	69	275	"	21,740	1	2	163	81	2	21,930	8	2	164	768	2	-do-
TOTAL	1,993	15	23 7/8	242,458	2	3	1,818	698	3	42,430	6	"	318	366	"	100,013	10	1 1/2	750	166	1 1/2	100.228	5	2 1/2	751	1141	2 1/2	

Dans les olles de la ferme on a trouvé que les fermiers avaient vendu La garce de Néli Chamba 25 PP Et celle Carre 18 PP

	G	M	M	
La Part des Visiadors sur la récolte Chamba a été de	40	513	2 1/2	Ces 51 G 832 M 2 M ont été vendus 7,760 F 08 Centimes
-do- Carre	11	318	3 1/2	
Total de la part des Visiadors dévolue au Roi	51	832	2	

On n'a Cultivé que 1,993v 15m 23c 7/8 parceque dans les mois de Juillet et Août 1817 (Epoque des semailles) la sécheresse se fit sentir ; Les Eaux du débordement n'arrivèrent pas en assez grande quantité pour que les semailles Pussent se faire aux Epcques déterminées.

L'Inondation de 1817 Occasionna beaucoup de dommages dans les Aldées, ce qui empêcha de Cultiver toutes les terres en 1818.

ETAT des Dépenses et Recettes pour l'Exercice 1818

Dépenses

	Francs	C	Francs	C
Traitemens, Appointemens & Solde	568,59	78		
Dépenses assimilées à la solde	7,175	73	64,576	52
Salaires d'Ouvriers	541	01		
Approvisionnemens	471	83		
Hopitaux	153	05	9,797	48
Diverses Dépenses	9,172	60		
Total Général de la Dépense Admve			74.374	00

Recettes

Du Sel		15,828	00	
Des Chanques		1 774	00	
Des Poissons		376	00	
De l'Arrack		5,736	00	
Du Calou des 4 Maganoms		400	00	
Du Bétel		5,215	00	
Du Mesurage		745	00	
Total de la Recette des 7 Fermes		30,074	00	
Ferme des Terres pour 1 Année				
	23,000 PP ou	161,000	00	
Part des Visiadors sur les 2 recoltes		7,760	08	
Amendes du greffe & de la Police		107	00	
Total Général des recettes				198 941 08
Les recettes Excédent les Dépenses de				124,567 08

NOTA. On voit que la dépense a beaucoup diminué de 1817 par les Causes suivante.

1° Parceque la Compagnie de Cypahis à dater du mois d'Août 1818 fut reduite à 78 homs. au lieu de 106 qu'il n'y eut qu'un Lieut. En 1er & 1 Sous Lieut. Le Capne. & le Lieut. en 2ème fesant le service à Pondichéry.

2° Le Procureur du Roi fut supprimé

3° Les Terres étaient en ferme, Il n'y avait pas de dépense de Régie

4° Au lieu d'un Comre. de marine pr. Cont. Il n'y eut qu'un Commis de Marine de 1ère Classe.

5° Au lieu d'un Commis entretenu à 2,400 f chargé des détails, Il n'y eut qu'un Commis Extraordinaire de marine à 1,500 Francs.

La seule augmentation, les appointemens du Commissaire de Police de 1500 Francs furent portés à 2,400.

Il n'y eut pas de lods & Vente.

ETAT des dépenses et Recettes pour l'Exercice 1819

DÉPENSES

Traitemens Appointemens et Solde	55,909 16		
Dépenses assimilées à la Solde	6,007 78	62,333 46	Personnel
Salaires d'ouvriers	416 52		
Approvisionnemens	738 93		
Hopitaux	102 68	7,002 37	Matériel
Diverses Dépenses	6,160 76		
Total de la Dépense administrative		69,335 83	
Total de la Dépense de la Regie pour le Carre		10,307 96	
Total Général des Dépenses		79,643 79	

RECETTES

Du Sel	17,268 00		
Des Chanques	2,185 00		
Des Poissons de rivières	460 00		
De l'arrack	6,906 00		
Du Calou	538 00		
Du Bétel	8,633 00		
Du mesurage	2,694 00		
De l'Etalonnage	470 00		
Total de la recette de 8 Ferme	39,154 00		
Lods & Ventes, Amendes du Greffe etc.	586 11		
Ferme des Terres du 1er Janvier au 11 Juillet	138,000 00		Ferme et Régie
Part des Visiadors sur la récolte Chamba	10,231 03		
Régie des Terres du 12 Juillet au 31 Décembre	20,864 98		
Total Général des Recettes		208,836 12	
Les recettes Excedent les dépenses de		129,192 33	

Observations

Les Appointemens de l'Administrateur furent reduits à 8,500 F les frais de bureau portés à 3,500

furent partagés comme suit : 1 commis Extraordinaire	1,500 00	Total du Pers. F C
2 Chobedars, 2 Pions 2 Gardiens	833 34	2,333 34
Pour le matériel		1.166 66
Total du personnel & materiel		3,500 00
Du 1er Janvier y eut un assesseur au Tbl. aux appt. de		1,800 00

La Compagnie des Cypahis Comme en 1818.

III COMPTE De la Récolte Chamba Et Carre Pour l'Exercice 1819

(Les Terres en Ferme du 1er Janvier au 11 Juillet, En Régie du 12 Juillet au 31 Décembre)

Qualité du Grain	Montant De la Récolte			Montant De la Récolte			Montant Des Frais Généraux			Montant Des Frais Généraux			Montant De la Part du Cultivateur			Montant De la Part du Cultivateur			Montant De la Part du Roi y compris les bénéfices			Montant De la Part du Roi y compris les bénéfices			Terres Cultivées		
	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Vélis	Mas	C
Chamba Ferme	264,631	8	3	1,984	1180	3	46,310	5	"	347	525	"	109,160	7	3½	818	1,127	3½	110,059	9	3	825	717	3	1,860	13	77⅜
Carre Régie	31,652	1	1½	237	625	1½	5,539	1	1½	41	869	1½	13,056	6	"	97	1,478	"	14,131	2	3	105	1,574	3	277	17	60
TOTAL	296,283	10	½	2,222	206	½	51,849	6	1½	383	1,394	1½	122,217	1	3½	916	1,005	3½	124,191	"	2	931	692	2	2,138	11	37⅜

Observations D'après les olles de la Ferme on a trouvé que les fermiers avaient vendu les 825 G, 717 Ma & 3 M, à raison de 19 PP. ¾ & 24 PP 19/64 ce qui leur donna une somme de 20,055 PP 14 GF 102 C ou 140,390 F 46 C.

La Part des Visiadors dévolue au Roi sur les récoltes Chamba & Carre fut de 62 Garces 1,536 M, 2 M Et ½.

Dans les 20,864 F 98 C provenant de la recette de la récolte Carre en Régie on a compris la part des Visiadors.

La Recette de la Récolte Carre produisit	20,864 F	98 C	ou 2,980 PP	2 GF	101 C
La Dépense fut de	10,307	96	ou 1,472	10	99
La Recette Excède la Dépense de	10,557	02	ou 1,508	2	115

IV COMPTE de la Récolte Chamba et Carre pour l'Exercice 1820 (Les Terres en Régie)

Qualité du Grain	Terres Cultivées Chamba et Carre			MONTANT De la Récolte			MONTANT De la Récolte			MONTANT Des Frais Généraux			MONTANT Des Frais Généraux			MONTANT De la Part du Cultivateur			MONTANT De la Part du Cultivateur			MONTANT De la Part du Roi y compris les bénéfices			MONTANT De la Part du Roi y compris les bénéfices		
	Vélis	M	C	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M
Chamba	1,987	19	95	254,459	6	½	1,908	714	½	44,500	5	½	333	1,565	½	104,964	6	2	787	374	2	112,902	11	1½	846	1,235	1½
Carre	326	15	50	42,540	5	2	319	85	2	6,174	6	2	46	494	2	18,182	11	2	136	595	2	18,333	10	1½	137	806	1½
TOTAL	2,314	15	45	296,999	11	2½	2,227	799	2½	50,704	11	2½	380	459	2½	123,147	6	"	923	970	"	131,236	9	3	984	441	3

Observations

Recettes de la Régie

Les 846 G, 1,235 Ml. M & ½ de Néli Chamba (après déduction) faite du déchet, du Mesurage & des frais de pilage ont été vendus la garce de Néli de 15 à 28 PP. & celle de riz de 40 à 43 PP formt une somme de	19 357 PP	9 gf	36½ C
Les 137 g 806 M 1½ M de Neli Carre à raison de 14 à 23 PP la garce	2,803	3	20½
Total de la vente des 2 récoltes Chamba & Carre	22,160	11	57 "
Le montant de Pattoucatou	1.064	13	42½
Les Rentes foncières des Aldées de Concession	153	6	40
La ferme de manencovil	30	8	150
Le Montant des ventes des menus grains	11	10	115
Pour amendes des Bœufs	7	6	31¼
Pour amendes Personnelles	26	"	24¼
Total général de la recette de la Régie (164,178 F 23 C) ou	23,454	"	100

Dépenses de la Régie

Solde des Employés ordre & Extraordre de la Régie y compris les frais de tournée du Régisseur	1,634	12	115
Frais de Bureau	35	7	41
Loyer de Magasins	181	1	46
Réparations de terrasse & Constn en maçonnerie	614	12	94
Frais de transport des Aldées à Karikal	909	3	148
Salaires des mesureurs & Coulis dans les magasins	106	14	112
Total de la dépense de la régie (24,372 f 59 C) ou	3,481	14	156
Total de la recette de la régie (164,178 f 23) ou	23,454	"	100
La recette Excède la dépense de (139,805. 64) ou	19,972	4	64

La part des Visiadors dévolue au Roi sur la récolte Chamba fut de 54 G 116M 1M qui ont été Compris dans les 846 G 1235 M 1 M ½.

La part des visiadors fut supprimée par décision du Conseil d'Ad. le 19 Mai 1820.

ETAT Des Dépenses et Recettes pour l'Exercice 1820

Dépenses

Traitemens Appointemens et Solde	54,226 11		
Dépenses assimilées à la Solde	4,249 97	58,522 54	Personnel
Salaires d'ouvriers	46 46		
Approvisionnemens	1,404 64		
Hopitaux	51 20	9,080 18	Matériel
Diverses Dépenses	7,624 34		
Total de la Dépense administrative		67,602 72	
Dépense de la Régie		24,372 59	
Total Général des Dépenses		91,975 31	

Recettes

Du Sel	15,119 00		
Des Chanques	1,492 00		
Des Poissons de rivières	654 00		Fermes.
De l'arrack	6,510 00		
Du Calou	621 00		
Du Bétel	8,417 00		
Du mesurage	2,156 00		
De l'Etalonnage	821 00		
Recette des 8 Fermes	35,790 00		
Lods & Ventes, Amendes de la Police etc.	743 96		
Régie des Terres (23,454 PP 100C) ou	164,178 23		
Total Général des Recettes		200,712 19	
Les recettes Excedent les dépenses de		108,736 88	

Observations. La différence qui se trouve entre la dépense du Personnel de 1819 & celle de 1820 provient de ce qu'en cette Année l'Indemnité de logement fut supprimée à tout le monde.

La différence En moins de 2,149 F qui se trouve cette année pour la ferme du sel provient de ce que cette denrée a été livrée au fermier à raison de 30 PE du 1er Janvier au 13 Juillet, & le reste de l'année à 20 PP pour se conformer au prix vendu par les Anglais dans nos environs.

ETAT des dépenses et Recettes pour l'Exercice 1821

Dépenses

Traitemens, Appointemens et Solde	56,523	19		
Dépenses assimilées à la solde	5,926	17	62,469 16	Personnel
Salaires d'Ouvriers	19	80		
Approvisionnemens	250	33		
Hopitaux	51	20	8,477 33	Matériel
Diverses Dépenses	8,175	80		
Total de la dépense Administrative			70,946 49	
Dépenses de la Régie			33,118 39	
Total Général des Dépenses			104,064 88	

Recettes

Du Sel	13,334	00	
Des Chanques	1,155	00	
Des Poissons de rivières	966	00	
De l'Arrack	7,113	00	
Du Calou des 4 Maganoms	673	00	
Du Bétel	8,492	00	
Du Mesurage	2,874	00	
De l'Etalonnage	696	00	
Recettes des 8 Fermes	35,303	00	
Lods & Ventes	417	32	
Regie des Terres			
(26,360 PP 5 Gf 53 C) ou	184,521	99	
Total Général des recettes			220,242 31
Les recettes Excèdent les Dépenses de			116,177 43

Observations. M. Le Lieutenant des Cypahis a été fait Capitaine de la Compagnie.

La différence en moins de 1785 francs dans la recette du Sel provient de ce que cette denrée n'a été vendue au fermier pendant tout l'Exercice qu'à raison de 20 Pagodes Etoile la garce.

Il n'y a pas eu d'Amendes, ni à la Police ni au greffe.

6 Personnel

3 Matériel

0,946 49
3,118 39
4,064 88

V COMPTE de la Récolte Chamba et Carre pour l'Exercice 1821 (Les Terres en Régie)

Qualité du Grain	Terres Cultivées Chamba et Carre			Montant De la Récolte			Montant De la Récolte			Montant Des Frais Généraux			Montant Des Frais Généraux			Montant De la Part du Cultivateur			Montant De la Part du Cultivateur			Montant De la Part du Roi y compris les bénéfices			Montant De la Part du Roi y compris les bénéfices		
	Vélis	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M
Chamba	2,011	6	46¾	241,207	7	3½	1,809	91	3½	34,680	5	2½	260	166	2½	103,262	7	½	774	763	½	103,417	10	1	775	1,014	1
Carre	275	18	30	35,949	9	1½	269	997	1½	5,207	10	3½	39	94	3½	15,370	11	1	115	451	1	15,295	11	2½	114	1,151	2½
Total	2,286	4	76¾	277,157	5	1	2,078	1,089	1	39,888	4	2	299	260	2	118,634	6	1½	889	1,214	1½	118,713	9	3½	890	565	3½

775 G 1,014 M 1 M ont été vendues de 24 à 29 PP la garce de Néli & 60 à 70 PP Celle de riz, fesant en tout la somme de				22,233 11 108½
114 1,151 2½ -do- de 30 à 31 -do- & 57 à 58 -do-				2,854 14 47
890 565 3½ de Néli Chamba & Carre & de riz Chamba & Carre ont été vendus.	175,618	70	ou	25,088 7 35½
Droit de Pattécattou, rentes foncières, ferme de Manencovil, vente de Menus Grains, Amendes &	8,903	29	ou	1,271 16 137½
Total Général des recettes	184,521	99	ou	26 360 5 53
Total Général des Dépenses	33,118	39	ou	4,731 3 116½
Les Recettes Excédent les Dépenses de	151,403	60	ou	21,629 1 96½

Observations Les dépenses de la régie sont plus fortes cette Année qu'en 1820 de 1251 PP. (ou 8757 F) cette augmentation provient 1° de ce qu'on a nommé 3 Traducteurs pour le Malabar en français, 2° de 7 Employés pour surveiller le pilage du Neli du roi en riz; 3° de l'achat de 4,000 sacs pour le transport du Néli ou riz; 4° du frêt du Néli et du riz envoyés à Pondichéry; 5° Le Prix du transport du riz par terre de Karikal à Pondichéry; Et 6° du batha des Cypahis, Pions, Maniegar, et mesureur envoyés à Pondichéry.

VI COMPTE de la Récolte Chamba et Carre pour l'Exercice 1822 (Les Terres en Régie)

Qualité du Grain	Terres Cultivées en Chamba et Carre			Montant De la Récolte			Montant De la Récolte			Montant Des Frais Généraux			Montant Des Frais Généraux			Montant De la Part du Cultivateur			Montant De la Part du Cultivateur			Montant De la Part du Roi y compris les bénéfices			Montant De la Part du Roi y compris les bénéfices		
	Vélis	M	C	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M
Chamba	2,024	12	50¾	213,965	7	1	1,604	1.187	1	30,749	6	2	230	994	2	91,608	"	1½	687	96	1½	93,453	4	"	700	1,440	"
Carre	267	3	80	38,576	1	1½	289	583	1½	5,594	9	1½	41	1,527	1½	16,490	8	"	123	1,088	"	16,401	9	3½	123	21	3½
Total	2,291	16	30¾	252,541	8	2½	1,894	100	2½	36,344	3	3½	274	931	3½	108,098	8	1½	810	1,184	1½	109,855	1	3½	823	1,461	3½

Observations	700 G	1440 M	M de Nely Chamba ont été vendus de 33 à 42 PP la garce, & ont Produit			25,685 16 51
	123	21	3½ Carre -do- de 30 à 37 -do-			4,092 13 131
	823	1461	3½ de Néli Chamba & Carre ont été vendus	208,450 25 ou		29,778 11 62
droit de pattoucattou, rentes foncières, fermes de Manencovil, vente de menus grains, amendes etc.				10,599 85 ou		1,514 4 151
Total Général des recettes de la Régie				19,050 10 ou		31,292 16 53
Total Général des Dépenses de la Régie				26,990 05 ou		3,855 13 85
Les recettes Excèdent les dépenses de				192,060 05 ou		27,437 2 128

Observation Il a été expédié à Pondichéry 150 G de Neli Chamba dont le frêt a couté 424 PP 2 GF 152 Caches.
La différence de 13 G 1,343 M 2 M ½ en Plus, pour la part du roi provient du mesurage fait dans les aldées & Celui de Karikal ; Il est probable que les habitans lorsqu'ils auront remesuré leur Neli auront aussi trouvé un bénéfice. Bénéfice qui provient de ce qu'on mesurait avec le Parah pour la première fois.

ETAT des Dépenses et Recettes pour l'Exercice 1822

DÉPENSES

Traitemens Appointemens & Soldes	58,491 90			
Dépenses assimilées à la Solde	4,478 02	62,975 18	Person-	
Salaires d'Ouvriers	5 26		nel	
Approvisionnemens (1)	5,524 23			
Hopitaux	51 20	14,600 15	Maté-	
Diverses dépenses	9,024 72		riel	
Total de la dépense Administrative		77,575 33		
Dépenses de la Régie		26,990 05		
Total Général des Dépenses		104,565 38		

RECETTES

Du Sel	13,546 95	
Des Chanques	1,155 00	
Des Poissons	966 00	
De L'Arrack	7,795 20	
Du Calou	862 47	
Du Bétel	8,443 40	
Du Mesurage	2,316 30	
De l'Etalonnage	664 93	
Recettes des 8 Fermes	35,750 25	
Amendes Lods & Ventes	1,383 80	
Régie des terres (31,292, 16 GF 53C) ou	219,050 10	
Total Général des recettes		256,184 15
Les recettes Excèdent les Dépenses de		151,618 77

Observation

(1) Dans cette somme on compte la dépense faite pour la réparation du domaine.

La dépense Solde a été plus forte cette année de 1968 F 71 C parcequ'un Sous-Commissaire de marine a rempli à Karikal les fonctions de Contrôleur principal au lieu de Commis de 1ère Classe.

ETAT Des Dépenses et Recettes pour l'exercice 1823

DÉPENSES

Traitemens Appointemens & Solde		56,520 19			
Dépenses assimilées à la Solde		4,116 00	60.636 19	Person-	
Salaires d'ouvriers		00 00		nel	
Approvisionnemens		209 70			
Hopitaux	(1)	240 80	8,637 09	Maté-	
Vivres	(2)	383 41		riel	
Diverses dépenses		7,803 18			
Total de la Dépense Administrative			69,273 28		
Dépenses de la Régie			28,506 79		
Total Général des Dépenses			97,780 07		

RECETTES

Du Sel		13,676 83	
Des Chanques		974 26	
Des Poissons		920 00	
De l'Arrack		9.699 83	
Du Calou		2,129 19	
Du Bétel		8,240 40	
Du Mesurage		2,881 20	
De l'Etalonnage		679 51	
Recettes des 8 Fermes		39,201 22	
Indemnité sur les Salines	(3)	5,638 36	
Lods & Ventes, Amendes du Greffe etc.		688 15	
Régie des Terres (35,244 PP 8GF 118C)		246,711 26	
Total général des Recettes			292.238 99
Les Recettes Excèdent les dépenses de			194 458 92

Observation

(1) Médicamens livrés aux Indigens natifs par M. l'officier de Santé de la Marine.

(2) Vivres frais fournis à la Frégate l'Armide pendant son séjour sur la rade de Karikal.

(3) Cette Indemnité à lieu d'après une Ordonnance de M. le Gouverneur Civil des Etablissemens français de l'Inde en date du 13 Octobre 1823.

1823

) 19 Personnel

7 09 Matériel

3 28
5 79
) 07

; 99
; 92

l'officier de

endant son

ce de M. le
date du 13

VII COMPTE de la Récolte Chamba et Carre pour l'Exercice 1823 (Les Terres en Régie)

Qualité du Grain	Terres Cultivées en Chamba et Carre			Montant De la Récolte			Montant De la Récolte			Montant Des Frais Généraux			Montant Des Frais Généraux			Montant De la Part du Cultivateur			Montant De la Part du Cultivateur			Montant De la Part du Roi y compris les bénéfices			Montant De la Part du Roi y compris les bénéfices		
	Vélis	M	C	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M
Chamba	1,866	2	5⅛	251,714	1	"	1,887	1,369	"	36,056	6	2	270	678	2	107,828	9	1	808	1,145	1	107,828	9	1	808	1,145	1
Carre	279	18	90	41,722	"	"	312	1,464	"	6,028	"	3	45	336	3	17,846	11	2½	133	1,363	2½	17,846	11	2½	133	1,363	2½
Total	2,146	"	95⅛	293,436	1	"	2,200	1,233	"	42,084	7	1	315	1,015	1	125,675	8	3½	942	908	3½	125,675	8	3½	942	908	3½

808 G 1,445 M 1 M de Nély Chamba ont été vendus à raison de 30 à 36 PP la garce de Néli & de 57 à 121 PP Celle de riz la somme

133 1,363 2½ Carre -do- de 34 à 40 -do- & de 108 -do-

942 908 3½ de Nély Chamba & Carre & riz Chamba & Carre ont été vendus

	PP	GF	C
	27,419	7	53
	5,885	12	79
	33,305	1	12

Pattoucattou, Concessions, Manencovil, ferme Les Aldées de Sopriapouram & partie de Cassacoudi (bail du 29 Octobre 1822)

	1,939	7	106
Total Général des recettes de la Régie	35,244	8	118
Total Général des Dépenses de la Régie	4,072	7	77
Les recettes Excèdent les dépenses de	31,172	1	41

	233,135	40	ou
	13,575	86	ou
	246,711	26	ou
	28,506	79	ou
	218,204	47	ou

Observation. Il a été expédié 200 garces de Neli Chamba & 31 G 521 M de riz à Pondichéry dont les frais de transport ont été payés par la Compagnie des Mahanattars chargée de l'approvisionnement du Chef lieu et à qui les dits grains ont été livrés. On a aussi Expédié à Pondichéry 52G 1,252M 2M ½ de riz Carre pour le compte des Mahanattars.

La dépense des Travaux de Terrasse & de maçonnerie a été cette année de 919 PP 3 GF 120 C le double des années Précédentes. On dépensa 275 PP 2 GF 40 C. Pour les Travaux de maçonnerie & 644 PP 1 GF 80 C Pour les Travaux de Terrasse.

ETAT du Personnel Européen et Indien pour 1824

Dépenses

		F	C	Employés Européens	
1	Capitaine de Vaisseau chargé du service	8,500	00		
	Frais de bureau	00	00	8 500	00
1	Commis de marine ff de Controleur	3,000	00		
	Frais de bureau	220	00		
	Indemnité de logement	288	00	3,508	00
1	Commis Extraordinaire chargé des détails	1 500	00		
1	Commis Extraordinaire	1,200	00		
	Frais de bureau	600	00	3,300	00
1	Officier de Santé (A)	3,000	00		
	Indemnité de logement	216	00	3,216	00
1	Officier de Port			800	00
1	Assesseur			1,800	00
1	Curé			1,800	00
1	Greffier Notaire			1,500	00
1	Commissaire de Police			1,800	00
1	Arpenteur			500	00
11	Dépenses du Personnel Européen			26,724	00
2	Gardiens dont 1 balayeur	100	00		
2	Employés du Contrôleur	380	00		
4	Employés au genie	712	02		
5	-do- au Port	452	00		
1	Vaccinateur	288	00		
6	Employés au greffe y compris l'Interprête	1.202	80		
32	-do- à la Police	3,810	80		
4	-do- à la Voirie	225	00		
1	Interprête du Gouvernement (B)	1,200	00		
2	Pions	240	00		
59	Dépenses du Personnel Indien			8,610	62
70	-do- du Personnel Indien et Européen à reporter			35,334	62

Observations (A) L'officier de santé avait 2,000 F. En 1823 du 5 Mars 1824, il a été porté à 3000 F d'après l'ordre de M. le Gouve. Général des Etablissemens français de l'Inde.

(B) C'est l'ancien Devan de M. le Bailli de Suffren auquel l'aldée de Poudoutorée avait été promis en Concession pour les services qu'il avait rendus dans la guerre de 1778.

Report		35,334 62
Composition de la Compagnie de Cypahis		
1 Capitaine de 1ère Classe	4 200 00	
Indemnité de logement	432 00	
1 Sous Lieutenant	2,000 00	
Indemnité de Logement	288 00	
1 Soubedar	1,050 00	
1 Gémedar	750 00	
1 Sergent Major Natif	450 00	
4 Sergents à 360 F	1,440 00	
1 Caporal fourrier	270 00	
8 Caporaux à 240	1,920 00	
8 Appointés à 210	1,680 C0	
56 fusiliers à 180	10,080 00	
2 Tambours à 210	420 00	
4 Enfans de Troupe à 90	360 00	
88 Officiers sous officiers & Cypahis		25,340 00
Chapitre 1er		
Total de la dépense du Personnel		60,674 62
Ouvriers à la journée (voirie) (1)	2,407 26	5,049 88
Chapitre 2ème Travaux à prix fait	25 98	
Achat de marchandises (batisse de la maison du gouvernement (2)	2,616 64	
Chapitre 3 Hopitaux		100 00
Chapitre 5 Diverses Dépenses		9,801 29
Chapitre 1, 2, 3 & 5 Total de la dépense Administrative		75,625 79
Dépenses de la Régie		23,706 24
Total Général de la Dépense		99,332 03

Observation

(1) Les années précédentes. Il n'avait été rien dépensé pour la Voirie, aussi les rues étaient-elles dans un état de dégradation Total.

(2) Cette somme de 2,616 F 64 C a été dépensée pour des marchés de briques & Chaux destinées à la bâtisse de la maison du Gouvernement qui doit avoir lieu En 1825.

VIII COMPTE de la Récolte Chamba et Carre pour l'Exercice 1824 (Les Terres en Régie)

Qualité du Grain	Terres Cultivées en Chamba et Carre			Montant De la Récolte			Montant De la Récolte			Montant Des Frais Généraux			Montant Des Frais Généraux			Montant De la Part du Cultivateur			Montant De la Part du Cultivateur			Montant De la Part du Roi y compris les bénéfices			Montant De la Part du Roi y compris les bénéfices		
	Vélis	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M	Galons	M	M	Garces	M	M
Chamba	1,739	14	31¾	165,310	1	1	1,239	1,321	1	23,653	7	3	177	643	3	70,828	2	3	531	338	3	70,828	2	3	531	338	3
Carre	267	10	38	24,365	4	2½	182	1,184	2½	3,503	10	2⅓	26	446	2½	10,430	9	"	78	369	"	10,430	9	"	78	369	"
Total	2,007	4	69¾	189,675	5	3½	1,422	905	3½	27,157	6	1½	203	1,090	1½	81.258	11	3	609	707	3	81,258	11	3	609	707	3

Observation

On ne Cultiva cette Année que 2,007 V, 4 M 69 C ¾ à cause de la sécheresse, n'ayant pas tombé d'Eau dans l'hiver de 1823 parceque les mirasdars Anglais firent une digue en Juillet à Manancoudi dans la rivière de Noular, à 1 lieue ½ à l'Ouest de l'aldée française Nellajendour ce qui empêcha les Eaux d'arriver dans les Maganoms de Nellajendour & Tirnoular.

Dans la tournée que nous avons faite en Juin 1824, nous fumes voir l'Endroit où était cette Digue & après nous être assuré que les Cultivateurs Anglais n'avaient pas le droit d'élever cette Digue, nous en écrivimes à M. le Collecteur à Negapatnam qui donna des ordres pour qu'à l'avenir cette digue ne fut plus construite.

ETAT des Recettes pour l'Exercice 1824

RECETTES

		Fs.	Cs.	
Du Sel	(1)	15,792	00	
Des Chanques		770	00	
Des Poissons		868	00	
De l'Arrack		11,852	40	FERMES
Du Calou		3,368	40	
Du Bétel		8,240	40	
Du Mesurage		2,629	20	
De l'Etalonnage		592	88	
Recettes des 8 Fermes		44,113	28	
Indemnité sur les Salines		5,638	36	
Amendes & Confiscations		414	36	
Lods & Ventes		1,087	23	
Recettes administratives		51,253	23	
Recette de la Régie		247,406	16	
Total Général des recettes			298,659	39
Total Général des Dépenses			99,332	03
Les Recettes Excèdent les dépenses de			199,327	36

Observation

(1) L'Augmentation de 2115 Francs 17 Centimes dans la ferme du sel En 1824, provient de ce qu'en 1823 le bail du fermier n'était que de 77 Garces, 44 Markals de sel, Tandis que cette année Il s'était chargé de débiter 94 garces.

L'Administrateur observe qu'il les a payées au roi, mais qu'il n'a pu débiter cette quantité de 94 garces. Au 31 Décembre, Il en avait encore dans ses magasins 2 garces & 1,400 markals.

ETAT Des Recettes et Dépenses de la Régie pour l'exercice 1824

RECETTES

(1) Les 531 G 338 M 3 M de Néli Chamba, et les 11 G 200 M de Nely Chamba remboursés par les Cultivateurs ont été vendus à raison de 386 F, 14 C. 863 M la garce			
Et ont donné la somme de		209,422 40	
(2) 67 G 169 M de Nély Carre à 356 F 43 C 525 m la garce		23,918 81	
Les 609 G 707 M 3 M de Nély Chamba & Carre ont été vendus		233,341 21	ou 33,334 8 96
Droit de Pattoucatou	7227 53		
rentes foncières de Vanjiour, accravatam Cotapadi & Pouvam	1,073 33		
Ferme de M. De Colons (Sopriapouram & Cassacoudi)	5,248 45		
Ferme de l'aldée de Manencovil	232 75		
Menus Grains récoltés dans les rizières	200 60		
Amendes Personnelles	38 22		
Amendes sur les Animaux	44 07		
Total des diverses recettes de la régie		14,064 95	
Total général des recettes de la régie		247,406 16	ou 35,343 13 131

DÉPENSES Francs C

Appoint[s] des Employés ord[res] et Extraordinaires et de ceux employés à l'arpentage des aldées	12,676 40		
Frais de bureau de la Cacherie	285 15		
Trav[x] de Terrasse et réparations de ruptures	4,025 52		
Loyer des Magasins pour le Néli du Roi	1,709 64		
Frais de transport de Nély des aldées à Karikal	4,308 26		
Salaire des mesureurs et Coulis dans les Mags.	595 70		
Frais d'Eta[ge] des mesureurs du roi dans les aldées	105 57		
Total des dépenses de la Régie		23,706 24	ou 3,386 " "
Les Recettes Excèdent les Dépenses de		223,699 92	ou 31,957 13 131

Observation

(1) Les 11 G 200 M En Nély Chamba proviennent de cette même quantité en Nély Carre qui avait été prêté aux Mirasdars pour semailles à la récolte Carre de 1824 et qui ont été remboursées en Chamba à la récolte de 1825.

(2) Ces 11 G 200m se trouvent en moins dans la récolte Carre puisqu'on les porte dans la récolte Chamba. Sur les 531 G 338 M & 3 M de Nély Chamba, 394 G 370m ont été expédiées à Pondichéry, le reste a été vendu pour l'approv[t] des bazards et en vente Publique.

Observations Générales sur la Culture
les recettes et les dépenses de 1817 à 1824 inclus

En 1817, on ne Cultiva que 1,840 V 6 Mas, 58 Cougis 11/16 parce qu'à l'Epoque de semailles (En Juin Juillet, Août & Septembre, 1816) ce domaine était aux Anglais, que les Mirasdars étaient redevables à la Compagnie de 19,632 P à l'Etoile, 11 fanons. Et 41 caches (ou 164,910 Francs, 95 Centimes) qu'ils n'avaient aucun moyen pour payer les frais de Labour et autres dépenses de Culture, et qu'une partie des Aldées aurait été vendue en 1817 pour acquitter leurs dettes envers la Compagnie Anglaise, si les français n'étaient venus à leur secours.

1818

On n'a Cultivé que 1,993 V 15 m 23 C 7/8 Parceque dans les mois de Juillet et Août la secheresse se fit sentir.

Que les eaux du débordement n'arrivèrent pas en assez grande quantité pour que les semailles puissent se faire aux époques déterminées.

L'Inondation de 1817 causa beaucoup de dommages dans les aldées, ce qui empêcha de Cultiver toutes les Terres En 1818.

Le Domaine était en ferme depuis Juillet 1817.

1819, 20, 21, 22 & 23 On Cultiva 2,100 & 2,200 Velis de terre

1824 On ne Cultiva cette année que 2,007 V 4 M 69 C $\frac{3}{4}$ à cause de la secheresse, n'ayant pas tombé d'Eau dans l'hiver de 1823 ; Parceque les Mirasdars Anglais firent une digue en Juillet à Manancoudi Aldée Anglaise, dans la rivière de Noular à 1 lieue & $\frac{1}{2}$ à l'Ouest de l'aldée Française Nellajendour, ce qui empêcha les Eaux d'arriver dans les Maganoms de Nellajendour & Tirnoular.

RECETTES et DÉPENSES Générales des terres de 1817 à 1824

	Recettes Générales		Dépenses Générales		Les Recettes excèdent les dépenses	
Années	Francs	Ps. P.	Francs	Ps. P.	Francs	Ps. P.
1817	145,678	20.811 1/7	10,315	1,473 4/7	135,363	19,337 4/7
1818	168,760	24,108 4/7	"	"	168 760	24.108 4/7
1819	169,096	24,156 4/7	10,307	1.472 3/7	158,788	22,684 "
1820	164,178	23,454 "	24,372	3,481 5/7	139,805	19,972 1/7
1821	184,521	26,360 1/7	33,118	4,731 1/7	151,403	21,629 "
1822	219 050	31,292 6/7	26,990	3,855 5/7	192,060	27,437 1/7
1823	246,711	35,244 3/7	28,506	4,072 2/7	218,204	31,172 "
1824	247 406	35,343 5/7	23,706	3,386 4/7	223,699	31,957 "
Total	1,545,400	220,771 3/7	157,314	22,473 3/7	1,388,082	198,2973/7
Le $\frac{1}{8}$ème	193,175	27,596 "	(5/6)26,219	3,745	(1/8)173,510	24,787 "

OBSERVATIONS

D'après ce Tableau, on voit que la recette moyenne du domaine a été de 193,175 Francs (ou 27,596 Pagodes Portenoves.)

Il n'y a pas eu de dépenses En 1818, parceque les Terres de cet Etablissement étaient affermées.

On a divisé la somme des dépenses 157,314 F (ou 22,473 PP 3/7) Par 6 quoiqu'il y ait 7 Colonnes, parcequ'il n'y a que 6 mois de dépenses pour 1817 et 6 mois pour 1819, ou la dépense d'une Année, & on a eu 26,219 f (ou 3,745 PP.)

On voit que la recette moyenne de 1817 à 1824 a excédé la dépense de 173,510 francs (ou 24,787 PP) mais on observe que la recette véritable du produit du domaine pendant les 2 années de ferme n'est pas connue; (Dans ce Tableau on a porté les revenus du roi pour ces deux années de ferme, à raison de 23,000 PP (ou 161,000 l) chaque année Plus le revenu des Visiadors, mais cette somme de 23,000 PP n'est pas le revenu de la terre) Et quand elle le serait, vu la mauvaise Adn. de ces fermiers, leur incapacité à gérer ce domaine, on ne pourrait y compter.

On a donc cru que pour fixer l'adn. Centrale d'une manière positive sur le revenu des Terres de ce Domaine, Il fallait prendre les recettes et les dépenses de la Régie du 1er Janvier 1820 au 31 Décembre 1824 Comme ci contre.

RECETTES et DEPENSES de la régie des Terres de ce Domaine de 1820 à 1824

	Recettes Générales		Dépenses Générales		Les recettes Excèdent les dépenses	
Années	Francs	Pags P.	Francs	Pags. P.	Francs	Pags. P.
1820	164,178	23,554	24,372	3,481 5/7	139,805	19,972 2/7
1821	184,521	26,360 1/7	33,118	4 731 1/7	151,403	21,629 "
1822	219,050	31,292 6/7	26,990	3,855 5/7	192,060	27,437 1/7
1823	246,711	35.244 3/7	28.506	4,072 2/7	218,204	31,172 "
1824	247,406	35,343 5/7	23.706	3,386 4/7	223,699	31,957 "
Total	1,061,066	151 695 1/7	136.692	19,527 3/7	925.171	132,167 2/7
Le $\frac{1}{6}$è	212,373	30,339 "	27,338	3,905 "	185,034	26,433 "

Il résulte de ce Tableau que les recettes de la Régie ont excédé, Terme Moyen, Les dépenses de 185,034 Francs (ou 26,433 Pagodes Portenoves) D'où l'on peut conclure que les Terres de ce Domaine en Régie, depuis 1820 à 1824 compris ont plus rapporté que si elles avaient continué d'Etre en ferme à 23,00 PP, comme dans les 2 premières Années.

1820. On a vu que dans cette année le Roi a eu 984 G, 441 M 3 M de Nély Chamba & Carre qui ayant été vendus au Prix ordinaire de la place (terme moyen 21 PP & $\frac{1}{2}$) n'ont rapporté tous frais défalqués que 139 805 F (ou 19,972 PP) Cette récolte fut la plus forte des années de Régie.

1821. Dans cette année les récoltes Chamba & Carre ont été de 890 G 505 M 3 M $\frac{1}{2}$. Le Néli fut vendu la garce, (terme moyen 26PP) c'est un prix élevé Vu la belle récolte.

1822. Les Récoltes Chamba & Carre donnèrent cette année 823 G 1,461 M 3 M $\frac{1}{2}$ Le Nély fut vendu (Terme moyen 37 PP $\frac{1}{2}$) la garce, c'est un Prix Extradordinaire vu la belle récolte.

NOTA

" Le Nély se vendit très Cher à Colombo En 1822, Les Anglais vinrent de l'Ile de Ceylan en grand nombre en acheter à Karikal, ce qui augmentat le prix. "

1823. Les récoltes Chamba Et Carre apportèrent 942 G 908 M 3 M½. Le Nély fut vendu (Terme moyen 33 PP la garce). C'est un prix élevé vu la belle récolte.

NOTA

" La sécheresse se fit sentir dans le nord, ce qui haussa Le prix des grains ".

1824. Les récoltes Chamba & Carre rapportèrent 609 G 707 M 3 M Le Nély fut vendu (Terme Moyen 55 PP) la garce.

" Cette hausse Provient de ce que la récolte Chamba manqua dans le Tanjaour & dans le nord.

" Que de madras, Pondichéry & toute la côte du Coromandel envoyait *chercher du Nely* dans le Sud. "

Observation

Depuis la suppression des droits de Douane par Terre & par Mer en 1817, les marchands viennent de préférence acheter les grains à Karikal, Et ils le payent volontiers de 4 à 5 Pagodes Portenoves de plus par garce.

Parceque chez les Anglais, Il eu coûté beaucoup pour payer le droit sur les grains, pour se conformer à tout ce que prescrit la douane de mer pour l'Embarquement, et le débarquement ; parce qu'on est toujours retardé pour avoir le permis d'Exportation

---

Dans tous les comptes de la Régie on Calcule par Pagode Porte Nove (PP)

Par gros fanons de madras (GF)

Par Cache (C)

La Pagode Porte Nove vaut 18 gros f. ¾ madras.

Le gros fanons vaut 160 caches.

Nous avons dit précédemment dans plusieurs lettres que la ferme portée à 23,000 PP était trop Elevée ; d'après l'Expérience des Cinq dernière Années de régie, nous nous sommes trompé.

On croit cependant pouvoir assurer qu'on ne trouvera pas de fermier qui veuille donner 23,00 PP.

Pour faire valoir ce Domaine, Il faut avoir en avance au moins 6,000 PP. pour subvenir aux diverses dépenses que necessite la ferme comme suit.

1° Solder tous les mois les Employés ordinaires & Extraordinaires de la ferme.

2° Les frais de bureau de la Cacherie.

3° Travaux de Terrasse, de maçonnerie & les ruptures.

4° Toccavi

5° Achat de bestiaux aux pauvres Cultivateurs

6° Avances. -do-

Ces six Articles montent à près de 6,000 PP Et si pour faire les avances ordonnées par le règlement de Culture, le Fermier est obligé d'emprunter de l'argent à 12 p % et souvent à Plus (comme les fermiers de 1817) Il se ruinera comme les fermiers de 1817.

Il faut qu'un fermier puisse faire toutes les dépenses ci-dessus sans toucher au produit de la 1ère Année qui servirait pour la 2ème Il faut qu'il ait beaucoup d'activité, de surveillance & des Connaissances en agriculture.

Il faut qu'il fasse comme le Gouvernement qui a avancé en 1824 aux pauvres Cultivateurs, sans intérêt, 27 garces de Néli pour semailles,

En 1825, 40 G, sans intérêt, également pour semailles, mais où trouver un natif qui ne voudra pas retirer l'Intérêt de 6,000 P et qui donnera des grains aux pauvres Cultivateurs sans intérêt ?

On pense donc qu'il est avantageux au Gouvernement de continuer La Régie qui s'occupe essentiellement de l'amélioration de la Culture et de mettre en rapport toutes les Terres incultes.

Quant aux dépenses administratives de 1817 à 1824 Il peut y avoir de légères augmentations, parceque Pondichéry nous envoie quelque fois divers objets dont nous ne connaissons pas le prix, Et que l'on a pas porté en dépense, mais c'est peu de chose Le résultat du Tableau général des Recettes & Dépenses de cet Etablissement est que Karikal a fourni à Pondichéry de 1817 à 1824 compris, la somme de 1.087,805 F 33 C après avoir prélevé toutes ses dépenses. ce qui donna, année commune, un excédent sur les dépenses de 129,420 Francs 78 centimes.

Observation

On a vu dans le Tableau général de 1817 à 1824 que les recettes des terres de ce Domaine ont surpassé les dépenses de 1,388,082 Francs (ou 198,297 3/7 Pagodes Portenoves) ;

Que Terme moyen la recette a Excédé la dépense de 173,510 Francs ; (ou 24 787 PP).

On a vu dans le Tableau de la régie de 1820 à 1824 inclus que la recette a excédé la dépense de 925,171 Francs (ou 132,167 PP 2/7) Pendant les Cinq Années et que le Terme moyen a été de 185,034 F ou 26,433 PP) mais si de 1820 à 1824, un fermier intelligent avait administré les Terres de ce Domaine, comme la Régie, le bénéfice au lieu d'être de 26,433 PP eut été au moins de 28 000 PP Parcequ'en 1823 & 1824 craignant que le Nély ne manquât à Pondichéry, on conserva dans les magasins du Roi à Karikal une partie des récoltes pour l'approvisionnement du chef lieu. On ne vendit le reste de la récolte que quand on fut assuré que la récolte suivante serait bonne, alors les grains diminuent beaucoup de valeur, Un fermier au contraire aurait profité du plus haut prix du Nély pour vendre ses récoltes, ce qui lui aurait donné au plus grand Bénéfice que la Régie

---

Prix du Neli et du ris à Naour Le 15 Juin	Prix du Néli et du riz à Karikal Le 15 Juin
La garce de Neli de 45 PP à 46	La garce de Neli de 49 à 50
-do- de riz des Aldées 94 à 95	-do- de riz des aldées de 97 à 98
-do- de la ville de 108 à 109	-do- de Karikal de 116 à 117

On voit d'après ces Tableaux que le Nély & le ris se vendent Plus chers à Karikal qu'à Naour, qui est à notre limite Sud, mais il n'y a ici aucun droit à Payer.

Karikal Le 16 Juin 1825

Le Capitaine de Vaisseau chargé du service

signé Jh. CORDIER

IX COMPTE des travaux de terrasse exécutés dans le Domaine de Karikal, depuis la reprise de possession en 1817 au 31 Décembre 1824

Exercices	Cougis exécutés pr. la réparation des bords des Rivières	Cougis exécutés pr. la réparation des bords des Canaux	Cougis exécutés pr. la réparation des digues d'Entourage	Total des Cougis exécutés	Salaire des Coulis à raison de ¼ gros fanon par Cougi			En Pagodes Porte-Noves			en Francs		Observations
	COUGIS	COUGIS	COUGIS	COUGIS	CHACR.	GF	C	PP	GF	C	Fr	C	
1817	"	"	"	2,008	170	1	81	90	14	1	635	23	En 1817, les Coulis étaient payés à raison de 1 fanon ¼ de Trenquebar par Cougi.
1818	5,123	3,212	1,519	9,854	1,231	7	80	636	17	80	4,598	53	En 1818, le Gouvernement fixa leur salaire à 1 gros fanon ¼ De Madras par Cougi pour les Travaux de Terrasse, Et 1 G et ½ par Cougi pour la Direction des Rivières.
1819	2,947	" 565	2,446	5,958	744	7	80	397	3	120	2,780	40	
1820	3,668	" 862	" 557	5,087	635	8	120	339	2	80	2,373	93	
1821	" 938	" 958	" 751	2,647	330	8	120	176	8	120	1,235	27	D'après ce Tableau on voit que l'on a dépensé de 1817 à 1824, la somme de 16,944 F 69 C pour la réparation des bords des rivières, des bords des Canaux, Et des digues d'Entourage, que cette Dépense est année commune de 2,124 F 34 C on observe que chaque Année, Il faut travailler aux mêmes Réparations, Parceque ces Digues n'étant que de la terre amoncelée, sans être battue, ni gazonnée s'Ecoulent aux premières Pluies.
1822	" 473	1,776	" 344	2,593	324	1	40	172	16	40	1,210	06	
1823	1.547	" 830	2,674	5,051	631	3	120	336	13	120	2,357	13	
1824	" 571	2,269	1,026	3,866	483	2	80	257	13	120	1,804	14	
TOTAL	15,267	10,472	9,317	37,064 *	4,552	1	81	2,427	15	41	16,944	69	
Terme Moyen	1/7 2,181	1/7 1,496	1/7 1,331	⅛ 4,633	⅛" 569	"	30	303	8	150	2,124	34	

* 37,064 Cougis font 49,498 hectares

Le ⅛ 6,187 -do-

ÉTAT DES DEPENSES FAITES POUR LES REPARATIONS DES RUPTURES DE 1817 A 1824

Exercices	Dépenses Francs.	C	Observations
En 1817	"	"	Les ruptures qui eurent lieu en 1817 ne furent acquittées qu'en 1818. Elles
1818	1,877	62	furent considérables & occasionnèrent
1819	187	47	de grandes pertes aux habitans dans la Culture, maisons et bestiaux.
1820	10	78	De 1817 à 1824 les débordemens de Juin, Juillet Et Aout ne causèrent aucune Perte à la Culture.
1821	"	"	
1822	"	"	
1823	"	"	
1824	862	77	

X Tableau récapitulatif des récoltes chamba et carre de 1817 à 1824 compris

Qualité du Grain	Année	Terres Cultivées			Terres Cultivées en Chamba et Carre			Montant de la Récolte			Montant des deux Récoltes			Les Frais Généraux			Frais Généraux des deux Récoltes			Part du Cultivateur			Part du Cultivateur pour les deux Récoltes			Part du Roi ou des fermiers			Part du Roi pour les deux récoltes		
		Vélis	Ma	Cou.	Vel.	M	C	Gar.	M	M	Gar.	M	M	Gar.	M	M	Gar.	M	M	Gar.	M	M	Gar.	M	M	Gar.	M	M	Gar.	M	M
Chamba	1817	1,569	7	6 ½	1,840	6	58 11/16	1,076	514	2½	1321	755	2½	188	570	½	231	414	½	443	1572	1	545	107	2½	483	244	1	584	525	2½
Carre		270	19	52 3/10				245	241	"				42	1444	1				101	198	1½				101	281	1½			
Chamba	1818	1,652	10	76 ⅜	1,993	15	23 7/8	1,423	260	3	1818	698	3	249	91	"	318	366	"	587	84	3½	750	166	1½	587	373	½	751	1141	2½
Carre		341	4	47 ½				395	438	"				69	275	"				163	81	2				164	768	2			
Chamba	1819	1,860	13	77 ⅜	2,138	11	37 3/8	1,984	1,180	3	2222	206	½	347	525	"	388	1394	½	818	1127	3½	916	1005	3½	825	717	3	931	692	2
Carre		277	17	60				237	625	1½				41	869	½				97	1478	"				105	1574	3			
Chamba	1820	1,987	19	95	2,314	15	45	1,908	714	½	2227	799	2½	333	1565	½	380	459	2½	787	374	2	923	970	"	846	1235	1½	984	441	3
Carre		326	15	50				319	85	2				46	494	2				136	595	2				137	806	1½			
Chamba	1821	2,011	6	46 ¾	2,287	4	76 3/4	1,809	91	3/2	2078	1089	1	260	165	2½	299	260	2	774	763	½	889	1214	1½	775	1014	1	890	565	3½
Carre		275	18	30				269	997	½				39	94	½				115	451	1				114	1151	2½			
Chamba	1822	2,024	12	50 ¾	2,291	16	30 3/4	1,604	1,187	1	1,894	100	2½	230	994	2	272	931	3½	687	96	1½	810	1184	1½	700	1440	"	823	1461	3½
Carre		267	3	80				289	513	1½				41	1537	1½				123	1,088	"				123	21	3½			
Chamba	1823	1,866	2	⅝	2,146	"	95 1/8	1,887	1,369	"	2200	1233	"	270	687	2	315	1015	1	808	1145	1	942	908	3½	808	1145	1	942	908	3½
Carre		279	18	90				312	1,464	"				45	336	3				133	1363	2½				133	1363	2½			
Chamba	1824	1,739	14	31 ⅜	2,007	4	69 3/4	1,239	1,321	1	1,422	905	3½	177	643	3	203	1,090	1½	531	338	3	609	707	3	531	338	1	609	707	1
Carre		267	10	38				182	1,184	2½				26	446	2½				78	369	"				78	369	"			
Total des 8 années		"	"	"	17,019	15	37 5/16	"	"	"	15.185	988	3½	"	"	"	2,409	1,132	1½	"	"	"	6,387	1528	1	"	"	"	6,518	45	1½
Terme Moyen		"	"	"	2,127	9	42	"	"	"	1,898	323	"	"	"	"	301	341	2	"	"	"	798	791					814	1205	3

X (suite) Tableau récapitulatif des recettes et dépenses de la régie, des recettes et dépenses administratives de 1817 à 1824 compris

	Régie						Administration																																Observations
	Recettes de la Régie		Dépenses de la Régie		Les Recettes Excèdent la dépense		Dépenses du personnel administratif		Dépense pour le matériel		TOTAL de la dépense		Recettes des fermes		Diverses autres Recettes		Total Général des Recettes		Les recettes excèdent les dépenses		Les Dépenses excèdent les recettes		Total des Recettes administratives		Total des Recettes de la Régie		Total Général des Recettes de ce Domaine		Total des dépenses administrative		Total des dépenses de la Régie		Total général des dépenses de ce Domaine		Les Recettes de ce Domaine excèdent les dépenses		
Année	Francs	C	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.			
1817	145,678	75	10 315	20	135,363	55	80,284	89	28,122	13	108 407	02	16,244	31	20,525	72	36,770	03	"	"	71.636	99	36,770	03	145,678	75	182,488	78	108,407	02	10,315	20	118,722	22	63,726	56	6 mois de Régie 6 mois de Ferme
1818	168 760	08	Ferme		168,760	08	64,576	52	9,797	48	74,374	00	30,074	00	107,	00	30,181	00	"	"	44,193	00	30,181	00	168,760	08	198,941	08	74,374	00	,,		74,374	00	124,567	08	1 Année de Ferme
1819	169,096	01	10,307	96	158,788	05	62,333	46	7,002	37	69,335	83	39,154	00	586	11	39,740	11	"	"	29.595	72	39,760	11	169,096	01	203,836	12	69,335	83	10,307	96	79,643	79	129,192	33	6 mois de ferme 6 mois de Régie
1820	164,178	23	24,372	59	139,805	64	58,522	54	9,080	18	67,602	72	35,790	00	743	96	36,533	96	"	"	31,068	76	36,533	96	164,178	23	200,712	19	67,602	72	24,372	59	91,975	31	108,736	88	1 Année de Régie
1821	184,521	99	33,118	39	151,403	60	62,469	16	8,477	33	70,946	49	35,303	00	417	32	35,720	32	"	"	35,226	17	35,720	32	184,521	99	220,242	31	70,946	49	33,118	39	104,064	88	116,177	43	- do -
1822	219,050	10	26,990	05	192,060	05	62,975	18	14,600	15	77,575	33	35,750	25	1,383	80	37,134	05	"	"	40,441	28	37,134	05	219 050	10	256,184	15	77,575	33	26,990	05	104,565	38	151,618	77	- do -
1823	246,711	26	28 506	79	218,204	47	60,636	19	8,637	09	69,273	28	39,201	22	6,326	51	45,527	73	"	"	23,745	55	45,527	73	246,711	26	292,238	99	69,273	28	28,506	79	97,780	07	194,458	92	- do -
1824	247,406	16	23,706	24	223,699	92	60,674	62	14,951	17	75,625	79	44,113	28	7,139	95	51,253	23	"	"	24,372	56	51,253	23	247,406	16	298,659	39	75,625	79	23,706	24	99,332	03	199,327	36	- do -
Total de 8 ans	15,45402	58	157,317	22	1388,085	36	512,472	56	100,667	90	613,140	46	275,630	06	37,230	37	312,860	43	"	"	300,280	03	312 860	43	1545,402	58	1858,263	01	613,140	46	157,317	22	770,457	68	108,805	33	
Terme moyen	193,175	32	26,219	54	173,510	67	64,059	07	12,583	49	76,642	35	34,453	75	4,653	80	39,107	55	"	"	37,535	00	39,101	55	292,275	32	232,282	89	76,642	55	26,219	54	102 862	09	129,420	78	
De 1820 à 1824	PP GF C 275,96 8 143 Francs C. 1061,867 74		PP GF C 3745,12 26 Francs C. 136,694 6		PP GF C 247,87 4 76 Francs C. 925,173 68																												PP GF C 14,694 10 153		PP GF C 18,488 12 129		
Le 1/5ème	212,373	55	27,338	31	185,034	74																																	

Karikal le 10 Juin 1825

Le Capitaine de Vaisseau Chargé du service,

signé Jh. CORDIER.

STATISTIQUE
DE
KARIKAL

Rédigée en 1825 pour 1824

par

le Capitaine de Vaisseau Cordier
Administrateur de cet Etablissement

NOTE DE L'EDITEUR

Cette statistique répond à un questionnaire détaillé du Ministère de la Marine dont elle constitue les vingt-trois cahiers de développement. Les titres de ces cahiers et les numéros de renvois qui jalonnent le texte réfèrent à ce questionnaire qu'on trouvera publié en appendice.

CAHIER No. I - TERRITOIRE

(1) Cet Etablissement continental n'a point d'Ile, de Montagne; C'est un terrain plat n'ayant d'élévation que quelques petites monticules de sable.

Il n'y a point de Cap aucun point de reconnaissance pour les batimens qui viennent du Nord, du Sud & de l'Est.

Karikal est à 2 lieues dans le sud de Trinquebar établissement Danois, qui a une tour sur le fort, où il y a un mât de pavillon que l'on voit de 5 à 6 lieues en mer.

Karikal est à 2 lieues dans le Nord de la petite ville Naour habitée par les Maures; Elle a une Mosquée fort élevée que l'on voit de très loin en mer.

Trinquebar & Naour servent à faire connaître Karikal qui est au centre.

La ville de Karikal (où plutôt une grande aldée) est éloignée du bord de la mer de 994 toises 2/5 de lieue (1,937 mètres 343).

Le sol de ce Domaine est bon.

La distance de Karikal à Pondichéry est de 26 lieues $\frac{1}{3}$ ou 11 myriamètres 5,020 mètres 145 millimètres.

Longueur du Nord
au Sud

(2) Il n'y a point de comptoir dependant de Karikal Depuis la rivière de Trenquebar (andelar) jusqu'a l'aldée anglaise Covil-pottou. Vanjiour 59,052 pieds anglais ou 4 lieues 361/1140ème [ou] 1 myriamètre, 9,182 mètres 416 millimètres.

Largeur de l'Est
à l'Ouest

Depuis le bord de la mer, en prenant de l'aldée Kassacoudi jusqu'à l'aldée d'Ambagaratour extrémité occidentale de notre territoire 43,632 pieds ou 3 lieues 54/285ème (1 myriamètre 4,173 mètres 393 millimètres).

Circonférence

De l'aldée de Tirouvattacoudi, dépendance du maganom de Kotchéri, allant au Sud, revenant au Nord jusqu'à la dite aldée, en fesant le circuit de chaque aldée 344.364 pieds 25 lieues 191/1140ème (11 myriamètres, 1861 mètres 996 millimètres).

Le maganom de Tirnoular est à l'Ouest de Karikal à la distance de 13,256 pieds 1657/1710ème (4306 mètres 071 millimètres).

Le maganom de Pellajendour est au Nord ouest de Karikal à la distance de 31 956 pieds ou 2 lieues 383/1140ème (1 myriamètre 380 mètres 568 millimètres).

De la Rivière de Trinquebar à Covilpottou dans le Sud	4 lieues.		Total de la Circonférence du Domaine 10 lieues ½ 46 kilomètres, 666.
De Covilpottou à Ambagaratour dans l'ouest	2½	do	
D'Ambagaratour à Nallatour Nord Ouest	1½	do	
De Nallatour à la rivière de Trenquebar Nord	2½	do	

Position du Chef-lieu
de chaque District avec
Karikal

Le maganom de Nédougadou se trouve au Nord, Nord-Ouest de Karikal ; à la distance de 27,600 pieds ou 2 lieues 4/228ème / 3,955 mètres 569 millimètres.

Le maganom de Kotcheri est situé au Nord de Karikal à la distance de 12,600 pieds 105/114ème / 4092 mètres 977 Millimètres.

L'aldée de Tirouvattacoudi dans le Nord près la rivière d'andelar qui sépare le territoire Danois de celui Français.

Dans l'Est, la plaine de Quijéveli jusqu'au bord de la Mer.

Dans le Sud-Est quijéour.

Dans le sud, la saline de Vanjiour à la distance de 200 Coles (729 mètres 400) de Vettar, rivière de Naour (territoire anglais)

Dans le sud ouest Manamouti Dans l'ouest, Madéour Dans le Nord ouest Nallatour.	}	Notre territoire est borné dans les trois parties par les possessions anglaises.

Productions, ressources et inconveniens que présente cette possession

Karikal peut se suffire dans les années ordinaires, ce territoire produit assez de riz, de végétaux, de fruits pour la nourriture des natifs & des animaux.

Karikal est une possession importante par ses productions, ses manufactures de Toile, par le grand commerce de riz qu'elle fait avec le Tanjaour, & qui s'exporte à Colombo, Madras, toute la Côte Coromandel et en petite quantité aux Iles de france & de Bourbon, par l'exportation qui se fait dans le Tanjaour à l'époque des débordements, & pendant l'hiver au moyen de nos rivières qui communiquent avec Combacanom Trichenapali & autres endroits ; quand les débordements sont très considérables, lorsque dans l'hiver, il y a beaucoup de pluie, les cultivateurs éprouvent souvent des dommages par les ruptures qui se font aux digues & chaussées, et inondent leurs champs, parceque les travaux de terrasse ne sont pas faits avec la solidité qui conviendront à ce travail, puisqu'il s'agit de resister à des courants de 6 à 8 milles par heure. C'est un point important sur lequel l'opinion d'un ingénieur des Ponts et Chaussées est indispensable. La situation de Karikal par rapport à l'irrigation est désavantageuse, parce qu'il n'y a plus d'autre aldée dans l'Est, la mer étant notre limite.

Il en résulte que le domaine qui est arrosé par le fleuve Cavéri et par d'autres canaux et rivières qui y prennent leur source donne d'abord ses eaux aux aldées anglaises qui nous sont supérieures à l'Ouest ;

Que dans les tems d'inondation & de débordement. Les Mirasdars anglais rompent les digues, font des saignées dans leurs champs pour l'écoulement de leurs eaux dans les rivières & canaux qui reçoivent leurs eaux du Cavéri ;

Que les mêmes canaux & rivières se trouvant avoir de l'eau en exédant se répand dans nos champs & cause des inondations ; que nos champs par cette eau superflue se trouvent alors en dessous du niveau ordinaire des dits canaux & rivières ne peuvent y décharger leur eaux & noyent nos Plantes de Nelys. Dans les grandes sécheresses. comme cette année 1824, J'ai eu la conviction que les canaux & rivières n'ayant pas l'eau nécessaire pour bien arroser les champs des aldées supérieures, des digues ont été faites en divers endroits pour élever les eaux dans les champs.

Que plusieurs de ces digues étaient contre Mamoul, & que celles qu'on avait droit d'y construire, on devait y laisser une ouverture de 5 à 10 pieds pour que les aldées inférieures ne soient pas privés totalement d'eau, ce qui n'a pas eu lieu aussi avons nous beaucoup souffert, et au moment ou J'écris (5 octobre 1824) nous n'avons encore que 1,300 vélis de transplantés, tandis que dans les années ordinaires, les 2,299 vélis que nous cultivons sont finis de transplanter du 20 au 30 Septembre.

CAHIER No. II - EAUX

Karikal n'a qu'une rade qui est située à l'Est de la ville à la distance de 994 Toises ou 1927 mètres 343. en prenant depuis l'aldée qui est à l'Est de la place jusqu'au bord de la mer. L'étendue de cette rade est de $\frac{1}{2}$ lieue au sud, depuis l'embouchure de la rivière ; la côte est droite & ne forme aucune anse depuis Tranquebar jusqu'à Naour.

Le fond de la rade est très bon. Les batimens européens mouillent par 4 & 5 brasses.

Les batimens du pays mouillent par 2 & 3 par un sable vaseux qui rend la tenue très bonne.

Il n'y a aucun obstacle quand les navires viennent au mouillage de Karikal ; Il faut suivre les instructions de Mr. D'Après.

Des vaisseaux de 74 Canons & plus forts peuvent y mouiller en toute sureté par 7 & 8 brasses.

D'aprés l'étendue indiquée plus haut on voit que la rade n'a qu'une lieue de l'extremité Nord à celle Sud ; mais à l'Est rien ne détermine la longueur. La distance des batimens européens à terre est de 1 lieue (4 kilomètres, 4 hectomètres) Ils mouillent par 4 ou 5 brasses ; la distance des batiments du pays (bricks) à terre est de 1,250 Toises ou 2 Kilo. 4 hecto. ils mouillent par 2 & 3 brasses.

La distance des Tonis (bateaux du pays) est de 800 toises ou 1 Kilo. 6 hecto. & mouillent par 1 & 2 brasses.

Les vents règnent sur toute la côte Coromandel d'après la mousson ; c-a-d de la partie du Nord depuis Octobre jusqu'en Mars, & du sud depuis Mars jusqu'en Octobre.

La rade n'offre aucun abri, elle est ouverte de tous les cotés on n'a aucun Cap ou pointe avancée pour l'abriter comme la tenue est bonne, on n'a pas oui dire que des batimens s'y soient perdus.

Les batiments sont en sureté sur cette rade depuis Janvier jusqu'au 15 Octobre, après cette époque il n'est pas prudent d'y mouiller ainsi que sur toute la côte Coromandel alors la lame est grosse particulièrement dans la barre & une chelingue peut remplir ; on n'en fait sortir que dans les cas pressés.

Chez les anglais les assurances cessent du 15 Octobre au 15 décembre, depuis huit ans que je suis dans l'Inde, J'en ai passé 6 soit à Pondichéry ou à Karikal & je puis affirmer comme marin que pendant l'hiver de ces 6 années c'est-à-dire depuis le 15 octobre au 31 Décembre on aurait pu chaque mois communiquer avec la rade pendant 20 jours. Si dans ces deux mois un batimens mouillait à Karikal ou à Pondichéry, il faudrait qu'il jetat l'encre par 10 brasses afin d'avoir assez déspace pour virer vent arrière si les vents soufflaient du Nord-Est de l'Est ou du Sud-Est ou s'il venait à perdre un cable.

---

(2) Il n'y a ni anses ni Criques.

(3) Il y a six rivières qui servent à l'arrosement pour l'écoulement des eaux de plusieurs aldées.

Il y a 8 grands & petits canaux qui servent à l'arrosement & à l'écoulement des eaux de nos aldées.

Vélèpar ou Pravadéan

(1) Cette rivière prend ses eaux dans Codamourti à Tirouchéré, aldée anglaise à l'Ouest de Karikal à 10 lieues Elle a en cet endroit 25 mètres de largeur, & entre dans le territoire français par Polangam, ou elle prend le nom de Pravadéan, là elle a 20 mètres de largeur, & va se jeter dans la rivière de Vétar à Vajiour, aldée française ou elle a 40 mètres de largeur.

Cette rivière a de longueur 53,000 mètres de sa source à son embouchure & 7,750 dans le territoire français.

Tiroumalérasen

(2) Cette rivière prend ses eaux dans Codamourti à Raséqueri aldée anglaise à 15 lieues de Karikal dans l'Ouest; elle a à sa source 150 mètres de large & entre dans notre territoire par l'aldée française Manamoutti, où elle a 70 mètres de large.

Elle se jette dans la mer à Acravatam, ou elle a 120 mètres. De sa source à son embouchure elle a 78,000 mètres de longueur & dans cet établissement 10,560.

Canal de Quijéour

(3) Ce canal prend ses eaux dans Tirounmalérasen No. 2 à Tenpadagué aldée anglaise à 2 lieues de Karikal dans le Sud Ouest.

Il a à sa source 5 mètres de largeur & entre dans ce territoire par Meleour aldée française, où il a 6 mètres de large; c'est près de cet endroit que la rivière de Moudicoudam se jette; ce canal arrose Méléour. Polagam, Quijéour & va se jeter dans la mer qui sort de limite orientale à cette dernière aldée; Il a 11,200 mètres de longueur depuis sa source à son embouchure & 4,200 dans le territoire français.

Canal de Nercoi

(4) Ce canal prend ses eaux à Tiroumalérasen No. 2 à Manamouti aldée français à une lieue de Karikal dans le Sud-Ouest. Il a à sa source 5 mètres de largeur & arrose Cacamoji, Nérevi, Quijémané, Oudoutoré & Accravatam Il se perd dans la rivière de Mouliar & dans la mer par diverses branches.

Il y a 10,560 mètres de longueur de sa source à son embouchure.

Canal de Cancaien

(5) Ce canal prend ses eaux dans Tiroumalérasin à Idéatancoudi aldée anglaise à 2 lieues & ½ de Karikal dans le sud Ouest, il a à sa source 4 mètres de large, & entre dans ce domaine bordant. Manamoutti dans le Nord, où il a 3 mètres de large; Il arrose. Manamoutti, Vigidiour, Mourouganoulcadé, Achéalinganoulcadé, Toudoupanémoulé & se perd dans les terres en se divisant en plusieurs branches. Il a 4,200 mètres de sa source à son embouchure et 2,000 dans le territoire français.

Arselar

(6) Cette rivière prend sa source à Oumblapadi, aldée anglaise à 16 lieues de Karikal dans l'ouest. Elle a à sa source 25 mètres de largeur & entre dans le territoire par l'aldée française Vigidiour, où elle a 70 mètres de large & elle va se jeter à la mer à Karikal, là elle a 150 mètres de large.

Cette rivière a de sa sòurce à son embouchure 80,000 mètres & 12,000 dans le Domaine français.

Sa source se comble chaque jour de sable & a besoin d'être creusée pour que les eaux y entrent comme autrefois, avec abondance; Il faut arracher les nanels plantés dans deux bords & au milieu, élargir sa source à 80 mètres.

Nattavachial

(7) Ce grand canal prend sa source dans Arselar No. 6 dans l'aldée anglaise à Séramecatelé à 11 lieues de Karikal dans l'Ouest, il a à sa source 35 mètres de largeur & entre dans notre territoire par l'aldée française Mélanavassal, où il a 10 mètres de large & va se jeter à la mer à Kotcheri ou il n'a plus que 3 mètres de large.

Ce Canal à 57,000 mètres de sa source à son embouchure & il en a 12,000 de long dans le territoire de Karikal.

Moular

(8) Cette rivière prend sa source dans Arselar à Andavandi, aldée anglaise à 5 lieues dans l'Ouest de Karikal.

A sa source elle a 33 mètres de largeur, & entre dans le territoire français par l'aldée Nallambal où elle a 8 mètres de large & va se perdre à Vanjear dans l'aldée française d'Accarivadimaricadou près Karikal où elle a 2 mètres de large.

De sa source à son embouchure elle a 26,000 mètres de longueur & 11,000 dans le Domaine français.

Servivachial

(9) Ce canal prend ses eaux dans Noular à Coudacoudi, aldée anglaise à 2 lieues & ½ de Karikal dans l'Ouest.

Il a à sa source 3 mètres de large, & entre dans le territoire bordant Ambagaratour dans le sud, où il a également 3 mètres de large, & va se jeter dans Vanjiar à Sermarélingué, où il a la même largeur.

De sa source à son Embouchure il a 7,200 mètres de longueur sur 6,000 dans le territoire français.

Nelivachial

(10) Ce canal prend sa source dans Noular à Caroucandi. Il a en cet endroit 4 mètres de large & se perd dans Arselar à Attipadougué ;

De sa source à son embouchure il a 4,200 mètres de longueur dans le territoire français.

Mouliar

(11) Cette rivière n'a point de source dans aucune rivière ; Elle reçoit les eaux de décharge des champs de Nelys depuis Cacamogi pour les porter dans Arselar à Odoutoré. Elle a 6,000 mètres de longueur sur 15 de large.

Vanjiar

(12) Cette rivière prend sa source dans Virenden à Tiroumouchiour — aldée anglaise à 4 lieues dans le Nord Ouest de Karikal ; Elle a un catté à sa source où elle a [ ] mètres de largeur ; Elle entre dans le territoire français bordant Ambagaratour dans le Nord ; Elle a en cet endroit 12 mètres de largeur et elle va se jetter dans Arselar à Karikal ; De sa source à son embouchure elle a 22,500 mètres de longueur dont 15,000 dans le Territoire français.

Andelar (rivière)

(13) Le Canal d'arrosement de Tésséroumal-Nallour, prend ses eaux dans Caveri à Coumbacanom, aldée anglaise à 12 lieues dans le Nord-Ouest de Karikal.

Après avoir arrosé Tésséroumal Nallour il se jette dans Andelar à l'Est de cette aldée.

Andelar n'a dans cet endroit que 6 mètres de largeur ; Elle se dirige à l'Est & reçoit par le Canal de Covindacarin, une partie des eaux de la rivière Virasogen de l'aldée Comel dans le Nord Ouest de Karikal à 7 lieues ; Andelar a dans cet endroit 33 mètres de largeur.

Cette rivière reçoit les eaux découlement de plusieurs aldées supérieures, & elle entre dans le territoire français à Nallatour où elle a 20 mètres de large.

Cette rivière se jette à la mer dans le Sud de Trinquebar où elle a 100 mètres de large.

Elle a 60,000 mètres de longueur de sa source à son embouchure dont 16,600 dans le territoire français.

Goudirecouti

(14) Ce canal prend ses eaux dans Andelar à Virapogam aldée anglaise à 2 lieues & ½ dans le Nord-Ouest de Karikal; Il a en cet endroit 8 mètres de largeur & entre dans notre territoire bordant Nallatour dans le Sud Ouest. Là il a 4 mètres de large & va se perdre dans le Canal de Talaganisachial à Cotakom; Il a 10,000 mètres de sa source à son embouchure & 9,600 dans le territoire français.

Talaganivachial

(15) Ce canal prend ses eaux dans Andelar à Cotakom près de l'écluse à 5 vannes, ou il a 10 mètres de largeur. Il se divise en plusieurs branches pour l'arrosement des Maganoms de Kotcheri & Karikal. De sa source à Covil Pattou où il finit, il a 9200 mètres de longueur.

Observations sur les rivières et Canaux

Arselar No. 6

De temps immémorial Arselar recevait directement ses eaux du fleuve Caveri & arrosait avec abondance les pays du Tanjaour, ensuite le Domaine de Karikal, mais aujourd'hui que sa source a Oumblapadi a été rétrécie; qu'elle n'a plus que 25 mètres de largeur au lieu de 80 qu'elle avait autrefois; Que la dite source est comblée de sable qu'entre Calagam & la source on a planté, à droite & à gauche de la rivière & même au milieu des Nanets, (petit arbrisseau) il en résulte qu'il entre très peu d'eau dans Arselar par sa source, où les obstacles qu'on vient d'indiquer; ce qui obligea la compagnie anglaise à faire construire en 1816 une écluse à 4 arches sur le bord septentrional de la rivière de Tiroumalérasen No. 2 pour que ses eaux communiquent avec Arselar

(voyez le plan) mais il est démontré aux habitans de notre territoire et à ceux Anglais que cette écluse ne fournit pas l'eau nécessaire à Arselar quand les eaux sont basses.

On propose donc de demander à Mr. le Collecteur de Tanjaour.

1° De faire agrandir la source, de lui donner de 60 à 80 mètres de largeur.

2° De faire creuser la dite source jusqu'à Calagan, environ 6,000 mètres.

3° D'arracher les nanels qui sont des deux côtés & au milieu; alors les terres du Tanjaour qui sont dans l'Ouest ainsi que celles de Karikal seront bien arrosées. Le conducteur des travaux qui a été sur les lieux estime que ces travaux couteront 300 pagodes à l'Etoile & comme le Tanjaour a une plus grande quantité de terrains que nous, que par conséquent elle a besoin de beaucoup d'Eau on propose de nous faire participer dans cette dépense (comme pour tous les travaux qui se font dans l'Ouest d'après Mamoul) pour les 2/5ème & les anglais les 3/5 ème.

En Août dernier j'avais expédié le conducteur des travaux pour examiner toutes les rivières & Canaux qui arrosent notre territoire, leur source, leur embouchure, leur longueur, largeur & leur Cours.

Il a été jusqu'à Tirouptatoré.

Le 22 Août étant à la source d'Arselar à Oumblapadi, il y avait 3 pieds d'eau dans Cavéri; Il vit qu'il entrait fort peu d'eau par sa source à cause du sable & que la petite quantité qui y entrait ne pouvait s'écouler, où les petites monticules de sable & les Nanels qui obstruaient le passage. Il est facile de voir en examinant le Plan combien il est important de dégager la source d'Arselar de tout ce qui s'oppose à l'écoulement direct des eaux du Cavéri dans Arselar pour que cette rivière puisse comme autrefois, bien arroser le Tanjaour & Karikal.

C'est un point très important pour l'irrigation de cet Etablissement, & si Mr. le Collecteur du Tanjaour ne veut pas ou ne peut pas obtempérer au creusement de cette source etc. on est d'avis d'en référer à Mr. le Gouverneur de Madras pour qu'il prononce sur un point aussi majeur pour nos habitans cultivateurs.

Nattavachial

La source de ce grand canal est comblé de sable à Séramécatelé ce qui empêche les eaux d'Arselar d'y entrer.

Cette année (le 8 Octobre Jour ou j'écris) Il n'y a pas une goutte d'eau dans ce canal qui arrose 314 Velis des Maganoms de Nédougadou & Kotcheri qui ont beaucoup souffert; Il a fallu faire remonter les eaux de la rivière Vanjiar No. 12 pour faire arroser ces 314 Velis.

On propose de demander à Mr. le Collecteur du Tanjaour le creusement de cette source dans le mois de Janvier prochain à la distance de 320 mètres vers l'Est.

Le conducteur des travaux estime que cette dépense sera de 100 pagodes à l'Etoile ou 840 francs.

Ce Canal arrose une grande partie du Tanjaour.

La Digue de Carouvatouodépom

On est obligé de boucher très souvent cette ouverture qui est faite sur le bord Méridional de Noular afin d'empêcher les eaux de Noular de s'écouler dans Arselar lorsque les eaux sont basses.

Quand il y a trop d'eaux dans la rivière de Noular, alors on ouvre cette digue pour que ses eaux sécoulent dans Arselar.

Il faut envoyer très souvent ouvrir & boucher cette digue qui est à 4 lieues de Karikal dans l'Ouest ce qui est très fatiguant pour nos coulis & aux anglais & les détourne parfois des travaux de culture.

Cette année, vu la grande sécheresse, nous avons été obligés d'y envoyer 300 coulis à 3 fois différentes pour fermer cette ouverture, & soit par malice, ou parce qu'il avait tombé de la Pluie dans le Nord, des Mirasdars Anglais l'ont encore rouverte le 28 septembre. ce qui a laissé la rivière de Noular sans eau pendant trois jours, & a fait beaucoup de tort à notre culture; elle est bouchée depuis le 6 de ce mois j'y ai établi 4 pions & un Taillard pour s'opposer à son ouverture.

Pour obvier à ce grave inconvénient & pour l'intérêt des mirasdars anglais & français on propose de demander à Mr. le Collecteur du Tanjaour de construire à Carouvaton-Odépou une écluse à 3 arches

que d'après l'estimation du conducteur des travaux coutera 1,500 P.E. dont 3/5 ème pour les anglais & 2/5 ème pour le notre, ainsi que cela se pratique pour tous les travaux que l'on fait faire pour l'irrigation dans la partie occidentale de Karikal.

Si cette écluse était construite, nous ne serions plus à la merci des aldéens septentrionaux de cette digue, qui sous le prétexte que les eaux ne s'écoulent pas assez promptement dans Noular cassent cette digue sans motif, comme en septembre & font périr notre récolte faute d'eau.

S'il y avait une écluse une ou deux Vannes au plus suffiraient pour l'écoulement des eaux dans Arselar & Noular ne serait pas totalement privée d'eau comme elle l'a été en septembre dernier & le 1er & le 2 d'octobre. On juge cette écluse indispensable, si ont veut observer que la rivière de Noular arrose 998 Vélis 14 mas 64 Coujis & ½ de terre à Neli, ce qui est presque la moitié du terrain que nous mettons en rapport; on voit donc l'importance de cette construction.

Les rivières & grands canaux courent en général de 4 à 6 milles par heure dans le temps des grands débordemens; 3 milles dans l'hiver & 2 milles dans les temps ordinaires, les ½ chelingues vont sur la rivière de Tirmoulerasen, jusqu'à Trichenapali & sur celle d'Arselar à Combacanom & Trichenapali.

A l'époque des débordemens, les parisons ou bateaux ronds en jonc couverts extérieurement en cuir dessendent facilement des aldées supérieures à Tirmoulerasen & Arselar portant chaque à peu près ¾ de garce de Nély, toute espèce de menus grains, de l'huile de Palma-christi, de la mantéque (beurre fondu) & diverses autres espèces de denrées & marchandises. Les ½ Chelingues & bateaux de cuir mettent de 4 à 5 jours pour dessendre de Trichenapali à Tirmoulerasen et à Arselar & 14 jours pour remonter. Il y en a de différentes grandeurs; généralement ces bateaux recouverts en cuir portent 13 grands sacs de ris dans des nattes cousues ensemble, dont 10 sont rangées tout autour du bateau & 3 dans le milieu.

Ils ont communément 10 Pieds, 6 pouces de diamètre sur 3 pieds de haut.

Deux hommes naviguent ces bateaux ronds avec deux grandes perches de 24 pieds chacune, que l'on appelle en ce pays Marcolles, qu'ils appuient sur le fond comme on fait dans les rivières, Ces ba-

teaux vont toujours tournant ce qui rend leur course lente ; pour dessendre quand le courant est fort, ils font de 6 à 7 lieues par jour ; pour remonter 2 lieues.

Il faut 2 pieds d'Eau dans la rivière pour que les bateaux puissent naviguer.

Ces mêmes bateaux qui portent du Neli ont ordinairement 11 Pieds 1 Pouce de Diamêtre & 3P et $\frac{1}{2}$ de haut.

Ils contiennent de 12 à 16 sacs en paille contenant chacun de 7 à 8 galons de nely, suivant qu'ils sont neufs ou vieux.

Quand il y a beaucoup d'eau dans la rivière, les bateaux neufs portent plus de $\frac{3}{4}$ de garce de Nely, les vieux ne portent que $\frac{5}{8}$ ème lorsqu'il y a moins d'eau ils ont moins de charge.

Ils ne peuvent pas prendre cette quantité en riz, ni en menus grains appelés oloudou ou colou.

Chaque bateau recouvert de son cuir coute 8 pagodes à l'étoile ; si les débordements sont trop forts & l'hiver ils vendent à Karikal le panier rond fait de jonc & les deux hommes rapportent le cuir sur leurs têtes & s'en retournant à pieds chez-eux & ce même cuir sert à recouvrir un autre bateau.

Les Parisons qui viennent de Trichenapali portent à peu près 150 galons de Nely & sont conduits par 2 bateliers, le fret est de 15 roupies dont les $\frac{2}{3}$ pour les bateliers et l'autre $\frac{1}{3}$ pour le propriétaire du Parison ; ces bateaux ne remontent jamais les rivières étant chargés ; on compte 50 Parisons à Trichenapali.

Une demie chelingue qui va à Trichenapaly est armée de 6 hommes qui ont des marcolles ; Le frêt est de 12 P.E. dont les $\frac{2}{3}$ pour les bateliers et $\frac{1}{3}$ au propriétaire. En revenant, elle est louée 6 P.E. dont $\frac{2}{3}$ aux bateliers & $\frac{1}{3}$ au propriétaire de la chelingue.

Elle porte d'ici quelque fois, des palmiers, des planches, des colonnes bois de satin, de l'arec, du poivre etc.

En revenant elle est chargée de $\frac{1}{2}$ garce de Nely ou d'autres menus grains.

(4) Il n'y a point de Lacs.

(4) Il y a 681 étangs.

Une partie de ces étangs est destinée aux semailles des Nelys Carre & Chamba.

L'autre partie sert aux natifs pour s'y baigner faire leurs ablutions, y laver leur linge & boivent de cette même eau.

Il y a du poisson dans tous les étangs, en général il est petit & de mauvaise qualité, le fond de tous ces étangs étant vaseux.

Par la grande sécheresse ils ont tous été cet été a sec en Juillet & l'on voyait les milans & les corbeaux tomber près de ces étangs raides-morts.

Il y en a de toutes les grandeurs

(5) Il n'y a point de sources d'eaux thermales dans ce Domaine

(6) On a consulté les plus anciens marins du pays qui assurent n'avoir jamais vu de ras de marée sur cette côte.

Nouvelle observation d'après
l'inondation du 19 au 30
Octobre 1824

Nos rivières et canaux ne sont pas assez larges pour la quantité d'eau, qu'elles reçoivent dans les débordements & inondations; d'où il resulte qu'il y a des ruptures chaque fois que la masse d'eau est forte & que le courant est rapide;

Comme on ne peut leur donner une plus grande largeur, il faut chercher à remedier à cet incovénient majeur en fortifiant les chaussées, les Digues à toutes les sinnosités de rivières & canaux c'est-à-dire à tous les endroits, où une grande masse d'eau vient frapper avant de se détourner.

Nos digues & chaussées n'étant qu'un amas de terre non battue, ni gazonnée, il s'en suit que les ruptures ont lieu partout où une masse d'eau un peu forte se présente.

Si un officier des ponts & chaussées avait été à Karikal dans cette inondation, il eut été persuadé, comme je le suis depuis 1819, qu'il

faut suivre un autre système que celui adopté jusqu'à ce jour pour le travail des digues & chaussées qu'il faut leur donner une solidité convenable pour résister à des masses d'eau aussi fortes que celles qui nous viennent du Tanjaour (A.)

Les rivières de Vanjiar & Andelar gagnent beaucoup dans l'Est & leurs eaux arrivent jusqu'au pied des nombreux magasins qui sont dans l'Ouest & le sud de la ville. On craint que sous peu ces magasins ne soient endommagés. On pense qu'il est nécessaire de former dans toute cette partie de l'Ouest & du Sud un quai jusqu'au port avec des cales de distance en distance pour l'embarquement & débarquement des denrées & marchandises, & pour empêcher la rivière d'empiéter dans le Nord & l'Est.

Comme ce quai serait pour l'utilité du commerce pour la conservation des magasins, on propose d'établir un droit de quai pour subvenir à cette dépense.

Ce Domaine recevant une très grande quantité des eaux du Tanjaour, il est indispensable que ces rivières & canaux soient creusés chaque année.

Il faut aussi creuser l'embouchure de la rivière qui va à la mer, la quelle est comblée de sable depuis plusieurs années, ce qui empêche l'écoulement à la mer des eaux de nos rivières & canaux qui viennent tous s'y décharger.

En février en Mars prochain, quand les eaux seront très basses. On a le projet de faire creuser cette embouchure pour enlever le sable qui empêche les tonis d'entrer & de sortir de la rivière ;

Qui tout l'Eté a été un obstacle à l'entrée et à la sortie des chelingues chargées.

Et qui enfin a été un obstacle pendant deux jours à l'écoulement des eaux à la mer, lors de l'inondation du 19 au 20 Octobre dernier.

On observe enfin que tout le quartier de l'Ouest occupé par les choulias (musulmans) a été entièrement inondé cet hiver par la Rivière de Vanjiar & Andelar, depuis le 19 Octobre jusqu'a la fin de Décembre.

Plusieurs habitans ont été obligés d'abandonner leurs maisons, dans toutes les rues de cette partie de la ville, il y a eu de 2 à 3 pieds d'eau.

Pendant les deux mois & demi que l'eau a séjourné dans les rues (les maisons étant au niveau des rues) toutes les maisons ont été humides, malsaines, et cette humidité a occasionné beaucoup de maladies.

En 1818 & 1819, J'ai vu les eaux de ces deux rivières, entrer dans les rues de cette partie de l'Ouest.

CAHIER No. III - ATMOSPHÈRE

Les ouragans ne sont point connus ici, les plus anciens ne se rappelent pas en avoir vu.

Il y a quelque fois de fort coups de vent qui arrivent ordinairement en Novembre et Décembre, époque de l'hivernage.

On a parfois de fortes bourrasques en Mai en Juin, mais elles sont rares.

Les plus vieux Cultivateurs n'ont pas connaissance que le vent ait détruit les moissons.

Les grandes pertes que les Mirasdars éprouvent dans cet Etablissement proviennent des inondations du débordement des Rivières et de la sécheresse comme en 1823 et 1824.

Les accidens atmosphériques sont rares sur cette côte ; La situation de Karikal est moins exposée aux violens coups de vent que la mousson du Nord-Est procure quelque fois et dont l'effet se produit presque toujours dans le nord.

L'avantage des moussons donne à ce Pays une température uniforme et des changemens Atmosphériques à peu près fixes et déterminés aux diverses époques de l'année, sans que cet ordre régulier ne puisse être troublé que d'une manière peu sensible, à n'influer que légèrement sur les divers êtres organisés ; Car les changemens touchant

l'activité des végétaux, resultat du produit du sol, qui ne consiste qu'en Ris et quelques menus grains sur le territoire sont moins soumis aux causes locales atmosphériques qu'aux époques réguliers des débordemens des Rivières qui arrosent le pays et donnent de plus un engrais salutaire au sol.

Quant à la plus ou moins grande mortalité des Naturels par le *Cholera Morbus*: L'humidité du sol et de l'atmosphères à certaines époques de l'année occasionne ce fléau, auquel ils sont éminemment disposés par l'état de susceptibilité ou d'irritabilité où se trouve la membrane muqueuse digestives, par suite d'un mauvais regime, et que la moindre cause déterminante agissant sur leur faible constitution tend à Phlogaser et occasionne des gastrites, surtout des entérites aigues qui deviennent mortelles, par le manque de secours portés à tems, et souvent nécessaires pour en arrêter les Progrès.

(2) Les Vieillards de ce territoire n'ont jamais sentit de tremblement de terre, on m'a rapporté qu'en Septembre 1818, on avait éprouvé une légère secousse à Trinquebar & dans les aldées voisines.

Depuis le mois de Mai on s'est procuré un Thermomêtre de Farineith ; de cette époque on tient un Journal de la Températion et des vents ; En Juin le Thermomêtre a été à 104 dégrés sous la tente ce qui donne pour le Thermomêtre de Réaumur 32°.

Atmosphère

Observations de L'udomètre du 12 au 20 Novembre 1824.

Pendant cette époque les vents ont varié au nord à l'ouest et Sud Presque Calme Le thermomètre terme moyen dans le Jour à 82°.

	Centi.	Milli.	pieds	Pouces	
Du 12 au 13 à diverses reprises p. grains et la nuit	6	5	"	2	"
Le 18 à 2 reprises différentes dans la journée	3	4	"	1	855
Du 18 au 19 de 10 h du soir à 7 h du matin pluie contle.	13	6	"	1	2,526
Le 19 même pluie sans cesser et sans la moindre intermittence durant toute la journée, à 4 h du soir, il était tombé	9	5	"	3	3,462
du 19 au 20 durant toute la nuit jusqu'à 4 h du matin où la pluie a cessé	9	6	"	3	3.905
Total	40	26	1	2	1,128

	Centi.	Milli.	pieds		Pouces
Pendant le mois d'octobre le nombre de jours de pluie a été de 12, et la quantité d'Eau recueillie sur la surface du sol de	52	45	1	5	8.29
Pendant le mois de novembre, Le nombre de Jours de Pluie a été de 10. Et la quantité d'Eau recueillie sur la surface du Sol de	26	41	"	9	6,207
Pendant le mois de Décembre, Le nombre de jours de pluie a été de 10, et la quantité d'Eau recueillie sur la surface du Sol de	26	42	"	9	6,650
Total de l'Eau tombée ou Octobre Novembre et Décembre 1824 Il y a eu 32 jours de pluie dans ces 3 mois.	104	128	3	"	8,886

CAHIER No. IV - RÈGNE MINÉRAL

(1) Il n'y a pas de matières pierreuses dans cet Etablissement.

(2) Il y a 3 Salines 1 à Vanjiour 1 à Accravatam 1 à Pouvam ; Elle ne sont plus en activité depuis Juin 1818, d'après l'ordre de monsieur Le Gouverneur Civil, des Etablissemens français de l'Inde.

On a envoyé à M. Le Gouverneur un travail sur ces Salines d'après une inspection qu'on a faite sur les lieux en Juin 1824.

(3) Il n'y a point de mines,

(4) Il n'y a point de substances métalliques.

Toutes les recherches à faire sur le règne minéral sont peu importantes sur un terrain bas, sablonneux à couches argileuses a peu de profondeur comme Celui de Karikal.

Nota

" Mr. L'Officier de Santé a qui on a demandé des documens à ce sujet m'a répondu qu'il n'avait pas les livres nécessaires pour qu'il puisse se livrer sérieusement, ainsi que le comporte la nature du sujet à l'étude profonde de l'histoire naturelle, science accessoire à sa profession.

CAHIER No. V - RÈGNE VÉGETAL

(1) La Végetation est très active dans cette Colonie. Il faut de 4 à 5 mois pour les diverses espèces de Néli Carre depuis les semailles jusqu'à la récolte.

Il faut de 5 à 8 mois pour toutes les diverses qualités de Neli Chamba. Pour les diverses espèces de menus grains, il y en a qui se recoltent dans un mois et ½ d'autres dans 2 mois & ½ Plusieurs dans 3, 4, 5 peu dans 6 et 8 mois.

Les légumes, les fruits et les racines dans 2, 3 et 4 mois quelques uns dans 6.8.10 et même 12 mois.

Il n'y a point de forêts dans ce Domaine, aussi est on obligé de faire venir le bois à bruler de 4 Lieues dans le Nord de Karikal ou de Ceylan; Les Natifs se servent ordinairement de la bouse de vache mise en galette et sechée au Soleil, pour faire cuire leur manger.

Il y a dans plusieurs Aldées quelques touffes d'arbres (appelées Topes en ce Pays) ce sont presque tous des arbres portant fruits.

Les arbres les plus communs sont le Palmier, Cocotier, Tamarinier, Ilepé, Moranguier, Manguiers. Gouiaviers, attiers, Citroniers Le Porcher sert à brûler quand cet arbre n'est pas creux, il sert à faire des meubles ; Le Porcher devient creux & ne sert qu'à bruler quand il vient de bouture; mais il est employé à faire des meubles et dans les guerres de 1758 et en 1778 & en 1793 on en fesait des affuts de Canon, lorsqu'il venait de graines.

Nota

" Cet automne on fera un semis de tous les arbres utiles dans le Jardin qui est dans le Nord de l'emplacement de la maison du Gouvernement à Karikal on y semera beaucoup de graines de Porcher."

Il y a 18 espèces de Néli Carre & Cadapou, dans ce territoire on n'en Cultive que six Espèces.

Il y a 33 Espèces de Neli Chamba, Ici on n'en Cultive que de 10 Espèces.

Il y a 18 Espèces de menus grains qui viennent en Epis.

Il y a 11 -do- qui viennent en pois avec des Tiges.

Il y a 3 -do- huileux qui servent à bruler et pour la médecine.

Il y a 31 Espèces de légumes, tant du pays que d'Europe.

Il y a 7 -do- en pommes comme Patate Rave etc.

Il y a 2 Espèces de Plante, Gingembre vert et le saffran.

Il y a 2 Espèces de Racine à teindre en rouge.

Il y a 1 Plante appelée Anil dont on tire l'Indigo; Elle n'est cultivée que depuis un an; on cherche à l'augmenter, vu le bénéfice qu'elle donne au Cultivateur.

Le Tabac vient très bien, on en Cultive très peu.

On seme aussi du chanvre, mais en très petite quantité. Le Canja (Espèce d'opium) est une Plante que les indiens mâchent, que l'on fume et qui enivre; cette Plante fumée en quantité rend furieux ; Les Musulmans en fument beaucoup quand ils ont des fêtes, afin d'avoir l'air d'*Inspiré*.

Il y a 20 Espèces d'arbres dont les fruits se mangent. Il y a 6 Espèces d'arbres sauvages, non cultivés, dont les fruits se mangent.

Il y a 6 Espèces d'arbrisseaux donnant de fruits sauvages que les Enfants mangent.

Il y a 4 Espèces d'arbres dont les fruits donnent de l'huile.

Il y a 17 Espèces d'arbres qui servent à bruler, quelques uns à bâtir, mais ils sont en petite quantité.

Nélis Carre qui se Cultivent dans ce domaine

Cartacadapou
Carre ou Sencar
Sandi Carre
Silouvécadapou
Vellécadapou
Vellécare

Nélis Carre qui ne se Cultivent pas ici

Camarecarre
Elangarre
Isourencarre
Matécarre
Manacoté
Masanom
Potécarre
Poujoudecarre
Préhévari
Sélouvicarre
Singanicarr
Vellémanocaté

Nélis Chamba qui se cultivent ici

Calloundé
Cayeveréchamba
Cambanchamba
Codensamba
Cotajivanom
Ircouchamba
Mouttouchamba
Pisanom
Rasachamba
Tillenayagom

Nélis Chamba qui ne se Cultivent pas ici

Cadécajoutan
Coundéchamba
Égalambirian
Érangoumoutan
Houpepouchamba
Kiradenchamba
Madoumoujounky
Malécoulouky
Mourarisalli
Mounchamba
Otadecen
Porianchamba
Pounérichamba
Sadinchamba
Sembalé
Serouchamba
Semboulipourien
Siragachamba
Sougadasou
Vajipouchamba
Valadadichamba
Valan
Varougouchamba

Menus grains en Epis qui se cultivent ici

Alangarocholam
Cadécanni Millet
Couronvaragon
Cudé Kéjouvaragou
Elavaragou
Kevourou
Mapoucholam espèce de mais
Moutoucholam -do-
Parate Kéjouvaragou
Péroungambou
Pérouvaragou
Pillousamé
Samé
Sencholam mais
Sendené Millet rouge
Serougambou
Tené Petit Millet
Vellécholam

Menus grains en Poids qui viennent de tiges

Cadalé, grain p. les chevaux
Collou -do-
Couttoucaramani
Nilacadalé Pistache
Ouloundou grain noir
Naricoramani
Pache payer. grain vert
Peroumbayer gros grain
Sadopayer
Tavéré grain rouge
Vayalpayer grain vert

Menus grains qui donnent de l'huile

Amanacou Palmachristie
Gingeli
Sitamanacou

Légumes du Pays

Ail Vellivencayom
Anécadavaré, haricot
Caccari, Concombre
Codicalcateri Béringel longue
Cottavéré Espèce d'haricot
Comboupagal pour le Cari
Coummatti milou
Kateri Beringel
Kallianopousani Citrouille
Oignon, Venkagom
Mouroungué
Mocheavaré haricot
Méripagal pour le Cari
Panni-Pondal
Pircou
Pondal
Pousani Giromon
Piment

Soré Courge
Valavéri haricot rond
Vellavaré -do- blanc
Vellari Concombre
Vende

Légumes en Pommes

Alouvally
Caroné, Pommes âcres
Maravalli Maioc
Moullanki Rave
Ravelli
Saccarévalli Patate
Serouvali autre Patate

Ingredient

Inchi, gingembre vert
Nanchal Saffran

Canne rouges à sucre qui se cultivent dans les Jardins de betel dont on fait du Jagre

Sencaroumbou
Nanalcaroumbou

Nota

Dans les Jardins des Européens on Cultive des bredes (Epinards sauvages, Il y en a de 12 sortes) de l'Oseille, des choux, choux raves, carottes, salades, navets, mais ces légumes ne viennent que d'Octobre en mars Le tems est trop chaud pour qu'ils puissent prospérer après cette époque.

Arbres fruitiers du pays

Atta
Bananier il y en a de 12 Espèces
Coyamarom Gouiavier
Elonmiché Limonier
Elondemarom
Madalé Grenadier
Mamarom Manguier
Mounderi Accajou
Mondivajé Bananier pour râgout
Nartamarom Oranger
Nellimarom
Nagamarom
Pamplemoussier
Panomarom Palmier
Pilamarom Jaquier
Poulimadelé Grenadier
Poulichacamarom Bilimbe
Papimarom Papier
Pouliamarom Tamarinier
Bas tativaje Bananier
Tamourtamarom Carambole
Tinnamarom Cocotier
Vilamarom
Vinnagalmarom

Arbres non Cultivés dont on mange les fruits

Attimarom Figuier Sauvage
Narouvalemarom -do-

Abrisseaux fruitiers dont on mange les fruits

Carré
Conchi
Kila
Pérambou Rotin
Pérounkila
Sottekila
Soudari

Arbres dont le fruit donna de l'herbe qui sert à la médecine à brûler et à faire du savon

Iloupemarom à éclairer et à faire du savon
Pinnémarom à éclairer
Poringomarom à -do-
Vimboumarom p. la medecine

Les racines de ces deux Plantes teignent en rouge

Coutounouma
Imbouraver

Diverses Espèces d'arbres

Alemaron Multipliand
Arosoumarom
Asoqué
Carouvel à bruler
Coulamarom -do-
Elavoumaram Cotonier
Ichimarom
Nétilincou
Nouna à bruler
Malevembou Lila
Moutelagou à bruler
Mavoulincou -do-
Ousoulemarom
Odiamarom p les Picottes
Pouvarasoumarom Porcher
Vaguimarom à bruler
Velvel.

Diverses Plantes

Avouri ; Anil (cette Plante teint en bleu)
Vétilé Betel
Pougayelé, Tabac
Parouti Cotonier blanc
Sembarouti Cotonier rouge
Sanel Chanvre
Canja Espèce d'opium

---

(2) On a donné une nomenclature, par ordre Alphabétique de tous les végétaux dont les produits servent à la nourriture des hommes; on a indiqué ceux qui ne sont pas Cultivés, mais qui pourraient l'être si on voulait, mais on a reconnu l'inutilité de trop multiplier les espèces de Néli. Le Neli (Ris) pourrait être Cultivé dans les Provinces du Midi de la france, partout où l'on pourrait donner l'eau nécessaire pour cette Culture; quant aux légumes du pays ils demandent une température trop chaude pour qu'ils soient Cultivés avec avantage en France.
(3) Il n'y a ici que deux espèces de graines qui servent à la nourriture des chevaux; Les bœufs sont nourris avec la Paille de Néli et des herbes, ceux qui trainent les Charrettes sont nourris avec la Paille de Neli et du son, Toutes les volailles quelconques sont nourries avec du Neli, du son du Néli et les graines des Epis.

(4) Il y a deux Espèces de Racines qui servent à teindre en rouge, la feuille d'Indigo en bleu; Il y a aussi des menus grains qui fournissent de l'huile à bruler et de l'huile pour la médecine et pour le savon; mais tout cela en petite quantité et ne suffisant même pas à la consommation de la Colonie.

(5) Il n'y a point de végétaux qui produisent des buis propres aux constructions et aux arts économiques, Il y a quelques arbres dont les bois servent aux maisons des natifs, mais les Européens se servent des bois de Ceylan pour leurs batisses.

(6) Il y a ici 24 Espèces de Plantes venimeuses, Elles sont peu connues & il parait que ce Poison n'est pas subtil, car on ne cite pas un seul accident de ce genre on cherche à obtenir des Renseignemens sur ces Plantes & si on peut les obtenir ou les transmettre.

CAHIER No. VI - RÈGNE ANIMAL

(1) Il n'y a pas de quadrupedes sauvages dans la Colonie.

(2) Les quadrupedes domestiques sont, Le Cheval Le bœuf, La vache, Le Taureau, Le buffle mâle & femelle, Ane, Anesse, Chèvre, Bouc, Mouton, Cabris.

Le Bœuf est d'une très petite espèce, Il y en a beaucoup qui dépouillés de leur peau ne pèsent pas 100 livres ; Il en est de même de la vâche, Le veau est très rare.

Dans l'intérieur il y a des bœufs aussi beaux qu'en Europe. La chair du bœuf de ce pays est toujours dure ; elle ne vaut rien ; L'espèce de tous les quadrupedes est d'une qualité très inférieure à celle d'Europe.

(3) On ne connait ici d'oiseaux sauvages très communs que le Milan & le Corbeau; Le 1er est vénéré par les gentils qui ne le tuent pas ; Le 2ème est très utile, parcequ'il devore les ordures qui se trouvent dans les rues.

Nota

On ne peut pour cette année donner une nomenclature des oiseaux sauvages et domestiques ; on espère que l'an prochain on obtiendra des documens positifs.

On compte 34 Espèces de grands & petits oiseaux.

(4) Les Poules, Coqs, Canards, Canards sauvages, sarcelles, Dindes, Dindons Poules d'Eau et Becassines sont très communs ici.

(5) Le Poisson de mer est très abondant, Il y en a de 36 Espèces, La raye La Pampre blanche & noire (Espèce de Turbot, Le Mulet & la petite Sol sont très Communs.

Les Poissons les plus estimés sont le Nair (Espèce de Saumon).

La Pampre, Le Poisson Soldat, le Poisson Madame. Une Pêche très abondante est celle du Poisson volant vers la fin du mois de mai, Les Macouas partent pour cette pêche, Ils vont à 8 brasses sur leurs Catimarons se servent seulement de filets de la forme et grandeur d'un sac ordinaire, dont l'entrée se tient ouverte par le Moyen d'un cercle en bamboux, Ils sèchent une grande partie de ce Poisson qu'ils vendent dans les terres.

On Sale beaucoup de Poissons qui prend alors le nom de Carvatte et que l'on expédie pour l'intérieur.

(6) Le Poisson d'Eau douce est peu abondant, de Janvier en Juin, parceque les Rivières sont très basses & que l'Eau est salée.

Il y a 25 sortes de Poissons de Rivières.

Les Poissons de Rivières les plus Communs, sons les Mulets, les Cabots & le Nair, qui y vient aussi ; Il y en a de 3 à 4 Pieds de long.

(7) Les Serpens sont très communs dans cette Colonie, Il y en a de beaucoup d'espèces différentes, les uns dont la morsure est mortelle et subite, d'autres dont on guérit, si on y applique de suite quelque sel volatil.

(8) Il y a beaucoup de Tortues de mer et très grosses dont on mange la chair ; Les Tortues de Rivières sont plus petites ; Il y a aussi des tortues de terre des Tourlouroux.

Il n'y a point de Caimans.

(9) Il n'y a point de Ruches, on a du Miel blanc en petite quantité par des abeilles sauvages qui s'établissent sur des branches d'arbres.

Il n'y a ni Cochenilles, ni vers à soie, Ces derniers pourraient s'y naturaliser, mais il faudrait que des Européens s'occupassent d'abord de planter des mûriers. Les natifs n'entreprendront rien de nouveau,

ils ne travaillent que quand ils sont sûrs du succès ; Il y a 2 espèces d'insectes qui nuisent à la végétation du Néli, L'un Mange le jeune plant l'autre mange le Cœur, quand il est formé ; Il y a ici le Caria insecte rampant qui est bien nuisible et dont on ne peut se défaire que par une très grande propreté ; on a ici comme dans toutes les Colonies des Moustiques.

(10) La Côte étant plate, n'ayant pas de Rochers, il y a peu de Crustacées quelques Ecrivisses, point de homards, beaucoup de chevrettes; Il y a des huitres autour d'une Ecluse qui est dans la Rivière et qui fut démolie en 1819, par vétusté ; Ces huitres sont bonnes, on en mange d'Octobre en Juin tant que l'eau de la mer est dans la Rivière ; aussitôt que les eaux du débordement arrivent, elles renvoient l'eau salée à la mer, des lors elles ne valent plus rien.
(11) Il n'y a pas de Mollusques.

Nota

On avait espéré pouvoir donner des renseignemens positifs sur l'Atmosphère, Le Règne Minéral Végétal et Animal, mais M. L'Officier de Santé de la marine m'a observé que n'ayant pas le Dictionnaire des sciences naturelles avec les Cahiers Coloriés de ce même Dictionnaire, il lui est impossible de donner des détails sur ces diverses parties de l'histoire naturelle.

On croit qu'on ne peut rien dire après M. Le Naturaliste Leschenault de la Tour qui a donné sur les trois règnes tous les documens qu'un savant peut retirer de ses observations pendant 4 ans qu'il a voyagé dans toutes les parties de l'Inde."

CAHIER No. VII - TOPOGRAPHIE

(1) Il y a dans cet Etablissement Cinq arrondissemens que l'on appelle Districts et plus Communement Maganoms.

1°	Le Maganom	de Karikal composé de	17 aldées ou villages
2°	-do-	de Tirnoular	36
3°	-do-	de Nellajendour	14
4°	-do-	de Nédougadou	30
5°	-do-	de Kotchéri	10

Total 107 aldées y compris 2 de concession
(Il faut ajouter Manencovil au Maganom de Kotchéri ce qui fait 108 aldées).

---

(2) Ce Territoire est une plaine, on y Cultive principalement le Ris et des menus grains pour la nourriture des hommes et des Animaux, des Légumes des fruits; Le sol est fertile, tout dépend des débordemens, quand ils donnent assez d'eau dans les Rivières, alors la récolte est bonne; mais si les eaux n'arrivent pas, les terres se dessèchent et la Culture périt.

L'exploitation des terres de ce domaine se fait de deux manières, soit par ferme, soit par Régie, Ce dernier mode a lieu depuis Juillet 1819, et l'on suppose que ce Domaine sera lontems administré de cette manière parceque dans ce Pays il n'y a personne d'assez riche pour faire valoir un domaine aussi considérable, et qu'il serait imprudent d'y admettre comme fermier un Etranger vû le Caractère rétif des Cultivateurs qui n'ont jamais pu souffrir d'étranger pour les régir, et qui dans ce cas la préferent laisser périr leur moisson, afin de ruiner le fermier ; Quant aux transports du Néli qui vient de nos Aldées et le Ris & le Nély qui arrivent du Tanjaour. il se fait par bœufs & les charrettes, mais il est très difficile, même pour la récolte Chamba qui a lieu de février en Avril, pendant la belle saison et les Charrettes ne peuvent aller que dand le district de Tirnoular. parcequ'il n'y a pas une route tracée dans toute la Colonie ; que les bœufs ont de la peine à s'en retirer dans l'hiver.

On pense que pour faciliter le transport à Karikal, il est indispensable de faire une grande route (ainsi qu'on l'a déjà proposée) de Karikal à Ambagaratour en passant par Tirnoular, qui traverserait le Centre du Domaine de l'Est à l'Ouest et une autre route percée du Nord au Sud afin que les transports vinssent aboutir à la grande route principale de l'Est à l'Ouest.

Il n'y a ni bois, ni havres ou Embarcadaires, ni Carrières, ni Mines ; Il y a 3 salines 1 à Vanjiour 1 à Acravatam, 1 à Pouvam.

(3) Il n'y a pas de prefecture Apostolique.

(4) Il n'y a qu'une seule Paroisse qui est à Karikal desservie par un Prêtre Missionnaire.

Il n'y a qu'une Eglise qui a besoin de grandes réparations; Un Presbytère.

Il y a à Karikal la Chapelle de St Antoine dans la rue de Trinquebar, mais elle n'est pas desservie, parcequ'il n'y a qu'un seul Prêtre

qui ne peu suffire pour une population de plus de 3,000 Chrétiens, répartie à Karikal et dans diverses aldées, Il y a 1 Chapelle à Nicarambé district de Nédougadou, elle a besoin de quelques petites réparations. Les habitans sont si pauvres qu'ils ne peuvent les faire.

Les Chretiens malabars de l'Aldée de Nallatour et de la grande Aldée ont Commencé dans chacune à élever une Chapelle, mais faute de moyens, ils n'ont pu continuer, ils prient le Gouvernement de venir à leur secours.

(5) La Cour royale siège à Pondichéry, Elle sert de Cour d'Appel pour les jugemens rendus par les Etablissemens secondaires, Karikal, Chandernagor, Mahé & Yanaon.

(6) Il y a 1 Tribunal de 1re Instance qui sert pour toute la Colonie; Le batiment qui sert au Tribunal a été construit en 1817, C'est ce qu'on appelle dans l'Inde une Chaudrie qui ne convient nullement pour le lieu des séances d'un tribunal.

Il a été bati sur l'emplacement de l'ancien Gouvernement ; Dans les vents de terre (Ouest) c'est un four.

Il y a 1 geole établie sur le terrain de l'ancien Gouvernement, attenante au Tribunal.

(7) Il n'y a pas de Tribunaux spéciaux ; Le tribunal de 1ère Instance sert pour les natifs et remplace le Tribunal de la Chaudrie.

(8) Il n'y a point de tribunaux de Commerce.

(9) Il n'y a point de justice de paix ; Le Commissaire de Police remplit les fonctions attribuées aux Juges de Paix d'après les localités & les usages.

(10) Il n'y a pas de Ville proprement dite, Karikal Chef lieu est considéré comme une grande Aldée, où il y a 21 Maisons Européennes, 3,443 maisons de Natifs baties en briques et 2,944 Paillottes

Latitude	10.55	Nord
Longitude (meridien de Paris)	77.30	Orientale

Les batimens publics appartenant au Roi, sont comme suit:

1° Un Magasin dans le Sud près le bord de la Rivière pouvant contenir 20 garces de sel pour l'approvisionnement de l'hiver; Il a 64 Pieds de longueur (20 metres 789) sur 25 pieds de largeur (8 m 121) et 13 Pieds de hauteur (4m 223) il a été estimé la somme de 180 Pagodes à l'Etoile ou 1,512 Francs.

2° Le batiment ou siège le Tribunal de 1re Instance Il a 76 Pieds de longueur (24 m 687) sur 28 Pieds de largeur (9 m 095) et 12 de hauteur (3 m 908) Il a été estimé 160 P. E. ou 1.344 francs.

3° La Geole a 49 Pieds de longueur (15 m 917) sur 47 P. de large (15 m 267) et 14 Pieds de hauteur (4 m 548) Elle a été estimée 145 P. E ou 1,218 Fs.

4° Le Bureau de la régie (dans l'emplacement de la maison du Gouvernement) il a 60 Pieds de long (19 m 490) sur 18 de large (5m 847) et 12 P de haut (3 m 898) Il a été estimé 145 P. E. ou 1218 Fs.

5° L'emplacement de la maison du Gouvernt. du Sud au Nord (Emplacement de la maison) 120 P (40 m 280) du mur nord de

la maison à l'Etang ci	32 P.	(10m 395)
l'Etang a de largeur Nord et Sud	144 "	(46,777)
-do- a de longueur Est et Ouest	246 "	(79,910)
Du bord de l'Etang au mur Nord du Jardin	328 "	(106,547)
Longueur & largeur Total de l'emplacement du Terrain de l'Ancien Gouvt. Longueur totale du Nord au Sud	Pieds 628	(203, 99)
Largeur de l'Est à l'Ouest	287	(93,229)

JARDIN DU ROI A COVIL POTTOU

6° Allée du Nord au Sud	615	(199,777)
-do- de l'Est à l'Ouest	534	(173,464)

Les Palmiers, Cocotiers, Tamariniers, Ilipés, Acajou, etc. qui se trouvent dans ce Jardin sont compris dans la ferme du Calou.

L'intérieur est une terre sablonneuse dont on ne peut tirer aucun parti.

Il y a 1 Place publique en face du terrain du Gouvernement dans le Sud.

	Pieds	M.
Elle a du Nord au Sud	114	(37,031)
De l'Est à l'Ouest	252	(81,859)

Il y a 2 Allées qui conduisent au bureau du Port qui servent pour le transport des marchandises de la ville au Port, et du Port à la Ville, Pour le transport du Véli de la plaine de quijévéli chez les Cultivateurs; Elles servent aussi de promenade aux Européens.

L'Allée de Quijeveli a de longueur	3,000 P	(974 m 518)
-do- a de largeur	30	(9,745)
L'allée de la douane a de longueur	3,600	(1091,461)
-do- a de largeur	35	(11,369)

Les 4 Rues principales qui vont du Nord au Sud ont 45 Pieds de largeur (14m 618) trois sont bloquées avec les briques de démolition de l'ancien Gouvernement On réparera cette année les 3 allées qui entourent la Place, et la Place elle-même.

Les Rues de traverse ont terme moyen 17 Pieds de largeur (5m 685) elles n'ont jamais été réparées et sont dans une dégradation Totale.

Karikal est très sain, moins chaud que Pondichéry quoique éloigné de la mer de 2/5 de lieue, parceque les vents de terre (Ouest) sont rafraichis par l'eau des rivières et celle des Champs de Neli.

Pour assainir Karikal, il faudrait combler beaucoup de Cloaques qui sont dans l'intérieur de la ville ; la terre qu'il faudrait aller chercher couterait assez chère pour le transport ; il n'est pas accordé de fonds pour cet objet, on en fait Cultiver plusieurs cette année du Côté du Sud près les maisons des Parias.

On a fait élaguer en Septembre & Octobre teus les arbres qui étaient dans l'Est, Le Sud Est et le Sud, parce qu'ils interceptaient l'air dans la mousson du Sud.

Dans le Cahier No. 2 on a indiqué les Rivières et Canaux qui arrosent ce domaine.

Dans la ville de Karikal, il y a 456 Puits.

Il n'y a pas de sources, Les Européens comme les Indiens boivent de l'eau de Puits.

Les Européens boivent de l'eau d'un Puits situé dans l'emplacement appelé le Jardin du Roi à Covil Pottou à $\frac{1}{2}$ lieue de la Ville (*2* Kilometres 2 hectometres).

Cette eau est bonne, mais il faut la filtrer sortant du Puits, parce qu'elle est de Couleur jaunâtre, on va la prendre par charrette qui porte une Pipe que l'on paye 2 fanons (12 Sols).

Les Natifs boivent de l'eau de trois Puits placés au Nord de la ville, cette eau est un peu saumâtre mais non malfaisante, on les a fait nettoyer en Mai étant absolument à sec par la grande sécheresse ; On ne connait pas de moyen pour se procurer de l'Eau que par les Puits, Le 2ème Jour après que le débordement a commencé, les natifs boivent de l'eau de la Rivière, et y viennent faire leurs ablutions, parce que l'eau de la mer s'est retirée. Ils en boivent de Juillet en Janvier. Karikal fournit le ris nécessaire à la consommation de ses habitans ainsi que les légumes et les fruits.

Cette ville fait un très grand commerce de grains avec le Tanjaour; Elle exporte ces grains (Néli en Ris) à Madras, toute la Côte Coromandel et l'Ile de Ceylan.

Elle a de très beaux magasins pour les Ris et Nelis près du bord de la Rivière et dans l'intérieur qui facilitent l'importation & l'exportation.

Il y a 231 Magasins et appentis qui peuvent contenir 3,127 garces de Néli en grenier

1,521 garces de Ris en grenier

3,127 garces de Ris en sacs.

---

(11) Il n'y a point de Bourgs comme en Europe, ou de Paroisses comme dans les Indes Occidentales.

(12) Dans les 108 Aldées qui composent ce territoire, on ne fait aucun commerce, on ne s'occupe que de Culture.

A la grande Aldées (qui comprend Quijéour, Méléour et Polagam) on fait du commerce, on y fabrique beaucoup de toiles appelées Guingam et autres que l'on exporte à la cote de l'Est ; on en expedie aussi aux Iles de France et Bourbon. Toutes ces marchandises s'embarquent à la grande aldée dans des Chelingues qui les transportent sur des navires du pays mouillés sur cette rade qui fait partie de celle de Karikal dans le Sud.

---

(13) Il n'y a qu'une route Royale qui commence dans le Nord après avoir dépassé la Rivière qui sépare le territoire français de Celui Danois ; Elle passe par Pouvam, Le Maganom de Kotcheri et finit à l'entrée de la ville, au commencement de la Rue Poréar dans le Nord.

Cette route est comblée de sable, et il y a plusieurs endroits où il y en a plus d'un Pied.

Elle n'est praticable que pour les bœufs de charge & les charrettes attelées de bœufs; Les Cabriolet tirés par des chevaux ne pourraient pas s'en retirer.

De Karikal pour aller dans le Sud, il faut d'abord traverser la rivière de Vanjiar à Karikal même ; Elle est guéable de Janvier en Juillet, le reste de l'année on passe dans un bateau, il y a 4 ans que le passage était plus dans le nord, mais la rivières en 1822, a fait une ouverture qui a obligé de le porter où il est.

Après avoir débarqué, on prend la route de la grande aldée qui serait assez belle, si elle était bien entretenue ; (on n'a pas eu de fonds cette année pour la réparer, on en a demandé pour 1825).

Après avoir fait environ $\frac{1}{2}$ lieue, on passe la Rivière de Tirmolerasen en bateau (de Juillet à Janvier & le reste de l'année a gué) avant d'arriver à la grande aldée; après l'avoir traversée pour aller au Sud jusqu'à la limite de nos possessions dans cette partie, qui se trouve après l'aldée de concession Vanjiour, il n'y a plus de route c'est à travers une plaine immense inculte que l'on marche, à $\frac{1}{2}$ lieue de la grande Aldée avant d'arriver à Vanjiour on traverse la rivière de Pravadian à gué de Janvier à Juillet, et dans les grands débordemens et pendant l'hiver on passe sur un Catimaron qu'on y établit.

La route de Karikal à la grande Aldée fut faite à la hate en 1823, pour le passage d'un Prince Indien ; autrefois il n'y avait qu'un sentier; Comme elle fut tracée et exécutée à la hâte, c'est un travail à refaire, on porte cette depense à 1,200 Francs (A) .

On a aussi demandé une grande route de Karikal à Ambagaratour en passant par Tirnoular ; cette route traversera le centre de la Colonie de l'Est à l'Ouest et favorisera le transport par bœufs & Charrêtes de toutes nos aldées Nord, Sud et Ouest, ainsi que les Ris & Nélis qui viennent du Tanjaour on estime que cette route coutera 2,460 Francs.

On est d'avis pour faciliter les transports, d'établir deux autres routes qui viennent aboutir à la grande route, Une du Sud allant au Nord jusqu'au point de rencontre avec cette grande route ;

Une autre du Nord au Sud jusqu'au point de Section avec la route centrale.

On croit qu'il sera très difficile de faire une bonne route de la rivière d'Andelar à Karikal, parceque le terrain est entièrement sablonneux parce qu'il n'y a pas de terre à droite, ni à gauche, qu'il faudra l'envoyer chercher fort loin, parcequ'il faudra la bloquer pour la rendre solide, ce qui exigera une très forte dépense.

---

(14) Il n'y a pas de chemins vicinaux ; Pour aller d'une aldée à une autre, les Piétons et les bêtes de charge vont à travers champs.

---

(15) On a indiqué au Cahier No. 2 tous les Canaux qui servent à l'irrigation des terres de ce Domaine, leur utilité, les réparations et les augmentations nécessaires pour la prospérité de la Culture.

Après la tournée qu'on a faite en Juin, on a fait un rapport sur la situation du Domaine, tant par rapport à l'irrigation qu'aux Mirasdars.

On a expédié en Juillet 1824, à M. Le Gouverneur Civil un travail par aldée où l'on a indiqué tous les travaux que l'on croyait nécessaires

---

(A) Cette route a été totalement détruite par les pluies d'octobre on ne peut plus y aller en charrette, il est de toute nécessité de la réparer en 1825 puisque c'est la route publique pour aller dans le Sud ; elle coûtera au moins 3,000 francs à refaire, sans compter les Ponts.

de faire exécuter en 1825, on y a joint un petit Plan indiquant toutes les rivières et Canaux leur source et leur Embouchure.

---

(16) Mêmes observations pour les Ponts que pour les Canaux, dans le travail envoyé, on a fait Connaitre ceux à réparer, ceux à Construire (A).

(17) Il n'y a point de Port; dans un besoin pressant on pourrait faire entrer un bâtiment de 200 Tonneaux dans la Rivière, aux nouvelles & pleines Lunes dans la belle saison.

En Avril 1819, on y a vu entrer un brick Maure de 200 Tonneaux, après avoir fait tout débarquer.

Le Propriétaire avait fait creuser un *Barachois* à l'Embouchure de la Rivière sur le bord septentrionale. Ce navire fut toué à la nouvelle Lune; Il y entra sans toucher; Il y a dematé, Calfaté, donné une forte bande, et y a fait toutes les réparations pour reprendre la mer.

De plus petits batimens pourraient par conséquent y entrer, mais comme il peut arriver que le bâtiment touche sur la barre, il serait dangereux que ces batimens fussent fins.

Tous les batimens maures sont à fond plat et échouent sans danger.

Il y a eu des hivernages où il y avait plus de 100 Tonis de diverses grandeurs dans la Rivière; beaucoup de bateaux Anglais de l'Ile de Ceylan qui attendent la fin de la récolte Carre pour porter avec eux ce Néli qu'ils préferent au Chamba.

La Rivière peut en contenir une plus grande quantité. Ils touchent le fond qui est un sable très fin et forme vase; Les Tonys n'y mouillent pas ordinairement ils s'amarrent à terre; quelques uns mouillent une ancre de bois ou de Pierre à la distance de 3 ou 4 Toises.

On n'a pas vu arriver d'accidens dans la rivière de Karikal depuis la reprise de Possession, et l'on pense que d'après les grands débordemens qui ont eu lieu depuis cette époque, qu'un toni bien amarré y est en sureté toute l'année.

Il n'y a point d'abri, la terre étant unie de tous les Côtés; Les vents qui y pénétrent sont ceux du Sud depuis avril jusqu'en Octobre et Nord d'Octobre en Mars.

(A) Il y a 103 Points ou Ecluses En briques et 9 en bois.

TOPOGRAPHIE

		Pieds	Pouces	
Sur la barre	à mer haute il y avait	5	4	Nouvelle lune le 28 Mai à 8 h 35 m du soir
-do-	à mer basse	3	6	
En Dehors	à mer haute	6	2	
-do-	à mer basse	2	8	
Sur la barre	à mer haute	4	6	
-do-	à mer basse	3	4	1er Quartier le 4 Juin à 2 h 29 m du soir
En Dehors	à mer haute	6	2	
-do-	à mer basse	4	3	
Sur la barre	à mer haute	4	4	
-do-	à mer basse	2	7	Pleine lune le 11 Juin 7 h 57 m du soir
En Dehors	à mer haute	5	2	
-do-	à mer basse	4	4	
Sur la barre	à mer haute	2	3	Dernier quartier le 19 Juin à 10 h 40 m du soir
-do-	à mer basse	1	7	
En Dehors	à mer haute	3	7	
-do-	à mer basse	2	3	
Sur la barre à mer haute		3	6	
Environ 1 Toise en dehors		4	3	
-do-	En dedans	3	6	Nouvelle lune le 23 Sep. à 3 h 86 m du matin
Sur la barre à mer haute		3	"	
	En dehors	3	5	
	En dedans	3	"	
Sur la barre à mer haute		4	3	
En dehors à 1 Toise		6	5	
En dedans	-do-	3	6	1er Quartier le 30 Sep. à 4 h 41 m du matin
Sur la barre à mer basse		3	4	
En dehors	-do-	4	7	
En dedans	-do-	2	8	
Sur la barre à mer haute		3	5	
En dehors à 1 Toise		5	3	Pleine lune le 8 Octobre à 9 h 13 m du matin
En dedans	-do-	3	8	
Sur la barre à mer basse		2	5	
En dehors	-do-	3	2	
En dedans	-do-	3	"	

	Pieds	Pouces	
Sur la barre à mer haute	"	"	
1 Toise en dehors	4	5	
-do- en dedans	2	5	Dernier quartier le
Sur la barre à mer basse	2	"	15 Oct. à 9 h 44 m
En dehors	2	6	du soir.
En dedans	1	10	
Pendant les fortes pluies, l'arcati a sondé la rivière dans 4 Endroits;			Le 18 Octobre 1824
Devant les Magasins à l'ouest où l'on charge, Il a trouvé	15	3	
Devant la barre qui termine la rue du Gouvernement	6	4	
Devant le mat du Pavillon à l'Embouchure	4	5	
Le 26 Octobre, L'arcati sonda sur la barre et il trouva à mer haute	9		Sonde du 26 Octobre
En dehors	12		
En dedans	7	"	
Sur la barre	8	11	Le 5 Novembre
En dehors	11	9	
En dedans	10	8	
Sur la barre	7	9	Le 6 -do-
En dehors	9	10	
En dedans	8	7	
Sur la barre	7	11	
En dehors	9	11	Le 7 -do-
En dedans	8	9	
Le 22 Octobre à la nouvelle lune, la mer a marré dans la rivière	1	5	
Le 29 -do- 1er quartier -do-	"	9	
Le 6 Nov. Pleine lune -do-	1	7	La mer descend de la
Le 13 -do- Dr. quartier -do-	1	5	même quantité
Le 20 -do- Nouvelle Lune -do-	2	5	
Le 27 -do- 1er quartier -do-	1	6	
Le 6 Dec. Pleine Lune -do-	2	5	
Le 13 -do- Dr. quartier -do-	1	10	
Le 17 -do- -do-	2	3	
Le 20 -do- Nouvelle Lune -do-	2	7	
Le 28 -do- 1er Quartier -do-	3	7	

Le 15	Novembre 1824	La barre très forte	Pendant ces 10 Jours les Chelingues, ni les Catimarons n'ont pu aller en rade, La barre étant très forte; c'est le 28 Octobre que la mer a été la plus mauvaise.
Le 16	-do-	-do-	
Le 8	Décembre	-do-	
Le 16	-do-	-do-	
Le 17	-do-	-do-	
Le 19	-do-	-do-	
Le 25	-do-	-do-	
Le 26	-do-	-do-	
Le 27	-do-	-do-	
Le 28	-do-	-do-	

Les nouvelles et Pleines lunes, la Mer est Pleine à 9 heures du matin et basse à 3 heures du soir dans la Rivière.

Tonis dans la rivière de Karikal.

Le 1er Octobre	néant	La majeure partie de ces tonis était des Anglais de l'Ile de Ceylan qui sont partis en Novembre et Décembre, les uns chargés de Néli ou ris / Carre les autres vides.
Le 1er Novembre	72	
Le 1er Décembre	36	
Le 31 -do-	23	

CAHIER No. VIII - POPULATION

(1) La Population Européenne est si petite que l'on n'a pas cru nécessaire d'établir des Etats conformes aux modèles No. 1 et 2.

Européens français	17 homs.	25 Fems.	9 Gars.	17 filles	Total 68
-do- Etrangers	2	1	1	4	-do- 7
Gens à Chap. ou Topas	5	6	16	8	-do- 35
Population dite Européenne	24	32	26	29	110

Il y a 2 Personnes qui font le Commerce 1 Ancien officier qui vit de sa retraite Et 1 Européen natif de Karikal qui possède quelques Vélis de terre dans la Plaine de Quijévéli qu'il a afferme à des natifs.

Il y a eu 3 Mariages Européens pendant l'Année.

Il y a 25 Personnes mariées au 31 Décembre 1824.

Il y a 5 Célibataires au dessus de 30 ans, homs. Fems.

Un Européen Célibataires possède 11 Vélis de terre.

Dans la ville de Karikal, les Européens possèdent quelques morceaux de terre dont ils font des Jardins ; Ils ont aussi quelques maisons ; toutes les terres des aldées appartiennent aux Natifs, à la Charge par eux de donner la moitié du produit au Roi.

(2) Les Aborigènes libres ou les natifs du Pays forment la population de ce Domaine.

Ils sont divisé en deux Classes les Natifs gentils, et les natifs Musulmans.

Il est très difficile d'avoir un Recensement exact de la population des natifs, parcequ'ils ne tiennent point de Registre pour les naissances, ni pour les morts ; qu'ils ne veulent déclarer, ni les morts, ni les naissances par esprit de superstition.

(3) Cet article est le même que le No. 2 tous les hommes de Couleurs sont les natifs.

(4) Il y a bien des Indous qui portent le nom d'Esclaves d'après les mirasdars, mais ils ne sont pas reconnus comme tels par le Gouvernement français, parceque tous les Indiens naissent libres.

Ils portent le nom d'Esclaves, parceque dans le tems de la chereté des grains (comme en 1824) ou quand il y en a peu, ils se vendent à un mirasdar pour la modique somme de 2 Pagodes Portenoves (14 francs) et souvent pour une.

Ils sont Esclaves de nom, tant qu'ils n'ont pas remboursé la somme qu'on leur a avancée, mais dès qu'elle est payée, il sont maîtres de leur volonté. L'indolence de l'Indien est si grande que celui qui s'est vendu une fois, gagne rarement de quoi à payer ce qui lui a été avancé.

La nourriture journalière de l'Indien est du ris toute l'Année qu'il assaisonne quelque fois avec des légumes force Piment et font ce qu'on appelle *Cari* (Les vrais gentils ne mangent rien de ce qui à vie) d'autre fois ils mêlent le ris avec du Poisson frais, du Poisson Salé (Carvatte).

Sa nourriture varie très peu, il boit l'eau de Ris qui a été cuit qu'on appele *Cange*.

En général le gentil ne vit que de végétaux; Il n'y a que les Natifs devenus chrétiens, les Parias gentils et chrétiens qui mangent de la viande, du Poisson etc. Le vêtement du Natif est une toile blanche qui lui enveloppe le corps en forme de draperie, une Ceinture aussi de toile fine qui lui ceint les reins, tombe jusqu'aux genous et une toque blanche ou de Couleur sur la tête.

Les Indiens peu aisés n'ont que la ceinture avec ou sans toque.

Les Pauvres et autres basses classes n'ont qu'un petit morceau de toile qui cache l'organe de la génération.

Les femmes ont une toile de Couleur (Pagnes) qui leur couvre tout le corps passant de l'Epaule droite sous l'aisselle opposée; Les femmes aisées ont en outre une espèce de Jupe.

Les Musulmans Indous se nourrissent à l'Européenne mangent de la viande, du Poisson, aussi sont-ils en général bien constitués.

Ils s'habillent de la même manière que les gentils.

Le Salaire ordinaire du Couli Cultivateur est de $\frac{1}{2}$ à 1 fanon par jour. Le salaire d'un ouvrier Natif dans la ville est de 1 à 2 fanons par jour.

Population de Karikal en 1791

Hommes	8,827	TOTAL de la population 26,685
Femmes	10,198	
Garçons	3,973	
Filles	3,104	
Esclaves	583	

POPULATION DE KARIKAL, A LA REPRISE DE POSSESSION

en 1817 d'après le recensement des Anglais

Hommes	9,331	
Femmes	10,280	Total de la Population
Garçons	3,690	27,017
Filles	3,716	

Population de Karikal en 1819

Hommes	9,818	
Femmes	10,990	Total de la population
Garçons	3,986	28,136
Filles	3,342	

Population des Indous pour 1823

Qualité de la Caste	Homs.	Fems.	Gars.	Filles	Total	Observations
Brames	535	575	228	213	1,151	Si à la Population Indou portée dans ce tableau à 33,176 Personnes on ajoute celle dite Européenne qui est de 110 on aura pour la Population générale du Domaine 33,286.
Malabars Chrétiens	619	790	330	253	1,991	
Malabars Gentils	7,316	7,598	2,961	2,345	20,220	
Musulmans ou Choulias	1,344	2,399	702	639	5,084	
Parias Chrétiens	317	336	167	118	938	
Parias Gentils	1,242	1,165	542	442	3,391	
	11,373	12,863	4,930	4,010	33,176	

RECENSEMENT de la population blanche et gens à Chapeau de l'Etablissement de Karikal au 31 Décembre 1824

Le Nom des Maganoms	au dessous de 14 ans		de 14 à 60 ans		au dessus de 60 ans		Total		OBSERVATIONS
	Gars.	Filles	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	
KARIKAL	7	14	20	33	3	6	30	53	2 hommes et 3 Filles Célibataires
Grand'Aldée	,,	,,	2	,,	,,	,,	2	,,	
Tirnoular	,,	,,	,,	,,	,,	,,	,,	,,	En 1824, Il y a eu
Nellajendour	,,	,,	,,	,,	,,	,,	,,	,,	1 mariage Européen TOTAL
Nédougadou	,,	,,	,,		,,	,,	,,	,,	2 mariages de gens à chapeaux 3 mariages
Kotchéri	,,	,,	,,	,,	,,	,,	,,	,,	Il y a 14 Européens mariés
TOTAL	7	14	22	33	3	6	32	53	-do- 2 Veufs
Gens à Chap.	2	5	17	9	2	3	21	17	-do- 5 gens à Chap. mariés
									-do- 4 Veufs
Popu; Blanc. et gens à Chap.	9	19	39	42	5	9	53	70	Total 19 hommes mariés 6 Veufs 25 mariés et Veufs
									Total Général de la population dite Européenne 123 Personnes

ETAT nominatif par famille de la population blanche de Karikal au 31 Décembre 1824

Messrs. Dames	Hom.	Fem.	Gar.	Filles	OBSERVATIONS
Cordier	1	1	1	,,	Administrateur
Grégoire	1	,,	,,	,,	Curé missionnaire
Bourcet	1	,,	,,	2	Capitaine Commandt. les Cypahis
James	1	1	,,	,,	Commis de marine off. de Contrôleur
Viollette	1	1	1	,,	1er assesseur au Tribunal de 1ere Instance
Moustoir	1	,,	,,	,,	Célibataire agé de 60 ans off. de port
Négrin	1	1	,,	4	Officier de santé de 3ème classe
Blin	1	1	,,	,,	Sous Lieutenant dans les Cypahis
De Fontaine	1	1	,,	1	Greffier du Tribunal de 1ère Insce. notaire
St. Pourçain	1	1	,,	,,	Commis Extraordinaire de Marine
Advelle	1	1	1	1	-do-
Le Pouliquen	1	1	1	3	Ancien marin fait le commerce des grains etc.
Gauthier	1	1	,,	,,	Ancien militaire vit d'1 retraite payée par les Anglais
Moulin	1	1	,,	4	Ancien Capitaine de Commerce, fait le Commerce
Faciole	1	1	,,	,,	Capitaine de Commerce Naviguant
Narbery	1	,,	,,	,,	Célib. Prop. de maisons & terres
Sicé	1	,,	4	,,	Commissaire Juge de Police
Royer	1	1	,,	,,	Anglais demeure ici avec sa famille
Bouché	1	1	,,	,,	fait les voyages de Colombo
Me Veuve Gay	,,	1	,,	,,	Demeure chez son gendre M. James
Me Veuve Ocdam	,,	1	,,	,,	Demeure chez son fils M De Fontaine
Me Veuve Mercier	,,	1	,,	,,	Demeure chez son frère M. Viollette
Me Defries	,,	1	1	1	Demeure chez son beau frère M. Gauthier
Mme V. Viollette	,,	1	,,	2	Demeure chez son gendre M. St. Pourçain
Me Vve. Gantz	,,	1	,,	,,	Demeure chez son beau frère M. Pouliquen
Me V. Cammia	,,	1	,,	,,	Demeure avec sa sœur Mlle Laforgue
Me V. Petit	,,	1	,,	,,	a une Subsistance du Gouvernement
Me V. Cormier	,,	1	2	2	vit d'aumônes
Me V. Brindel	,,	1	,,	1	a une subsistance du Gouvernement
Me Vve. Liquestein	,,	1	,,	,,	Danoise vit d'une pension de son Govt.
Mlle Laforgue	,,	1	,,	1	Vit de ses rentes
Dlles Métayer	,,	,,	,,	2	ont une subsistance du gouvernement
Delles Rodriguez	,,	,,	,,	2	-do-
Mlle Viollette	,,	,,	,,	1	Demeure chez son frère M. Viollette
Total à Karikal	19	25	11	28	
Grand aldée	,,	,,	,,	,,	
Isaia	1	,,	1	,,	Arménien brocanteur
Total Général	20	25	12	28	Total 85 Personnes

population
bre 1824

SERVATIONS

teur
onnaire
Commandt. les Cypahis
marine off. de Contrôleur
ur au Tribunal de 1ere Instance
agé de 60 ans off. de port
santé de 3ème classe
enant dans les Cypahis
Tribunal de 1ère Instce.
notaire
xtraordinaire de Marine
-do-
in fait le commerce des grains etc.
itaire vit d'1 retraite payée par les Anglais
bitaine de Commerce, fait le Commerce
le Commerce Naviguant
). de maisons & terres
re Juge de Police
neure ici avec sa famille
ages de Colombo
ez son gendre M. James
ez son fils M De Fontaine
ez son frère M. Viollette
ez son beau frère M. Gauthier
ez son gendre M. St. Pourçain
ez son beau frère M. Pouliquen
vec sa sœur Mlle Laforgue
istance du Gouvernement
nes
stance du Gouvernement
d'une pension de son Govt.
entes
sistance du gouvernement
-do-
ez son frère M. Viollette

rocanteur

ersonnes

XI MOUVEMENS DE LA POPULATION DE L'ETABLISSEMENT DE KARIKAL PENDANT L'EXERCICE 1824

Noms des Maganoms	Naissances		Mariages	Décès				Nombre des Emigrés				Nombre des Immigrés				Observations
	Garçons	Filles		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	
Mouvemens de la Population des Natifs																Mouvemens de la Population Européenne et Gens à Chapeau
1er Trimestre Karikal	92	105	76	47	58	16	25	3	4	3	5	32	28	15	8	
1er Trimestre Tirnoular	4	12	4	4	2	2	3	6	5	1	1	14	10	4	4	
1er Trimestre Nellajendour	25	19	7	13	10	6	4	2	2	2	1	6	4	3	2	
1er Trimestre Nedougadou	24	20	7	10	6	9	5	1	2	1	1	2	3	2	2	
1er Trimestre Kotchéri	27	18	6	10	8	„	„	6	5	4	3	10	9	1	1	
Total du 1er Trimestre	172	174	100	84	84	33	37	18	18	11	11	64	54	25	17	
2ème Trimestre Karikal	82	103	131	98	46	55	89	8	7	4	5	24	22	8	7	1 Mariage d'un Européen
2ème Trimestre Tirnoular	27	23	27	20	23	17	5	6	5	1	3	3	1	1	1	1 Décès id. — id.
2ème Trimestre Nellajendour	28	21	14	14	8	7	5	10	8	3	5	20	14	8	9	
2ème Trimestre Nedougadou	18	11	49	6	9	4	3	12	14	4	6	33	20	15	12	
2ème Trimestre Kotchéri	17	11	18	6	4	4	3	6	5	4	3	2	2	4	3	
Total du 2ème Trimestre	172	169	239	144	90	87	105	42	39	16	22	82	59	36	32	
3ème Trimestre Karikal	95	110	44	44	45	37	34	32	29	13	13	11	14	10	7	1 Mariage d'un homme à chapeau.
3ème Trimestre Tirnoular	23	35	15	50	28	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	
3ème Trimestre Nellajendour	21	22	„	5	7	8	7	„	„	„	„	3	8	3	2	
3ème Trimestre Nedougadou	25	20	5	30	10	5	4	„	„	„	„	„	„	„	„	
3ème Trimestre Kotchéri	22	15	„	8	4	1	„	2	1	„	„	2	2	1	„	
Total du 3ème Trimestre	186	202	64	137	94	51	45	34	30	13	13	16	24	14	9	
4ème Trimestre Karikal	113	131	10	98	105	41	42	11	10	4	8	8	5	3	7	1 Naissance d'un garçon européen
4ème Trimestre Tirnoular	7	4	„	2	9	„	„	9	8	7	2	„	„	„	„	1 id. d'une fille „
4ème Trimestre Nellajendour	7	4	23	6	5	1	„	14	13	6	3	„	„	„	„	1 Décès id. id.
4ème Trimestre Nedougadou	8	2	„	1	„	2	1	5	6	1	2	1	„	„	„	1 Naissance d'une fille de couleur
4ème Trimestre Kotchéri	6	8	„	7	4	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	1 Mariage d'un homme à chapeau
Total du 4ème Trimestre	141	149	33	114	123	44	43	39	37	18	15	9	5	3	7	
Total général des 4 Trimestres	671	694	436	479	391	215	230	133	124	58	61	171	142	78	65	
Mouvemens parmi les Européens et Gens à chapeau																
Européens	1	1	1	1	„	„	1	„	„	„	„	„	„	„	„	
Gens à Chapeau	„	1	2	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	
Total Général	672	696	439	480	391	215	231	133	124	58	61	171	142	78	65	

Total des naissances 1365 } 50
Total des morts 1315 }
Total des Emigrations 376 } 80
Total des Immigrations 456 }

âmes
En plus pour la population 1824, 130

Karikal Le 5 Février 1825
Le Capitaine de Vaisseau chargé du Service
Jh. Cordier

ETAT nominatif par Famille de la population des gens à chapeaux à Karikal à l'époque du 31 Décembre 1824

Noms	Hs.	Fs.	Gs.	Filles	Observations
Clément	1	,,	1	1	Ancien Militaire, à une Subsistance du Gouvt.
Féreira	1	,,	3	1	-do- -do-
Gaudart Frères	2	,,	,,	,,	L'ainé fait des requêtes p. les natifs
Stalhmann	1	1	1	3	Maitre de langue Anglaise
Antonio de Santo	1	,,	,,	,,	Ancien Militaire, à 1 Subsistance
Paul	1	,,	,,	,,	Fait des requêtes p. les Natifs
Pierrenet	1	,,	,,	,,	Fait les voyages à Colombo & Madras.
Charles Lopin	1	1	,,	,,	Ménétrier
Felix Julien	1	,,	,,	,,	Horloger
Fernandez	1	,,	,,	,,	Domestique
Bernard Cottin	1	1	,,	,,	Ménétrier
Honoré	1	,,	1	,,	Domestique
André	1	1	,,	1	Cuisinier
Pascal	1	1	,,	,,	Orfèvre
Veuve la boissière	,,	1	,,	,,	à une subsistance du Gouvt.
Vve Willisteck	,,	1	,,	,,	-do-
Vve Pascal Mendez	,,	1	,,	,,	-do-
Vve St. Fidèle	,,	1	,,	,,	-do-
Brigitte	,,	,,	,,	1	Danoise, demeure Ches Me Vve Liquesteen

RECAPITULATION

TOTAL de la Population blanche au 31 Décembre 1824 85 Personnes

-do- des gens à Chapeau -do- 38 -do-

Total général de la population dite Européenne 123 Personnes

CAHIER No. IX — MILICE

Troupes Indiennes Infanterie

(1) Il n'y a point de milice dans cet Etablissement.

Il a 1 Compagnie de Cypahis composée comme suit :

1	Capitaine Commandant	Européen	
1	Lieutenant détaché à Pondichéry	-do-	
1	Sous Lieutenant	-do-	
1	Soubedar	Officier Indien	
1	Gémédar	-do-	TOTAL
1	Sergent Major	Cypahis	de l'effectif
4	Sergents	-do-	89 hommes
1	Caporal fourrier	-do-	
3	Caporaux	-do-	
8	Appointés	-do-	
2	Tambours	-do-	
56	Fusiliers	-do-	
4	Enfants de troupe	-do-	

Il y a 12 Cypahis à la grande Aldée, 4 dans chacun des Maganoms de Tirnoular, Nellajendour, Nedougadou et Kotchérie.

Ils sont envoyés dans ces districts pour le maintien de la Police; Le reste fait le service de la Place qui est très fatiguant. parceque l'on emploi les Cypahis dans les Magasins de Nélis du Roi, dans les Chelingues qui vont en rade porter du Ris et du Néli à bord des Navires; dans les batimens qui transportent les grains du Roi à Pondichéry, afin de surveiller et empêcher qu'on ne trompe.

Les Cypahis sont habillés en drap vert, avec les revers rouges, Pantalon blanc en toile du Pays. Le Sakhan leur armement est le fusil et le Sabre,

---

CAHIER No. X — AGRICULTURE

(1) On Cultive dans ce domaine en Céréales le Nély Carré (Ris rouge) Le Nely Chamba (Ris blanc)

Le nom des Instrumens aratoires employés à la Culture du Nély Carre & Chamba, le prix de chacun; Le nombre d'hommes d'animaux.

Le Total de la dépense (76 francs 58 Centimes) pour mettre en rapport 1 Véli de terre à Néli Chamba ou Carre.

La recette moyenne d'un véli Chamba; Le revenu net du Mirasdar.

La recette moyenne d'un Véli Carre; La part du Roi, celle du Mirasdar et du sous habitant.

Le Revenu net du Mirasdar et du sous habitant comme à la Page.

Le nom des diverses espèces de Néli Carre & Chamba l'Epoque des semailles.

Le Nombre de jours nécessaire pour la transplantation des jeunes Plantes de Néli Carre & Chamba.

Le nombre de mois depuis les semailles jusqu'à la Récolte des Nelis Carre & Chamba.

Les notions sur les divers procédés de la Culture du Néli Carre & Chamba qui se transplante, et la manière de Cultiver le Néli qui ne se transplante pas.

On Cultive aussi comme Céréale, les menus grains qui servent à la nourriture de hommes.

Le Nom des Instrumens aratoires employés à la Culture d'un Véli de menus grains, le prix de chacun, Le nombre d'hommes et d'animaux nécessaire à cette culture. Le total de la dépense (169 francs 49 centimes) pour mettre en rapport 1 Véli de Natchini ou Kéjévaragou grain très recherché par les Indiens.

La Recette moyenne d'un Véli de Natchini
La part du Roi celle du sous habitant et du Mirasdar
Le Revenu net du Mirasdar et du sous habitant.

La Dépense, la Recette et le Revenu net du Mirasdar et du sous-habitant pour la Culture d'un Véli de menus grains en Gingeli.

Tableau indiquant le nom des diverses espèces de menus grains qui se cultivent dans le territoire.

L'Epoque des semailles.

Le nombre de mois depuis les semailles jusqu'à la coupe des menus grains.

Le nom des menus grains Cultivés dans ce Domaine.

Le produit moyen d'un Véli de chaque espèce.

Les frais de Culture par Véli.

Le Revenu net du Laboureur en monnaie du Pays et en francs.

L'Etat estimatif de la dépense et Recette d'un mas au 100 Coujis Cultivés en chanvre dans les terres à menus grains.

Le bénéfice du Cultivateur (20 francs 53 Centimes) par 100 Coujis mis en rapport en chanvre.

(2) On ne Cultive pas ici de légumes secs dans les champs.

Les Européens en font Cultiver dans leurs Jardins, dans les mois d'Octobre ; Novembre, Décembre & Janvier époque ou les grandes Chaleurs sont passées, mais ces légumes sont consommés chaque jour, et on ne peut en avoir comme Provisions.

(3) Le Ris forme les vivres de ce Pays étant la nourriture principale du Natif.

(4) Dans le Cahier No. 5 on a donné le nom de tous les arbres fruitiers qui se cultivent ici, mais on n'a pu encore obtenir de Renseignemens positifs sur la dépense et la Recette des arbres fruitiers.

Le nom des instrumens aratoires pour la Culture des terres à Jardinage, Le prix de chacun; Le nombre d'hommes et d'animaux nécessaire pour Cultiver 1 Véli de terre potagers en Racine appellée Imbouraver ou Garance, Le Total de la dépense (1,194 francs 67 centimes) La Recette moyenne d'un Veli en Imbouraver. Le bénéfice net du Cultivateur (205 francs 33 C).

Un Etat de la dépense, Recette et du bénéfice du Cultivateur qui met en rapport 100 Coujis en Caroné, espèce de pomme de terre acre.

La Dépense, la Recette et le Revenu net du Laboureur qui cultive 100 Coujis en bananes, cette dépense est pour 3 ans (on Cultive quelque fois les bananiers dans les terres à Menus grains).

Etat de la dépense, Recette et Revenu net du Cultivateur pour 100 Coujis Cultivés en Tabac (Cette plante se cultive communément dans les terres potagères).

Etat de la Dépense, Recette et revenu net du Cultivateur pour 100 Coujis de terre plantés en Canne à sucre (on cultive souvent dans les terres à Nely).

Le nom de chaque espèce de Jardinage Cultivé dans cette possession et des diverses Cultures qui peuvent avoir lieu dans les terres potagères.

Le produit moyen d'un mas.

Les frais de Culture pour un mas.

Le Revenu net du Laboureur en monnaie du Pays et en francs.

Le nom des diverses espèces de Jardinage appelées Sornadayour.

L'Epoque des semailles ou de la plantation.

Le nombre de mois depuis les semailles à la Coupe.

Etat estimatif de la Dépense, Recette et du revenu net d'un mas ou 100 Coujis de betel Cultivés dans les terres à menus grains.

(5) Il n'y a point de Cacaotiers.

(6) On ne Cultive pas le Café.

(7) La canne à sucre se cultive pas dans cette possession ;

(8) Les Cultivateurs de bétel en plantent un peu dans leurs Jardins (voir [*infra*])

Toutes les Epiceries que l'on exporte de ce Pays, sont les Ingrediens qui servent au cari des Indiens, comme Poivre, Piment, une espèce de Tamarin appelé Karcapli, Coriandre, Canelle, Oignon et Ail. Tous ces Ingrediens arrivent des Aldées Anglaises, excepté le Poivre qui vient de la Cote Malabar, ou de la Côte de l'Est qui est long & d'une qualité inférieure à Celui de la Cote Malabare.

On indique le produit moyen d'un mas ou 100 Coujis en Piment Oignon et Ail, les frais de Culture et le revenu net du Laboureur.

(9) Les Bœufs, buffles et autres Animaux quadrupedes se nourrissent de la Paille de Néli et d'herbes qu'ils paissent dans les Champs, quelquefois on leur donne du son de Néli.

La basse Cour se nourrit ordinairement de Néli & de Ris Pilé. Le Cambou est une espèce de Menus grains qui engraisse bien les volailles mais il est rare et cher dans ce Pays.

Les Canards, Oies et Dindes se nourrissent avec le son du Néli.

On a indiqué le produit moyen d'un Véli en Cambou, les frais de Culture et le Revenu net du Laboureur.

(10) Il n'y a point ici de Prairies, on ne Cultive point d'herbes pour le fourrage des Animaux, ainsi qu'on la dit plus haut, les quadrupèdes se nourrissent de la paille du Nély et d'herbe fraiche, on donne du son à ceux qui sont attelés aux Charrettes et aux Voitures.

(11) On ne Cultive aucune substance Aromatique gommeuse médicinale et Résineuse.

Les Mestris ou Médecins natifs, ont bien quelques Végétaux qu'ils emploient dans leurs traitemens, mais dont la propriété n'est pas reconnue par nos Médecins.

(12) Les substances oléifères sont, le Palmachristi ou Ricin. L'Elipé Le Gingeli, Le Cocotier, Le Margaussier Le Pinacoté. Tous ces arbres et arbrisseaux sont fort rares dans ce Pays: Les Mirasdars ne s'occupent pas de leur Culture, parceque les arbres dans les premières années demandent beaucoup de soin étant nécessaire de les arroser tous les jours; Le Laboureur de ce Domaine ne connait que la Culture du Néli.

On va faire une Pépinière d'Elipé dans le Jardin du Gouvernement.

(13) La feuille d'Indigo est fort rare ici, Elle ne s'y Cultive que depuis deux ans ; les Cultivateurs ne savent pas encore que pour l'*Anil* il faut une terre légère, melée de sable qui conserve l'humidité, et qu'une terre glaise ou toute sablonneuse ne convient pas à cette Plante. Il y a 1 Indigoterie en activité cette année qui appartient au Régisseur, Deux autres s'achevent dans l'aldée Pouvam appartenant à deux Etrangères résidant à Trinquebar; Ces trois manufactures engageront nos Cultivateurs à s'occuper de la Culture de la feuille d'Indigo.

Voir le produit moyen d'un mas, les frais de Culture et le Revenu net du Laboureur en monnaie du pays et en francs. On Cultive également l'Imbouraver (Garance) Racine qui sert à teindre en rouge.

On a indiqué la dépense, la Recette et le bénéfice du Cultivateur pour 1 Véli semé en Imbouraver.

Les autres Racines qui servent à teindre en rouge ne se cultivent pas dans ce Domaine.

(14) On ne cultive pas de Coton dans les champs; cette Plante se trouve dans les Jardins des Européens, mais en petite quantité.

Il y a un petit arbrisseau appelé Ilevé qui donne du Coton, dont on se sert pour les Oreillers, c'est une espèce de Ouate, cet arbrisseau est rare.

On a indiqué le produit moyen d'un mas Cultivé en Coton. Les frais de Culture et le revenu net du Laboureur en francs.

(15) Les Mirasdars ne font pas la Culture du Tabac dans les Champs; Ils en Cultivent dans les Jardins de leurs maisons pour leur consommation.

On a indiqué la Dépense la Recette et le bénéfice du Cultivateur pour 100 Coujis semés en Tabac.

(16 à 29) Ces articles sont nuls dans ce Domaine parcequ'il n'y a pas d'Etablissement ruraux.

Il y a 1 Indigoterie dont on n'a pu encore avoir des renseignemens sur les batimens, usines, machines, instrumens et ustensiles.

N'ayant pas d'Etablissement rural, on a rien à indiquer pour ces articles.

Prix des Instrumens aratoires qui sont employés dans ce domaine pour la Culture d'un Véli de Terres à Nély

		Chacras	*Fs.*	*Cas.*
1	Charrue	,,	1	80
1	Soc ou Coutre (A)	,,	,,	80
1	Joug, en malabar Négatadie	,,	,,	80
1	Cuir pour attacher le joug à la charrue	,,	,,	40
2	bordes (Poutancayers) pour attacher les bœufs au joug	,,	,,	20
1	Petit bâton avec une aiguille de fer au bout pour piquer les bœufs	,,	,,	5
1	Pioche pour bêcher la terre (mamouti)	,,	4	,,
1	Panier à pomper l'eau avec 4 cordes en caire Il faut 2 hommes	,,	1	,,
2	Anneaux en fer au bas de la Pioche pour lier le bois avec le fer	,,	,,	80
4	Fers pour fortifier le Panier à pomper	,,	1	,,
2	Paniers de Rotin pour porter de la terre	,,	,,	80
1	Planche appelée Parambou pour niveler les champs	,,	5	,,
1	Faucille	,,	,,	80

(A) Le soc à 11 Pouces de long 3 lignes d'Epaisseur en dedans et 2 lignes au bout

2	Vans pour les Nélis ce sont de petits paniers de rotin	„	1	„
2	Bœufs pour trainer la charrue valeur 10 chacras, Ces bœufs servent ordinairement 5 ans pour chaque année	2	„	„
10	Galons de semailles	5	„	„
2	Pièces de Toile, dont 1 pour le Couli Paria et l'autre pour sa femme, elles valent	1	8	„
	Total de la Dépense	10	4	65

Détail de frais de Coulis pour les Nattangals.

Pour semer 10 Galons de semailles, il faut 160 coujis de terres; Pour rendre cette terre bourbeuse il faut lui donner 6 Labours à 3 Coulis chaque ou 18 Coulis; on paye chaque couli par jour 3 petites mesures deNéli qui valent 9/32me Gros fanons de Madras & pr. 18 „ 5 10

Préparation des 160 Cougis destinés aux Nattangals.

On laisse les champs bourbeux jusqu'au 15ème jours ensuite on mouille les semailles pendant 3 jours pour les faire germer ; Pour labourer ces 160 Coujis le 16ème jour on ne donne qu'un labour avant d'y semer.

Pour enlever les mauvaises herbes pour les niveler [avec] le Parambou, pour y mettre de l'eau, pour y semer, pour ôter l'eau pour en remettre le 3ème jour, il faut employer 10 Coulis à 9/32 Gros fanon de Madras par jour, cela donne pour les 10 Coulis „ 2 140

Préparation d'un Véli de terre à Nely Chamba la transplantation, les Coulis employés à ces divers travaux.

Pour travailler 1 Veli de terre à Néli, à raison de 40 Coujis par jour pour 1 Couli ; pour rendre ce Véli

à transporter	11	2	55

Report	11	2	55
bourbeux ; pour y mettre de l'eau pour faire les bords, les creusemens, les Regares d'Eau, ou petits Canaux appelés Canivachial, Pour arracher les jeunes Plantes de Neli des Nattangals et pour 3 labours à ce Véli à raison de 50 Coulis pour chaque labour ou 150 Coulis que l'on paye 9/32ème gros fanon par jour pour tous ces ouvrages	4	2	30
Pour replanter dans 1 Veli les jeunes Plantes des Nattangals, Il faut employer 50 Coulis qui a 9/32 chaque font	1	4	10

Dépense ponr un Véli de Néli Chamba

Pour mener paître les bœufs, pour enfoncer les mauvaises herbes dans le fond de la terre bourbeuse, pour placer les Paquets de Néli de Nattangals aux endroits fixes et pour divers autres petits travaux on emploi 150 Coulis à moitié paye, 1 mesure et demie de Néli à chacun ou en argent 9/64ème gros fanon de Madras ce qui fait	2	1	15
Pour arracher les mauvaises herbes, pour arroser ce Véli, pour en retirer l'Eau pour divers autres petits ouvrages, il faut employer 40 Coulis à 3 mesures de Néli Chaque, ou en argent 9/32 G. F. de Madras ce qui donne	1	1	40
Pour faire trainer le Char, surveiller l'arrosement et la décharge des eaux, il faut employer à peu près 15 Coulis à 9/32 l'un, font	,,	4	35
Total de la dépense depuis le labourage de Nattangals à la Coupe, y compris les Instrumens de Labour 76 Francs 58 Centimes ou	20	5	25

On prend 160 Coujis de terre pour semer 10 Galons de semailles.

Si le Mirasdar à 4 Charrues, Le 1er Jour qu'il commence à travail, il laboure les 160 Coujis à raison de 40 Coujis par Charrue ou par Couli, Le 2ème jour il laboure également les 160 Coujis.

Il laisse la terre se reposer pendant 3 jours pour que les mauvaises herbes pourrissent.

La terre a été mouillée et rendue bourbeuse pour les 2 premiers labours.

Le 6ème on laboure les 160 Coujis

Le 9ème -do-

Et le 14ème veille des semailles on donne 2 labours aux 160 Coujis

Le 15ème on seme, Il y a 6 Pouces d'Eau dans les Nattangals.

Recette présumée de la récolte d'un veli de Neli chamba quand la dépense est faite d'après le Tableau ci-contre montant à 76 Fr. 58 C. ou 20 chacras 5 fanons 25 Caches.

1 Veli de Néli Chamba	1ère	qualité rapport ordinaire	300	„	„
-do-	2ème	-do-	200	„	„
-do-	3ème	-do-	150	„	„
-do-	4ème	-do-	100	„	„
		Total	750	„	„

En prenant le $\frac{1}{4}$ de 750 Galons on a 187 Galons 6 Markals pour terme moyen du rapport des 4 qualités du Néli.

Il faut déduire pour les frais généraux 14 galons 8 markals pour Cent, ce qui donne pour un Véli 27 Galons et 6 Markals. 27 6 „

Sur les 160 Galons restans, la moitié au Roi 80 „ „

Sur les 160 Galons à 30 p % terme moyen pour le Cultivateur 48 „ „

Sur les 160 Galons à 20 p % pour le Mirasdar 32 „ „

Total de la récolte d'1 véli Chamba 187 6 „

OBSERVATIONS

On a supposé ci dessus en accordant 48 p % au Cultivateur que le Mirasdar fesait travailler ces terres par des Coulis ; mais s'il cultive lui même soit avec sa famille, soit avec ses esclaves, alors il lui revient 80 Galons comme au Roi. En estimant le Néli à 4 fanons et ½ le Galon (la garce à 32 PP) Cela donne la somme de 36 Chacras, déduisant les frais de Culture 20 ch. 5 f. 25 C. il reviendra net au Mirasdar tous frais defalqués 15 Ch. 4 F. 135 C. ou 57 francs 81 Centimes.

On a vu ci dessus que la part du Cultivateur est de 48 Galons quand le Mirasdar lui donne ces terres à Cultiver ; Ces 48 Galons à 4 fanons ½ Chaque font 21 Chacras 6 fanons; Il faut déduire les frais de Culture 20 Ch. 5 f. 25 C. Il restera net pour la part du sous habitant 1 Ch. 135 Caches ou 4 francs 4 Cens.

Il faut observer que la famille du sous habitant, Garçons, femmes, filles travaillent comme des Coulis que chacun gagne sa journée, ce qui est à diminuer sur la dépense de frais de Culture 20 Ch. 5 f. 25 C.

Le Cultivateur travaille aussi à la Culture des menus grains, à celle du Jardinage, sa famille l'aide dans ces divers travaux de Culture et gagne sa vie; Dans l'hiver les malheureux pilent du Neli, si les terres affermées aux sous habitans par les Mirasdars ne leur donnent pas une bonne recolte (comme celle Chamba de 1824) Alors ils font des dettes ; si au contraire la récolte est bonne (comme en 1823) et le prix de 25 à 30 PP la garce de Neli; ils font un bénéfice raisonnable. Il en est de même du Mirasdar, quand il a une mauvaise récolte, il emprunte à 12 p % ou hypothèque ces terres. Le Terme moyen de la récolte Chamba d'un Véli est de 187 Galons 6 markals.

Le rapport d'un Véli est à un hectare comme 2,671 est 1,000 ainsi puisqu'1 Veli donne 187 G. 6 M, 1 hectare rapporte 70 G. 2 M. 7018/2671.

Le Revenu du Cultivateur travaillant 1 Veli avec sa famille est de 80 Galons estimés 57 F 81 Centimes ; Le rapport du Véli à l'hectare étant de 2,671 à 1,000 l'hectare donnera au Cultivateur 21 Francs 64 Centimes 966/2,671ème.

ETAT de la dépense et Recette d'un Veli de Néli Carre et Cadapou dans ce domaine

Ch. Gfs. C

Les Nélis Carré et Cadapou se Cultivent dans les Terres Rizière de 1ère et 2ème qualité.

Les frais de Culture sont les mêmes que ceux des Vélis Chamba et Pisanom, C. à dire à				20 5 25
Lorsque la Pluie et l'Eau des Rivières favorisent la Culture du Néli Carre un Véli rapporte terme moyen comme suit.	G	M	M	
Le produit moyen d'un Veli de 1ère qualité	300	„	„	
-do- de 2ème	200	„	„	
TOTAL des deux qualités	500	„	„	
En prenant la moitié on a p. terme moyen	250	„	„	
Il faut déduire				
Les frais généraux à 14 Galons et 8 markals pour Cent	36	8	„	
La part du Roi 139 fr. 38 Cent. ou	106	8	„	
La part du sous habitant à 30 p %	64	„	„	
La part du Mirasdar à 20 p %	42	8	„	
Total de la répartition du produit	250	„	„	
Lesquels 106 G. 8 Mar. à 3 fanons et ½ le Galon font.				37 3 55
	F	C		
Le Revenu net du Mirasdar quand il Cultive lui même	(62.77)			16 8 30
La part du sous habitant est de 64 G à 3 f ½ le Galon, font la somme de				22 4 „
à deduire les frais de Culture				20 5 25
Revenu net du sous habitant p 1 Veli de Nély Care				1 8 135

La part du Mirasdar quand il fait Cultiver est de 42 Galons 8 markals à 3 fanons et ½ le galon font 14 Chacras 9 fanons et 53 Caches de Madras qui forment son bénéfice ou 55 francs 75 centimes.

NOTA

Le produit moyen d'un Véli Carre est de 250 Galons.

Le Rapport du Véli est à l'hectare comme 2.671. est à 1,000 ainsi si 1 Veli donne terme moyen 250 Galons l'hectare donne à 93 galons 1597/2671.

Si le Mirasdar travaille avec sa famille 1 Véli en Carre il a 106 Galons 8 Markals de rapport, et comme le Véli est à l'hectare dans le Rapport de 2 671 à 1,000 pour 1 hectar il aura 39 G 11 m 591/2671.

Pour 1 Véli son bénéfice est de 62 F 77 C pour 1 hectare 23 F 50 C 150/2671.

TABLEAU indiquant les différentes espèces de Nely Carre et Chamba, L'Epoque des semailles, celle de la transplantation et de la récolte

Le Nom des diverses Espèces de Néli Carre et Chamba	L'Epoque des Semailles	Nombre de Jours nécessaires pour la transplantation des jeunes Plantes de Neli Carre et Chamba	Nombre de mois depuis les semailles jusqu'à la récolte des Nelis Carre et Chamba
NELIS CARRE			
Cartacadapou Silouvicadapou Vellecadapou	Depuis le 25 Mai jusqu'au 25 Juin	30 Jours	4 Mois
Carre Vellecare Sandicarre	Depuis le 25 Juin Jusqu'au 25 Juillet	30 Jours	5 Mois
NELIS CHAMBA			
Calloundé Tillénayagou Pisanom Cotajivanin (2)	Depuis le 10 Juillet jusqu'au 25 Août	45 Jours	3 mois
Counde Chamba Mouttou Chamba Rasachamba	Depuis le 25 Août au 25 Septembre	35 Jours	7 mois
Caivere Chamba (1) Ircouchamba Cambouchamba	Du 25 Août au 25 Septembre	30 Jours	5 mois

1) Cette Espèce de Néli peut se semer sans transplantation

2) -do-

Dispositions pour la Culture d'un Véli de terre dans le Domaine de Karikal

En Décembre l'on doit exposer au Soleil pendant 3 Jours les grains de Nély Carre & Cadapou. afin de les biens sécher et d'en pomper toute l'humidité. On fait cette opération pour le Nély Chamba et Pisanom en Mars et Avril. Après avoir bien fait sécher ces Nelis, les avoir vannés pour en séparer les grains creux ; on conserve les graines destinés aux semailles, soit dans des *Cottés* fait avec de la Paille dont l'extérieur est enduit de bouse de vache; Ces Cottés ont 18 Pouces de diametre et 14 de hauteur ; Ils contiennent 12 Markals de Néli soit dans des *Coudirs* faits avec de la terre glaise ayant de 7 à 8 Pieds de haut sur 2 & 4 de Diamètre, Ils contiennent de 30 à 50 Galons soit dans de grands Paniers d'osier de la même dimension que les *Coudirs*, dont on enduit l'extérieur de bouse de vache pour empêcher l'air d'y pénêtrer; Ils contiennent de 15 à 20 Galons.

Ou l'on place les Nélis pour les semailles

On seme les Nelis Carre et Cadapou du 25 Mai au 25 Juillet.

Epoque des Semailles

Les semailles Chamba et Pisanom du 10 Juillet au 25 Septembre avant de commencer le travail des terres destinées aux semailles il faut d'abord remplir d'Eau le champ, l'Etang ou le fossé destiné aux semailles de Nattangals on y laisse l'eau pendant 4 Jours pour que la terre devienne bourbeuse et soit plus facile au labourage.

Préparation à la terre des semailles appelée Nattangal

Le 1er Jour qu'on laboure, il faut (s'il est possible) donner deux labours à même jour, ou le lendemain, si les deux n'ont pu avoir lieu le même jour, on répare les bords du Nattangal et on y met de l'Eau à la hauteur de 8 Pouces On laisse de Nattangal se reposer 6 jours.

Le 8ème Jour on retire toute l'eau du Nattangal, on donne deux labours successifs, et aussitot qu'ils sont finis on met dans le Nattangal 8 Pouces d'Eau.

Le 14ème (veille des semailles) on laboure le Nattangal.

Le 15ème (Jours des semailles) on donne un labour aux champs, on arrache les mauvaises herbes.

On Nivele deux fois le Nattangal qui est bourbeux avec la Planche dite Parambou ; La 1ère fois le Parambou est tiré par deux bœufs ; La 2ème par 2 hommes pour qu'il n'y ait pas de Cavité, à chaque fois il y a un homme ou un Poids sur la Planche pour lui donner plus de pesanteur. Le nivellement de la terre achevée, on met dans le Nattangal 8 Pouces d'Eau, ensuite on seme.

Préparation pour faire germer le grain de semailles

Il faut plonger dans l'Eau les *Cottés* ou sont les semailles les y laisser pendant 12 heures.

Ensuite on les retire de l'Eau, on les met à terre en les étendant pour que ces grains de semailles sechent pendant 12 heures ;

Quantité de semailles par Cougi

Après ces 12 heures écoulées, on jete avec la main de l'Eau sur ces Cottés, dont les graines doivent commencer à germer, et on les laisse ainsi humides pendant 24 heures pour qu'ils germent bien ; Ces 24 heures expirées (48 heures en tout) on seme 3 petites mesures de semailles par Cougis si la terre est de bonne qualité & 4 petites mesures par Cougi, si la terre est d'une qualité inférieure ; Cela fait 10 galons de semailles par 160 Cougis de terre de bonne qualité et 10 Galons pour 120 Cougis d'une terre inférieure qui sert à la transplantation d'un Véli.

Après avoir ainsi préparé les Nattangals & les semailles on seme 12 heures après que le Nattangal a été ensemencé il faut en retirer toute l'Eau, Et le laisser ainsi pendant 24 heures. Les 24 heures passée, on l'arrose en y fesant entrer 1 Pouce d'Eau, de manière que le bout des jeunes Plantes qui a 1 Pouce et $\frac{1}{2}$ ne soit pas noyé et aussitôt que l'Eau s'est répandue dans toutes les parties du Nattangal, il faut la faire sortir entièrement.

On laisse le Nattangal sans l'arroser pendant 3 ou 4 jours jusqu'à ce qu'il y ait sur la terre de petites fentes occasionnées par la secheresse, Ces fentes indiquent qu'il faut arroser et on y met 1 Pouce d'Eau ; Ensuite jusqu'au moment de la transplantation on doit toujours maintenir dans les Nattangals de 2 à 3 Pouces d'Eau, en la fesant entrer par degré pour qu'elle ne puisse pas nuire aux jeunes Plantes ce qui arriverait indubitablement si on y mettait 5 et 6 Pouces d'Eau, parce que ces jeunes Plantes seraient noyés.

Les jeunes Plantes de Cadapou peuvent être plantées après 30 Jours

-do- de Carre -do- 30 Jours

-do- de Néli Cayvéré Chamba et Rasachamba 30 Jours

-do- de Néli Callounde, Tillenayagom 35 Jours

-do- de Néli Coundé Chamba, Mouttouchamba 35 Jours

Il y a deux sortes d'insectes qui font tord aux Nattangals; Le 1er s'appelle Néliampouché; ce vers coupe la Plante; Le 2ème Eripouché, Il mange les Plantes fraiches les rend rougeatres comme si elles avaient été exposées au feu et elles perissent.

Maladies qui nuisent aux Nattangales

Pour détruire ces petits vers, il faut arroser les Nattangals de manière que les Plantes soient submergées, afin que les insectes quittent les Plantes flottent sur l'eau et s'enaillent en déchargeant les eaux. Il y a deux espèces de maladies qui endommagent les nattangards. La 1ère s'appelle *Coujisambou* Elle provient du manque d'Eau qui rend la terre très chaude & fait sécher les Plantes; pour obvier à cette maladie, il faut arroser le Nattangal de l'eau nécessaire. La 2ème s'appelle *Nervagé*; Elle provient de la trop grande abondance d'Eau, quand les Nattangals ne peuvent être déchargés de l'eau superflue pendant 8 jours consécutifs, alors les Plantes pourrissent.

Le remede à cette maladie est de décharger les eaux et d'exposer les plantes à la Chaleur.

Manière de déraciner les Jeunes Plantes des Nattangales

Les Coulis qui sont destinés a déraciner les jeunes Plantes des Nattangals s'y rendent le matin à 5 heures ayant chacun un bâton à la main de la hauteur de 2 Coudées et de la grosseur d'un Poignet. Chaque Couli place le bâton à sa gauche qu'il plante dans la terre. Il déracine 200 à 220 Jeunes Plantes, les lave et frappe les racines 2 à 3 fois contre le baton pour détacher toute la terre qui se trouve attachée aux Racines.

Il attache les 200 ou 220 Plantes ensemble pour en faire un petit Paquet qui porte le nom de Moudi (Il faut 30 secondes pour cette

opération 5 Moudis font un paquet appelé Poneal. 20 Ponéals font un Paquet appelé Cattou, ce qui suffit pour transplanter 20 Coujis.

5 Cottous servent à transplanter 100 Coujis, et par conséquent 100 Cottous transplantent 2,000 Coujis 1 Veli.

C'est de cette manière que l'on Calcule ce qu'il faut de jeunes Plantes pour transplanter dans un Véli.

Préparation à la terre destinée à recevoir les Jeunes Plantes de Nattangal

Les terres destinées à la transplantation doivent être arrosées avant de commencer à les labourer 2 ou 3 jours après que ces terres ont été arrosées, il faut vider l'eau entièrement.

Les labourer 2 fois dans un jour, si cela est possible, ou dans deux faire les bords des champs, les niveler avec la bêche, enfoncer les mauvaises herbes pour qu'elles pourrissent et servent de fumier faire entrer dans les Champs autant d'Eau qu'ils en peuvent contenir, on laisse la terre se reposer 6 Jours. Le 9ème qui est la veille de la transplantation, l'on fait écouler la moitié de l'Eau des champs. Le 10ème Jour de la transplantation on fait deux labours successifs, on nivelle les champs bourbeux avec le Parambou, comme pour le Nattangal, et on transplante les jeunes Plants de Nattangal dans les champs de la transplantation. Une femme Paria transplante 40 Coujis par jour, il faut donc 50 femmes parchis pour transplanter 1 Véli.

Si le Champ est de bonne qualité, la parchi prend 5 Jeunes Plants ensemble pour les replanter à la distance de 8 Pouces. Si le champ est de qualité inférieure, elle prend de 7 à 8 jeunes Plants ensemble qu'elle transplante de 6 Pouces à 6 Pouces. Un Laboureur avec une charrue laboure par 50 Coujis depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 et au plus tard 11 heures ; ensuite les laboureurs envoient les bœufs paitre ;

Combien de fois laboure-t-on un Véli?

Ils bêchent les champs labourés pour les unir et ils transportent de jeunes plants dans les Champs préparés pour la transplantation. On doit labourer 1 Véli 4 fois pour qu'il soit bien préparé Il faut 1 charrue pour labourer 50 Cougis, par conséquent 40 Charrues pour 2,000 Coujis ou 1 Véli, donc pour labourer 1 Véli 4 fois il faut 160 Charrues attelées chacune de 2 Bœufs. Lorsqu'on transplante dans les champs les jeunes Plants, on y conserve de l'Eau à la hauteur de 2 à 3 Pouces.

Le 3ème jour après la transplantation on fait entrer de l'Eau à la hauteur de 3 Pouces.

Manière d'arroser les champs destinés à la transplantation

Le 5ème on vide entièrement l'eau du champs, et on remet d'autre de suite ; depuis le 5ème jusqu'au 30ème on maintient toujours 3 Pouces d'Eau dans les Champs en mettant du gazon dans le Canal de décharge à la hauteur de 3 Pouces pour que l'Eau superflue s'écoule.

Le 30ème jour les Plantes ayant atteint une certaine force ils peuvent recevoir une plus grande quantité d'Eau ;

On augmente l'eau dans les Champs petit à petit à mesure que les Plantes croissent et peuvent en supporter d'avantage.

Du 30 au 70ème il faut arracher les mauvaises herbes à mesure qu'elles se montrent.

Il y a 3 sortes de vers qui endommagent les Nélis replantés.

Insectes qui nuisent aux Nelis replantés

Le 1er s'appelle Talpouchi, Il attaque et coupe le Cœur de la Plante, la fait périr, Il faut de la pluie pour détruire cet insect.

Les 2ème Onnépouchi, il s'attache à la surface de la Plante et la ronge La Plouie détruit ce vers.

Le 3ème Néreli, c'est une espèce de ras qui coupe la Plante du Néli faute d'Eau, Le remede est d'arroser ;

Il y a 3 sortes de maladies pour les Nélis replantés ;

La 1ère *Coconnovou*, provient d'avoir planté de trop jeune Plantes et faute de Pluie, cette maladie se reconnait parceque les Plantes deviennent jaunâtres. Pales et frisés, Le remede est la Pluie.

La 2ème *Coujesembou* vient faute de Pluie, et par la chaleur de la terre, cette maladie se reconnait en ce que les Plantes sèchent dans divers endroits du champs, Le remede est la Pluie.

Le 3ème *Améombou* provient de ce que toutes les semailles n'étaient pas bonnes, qu'elles n'avaient assez sechées ;

On reconnait cette maladie parce que le grain ne pousse qu'une tige blanchatre sans Epi ;

Pour que cette maladie n'arrive pas il faut choisir de bonnes semailles et bien faire sécher le grain ;

Epoque où les Epis paraissent

Le Nély Cadapou, commence à pousser les Epis le 2ème mois à dater du jour de la transplantation et on le Coupe le 3ème mois.

Epoque où il faut couper les Nélis Carre et Chamba

Le Néli Carre pousse les Epis le 4ème mois et on le coupe le 5ème mois.

Les Nélis Chambas commencent à pousser les Epis le 5ème mois et on les récolte le 6ème, 7ème et 8ème.

Lorsque les Nélis sont murs, les Epis commencent à se courber, il faut dès ce moment décharger entièrement l'eau des Champs pour qu'ils sèchent et se préparer ensuite à couper le Nelis.

Manière de faire la Récolte des Néli Gare et Chamba

A l'Epoque de la Coupe. les Propriétaires conduisent à 6 heures du matin les Coulis dans les Champs designés pour la Coupe.

Ils ont avec eux leurs faucilles pour Couper le Néli.

(Ces faucilles sont comme celles d'Europe).

Le Couli Coupe 40 Coujis, ce qui exige 50 Coulis par véli.

Les Coulis travaillent jusqu'à 10 heures du matin à la Coupe sous la garde des Pions surveillans appelés *Concanams*

Après 10 heures on ramasse les gerbes de Néli dont on fait des paquets et que l'on transporte dans les aires;

Lorsque tout le Néli coupé y est arrivé, les Coulis commencent par battre 4 fois les Epis contre la terre, tenant la Paille à la main, Les Coulis frappent ensuite 4 fois ces mêmes Epis avec un bâton pour en détacher les grains; (Ce baton a 4 Pieds de long grosseur ordinaire) Ils ramassent les Pailles en tas pour qu'elles soient rabattues. Ensuite ils vannent les grains pour en séparer les mauvais & ceux qui n'ont que la coque.

Après on les mesure pour connaître le produit.

Le soir même sur ce produit on paye aux Coulis le Colavadi le droit de *Concanoms* ou surveillant, les *Cournis* des *Vétians* et *Taillards.*

On conserve dans les aires les grains dont on fait des tas ; sur des Meulons, on fait des lignes avec l'excrement liquide des bœufs.

Manière de conserver les Nélis en tas dans les aires

On couvre ces tas de Néli avec de la Paille, on fait des cordes de Paille pour bien attacher les tas afin d'empêcher le vent d'enlever la paille & pour qu'ils ne soient pas mouillés par la Pluie.

On met ensuite sur ces tas des empreintes fleurs de Lysées avec une planche appelée Matiopalogue, trempée de terre mouillée ; on les conserve ainsi dans les aires jusqu'à ce que le Partage soit fait entre le Gouvernement, les habitants et les Parties prenantes.

Manière de Cultiver le Néli qui ne se transplante pas

Pour les Nélis qui ne se transplantent pas on prépare la terre dans le mois de Juin, on laboure le Véli 4 fois et 1 fois en Juillet.

On profite quand il y a de l'eau dans les Rivières et Canaux pour semer, ou on attend la Pluie.

On seme 4 Galons de semailles pour 1 Véli qui se seme sans transplantation ;

Aussitôt qu'il est ensemencé, il faut le labourer 1 fois, l'arroser ensuite et en faire écouler l'Eau ;

Quelquefois sans le labourer on le nivele avec des branches d'arbres que l'on fait trainer par un Couli pour que les semailles soient couvertes de terre ; on l'arrose ensuite. Le 3ème Jour après les semailles les grains poussent de petits germes ; Jusqu'à ce que ces germes soient à la hauteur de 8 Pouces, s'ils ne sont pas arrosés par la Pluie on est obligé de les arroser chaque Jour et d'en faire écouler l'eau de suite de manière à entretenir toujours la terre humide. Ensuite il faut arracher les mauvaises herbes et arroser les Plantes pour les tenir humides.

Au mois de février suivant on fait la coupe de ces grains si la Pluie et l'eau des Rivières les ont bien arrosés.

Un véli semé rapporte terme moyen de 130 à 140 galons de Néli si cette terre a été bien arrosée soit par la pluie, soit par l'eau des canaux et Rivières.

Rapport bœuf avec buffle pour la Culture

Les bœufs valent mieux que les buffles pour le labour des Champs, parcequ'ils trainent la charrue plus vite et supportent mieux l'ardeur du soleil et la Pluie,

Les Pattes du buffle sont très larges il fait dans les champs bourbeux de grands trous ;

Les buffles valent mieux que les bœufs pour la 2ème battue des Pailles, parce qu'ils sont plus lourds.

Les bœufs du labourage sont nourris avec la Paille de Néli et des herbes,

Les bœufs qui trainent les charrettes sont nourris avec de la Paille et du son.

Insectes qui nuisent aux Ris et Nélis Emmagasinés

Il y a deux insectes qui nuisent aux Nélis et Ris emmagasinés.

Le 1er s'appelle *Andoupouchi*, Il mange le ris renfermé dans la Coque du Néli.

Le 2ème *Carouvendon* ; Il mange aussi le Ris qui est dans la coque du Néli, et de plus le Ris qui a été pilé.

Prix d'un Véli de Menus grains Natchimy ou Kijevaragou

	Cha	F	C
1 Charrue, 1 Joug, 1 soc, 1 Cuir pour la Charrue	„	5	„
2 Beches ou Pioches à 4 fanons chaque	„	8	„
2 Paniers à pomper l'eau ayant 4 cordes et des liens en fer	„	3	„
2 bœufs pour trainer la charrue valent 10 chacras ils servent ordinairement 5 ans, Pour chaque année	2	„	„
Pour 2 galons et 6 Markals de semailles à semer dans le Nattangal à raison de 6 fanons l'un	1	5	„
Pour parquer 3 fois les bestiaux dans 300 Coujis de Nattangal à 1 fanon chaque fois	„	3	„
Pour labourer 6 fois le Nattangal à raison de 50 Coujis par jour pour 1 Couli et pour 300 Coujis donnent 6 Coulis qui labourant 6 fois font 36 Coulis à ½ fanon chaque	1	8	„
A 20 Coulis qui mettent du fumier dans le Nattangal à ½ fanon	1	„	„

Préparation pour les 300 Coujis de Nattangale

à 9 Coulis pour bêcher et niveler ces 300 Coujis et y faire des Carreaux à ½ fanon par Couli	„	4	80
Dans l'espace de 25 jours (depuis les semailles jusqu'au moment de la transplantation) pour arroser 5 fois les 300 Coujis de Nattangal à 3 Coulis pour chaque arrosage font 15 Coulis à ½ fanon	„	7	80
Pour labourer le Véli 6 fois depuis Janvier jusqu'en Juin 1 fois chaque mois à 40 Coulis pour 1 labour et pour 6,240 Coulis à ½ fanon l'un	12	„	„
Pour parquer les bestiaux 30 fois dans ce Veli à 1 fanon chaque	3	„	„

Préparation pour 1 Veli Nattangare

à 40 Coulis pour bêcher et niveler ce Veli y faire des Carreaux à ½ fanon chaque	2	„	„
Pour arroser 6 fois ce Veli avec des Paniers à raison de 40 Coulis à chaque arrosement 240 Coulis à ½ fanon	12	„	„
à 40 Coulis pour tirer les jeunes Plantes de Nattangal à ½ fanon l'un	2	„	„
à 80 Coulis pour replanter les Nattangals dans le Veli à ½ fanon Chaque	4	„	„
à 20 autres Coulis qui aident les 80 à la replantation à ½ fanon chaque	1	„	„
	F	C	
Total de la dépense d'un véli de Kijivaragou	169-49 ou	45	4 „

1 Veli, 1 hectare 2,671 : 1,000. Ainsi l'hectar de Kijivaragou rapportera au Cultivateur de dépense 63 francs 41 centimes 2589/2671ème.

Recette d'un Veli de Kijevarougou	Galons	Mar	Mes
1 Veli de Kéjevaragou rapporte ordinairement	200	„	„
Les frais généraux à 13 galons et 9 markals p % donnent	27	6	„
La part du Roi à 40 p % donne	69	„	„
La part du sous habitant à 50 p % donne	86	3	„
La part du Mirasdar à 10 p % donne	17	3	„
Total de la Recette d'un Veli de Kejévaragou	200	„	„

Les 86 Galons 3 Markals qui reviennent au sous habitant valent 47

Chacras 4 gros fanons et 60 caches, à raison de 5 fanons et ½ le Galon de Kijévaragou	Cha	G.F.	C
Recette	47	4	60
La depense est de	45	4	„
Son bénéfice net est de 7 francs 61 Centimes ou	2	„	60

NOTA

Les 17 Galons, 3 Markals revenant au Mirasdar valent 9 ch 4 GF 140 C ou 35 F 59 C qui est son bénéfice.

OBSERVATIONS

En 1806 M. Vallace, Collecteur du Tanjaour établit le droit de la Compagnie sur les menus grains à 40 p % aux mirasdars 60, Il fixa les frais généraux à 13 Galons 9 markals sur la récolte, et c'est sur les 86 G 3 M restant qu'il fixa la pérte de la Compagnie à 40 et celle de l'habitant à 60 ce qui a eu lieu jusqu'en 1816.

Le produit moyen d'un Véli de Kejevaragou est de 200 galons, 1 Véli, 1 hectare 2,671 . . 1,000 ainsi l'hectare donnera 74 Galons 23400/2671ème.

Le bénéfice du Cultivateur est de 7 francs 61 Centimes et comme l'hectare est au Véli dans le rapport de 1,000 à 2 671. Le Cultivateur qui mettra en rapport 1 hectare de Natchini aura pour bénéfice 2 F 84 C 2436/2671.

Recette d'un veli de gingeli

	CH	F	C
1 Charrue, 1 Joug, 1 soc, 1 Cuir	,,	5	,,
1 Pioche	,,	4	,,
2 Bœufs pour trainer la charrue valent 10 chacras Ils servent ordinairement 5 Ans; p. chaque Année	2	,,	,,
1 Galon de semailles de Gingeli (A)	2	4	,,
Il faut labourer ce Veli 7 fois, à raison de 50 Coujis par jour pour 1 Couli, ce travail se fait depuis le 1er Novembre jusqu'au 31 Janvier, Pour ces 7 Labours on emploie 280 Coulis à raison de 40 Coulis à chaque labour ce qui fait 2000 Coujis ou 1 Véli. Les 280 à ½ fanon par jour font	14	,,	,,
Pour bêcher ce Veli, le Nettoyer, le Niveler avec le Parambou y semer les graines de Gingeli il faut 14 Coulis à ½ fanons	,,	7	,,
Total de la dépense pour 1 Véli de Gingeli 74 F 66 ou	20	,,	,,

	Gal	Mar	Me
Un Véli de Gingeli rapporte ordinairement 40 G			
Les frais généraux à 13 Galons et 9 markals p % donnent	5	6	,,
La part du Roi à 40 p % donne	13	9	2
La part du Cultivateur à 50 p % donne	17	3	,,
La part du Mirasdar à 10 p % donne	3	5	2
Total de la recette d'un véli de Gingeli	40	,,	,,

1 Hectar rapportera 14 Galons 11 markals 1891/2671ème

	Cha	GF	C
Les 17 Galons, 3 Markals revenant aux sous habitants valent 27 Chacras. 6 gros fanons, Le Galon de Gingeli estimé à 16 fanons la recette est donc de	27	6	,,
La dépense est de	20	,,	,,
Bénéfice du Cultivateur 28 Francs 37 Cents.	7	6	,,

Observation

Le bénéfice du Cultivateur pour 1 hectare sera de 10 F 62 C 398/2671.

Les 3 Galons 5 markals 2 mesures du mirasdar à 16 francs le Galon font 5 Ch 5 GF 60 Caches ou 20 francs 67 Centimes.

Le Bénéfice du mirasdar pour 1 hectare sera de 7 francs, 73 Centimes 2317/2671.

(A) 1 Galon de semailles à 2 chacras 4 fanons fait monter la garce de gingeli à 170 PP 12 GF 80 C

1 Galon de Gingeli à 16 fanons fait ressortir la garce à 113 PP 14 GF 93 C ⅓ Pour les semailles on choisit le grain de 1ère qualité on le fait bien secher ce qui le diminue beaucoup voila la cause de la difference de Prix des semailles à celui que l'on vend.

TABLEAU indiquant le nom de différent Espèces de menus grains L'Epoque des semailles et de la Récolte

Le nom de diverses Espèce de Menus grains	Epoque des semailles	Nombre de mois depuis les semailles jusqu'à la récolte des menus grains
Tovaré Grain rouge ou Pois Moche, Grain dont on fait le Cari	Depuis le 10 Juillet Jusqu'au 20 Août	8 Mois
Ouloundou, Grain noir dont on fait des Galettes Collou Grain pour la nourriture des chev. Cadale -do-	Depuis le 10 Septembre jusqu'au 10 Octobre	6 mois
Patchepaer, Grain vert dont les Indiens font des Ragouts Caramani, Grain pour les Pauvres	Depuis le 1er Decembre jusqu'au 31	4 Mois
Mouttou Cotté, Palmachristi donne de l'huile Vayel Payer, Grain noir qui se mange en Ragout.	Depuis le 1er Janvier jusqu'au 30	3 mois
Cadecanni Millet	Du 1er au 30 Juin	1 mois ½
Samé -do-	Du 1er au 30 Sept.	5 mois
Solam -do-	Du 1er au 30 Nov.	-do-
Mouttousolam Mais	Du 1er au 31 Janvier	3 mois
Courouvaragou -do-	Du 1er au 30 Juin	4 mois
Coudirésari Grain p. la nourriture des Indiens	-do-	8 mois
Pérouvaragou -do-		
Tiné Petit Millet	Du 1er au 25 Juillet	2 -do- ½
Cambou -do- très recherché	Du 1er au 31 Juillet	3 -do-
Péroumbayer grosse espèce de grain	Du 1er au 31 Oct.	4 -do-
Vendayom. Espèce d'Epicerri	Du 1er au 31 Déc.	3 -do-
Nélocadelé Pistache	Du 1er au 31 Août	5 -do-

ETAT de la Dépense Recette et Produit net de la Culture d'un Véli de Terre en chaque espèce de Menus Grains

Sorte de Menus grains	Produit moyen d'un Veli			Frais de Culture			Revenu net d'un Laboureur			Revenu Net en Francs		Revenu net pour un hectare		
	Cha	Gf	C	Cha	Gf	C	Cha	Gf	C	Frs	C	Frs	C	
Tovere	48	"	"	25	5	"	22	5	"	84	"	31	44	2276/2671
Mochocotté	6	"	"	"	5	"	5	5	"	20	53	7	68	1672/2671
Ouloundou	24	"	"	9	"	"	15	"	"	56	"	20	96	1584/
Collou	24	"	"	9	"	"	15	"	"	56	"	20	96	1584/
Pachepayer	24	"	"	13	"	"	11	"	"	41	07	15	37	1673/
Caramani	28	"	"	14	"	"	14	"	"	52	27	19	59	2511/
Mouttoucoté	16	"	"	2	5	"	13	5	"	50	40	18	86	2494/
Vayol payer	30	"	"	9	5	"	20	5	"	76	53	28	65	585/
Cadecanni	21	"	"	15	"	"	6	"	"	22	40	8	38	1708/
Samé	32	"	"	15	"	"	17	"	"	63	47	23	76	5704/
Solam	36	"	"	20	"	"	16	"	"	59	73	21	98	2148/
Mouttousolam	72	"	"	40	"	"	32	"	"	119	47	44	72	2288/
Courouvaragom	30	"	"	20	"	"	10	"	"	37	33	13	97	1613/
Coudirisari	15	"	"	12	"	"	3	"	"	11	20	4	19	857/
Perouvaragou	40	"	"	20	"	"	20	"	"	74	67	27	95	1555/
Tené	30	"	"	20	"	"	10	"	"	37	33	13	97	1613/
Cambou	36	"	"	30	"	"	6	"	"	22	40	8	38	1702/
Peroumbayer	9	"	"	1	"	"	8	"	"	29	36	10	99	1371/
Vendayom	60	"	"	30	"	"	30	"	"	112	00	41	93	497/
Cadalé	60	"	"	30	"	"	30	"	"	112	00	41	93	497/
Nilocadelé	120	"	"	50	"	"	70	"	"	261	33	98	58	2382/

ETAT Estimatif de la dépense Et Recette de 100 Coujis de Culture en chanvre dans les terres à menus grains

	Cha	Gf	C
Depuis le mois de Janvier jusqu'en Juin, on laboure 10 fois ces 100 Coujis à 2 charrues à chaque Labour, Cela fait 20 Charrues à 1 fanon chaque	2	„	„
Au mois de Juillet pour bêcher ces 100 Coujis et faire des Carreaux; il faut 4 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon chaque	„	2	„
Dans le même mois pour ensemencer, il faut 30 markals de graine de chanvre à 2 fanons le markal	6	„	„
Depuis le jour des semailles, pendant 3 mois consécutifs on arrose les terres 4 fois par mois à 3 Coulis chaque fois cela fait 36 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon	1	8	„
Dans le mois de Novembre, pour couper le chanvre retirer les écorces, il faut 20 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon l'un	1	„	„
Total des frais de Culture pour 100 Coujis semés en chanvre (44 F. 03 C)	11	„	„

1 Mas est à 1 hectare comme 267 à 2.000 ainsi 1 hectare coutera de dépenses 307 francs 34 Centimes 22/267ème

à Déduire

	Ch	Gf	C
100 Coujis semés en chanvre rapportent terme moyen 20 Touques d'Ecorces de chanvre à 3 F $\frac{3}{4}$ la touque font	7	5	„
On récolte en plus 45 Markals de grains de chanvre à 2 F Le markal	9		
Bénéfice du Cultivateur 20 francs 53 Centimes	16	5	B

Nota. On observe que depuis quelques années on ne Cultive plus de chanvre à Karikal

B Le mas étant à l'hectare dans le rapport de 267 à 2,000 (ou $7\frac{1}{2}$) 1 Mas ayant rapporté 20 Touques de Tabac 1 hectare doit en donner 149 217/267. Le bénéfice du Cultivateur qui met en rapport 1 Mas de chanvre est de 20 F 53 C. Lorsqu'il Cultivera 1 hectare il aura de bénéfice 153 F 78 C 74/267 d'après le rapport du mas à l'hectare de 1 à 7 et $\frac{1}{2}$ et une fraction.

Dépense ponr un Véli de Jardinage en racine à teindre appelée Imbouraver ou Garance

	Ch.	Gf.	C.
1 Charrue, 1 Joug, 1 Coutre ou soc 1 Cuir	„	5	„
1 Beche	„	4	„
2 Bœufs pour trainer la Charrue valent 10 chacras Ils servent ordinaire 5 ans pour chaque Année	2	„	„
Pour bêcher ce Véli d'avril en Juin il faut 80 Coujis chacun travaillent 50 Coujis par jour (font 4,000 Cougis) à $\frac{3}{4}$ fanon par Couli	6	„	„
Pour becher ce Veli 3 fois chaque mois. du 1er Juillet à septembre cela fait 9 Labours à 50 Coulis chaque font 450 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon	22	5	„

Préparation de la Terre d'un Véli d'Imbouraver

Pour parquer 200 fois les bestiaux dans ce Véli afin de le bien fumer à 1 fanon chaque fois	20	„	„
Pour travailler la terre 4 fois 900 Coulis à 1 fanon pour 3 Coulis	120	„	„
Pour remuer la terre et arracher la Plante Imbouraver on paye aux Coulis 5 chacras pour 100 Cougis et pour 2,000 Cougis ou 1 Véli, la somme de	100	„	„
Aux Coulis qui travaillent à mettre ces racines au soleil afin de les bien secher, pour les préparer jeter les mauvaises herbes pour les attacher en Paquets	11	1	„
Pour le droit de 2,000 Cougis ou 1 Véli, à raison de 3/16 de fanon par Cougi	37	5	„
Total de la dépense d'un Véli d'Imbouraver ou Garance			
1,194, francs, 67 Centimes ou	320	„	„

Recette d'un véli d'Imbouraver ou Garance

Un Véli de racine dites Imbouraver rapporte ordinairement 2,500 Touques

Chaque touque vaut 1 fanon $\frac{1}{2}$ par conséquent les 2,500 valent 3 750 fanons ou 375 Chacras (1,400 francs) 375 Chacras
La dépense pour les frais de culture est de 320

Il reste au Cultivateur de bénéfice net 205 F 33 C ou 55 Chacras

Un Véli est à 1 hectar comme 2,671 à 1000 (de 2 et ½ à 1 et une fraction).

La dépense d'un Véli a été de 1194 F 67 C celle d'un hectare sera de 447 F 27 C 1183/2671.

La Recette d'un Véli a été de 2,500 Touques, celle d'un hectare sera de 935 Touques 2615/2671.

Le bénéfice du Cultivateur pour 1 Véli est de 205 francs, 33 Centimes

-do- pour 1 hectare de 76 f. 87 C 1023/2671

ETAT de la Dépense et Recette, des frais de Culture pour
1 Mas ou 100 Cougis cultivés en Caroné (Jardinage)
Pomme de terre acre

	Cha.	F	C
On commence à bêcher ce Mas de Sornadayom au mois de Janvier on prend 20 Coulis à ½ fanon l'un	1	„	„
La terre se repose jusqu'en Juillet, alors on la bêche une 2ème fois, il faut 7 Coulis à ½ fanon l'un	„	3	80
Pour creuser la terre hors de ce champ, la transporter dans ce mas de terre et en mettre à la hauteur de 4 Pouces on emploie 10 Coulis à ½ fanon chaque	„	5	„
Pour niveler et unir ce mas de terre, pour y faire des Carreaux pour y planter chaque jeune pomme acre à la distance de 1 Pied et ¼, il faut 10 Coulis à ½ fanon l'un	„	5	„
Pour achat de 10 000 pommes acres necessaire pour la transplantation de 1 Mas de Jardinage à 1 fanon le Cent	10	„	„
Pour arroser la 1ère fois ce mas de Jardinage, aussitôt que les jeunes Pommes ont été plantées il faut 3 Coulis à ½ fanon	„	1	80
Pour arroser la 2ème fois ou le 4ème jour de la Plantation, il faut de même 3 Coulis	„	1	80
Pour arroser la 3ème fois ou le 8ème -do- il faut 3 Coulis ou	„	„	80
Le 20ème jour de la Plantation, ces jeunes Pommes poussent des rejetons à la hauteur de 4 Pouces, il faut alors remuer la terre avec 5 Coulis à ½ fanon	„	2	80
Depuis le 20ème jour jusqu'au 80ème il fant arroser et bêcher ce mas de Jardinage 4 fois par mois, à raison de 32 Coulis l'un et pour 2 mois 64 Coulis à ½ fanon	3	2	„
Pour planter une haie autour de ce jardin il faut 10 Coulis ou	„	5	„
Pour arracher les pomme âcre de la terre au mois de fevrier il faut 35 Coulis à ½ fanon l'un	1	2	80
Total des frais pour 1 Mas de terre planté en Pommes acres 67 F 20 C ou	18	„	„

Et pour 1 hectare la Dépense sera de 503.37 21/267.

Un Mas de terre planté en Pommes acres rapporte à peu près 2,500 Touques de Pommes acres, à raison de 25 Touques par chaque Cougi et à 8 Touques pour 1 fanon font	31	2	80
Bénéfice du Cultivateur 49 francs 47 Centimes ou	13	2	80

1 Mas planté en Pommes âcres rapporte 2,500 Touques, Le Mas: L'hectare 267 ; 2,000. Ainsi 1 hectare en Pommes âcres rapportera 18,726 Touques 158/267ème.

Le bénéfice du Cultivateur qui cultive 1 Mas est de 49F 47 Centimes

-do- qui cultivera 1 hectare sera de 370 F 56 C 48/267.

ETAT estimatif de la dépense et recette de 100 Coujis en bananes

	Ch.	F.	C.
Les Bananiers se plantent dans le mois de Janvier. Il faut 5 Coulis pour déraciner les rejetons des bananiers à $\frac{1}{2}$ fanon chaque font	„	2	80
Il faut 250 Jeunes rejetons pour les planter dans 100 Cougis; Ils coutent à raison de 1 GF. de Madras par 10	2	5	„
Il faut planter ces jeunes bananiers à la distance l'un de l'autre de 7 Pieds. En Janvier on remue la terre à la Profondeur de 2 pieds et on plante ensuite les 250 rejetons; Pour ce travail on emploie 10 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon l'un.	„	5	„
On ne doit pas mettre plus de 3 jours depuis celui où l'on a déraciné les rejetons jusqu'au jour de la Plantation; Les rejetons doivent sortir de la terre d'environ $\frac{1}{2}$ Pied Il faut bêcher une seconde fois les 100 Cougis à 2 Pieds de profondeur avant le 8ème jour du moment de la plantation, parcequ'alors les Plantes ne sont pas encore sus. Pour le labour il faut 30 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon chaque	1	5	„
Pour faire une haie à l'entour du Jardin, il faut 10 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon chaque	„	5	„
Cinq jours après avoir bêché la 2ème fois le 13ème jour on donne 4 Labours pour lesquels il faut 8 charrues à 1 fanon chaque	„	8	„
Par ces 4 Labours les rejetons qui étaient à $\frac{1}{2}$ Pied hors de la terre sont coupés, et il ne reste que la partie intérieure depuis le moment de la Plantation avant qu'un mois soit écoulé (alors les rejetons sont hors de la terre) il faut dans ces 100 Cougis $\frac{3}{4}$ d'un Pied de terre afin de le rehausser; pour creuser cette terre et la transporter dans le Jardin de bananiers il faut 100 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon l'un	5	„	„
On laisse ainsi ces bananiers jusqu'en Juillet alors on bêche les 100 Cougis; on emploie 15 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon l'un	„	7	80
Dans le 10ème mois à dater de la Plantation, le bananier commence à pousser des grappes. et 3 mois après ou le 13ème Les grappes sont bonnes à cueillir les bananes sont mures. Le bananier dure 3 ans au moyen des rejetons qui viennent à la racine.			
Dans le mois de Janvier de la 2e Année, on bêche 2 fois ces 100 Coujis et 1 fois en Juillet; on fortifie la haie d'entourage du jardin, il faut 30 Coulis pour ces travaux à $\frac{1}{2}$ fanon Chaque	1	5	„
à Reporter	13	3	„

Report	13	3	„
Pour la 3ème Année même dépense	1	5	„
Pour le produit du Circar (Gouvernement) à 1/16 fanon le Cougi pour la 1ère Année			
à 1/8 fanon le Cougi pour la 2ème			
à 1/16 fanon le Cougi pour la 3ème			
Redevance pour 100 Coujis de Jardinage pendant 3 ans	2	5	„
Total de la dépense pour mettre en rapport 100 Cougis en bananes 64 F. 77 C. ou	17	3	„

Et pour 1 hectare la Dépense sera de 485 F 16 C 228/267

Parmi 250 jeunes Bananiers, il faut en retrancher 25 qui pourrissent ordinairement, on calcule que c'est 1 pour 10. Il en reste donc 225 qui rapportent des fruits.

Pour 225 Grappes de bananier ; Pour les feuilles que l'on cueille des jeunes bananiers ou rejetons qui croissent autour de ces 225 bananiers ; le Prix moyen de chaque arbre à ½ fanon chaque fait	11	2	80
La 2ème Année chaque arbre rapporte ¾ de fanon Les 225	16	8	120
La 2ème Année on vend 450 jeunes rejetons de bananiers à raison de 2 à chaque arbre pour 1 gros fanon de Madras, La valeur de 10 rejetons	4	5	„
La 3ème Année la vente des grappes et des feuilles à ¼ de fanon l'arbre	5	6	40
Total de la Recette de 100 Coujis bananiers 142 F 80 C ou	38	2	80
La dépense est de 64 francs 77 Centimes ou	17	3	,
Revenu net du Cultivateur 78 francs 21 C ou	20	9	80

La Recette de 100 Cougis en bananes est de	142 F 80		
-do- de 1 Hectare sera de	1071	16	28/267
Le Revenu net du Cultivateur est de	78	21	
-do- -do- pour 1 hectare	585	84	22/267

ETAT estimatif de la Dépense et de la Recette d'un Mas ou 100 Coujis de Tabac dans les Terres à menus grains

	Cha	Gf	C
Dans le mois d'Aout pour labourer 4 fois ces 100 Coujis à 2 Charrues à chaque labour, il en faut 8 à 1 fanon charrue	„	8	„
Au mois de Novembre on commence à semer les graines de Tabac dans un Cougi préparé pour cet effet			
Les jeunes Plantes de Tabac deviennent propres à être replanter le 40ème jour			
Avant la transplantation pour bêcher 1 fois ces 100 Coujis, y mettre du fumier ; y faire des Carreaux, les arroser et y replanter les jeunes Plantes, il faut 20 Coulis à ½ fanon chaque	1	„	„
Depuis la transplantation jusqu'à la coupe de la Plante il s'écoule 3 mois ; dans cet intervalle pour remuer la terre à l'entour de chaque Plante, pour les arroser tous les 4 jours, tirer journellement les vers qui s'attachent à cette Plante, et tailler les bourgeons de chaque Plante pour que les autre feuilles croissent bien il faut 270 Coulis à ½ fanon chaque	13	5	„
Pour couper les feuilles de Tabac, les suspendre en l'air et à l'ombre, et les preparer pour la vente, il faut 10 Coulis à ½ fanon	2	„	„
Total de la Dépense d'1 Mas planté en Tabac	17	3	„
100 Coujis plantés en Tabac rapportent terme moyen 100 Touques de Tabac à raison de 10 Touques pour 1 Pagode Cela donne	18	3	120
Bénéfice du Cultivateur 4 francs 01 Centimes ou	1	„	120

NOTA On observe qu'il n'y a pas de culture régulière pour le Tabac c'est à dire que les habitans ne Cultivent de Tabac que dans leurs jardins pour leur consommation journalière ; Ils en vendent très peu celui qui se consomme ici par les Européens et natifs qui ne le cultivent pas vient de l'aldée de *Poudoupoté* de la Province du Tanjaour à 3 lieues de Karikal.

---

100 Cougis plantés en Tabac rapportent 100 Touques; 1 hectare en donnera 749 17/267ème

Le bénéfice du Cultivateur pour 100 Coujis est de 4 F 01 C

-do- pour 1 hectare sera de 30 F 3 199/267

ETAT Estimatif de la Dépense, Recette et du Recouvrement du Cultivateur pour 1 Mas ou 100 Cougis de terre plantés en Cannes à sucre appelées Nanalcaroumbou, dans les terres à Néli

	Cha	GF	C
Depuis Janvier jusqu'en Avril, pour labourer ces 100 Cougis 3 fois par mois à 2 Charrues chaque labour, pour 4 mois cela fait 24 charrues à 1 fanon chaque	2	4	„
Pour mettre dans ces 100 Cougis du fumier avec de la cendre et du sable appelé Poroucouman, il faut 10 Coulis à ½ fanon chaque	„	5	„
Pour casser les mottes de ces terreins labourés, et faire les bords au milieu de 2 fossés, il faut 30 coulis à ½ fanon chaque	1	5	„
Pour le prix de 20 Paquets de Cannes à raison de 100 Cannes un Paquet qui coute 2 fanons	4	„	„
Dans le mois de Mai, pour couper les dites cannes de la longueur d'un demi pied, afin qu'elles soient plantées			
Pour arroser les fossés et pour planter ces morceaux de cannes le long des fossés, il faut 25 Coulis à ½ fanon	1	2	80
En mai et Juin pour les arroser 3 fois par mois il faut 24 Coulis à ½ fanon	1	2	„
En Juin, Juillet, Août et Septembre, pour sarcler ces 100 Cougis 1 fois par mois, il faut 40 Coulis à ½ fanon chaque	2	„	„
Pour détruire les bords déjà préparés et pour mettre des terres à soutenir les cannes plantées, il faut 5 Coulis à ½ fanon l'un	„	2	80
Dans le mois de Janvier, on dispose 4 moulins 1 four et des chaudières quand on a Cultivés 1 Véli de terre en Canne à sucre			
Reporter	13	1	„

	Report	13	1 „
Le Prix de 8 Piliers appelés *Cadin* pour les 4 moulins 2 Pilliers à chaque	Cha 8		
Pour 4 Bois longs servant à faire marcher les bœufs pour les Piquets et bois pour soutenir les 4 moulins	8		
Pour 8 Poutres appelées *Patadé* pour les 4 moulins à 2 pour chaque	8		
Au charpentier pour la façon de ces 4 moulins	5		
Pour les cloux de fer des 4 moulins	1		
Pour 4 Planches servant à faire le Jagre	2		
Total de la dépense des 4 moulins pour 1 Véli planté en cannes à sucre	32		
Ces matériaux qui confectionnent 4 moulins durent 4 ans ainsi la dépense par année sera de 8 chacras ; il faut 40 Jours de travail pour les Cannes Cultivées dans 1 Véli par conséquent pour 1 Mas ou 100 Cougis, Il faut 2 Jours à 2 fanons chaque		„ 4	„
Pour les 40 Jours de travail pour 1 Véli, il faut 14 Chaudières ou vases en terres appelées *Ccunes* et d'autres pots en terre qui font 1 chacra, pour 2 jours d'opération le 20ème		„ „	80
Pour préparer le four pendant 40 jours d'opération, pour faire un Pendale, il faut 30 Coulis à ½ fanon l'un font 15 fanon le 20ème		„ „	120
Pour faire tourner le moulin par le moyen des bœufs il faut pour les 4 moulins 32 Bœufs à ½ fanon chaque		1 6	„
Pour couper par morceaux les Cannes Cultivées dans 100 Cougis les mettre au moulin, chauffer le four etc. il faut 46 Coulis à ½ fanon chaque		2 3	„

Pour les 2 Journées de l'homme qui fait l'opération du Jagre à 2 fanons et $\frac{1}{2}$ par jour font	,,	5	,,
Total des frais de Culture et autres pour 100 Cougis en cannes à sucre 67 francs 29 Centimes ou	18	,,	40
100 Cougis plantés en cannes à sucre rapportent ordinairement 200 Touques de Jagre à 1 fanon et $\frac{1}{4}$ la Touque	25	,,	,,
bénéfice du Cultiv^{r} pour 100 Cougis 26 fr^{s} 04 C^{mes} ou	6	9	120

Le Rapport de 1 Mas est à 1 hectare comme 267 à 2,000 ainsi puisqu'un Mas a donné 67 F 29 C de dépense, 1 hectare on exigera 504 F 4 C 133/267ème, 100 Cougis plantés en cannes à sucre rapportent ordinairement 200 Touques par conséquent 1 hectare donnera 1498 Touques 34/267ème. Le Bénéfice du Cultivateur pour 100 Cougis est de 26 francs 04 C par conséquent pour 1 hectare son bénéfice sera de 195 F 5 C 165/267ème.

De L'Opération pour faire le Jagre

Depuis le matin jusqu'au soir on chauffe deux fois le four; Les 14 Chaudières ou Panelles sont rangées au dessus du four et remplies du suc des Cannes. Lorsque la substance de ce suc devient compacte par le moyen du feu, on en fait des boules de la grosseur que l'on veut; si cette substance reste liquide malgré le feu, on mele de l'eau de chaux, ce qui rend cette substance compacte.

ETAT Estimatif de la Recette de la Dépense et du Revenu net d'un mas (100 Cougis) de Terre de chaque Espèce de Jardinage ou SORNADAYOM

NOM de chaque espèce de Jardinage	Produit moyen d'un Mas		Frais de Culture		Revenu net du Laboureur		Revenu net en Francs		Revenu net d'un hectare en Francs		
	Cha	Gf	Cha	Gf	Cha	Gf	Frs	Cs.	Fs	Cs	
Saffran	20	"	11	"	9	"	33	59	251	61	13/267
Gingembre vert	14	"	10	"	4	"	14	93	111	83	139/267
Concombre	6	"	4	"	2	"	7	46	55	88	4/267
Béringel	7	"	5	"	2	"	7	46	55	88	4/267
Piment	10	"	6	"	4	"	14	93	111	83	139/267
Giromon	5	"	2	"	3	"	11	19	83	82	6/267
Citrouille	4	"	2	"	2	"	7	46	55	88	4/267
Haricot	2	"	1	5	1	5	5	59	41	87	31/267
Batola	1	5	"	5	1	"	3	73	27	94	2/267
autre espece d'haricot	1	5	1	"	"	5	1	86	13	93	69/267
Oignon	15	"	12	"	3	"	11	19	83	82	6/267
Ail	15	"	10	"	5	"	18	66	139	77	341/267
Pagal	6	"	4	"	2	"	7	46	55	88	4/267
Patate	14	"	10	"	4	"	14	93	111	83	139/267
Patate douce	7	"	5	"	2	"	7	46	55	88	4/267
Coton	10	"	4	"	6	"	22	39	170	33	189/267
Feuilles d'Indigo	7	"	5	"	2	"	7	46	55	88	4/267

TABLEAU indiquant les différentes espèces de Jardinage (Sornadayom) Légumes fruits et Racines qui payent en argent, l'Epoque des Semailles, Transplantation et recette

N O M	L'Epoque des Semailles ou de la Plantation	Nombre de mois depuis l'Epoque des semailles à la Coupe
Vajée ou Banane	Janvier	12 mois
Caroné, Espèce de pomme de terre Mangal, Saffran Sembou, Espèce de brède pour le Carri Seroukéjancou, Espèce de pomme de terre	Juillet	8 mois
Injie, ou gingembre vert Saccrarevelli, Patate blanche Pagal, fruit amer pour le Carri Vellari, Concombre	Janvier	3 mois
Catéri, Bérengel	Septembre	2 mois
Moulegaï, Radis Eropen Cateri, autre espèce de brengel Pousani, Giromon	Janvier	2 mois
Calianopousani, Citrouille Avaré. Espèce de haricot Poudal, Patate	Juillet	4 mois
Catavari, Petit espèce d'haricot Vencayon, Oignon	Juillet	3 mois
Véllévencayon, Ail	Septembre	6 mois
Paroute, Coton	Décembre	4 mois
Avouri, feuilles d'Indigo Sanel, chanvre	Juillet	3 mois
Caroumbou, Cannes à sucre	Mai	9 mois
Imbouraver, Racine à teindre en rouge (garance)	Décembre	10 mois
Vétilé, Bétel	Septembre	on commence à cueillir le 8e mois
Canja, Plante que l'on mache et fume	Juillet	8 mois

ETAT Estimatif de la Dépense Recette et du Revenu net d'un mas ou 100 Cougis de Bétel dans les terres à menus grains

	Cha	Gf	C
Pour 2 Bêches à 4 fanons chaque	„	8	„
Pour 2 pompes en bois à 1 fanon & $\frac{1}{2}$ chaque	„	3	„
Pour 10 Paniers à porter la terre à $\frac{3}{4}$ fanon chaque	„	7	80
Pour 2 Panniers à pomper l'Eau	„	2	„
Pour 4 Escaliers pour atteindre le haut des branches à 3 fanons l'un	1	2	„
Pour 1 Couteaux 3 fanons, 4 faucilles à $\frac{1}{2}$ fanon l'une	„	5	„
Pour 2 sarcloires à $\frac{1}{2}$ fanon chaque	„	1	„
Pour 2 Instrumens en fer, l'un pour couper les feuilles de Bétel, l'autre les branches à $\frac{1}{2}$ fanon	„	1	„
Pour 4 sacs de Coré servant à ramasser les feuilles de Bétel cueillies à $\frac{1}{2}$ fanon	„	2	„
Pour le prix du Coré qui sert à attacher les branches de Bétel aux troncs des arbres	3	5	„
Pour placer les Picote et creuser un Canal, il faut 8 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon chacun	„	4	„
Pour le prix des bois de la Picote du vase en fer qui sert à arroser	6	„	„
Total de la dépense des Instrumens aratoires pour la Culture de 100 Cougis en Bétel	14	„	80

Au mois d'Août on commence à disposer le Codical ou Jardin de Bétel, Les 100 Cougies se divisent en 150 Patoms, ce qui veut dire terres préparées en ligne droite

Reporter

Report	14	„	80
au milieu de deux fossés pour planter les tiges de Bétel et les arbrisseaux d'Agati, pour que ceux ci soutiennent les Tiges de Bétel. Il faut 26 Coulis à ½ fanon chaque pour préparer ainsi les 150 Patoms	„	1	3
Pour 6 markals ¼ de grains d'Agati à 6 fanon le markal	„	7	80
Pour 1 markal de graines de mouroucou arbrisseaux	„	1	80
Pour semer ces graines et arroser les 150 Patoms, il faut 6 Coulis	„	3	„
Depuis le jour des semailles d'Agati et pendant 2 mois consécutifs pour arroser les Patoms, il faut 60 Coulis à ½ fanon chaque	3	„	„
Après que les Plantes d'Agati sont poussées pour en tirer 4 fois les vers qui s'y mettent il faut 20 Coulis à ½ fanon l'un	1	„	„
Pour faire les bords des Pattoms avec des terres humides, il faut 12 Coulis	„	6	„
Pour achat de 60 Paquets de jeunes tiges de Bétel à 225 morceaux de Tiges par paquet qui coute 2 fanons	12	„	„
Pour planter les jeunes tiges de Bétel il faut 15 Coulis à ½ fanon chaque	„	7	80
Pour mettre de la terre humide dans les endroits où sont plantés les tiges de Bétel, les couvrir de paille pour les préserver de l'ardeur du soleil il faut 10 Coulis	„	5	„
Pour l'achat de 3 Paquets de paille à ½ fanon chaque afin de couvrir les jeunes tiges de Bétel	„	1	80
Depuis la plantation de ces jeunes tiges, il faut les arroser 4 fois dans un mois ce qui demande 30 Coulis a ½ fanon chaque	1	5	„
Pour planter une haie autour du Jardin			
à Reporter			

	Report		
de bétel, y mettre des arbrisseaux épineux buis etc. le Prix ainsi que le salaire des ouvriers pour planter la haie		„ 5	„
30 Jours après on retire les pailles qui couvraient les jeunes tiges pour remettre de la terre humide sur les Patoms et y faire les bords, il faut 5 Coulis à ½ fanon l'un		„ 2	80
Le 4ème mois (Novembre) après les semailles, il faut arroser les jeunes Plantes pendant les 30 jours à 2 Coulis par jour que l'on paye ½ fanon chaque	3	„	„
Le 5ème mois (Décembre) pour tailler les feuilles d'Agati serrer les branches en les attachant avec de l'herbe de Coré ou des écorces de cocotier ainsi que les jeunes tiges de bétel, les arroser par jour une fois, il faut pour ces travaux 45 Coulis	2	2	80
Le 6ème mois (Janvier) Pour défaire les liens des jeunes branches de bétel et les refaire serrer un contre l'autre les troncs d'Agati avec du Coré, mettre sur les Pattoms du fumier de l'excrément des bestiaux, y porter des terres appelées Clarr (Salées) unir ces Patoms avec de la terre humide il faut 25 Coulis à ½ fanon l'un	1	2	80
Pour arroser avec la Picote pendant les 30 jours à 4 Coulis par jour il faut 120 Coulis à ¼ fanon	3	„	„
Le 7ème mois (Fevrier) pour arroser avec la Picote pendant 30 Jours à 5 Coulis par jour il faut 150 Coulis à ¼ fanon l'un	3	7	88
Pour attacher les jeunes Plantes de betel afin qu'elles montent directement il faut 5 Coulis		„ 7	80
Le 8ème mois (mars) pour arroser 30 Jours avec la Picote il faut 150 Coulis à ½ fanon l'un, pour attacher avec des écorces les jeunes Plantes, renouveler les bords des Patoms, il faut 15 Coulis à ½ fanon chaque, en tout cela fait	4	5	„
à Reporter			
		32	

	Report		
Le 9ème Mois (Avril) pour arroser 30 jours avec la Picote 150 Coulis à $\frac{1}{4}$ fanon	3	7	80
Pour attacher en travers les bois d'Agati à leurs troncs pour que les jeunes tiges de betels y grimpent, renouveler les bords avec de la terre humide il faut 40 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon	2	,,	,,
Pour le prix des bois d'Agati, il en faut 250 à 10 pour 1 fanon	2	5	,,
Lo 10ème mois (Mai) pour arroser 30 Jours 150 Coulis à $\frac{1}{4}$ de fanon	3	7	80
Pour mettre du fumier sur les Patoms, de la terre *Clarr* il faut 37 Coulis à $\frac{1}{2}$ f. chacun	1	8	80
Le 11ème mois (Juin) comme les rivières commencent à recevoir de l'eau pour puiser avec la pompe de bois, il faut 30 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon l'un	,,	7	80
Pour attacher les jeunes Tiges de bétel aux agatis, renouveler les bords avec des terres humides sur les Patoms il faut 34 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon	1	7	,,
Le 12 mois (Juillet) pour tirer l'Eau du Canal il faut 30 Coulis à $\frac{1}{4}$ fanon	,,	7	80
Pour tailler les jeunes branches d'Agati qui montent attacher les tiges de betel aux troncs des Agatis, renouveler les bords avec des terres humides, sur les Patoms il faut 24 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon	1	2	,,
La 2ème Année pour arroser pendant 12 mois les salaires des Coulis montent à	26	2	80
Pour attacher les jeunes Plantes de bétel pendant 12 mois aux troncs des Agatis il faut 120 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon chaque	6	,,	,,
Pour détacher 2 fois par an les liens des jeunes branches de betel, les refaire il faut 100 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon	5	,,	,,
à Reporter			

Report			
Pour refaire 6 fois dans l'Année les Patoms, les racommoder avec la terre humide il faut 24 Coulis	1	2	„
Le prix de 250 bois d'agati à 10 morceau au fanon ceux de la 1ère Année étant pourris	2	5	„
Pour attacher ces bois aux troncs des mêmes arbres, il faut 30 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon l'un	1	5	„
Pour 500 feuilles de Cocotiers pour attacher à la haie, à 40 feuilles au fanon	1	2	80
Pour 5 Coulis servant à attacher les feuilles à la haie à $\frac{1}{2}$ fanon	„	2	80
Pour 20 Coulis à mettre du fumier sur les Patoms et de la terre Clarr à $\frac{1}{2}$ fanon	1	„	„
Pour le prix du Coré pour attacher les tiges de bétel aux troncs d'Agatis	3	5	„
La 3ème Année pour arroser pendant douze mois, le salaire des Coulis monte à	26	2	80
Pour attacher les tiges de betel tous les 12 mois aux troncs des Agatis il faut 120 Coulis	6	„	„
Pour tailler les jeunes branches de betel qui se vendent pour plante il faut 20 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon	1	„	„
Pour refaire 6 fois dans l'Année les bois des Patoms, y mettre de la terre humide, il faut 24 Coulis	1	2	„
Pour attacher les bois d'Agati aux mêmes arbres il faut 30 Coulis à $\frac{1}{2}$ fanon	1	5	„
Pour 20 Coulis qui mettent du fumier et de la terre Clarr (Salée) sur les Patoms à $\frac{1}{2}$ fanon chaque	1	„	„
Pour le prix du Coré pour attacher les tiges de betel aux troncs des Agatis	1	„	„
Les Cultivateurs de bétel payent au Propriétaire de la terre $\frac{1}{4}$ de fanon par an p. 1 Cougis p. 100 Cougis 25 fanons et pour 3 ans	7	3	„
Pour les frais de 450 souronts (Paquets) de bétel à 13/16 fanon par souront que l'on paye à Celui qui cueille le bétel, qui l'arrange qui l'attache par Paquet, qui les transporte pour les vendre, pour le courtage qui lui est accordé	36	5	100

à reporter

	Report		
Le droit du Gouvernement pour la ferme de bétel que l'on évalue à 1 fanon $\frac{3}{8}$ par chaque souront et pour les 450	84	3	103
Total de la dépense pour la Culture de 100 Cougis Betel, pendant 3 ans 1.075 F. 67 C ou	288	1	40

100 Cougis de Bétel rapportent ordinairement 450 souronts (Paquets) contenant chaque 3.000 Feuilles de Bétel, 1 hectare rapportera 3,370 souronts.

Le souroulon se vend prix moyen 7 fanons ce qui fait p. les 450 Paquets	315	„	„
Le produit moyen de la vente des tiges de betel	10	„	„
Le produit moyen de la vente de bois d'agatis feuilles et graines	20	„	„
Total de la Recette de 100 Cougis de betel pour 3 ans 1088 francs	345	„	„
Bénéfice des Cultivateurs pour 3 ans (212 francs 33 centimes) ou	56	8	120

La Dépense de 100 Cougies en Betel est de 1075 francs 67 Centimes

- id - d'un hectare sera de 8,057 45 85/267

Le Bénéfice du Cultivateur pour 100 Cougies est de 212 F 33 C

- id - Pour 1 hectare sera de 1,509 48 184/267

Tous les 3 Ans on change de Place aux Jardins de bétel et on prend des terres qui n'ont pas été Cultivées.

Construction d'une Picote pour puiser l'Eau

La Picote est une bascule dressée sur le bord d'un puits ou d'un reservoir d'eaux pluviales, pour en tirer l'eau et la conduire ensuite où l'on veut. Cette machine également simple et ingénieuse est construite de la manière suivante :

Près du Puits est plantée une Pièce de bois fourchue par le haut; Dans cette fourche est assujettie, par une cheville, une autre pièce de bois destinée à faire la bascule, et garnie d'Echelons pour donner la facilité de monter et dessendre à Celui qui fait mouvoir la machine.

Ordinairement la partie inférieur de cette balance est un gros tronc d'arbre.

Lorsqu'il n'est pas assez lourd pour faire contre poids on y attache une grosse pierre.

A la partie supérieur est fixée une Perche au bout de laquelle pend un grand seau en Cuir ou en fer ;

Un homme monte par les échelons au haut de la bascule. en se soutenant à un treillis de bambous élevé à coté de la machine.

Il fait plonger le seau dans le Puits, après quoi il descend et fait remonter par son poids le seau qu'un autre homme attend pour le verser dans un bassin, d'où l'eau se répand dans les rigoles. qui la distribuent à tout le champ ;

Celui qui verse les seaux chante pour s'exciter; ces Paroles sont 1, 2, 3, selon le nombre qu'il en a vidé.

Lorsque l'Eau des étangs est au niveau de la surface du terrein, on se sert pour arroser le champ d'un panier rendu imperméable par un endroit (*sic*) extérieur de bouse de vache et de terre glaise ;

Ce panier à 4 Cordes ; deux hommes en tiennent une de chaque main Ils puisent l'eau et la versent en balançant le Panier.

CAHIER No. XI — PÊCHE

(1) Il n'y a point d'Etablissement de Pêche

---

(2) Les Pêcheurs s'appelent sur la côte Coromandel macouas ;

Ils se tiennent dans de petits endroits qu'on appele macouaries et où ils demeurent. Elles sont toutes situées sur le bord de la mer, depuis le Maganom de Kotcheri dans le nord jusqu'à la grande aldée, ce qui comporte une étendue d'environ 3 lieues de Côte.

Il y a 10 Macouaries, 3 au Sud de la ville et 7 au nord, elles sont occupées par une population de 900 Personnes, hommes, femmes, garçons et filles.

---

(3) Les Cabanes des macouas sont des Paillotes cemme celles de tous les Indiens.

Le Pourtour est un mur de terre d'environ 3 Pieds de haut, couvert de Paille, c'est dans ces Paillotes qui souvent n'ont pas 10 Pieds Carrés que loge une famille composée de 8 et 10 Personnes.

---

(4) Il n'y a point d'Echafauds.

---

(5) Cet article est nul.

---

(6) Les seules embarcations qui servent à la Pêche sont les Catimarons qui ne sont autre chose qu'un petit radeau composé de 5 Pièces de bois amarrées ensemble avec des cordes de caire, et sur lesquels se placent 1 ou 2 macouas avec une pagaie et leurs instruments de Pêches.

Les Catimarons ont de 10 à 12 Pieds de long sur 3 ou 4 de large; on se sert pour ces Catimarons d'un bois qui n'a pas d'autre usage, Il vient de Ceylon

Un Catimaron sert de 6 à 7 ans environ.

Il y a dans les macouaries de mer 138 Catimarons

1ère	La Macouarie	de Karikal à	40 Catimarons
2ème	-id-	de Kilinchemoudou	30
3ème	-id-	de Cassacoudi	10
4ème	-id-	de Kotcheri à	10
5ème	-id-	de Mandabatour	3
6ème	-id-	d'Accampetté	3
7ème	-id-	de Calicoupam	2
8ème	-id-	de Carcangerie	10 et 7 bateaux
9ème	-id-	de la Grande aldée	20
10ème	-id-	de Vanjiour	

Total des Catimarons dans les Macouaries 138

Il y a 3 espèces de Catimarons,
Les plus grands appelés Colamarom coutent 20 Pagodes Portenove ou 140 francs.
Les moyens appelés Vellévalémarom 10 PP ou 70 Francs
Les plus petits Toundimarom 10 PP ou 70 Francs
Chelingues pour tendre leurs filets.

---

(7) On ne fait usage pour la Peche que de filets et lignes.

Les filets, les lignes et hameçons sont semblables à ceux d'Europe;
Les macouas de mer ont 6 Espèces de différens filets.

Le 1er appelé Pérouvalé se fait avec des Caire et fil de Coton.
il pèse 1440 [l] et coute 40 PP ou 280 Francs.

Le 2e appelé Vellavalé se fait partie en coton, partie en fil de chanvre,
Il pèse 240 [l] et coute 15 PP ou 105 F.

Le 3e appelé Idevalé, partie en fil de chanvre et très peu de fil de Coton, Il pèse 322 [l] et coutera aussi 105 F.

Le 4e appelé Irouvalé se fait tout en fil de chanvre pèse 340 [l] et coute 16 PP ou 112 Francs.

Le 5e appelé Patchouvalé se fait entierement avec du fil de chanvre,
il pèse 10 Livres et $\frac{1}{2}$ et Coute 3 PP ou 21 Francs.

Le 6e appelé Covalé se fait avec du fil de coton Pèse 50 livres et
Coute 1 PP et $\frac{1}{2}$ ou 10 francs 50 Centimes.

Les macouas de mer ont 104 filets ; Ces filets passent des Pères aux fils si l'on a soin de les réparer quand ils en ont besoin, à moins qu'ils ne s'accrochent à quelque ancre ce qui est très rare.

---

(8) On a vu d'après l'article 7 que les dépenses des macouas pour la pêche consistent en Catimarons et filets, ce qui est fort peu de chose par an d'après leur durée.

Les macouas estiment qu'ils salent dans chaque macouarie environ 10.000 poissons tant gros que petits et 30,000 Poissons volans par an, Et comme il y a 10 macouaries, on évalue donc que la pêche annuelle en Poisson salé peut monter à 300,000 Poissons volans et 100,000 Poissons de toutes Espèces.

La Macouarie No 1 à 27 filets, 40 Catimarons et vend par jour environ 21 Francs, 33 Centimes de Poissons frais.

La Macouarie No. 2 à 30 Catimarons 23 filets et vend par jour pour 16 francs de poissons frais.

La Macouarie	No.	3 à 10	Cat.,	6	filets et vend pr.	13 F 33 C	de	Poisson
id	No.	4 à 10	id	7	-id-	10-67		-id-
id	No.	5 à 3	id	2	-id-	4- "		-id-
id	No.	6 à 3	id	2	-id-	3 20		-id-
id	No.	7 2	id	1	-id-	2 67		-id-
id	No.	8 10	id	15	-id-	10-67		-id-
id	No.	9 20	id	15	-id-	20- "		-id-
id	No.	10 10	id	6	-id-	9-33		-id-

Macouaries de Rivières

Les Macouaries de Rivières ne font point sécher les Poissons qu'ils prennent ; Ils en achétent des macouas de mer pour les vendre, ce qui leur donne un très petit bénéfice.

Ils évaluent la vente du Poisson frais à environ 1 Pagode et $\frac{1}{2}$ par jour, ou 10 francs 50 Centimes.

Ils ont 7 Espèces de filets

1° Codouvalé se fait avec du fil de chanvre, pèse 210[1] et coute 10 PP ou 70 francs.

2° Nilavalé se fait aussi avec du fil de chanvre pèse 170[1] et coute 8 PP ou 56 francs.

3° Adapouvalé se fait avec du fil de chanvre pèse 21 Livres et coute 1 PP ou 7 francs.

4° Manivalé se fait avec du fil de chanvre Pèse 10 ¹ et ½ et coute une demi P ou 3 francs 50 Cs.

5° Payevalé se fait avec du fil de coton pèse 120 ¹ et coute 30 PP ou 210 francs.

6° Vissouvalé se fait avec du fil de Coton, Pèse 4 ¹ et Coute 2 PP ou 14 francs.

7° Coujivalé est aussi de fil de Coton, Fèse 8 et coute 4 PP ou 28F.

Les Macouas de Rivières ont 144 filets et 4 petits Catimarons; chaque Catimaron coute 1 PP ou 7 francs.

Les macouas de Rivières se servent de filets fort longs et très étroits qui ont une espèce de bourse à 1 Pied et demi de distance les unes des autres, et par le moyen de morceaux de bois d'environ 1 Pied de long qui les traversent, les tiennent ouvertes, et en facilitent l'entrée aux Poissons, Ils se servent aussi d'Eperviers.

---

(9) L'Article No 9 ne peut être éxécuté dans cet Etablissement n'ayant que des Catimarons pour la Pêche et les Naturels du pays pour Pêcheurs.

Les 10 Macouaries occupent une superficie de terres de 5 Velis, 10 Mas et 18 Cougis, ou 14 hectares 714.

Les Macouas ont 15 Maisons En briques et 280 Paillottes.

CAHIER No. XII — INDUSTRIE

Manufacture de Toiles à Karikal
et à la grande aldée

On ne peut indiquer combien un Couli emploie de jours à confectionner une pièce de Toile, cela depend de la qualité et des dimensions.

Le Tableau No. 1 annexé à ces notes désigne le nombre de Jours pour chaque espèce de Toile.

On ne peut non plus mentionner ici le nombre de Courges que peut confectionner chaque metier, parce que cela dépend également de la qualité et de la dimension de la Toile.

Le Tableau No. 1 fait connaître le nombre de Courges qui se confectionne par an à chaque qualité.

Il y a 2 espèces de fil à Karikal, savoir :

1° Le fil fait dans cette ville ; Il se vend 116 caches de Madras le paquet ; (27 Centimes)

2° Celui des Aldées françaises et des étrangères voisines ; Il se vend 160 Caches, ou 1 gros fanon de Madras le Paquet (37 C).

A la grande aldée, Il y a 4 espèces de fil qui viennent du territoire Anglais, savoir :

1° Nirénoul ou fil gros, le paquet se vend 36 caches (8 cen.)
2° Pavali -id- 72 (17)
3° Nattasarencotté -id- 80 (19)
4° -id- fil fin -id- 72 (17)

Le paquet de fil de Karikal contient 960 fils sur 6 coudées de longueur
Celui des aldées -id- 1280 sur 7 -id-
Celui appelé Nirénoul -id- 150 sur 9 -id-
-id- Pavali -id- 480 sur 10 -id-
-id- Nattasarencotté -id- 344 sur 12 -id-

Les marchands achetent le coton dans 6 aldées anglaises distantes de Karikal de 8 lieues.

Les femmes qui filent achêtent au bazar 6 onces de coton, 1 fanon de trenquebar ou à 116 caches de Madras, ou 27 Centimes.

La fileuse qui file fin, et qui achête du Coton pour $\frac{1}{4}$ de fanon, fait dans deux jours pour un fanon $\frac{1}{4}$ de fil, ce qui lui donne un fanon de Bénéfice; Celle qui file gros a pour Bénéfice dans 2 Jours de $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ de fanon le Bénéfice dépend de la finesse du fil.

Ce sont les femmes musulmanes et quelques malabaresques qui font ce métier, on assure que les femmes de Prêtres parias gentils sont très habiles à filer fin et surpassent les autres femmes ;

Les veuves et les vieilles choisissent ce metier.

Les femmes des Brames et des Cômoutis (marchands) ne font pas ce métier, parcequ'on se sert de nerfs de Bœufs pour carder le coton ; Elles font des nattes de jonc ou d'olles.

Les marchands achêtent 17 [1]. 11 onces, $\frac{3}{4}$ de Coton pour 1 Pagode à l'Etoile, ce prix varie suivant la récolte.

La livre est ici de 14 onces et 8/10me.

Droits, frais de transport des fils à Karikal

Le Coton paye 10 P % en entrant sur notre territoire ; Les frais de transport sont de 11 gros fanons et 40 Caches par charge pesant 196 livres de Coton ; Les fils dont on se sert à Karikal ne sont pas les mêmes que ceux de la grande Aldée, Ils sont plus fins.

Les Tisserands de la Grande Aldée, viennent souvent en acheter ici, Et quelque fois ceux de Karikal vont en acheter à la grande aldée, suivant leurs besoins.

Les paquets de fil à Karikal pèsent comme suit.

Le paquets de fil fin pèse 1 once et $\frac{3}{4}$
id gros 2 onces } même prix.

Le paquet de fil fin de nos aldées et des voisines pèse 2 onces
id gros id $2\frac{3}{4}$ } même prix

Le paquet de fil gros Nerénoul de nos aldées etc pèse 1 $\frac{1}{8}$ onces

id	Pavali	id	1 $\frac{3}{4}$
id gros	Natarasencotti	id	1 $\frac{1}{4}$
id fin	id	id	1 "

Chaque pièce de toile contient autant de paquets de fil pour la Chaine que pour la trame.

Droit sur les toiles qui passent chez les anglais

Les Toiles et pagnes de Coton payent 5 pour cent en se rendant sur le territoire anglais.

Les pièces de Coton, soit mêlées entièrement ou en partie de soie, payent 16 P % de droit en sortant, si la Courge vaut plus de 35 Pagodes Etoile et au dessous de cette valeur, Elles payent 5 p % comme les autres pièces.

Les Anglais ont établi un tarif portant les qualités et le prix estimatif de toutes les espèces de Toiles et Pagnes, c'est d'après ce tarif qu'ils perçoivent les droits sur nos toiles à raison de 5 et 16 p %, tandis que les tisserands anglais ne payent que 5 p % sur toutes espèces de toile, soit de coton et de soie.

Nombre de fois que l'on teint les Toiles

Les diverses toiles et Pagnes se teignent 20 fois, si le fil a été bien préparé ;

A chaque fois on laisse la pièce 12 heures dans la teinture pendant la nuit, on la fait sécher au soleil pendant le jour ;

Le 21ème on garance la pièce pendant 6 heures pour que la couleur rouge s'impreigne bien et dure ;

On peint 2 fois les diverses espèces de toiles Et pagnes, on ne peut le faire d'avantage sans les gâter ;

La Teinture de Karikal est meilleure que celle de la grande aldée;

La teinture rouge (garance) dure très longtemps sans s'altérer toutes les autres couleurs, comme vertes, Jaunes etc teintes soit à Karikal ou a la grande aldée passent en peu de tems.

La différence de la teinture rouge de Karikal à la grande aldée provient.

1° De ce que les eaux de Karikal dont on se sert sont astrigentes;

2° Les Tisserands de la grande aldée, par économie se servent d'écorce de la racine appelée *Nona* et d'Ecorce de *Vimpadampaté*, au lieu de garance, ce qui rend leur teinture inférieure et la couleur rouge passe vite.

Les Tisserands de Karikal se servent de la racine Imbouraver, ou garance, qui croit dans notre domaine, Et on en fait venir du nord, quand les Tisserands n'en ont pas assez.

On Cultive la racine Imbouraver dans les Aldées françaises, Vadémarécadou Amé Covil Potou, Covil Potou, Talétarou, Kassacoudi, Kotchéry, Varechecoudy, Pouvam et Manencovil ;

Nona cette espèce de racine est rare dans ce domaine;

Vimpadampaté, cette écorce vient du nord ;

Casajle est un petit arbrisseau qui donne des feuilles bonnes à teindre en rouge;

Préparation du fil pour la teinture

1° On laisse 3 livres et $\frac{1}{2}$ de fil dans l'eau fraiche pendant 3 jours, le 4ème on le retire, on en presse l'eau, et on les expose au soleil pour les faire sécher ;

2° On reduit en cendre des racines de Bananiers (16 mesures coûtent 1 gros fanon de Madras) on en met 12 mesures dans une panelle avec 16 mesures d'Eau fraîche, on remue la cendre avec l'eau, et on laisse l'eau se reposer pendant 3 jours, cette eau s'appele *Coratanni*, ou eau forte;

3° On prend 4 mesures de cette eau *Caratanni* que l'on met dans une autre panelle (terrine) où l'on ajoute 1 livre et 7 onces d'Excrément de mouton, on les y fait dissoudre et on les passe au Tamis.

4° Dans une 3ème panelle, on prend 4 mesures d'Eau *Caratanni*, on y met une mesure et $\frac{1}{2}$ d'huile de gingeli, cette huile mêlée avec ces quatre mesures d'Eau devient blanche comme du Lait, Et puis on verse dans cette panelle ce qui est dans le No. 3.

5° On trempe les fils qui ont été séchés au soleil dans cette 3ème panelle mêlée d'Eau, d'huile, de cendre et d'excrément de mouton on les y presse pendant 5 minutes, on les y laisse toutes la nuit ou 12 heures.

Le lendemain à 10 h. du matin, on les retire de la panelle et on les met au soleil.

6° Dans une 4ème Panelle, on met 6 mesures d'Eau *Caratani* ; on y met les fils à 5 h du soir on les y presse, et on les y conserve toute la nuit. Le lendemain on les fait sécher au soleil, on fait cette même opération pendant une semaine ; cette eau de *Caratanni* fait Imbiber les fils d'huile ;

7° Le 8ème Jour on lave les fils avec de l'eau fraîche dans une 5ème panelle et on les fait sécher au soleil.

Dans cette panelle on met 3/16ème d'nne mesure d'huile de Jingeli melée de $\frac{1}{2}$ mesure d'Eau forte ou *Caratanni* ;

On y trempe de nouveau les fils, on les y presse 5 minutes et on les fait sécher au Soleil, vers le soir on les remet dans la dite panelle pour y rester toute la nuit ; Le lendemain on les y presse, on les remet au soleil et ainsi de suite pendant trois jours.

8° On lave une 2ème fois les fils dans une 6ème Panelle d'Eau fraîche et on fait la même opération qu'au No. 7 pendant 3 jours ;

9° On trempe les fils secs dans l'eau fraîche on les y laisse pendant 2 heures, on les retire, et on les porte dans un Etang où on les lave, on les frappe contre une pierre 40 fois de suite ; on les lave, et on les fait sécher *au soleil* pour la dernière fois.

Manière de teindre la fil
en rouge

1° On trempe les fils préparés, comme il vient d'être dit dans de l'eau fraîche, où l'on met 3 mesure de poudre des feuilles Casajlé (6 mesures coutent 1 gros fanon de madras) on presse les fils dans cette eau pendant plus d'un quart d'heure, on les y laisse toute la nuit, le lendemain matin on les en retire, on les presse, et on les fait sécher au soleil.

2° On fait sécher 21 livres de garance au soleil, on les broye et ces racines produisent 12 mesures en poudre, dont on met $\frac{1}{2}$ mesure dans une panelle avec 20 mesures d'Eau fraîche ; on y met ensuite les fils, on les y presse $\frac{1}{4}$ d'heure, et on les laisse tremper toute la nuit ;

Le lendemain on les fait sécher au soleil, on fait cette même opération pendant 20 jours et tous les 3 jours on lave les fils dans un Etang ;

3° Le 21ème jour on met 2 mesures de poudre de garance dans une panelle avec 32 mesures d'Eau, on y met les fils. on les fait cuir pendant 6 heures pour durcir la couleur quand les poudres sont bien cuites, Elles doivent être au toucher comme de la Cire ; on retire la panelle du feu on la pose à terre, et on y laisse les fils pendant 2 Jours ;

Le 3ème on retire les fils de la panelle, on les presse on les lave dans un étang, on les frappe contre la Pierre, Et on les fait sécher au soleil.

4° On trempe les fils dans une eau mêlée d'huile et de poudre de feuilles de Casajli pour les rendre moilleux, ensuite on les fait sécher au soleil.

Manière de Teindre le fil en Jaune

Pour teindre une once de fil, on broye $\frac{3}{4}$ d'once de safran que l'on met dans une panelle avec peu d'Eau, on y presse les fils une heure on les y laisse pendant 3 heures, on les fait sécher à l'ombre, le lendemain on broye $\frac{1}{4}$ d'once de safran ; on y met $\frac{1}{8}$ème de mesure d'huile de Gingeli, on y presse les fils pendant une demie heure, on les y laisse tremper, on met la panelle sur un petit feu, on l'Echauffe, et on la retire du feu pour la refroidir ;

Une heure après on en retire les fils, on les lave dans un étang on les fait sécher à l'ombre, Ils sont Jaunes, et on s'en sert.

Manière de teindre
. le fil en vert

On ne teint pas beaucoup de fil en vert, on ne s'en sert que pour les pagnes de différentes couleurs.

1° On fait teindre d'abord 1 livre et ½ de fil en bleu, ou en noir, on fait sécher ces fils, on met dans une panelle 20 onces de safran broyées avec 1 mesure et ½ d'Eau fraîche, on y trempe les dits fils teints en bleu, ou en noir, on les y presse, on les y laisse pendant 3 heures, puis on les retire, on les fait sécher à l'Ombre.

2° On réduit en poudre dix onces de fleurs de myrobalam, on les met dans une panelle avec une mésure et demie d'Eau ;

On les fait cuire a petit feu de manières qu'elles soient tièdes, on y met les dits fils, on les y presse pendant 3 heures, on les y laisse ½ heure ; Ensuite on les retire, et on les fait sécher à l'ombre ; le lendemain on les lave dans un Etang, et on les fait sécher à l'ombre le fil est vert et on peut s'en servir.

Ce sont les Tisserands qui teignent en rouge, Jaune et vert ; Les teinturiers font les teintes en noir & bleu avec l'Indigo, comme Il sera plus loin Expliqué.

Les Tisserands de Karikal consomment Année Commune 4,107 livres de racines dites Imbouraver ou garance.

Dans ce Domaine, on Cultive Ordinairement 36 Vélis de cette racine qui rapportent à peu près 85.750 livres ; Ils vendent le surplus aux Tisserands Etrangers.

La différence du prix d'une pièce de Toile teinte en Imbouraver avec celle qui l'Est avec les racines de *Nona*, *Vimpadampaté*, est d'un quart ; ainsi si la pièce de toile teinte en Imbouraver vaut 1 Pagode, l'autre n'est payée que ¾.

La différence du prix de ces Teintures est de presque la moitié, la Teinture avec de l'Imbouraver pour 13 paquets et ½ de fil, afin de confectionner une pièce de moutoucambay, coute 13 fanons et ½ de madras La teinture avec des racines de *Nona* et *Vinpadampaté* coute 6 fanons ¾.

Comme la couleur parait la même au Commencement les Tisserands ne disent pas que la teinture est de la racine *Nona*, et à ceux qui ne s'y connaissent pas. Ils vendent ces Toiles pour être teintes en garance, mais après qu'elles ont été lavées cinq ou six fois, la couleur passe tandis que celle de l'Imbouraver dure autant que la toile (A).

Une petite mesure d'Eau (le vase non compris) — pèse 22 Onces et $\frac{1}{2}$, tant à Karikal qu'à la grande Aldée.

Les Tisserands de Karikal ne se servent que de l'eau de quelques puits, parce qu'ils prétendent qu'elle est plus astringentes que les autres et qu'elle est plus avantageuse pour la teinture.

L'Eau de Puits que les natifs boivent, 1 markal d'Eau pèse $6\frac{1}{4}$.
id id 1 galon 75.

Ces puits sont hors de la ville à Vademarécadou. L'Eau de puits de la ville 1 markal pèse 6 livres 7/18ème.
-id- 1 galon 76 $\frac{2}{3}$.

Il y a à Karikal 155 métiers de Tisserands et 55 maisons

à la grande aldée	500	id	et 238	id.

(A) On a fait appeler les principaux teinturiers de la grande Aldée pour leur prouver l'Avantage qu'ils auraient de teindre avec la racine d'Imbouraver, Ils m'ont répondu tout simplement que pour teindre en Imbouraver le fil qui coûte 1 Pagode, Ils dépensent 1 Pagode et Il faut 21 Jours de travail assidu pour cette teinture ; Tandis que pour teindre, en racine *Nona* et *Vimpadampaté,* la même quantité de fil, Il ne leur coute que $\frac{1}{2}$ Pagode et 3 Jours de travail. Le fil teint de ces deux manières parait à l'œil les mêmes Et ils mêlent les pièces. Particulièrement dans les Envois qu'ils font à la côte de l'Est. On leur a demontré qu'ils trompaient, qu'aujourd'hui on devait bien connaître la différence de ces Teintures, par conséquent donner un moindre prix à leurs toiles.

Les Indiens répondent toujours, mon grand-père et mon père fesaient ainsi, nous les imitons. Il ne faut pas s'atendre que les Indiens confectionneront les Arts, Ils sont servils imitateurs de leur ancêtres.

Manière de préparer le fil pour le Teindre en bleu, à la grande aldée

Les Teinturiers en bleu de la grande Aldée prennent pour teindre

une serre de fil 4 fois	1 Gf,	50 C
id 3 fois	"	158
id 2 fois	"	105
id 1 fois	"	53

Chaque fois qu'on retire le fil de la teinture, on le fait sécher au soleil.

Chaque fois que l'on trempe du fil, on l'y laisse 1 heure et on le fait sécher pendant 2 heures; Un teinturier peut teindre par Jour 4 serres de fil qui se teint 4 fois;

Comme la teinture est trouble à chaque fois, on la laisse reposer quelque tems, et ensuite on y remet les fils;

De février au 30 Septembre 1823, les teintureries de la grande aldée ont teint 4,075 serres de fil ; La Pluie les empêche de travailler pendant l'hiver. Ils prétendent qu'ils sont souvent malades, parce qu'ils travaillent l'Indigo.

1 Serre d'Indigo coute 3 gros fanon de madras, (1 franc 12 Centimes) on se sert toujours d'Indigo pur, et non d'Indigo dit de terre, comme à Pondichéry pour teindre les toiles, avec une serre d'Indigo on peut teindre 3 serres de fil 4 fois.

Composition de la teinture en Bleu

1° On fait dissoudre 12 serres d'Indigo dans l'eau fraîche, on la verse dans une jarre ou grande panelle

2° On y met 84 markals d'Eau

3° On y met 3 mesures de graines cuites appelées Tagarévéré.

Ces graines vont de suite au fond de la Jarre;

Le 3ème jour Elles commencent à revenir sur l'Eau ; on y met alors 1 petite mesure et 1/5ème de chaux

4° On trouble la teinture pendant $\frac{1}{4}$ d'heure, Et 4 fois par jour.
On fait cette opération pendant 10 Jours, en y mettant petit à petit 3 markals de chaux.

	2 PP	GF	C
12 serres d'Indigo coutent			
3 mesures de grains de Tagareverée	"	"	120
3 markals de chaux	"	"	60
Total de la dépense d'une Jarre de Teinture	2 PP	1 GF	20 C

Cette teinture sert de fonds au teinturier pour son travail, cette dépense n'est pas comptée.

Dans cette Jarre de teinture, on met de nouveau 4 serres d'Indigo 1 mesure de graine de Tagaraveré Cuite.

Le 3ème jour ces graines viennent sur l'Eau, on y met alors 1 petite mesure et $\frac{1}{3}$ de chaux ; On trouble la teinture avec un bâton pendant $\frac{1}{4}$ d'heure et 4 fois par jour ; on continue ainsi pendant trois jours en y mettant 1 markal de chaux;

	PP	Gf	C
4 serres d'Indigo coutent	"	12	"
Une mesure de graines tagarévéré	"	"	40
1 markal de chaux	"	"	20
Total	"	12	60

On peut teindre 12 serres de fil avec cette Teinture des 4 serres d'Indigo ajoutée à celle qui était déjà dans la Jarre.

Si le teinturier ne veut plus teindre, Il peut avec le fond contenu dans la Jarre teindre 30 serres de fil.

	Gf	C
La Teinture de 12 serres de fil produit au teinturier	15	120
On a vu plus haut que la dépense était de	12	60
Le Bénéfice du Teinturier pour 12 serres de fil est de	3	60

On peut Teindre à la grande aldée 10,560 serres de fil dans un an, on ne teint pas l'hiver.

La Teinture de la grande aldée est aussi bonne que celle de Karikal, d'après le dire des Teinturiers Il y a à la grande aldée 12 maisons et 12 Teintureries. Les Etrangers font souvent teindre du fil

Et de la Toile à la grande Aldée, alors Ils envoient chercher des Teinturiers sur le Territoire Etranger Il y a encore à la grande Aldée, une autre espèce de teinture qui se compose avec du Calou *Quittancallou* ou espèce de pierre qui se forme dans le fourneau des forgerons, de la rouille de fer; on mêle le tout ensemble, et cette Teinture est appelée *Calicam* par les natif ;

Elle est presque bleue, mais la couleur passe quand la toile a été lavée 2 ou 3 fois ;

On emploie le *Calicam* pour teindre les toiles qui servent pour le deuil et les habillemens en noir. Quelquefois on se sert de cette teinture, parcequ'elle est beaucoup moins Chère que celle où il entre de l'Indigo. Cette teinture brûle le fil ou la toile; parce qu'il entre dans sa composition de la Rouille A Karikal on ne se sert pas de cette teinture.

Composition de la teinture dite Calican

On met dans une panelle 20 mesures de la lie de Calou, 22 livres de *Quittancalou* 11 livres de fer. Ces deux derniers matériaux ne coûtent rien et servent pour toujours. parce qu'il n'y sont point dissous ; mais Ils rendait cette teinture noire.

On expose la dite Panelle au soleil pendant 1 semaine, ensuite on s'en sert.

Les 20 mesures de lie de Callou coutent 80 caches ; cette teinture noire sert pour peindre les toiles qui ont été trempées dans l'Eau de Mirobolam cette Couleur passe promptement. En 1823, Les Teinturiers de la grande aldée ont teint en Bleu 4,075 serre de fil

	PP	GF	C
La dépense à monté à	224	"	"
La recette id à	286	2	55
Bénéfice des Teinturiers	61	2	55

Du 1er Janvier au 1er 9bre 1824 Ils ont teint 6,700 Serres de fil

	PP	GF	C
La dépense a été de	368	"	"
La recette id	468	"	"
Bénéfice des Teinturiers	100	"	"

Note sur sur la teinture en bleu à Karikal

Les Teinturiers de Karikal prennent pour teindre en	PP	GF	C
Bleu une serre de fil 4 fois	"	2	70
Pour 3 fois	"	2	12
Pour 2 fois	"	1	35
Pour 1 fois	"	"	58

Chaque fois qu'on retire le fil de la teinture on le fait secher au soleil.

Chaque fois qu'on trempe du fil, on l'y laisse 1 heure et on le fait secher au soleil pendant 2 heures.

Un teinturier peut teindre par jour 4 serres du fil qui se teint 4 fois.

Les Teinturiers de Karikal ont teint en 1823 2400 serres de fil, depuis le mois de Janvier jusqu'en Décembre.

La Recette des Teinturiers à monté à la somme de 184 Pags Portenove

La dépense s'est élevée à	132
Bénéfice des Teinturiers en 1823	52 PP.

Ces mêmes teinturiers de Janvier au 1er Novembre 1824 ont teint 2,100 serres de fil.

La Recette s'est élevée à	160 PP.
La Dépense	115 — ½
Bénèfice des Teinturiers en 1824	47 — ½

On pourrait teindre dans un an 10,000 serres de fil, si on les donnait aux teinturiers à teindre.

1 Serre d'Indigo coute 6 petits fanons de madras (1 f 12 C.)

On se sert toujours d'Indigo pur, Jamais d'Indigo dit de terre.

Avec 1 serre d'Indigo, on peut teindre 3 serres de fil 4 fois.

La composition de la teinture qui sert de fonds au teinturier est la même que pour la grande Aldée Page [266 s.]

Le prix est aussi le même.

Les Teinturiers assurent que ce fonds dure au moins 10 ans.

Si par hazard la teinture [...?...] ce qui arrive quand on met trop de chaux, on la rend bonne en y mettant des graines de Tagarévéré et de l'Indigo, on la renouvelle en Totalité.

Dans la Jarre qui sert de fonds, on remet comme à la grande aldée 4 serres d'Indigo, 1 mesure de Tagarévéré, et 1 mesure $\frac{1}{3}$ de chaux, même dépense.

Avec cette teinture, on teint douze serres de fil ; La teinture de 12 serres de fil donne aux Teinturiers 34 petits fanons et 40 caches.

La dépense pour teindre ces 12 serres de fil est de 24 PF et 60 C.

Le Bénéfice du teinturier par chaque 12 serre est de	9 Pf	60	Diffce.
A la grande Aldée ce bénéfice n'est que de	6	60	3 PF

A Karikal les teinturiers sont payés en monnaie de Trinquebar à raison de 2 fanons de Trinquebar par serre de fil, ce qui donne 2 Petits fanons et 70 Caches de madras.

A la grande aldée les teinturiers sont payés à raison de 1 gros fanons et 50 Caches par serre de fil, ou 2 petits et 50 caches.

C'est cette différence de 20 Caches par serres que les Teinturiers de Karikal recoivent en plus qui font pour douze serres de fil 240 caches ou 3 petits fanons.

Manière de peindre les toiles à Karikal

Il y a à Karikal 14 Chefs peintres, 40 peintres Coulis, ce qui fait 54 maisons.

Les peintres étrangers ne viennent point travailler à Karikal.

Ils peignent les toiles appelées guingan à 3 et 4 fils.

Pour peindre une Courge de guingan (20 pièces)

de 6 Cales à 4 fils	6 PP.
idem de 6 Cales à 3 fils	5 ½
idem de 5 Cales à 4 fils	5

Les guingans sont peints deux fois.

Pour peindre 1 Pièce de guingam de 6 Cales, Il faut 2 Jours.

id de 5 Cales 1 et ½

1 Pièce de guingan peut être peinte dans un jour mais non garancée, ce qui veut dire mise sur le feu avec la racine d'Imbouraver.
Les 54 peintres de Karikal peuvent peindre dans 1 an 210 Courges de guingam (4,200 pièces)

Le Tisserand avant de mettre son fil sur le metier l'a fait teindre en rouge et noir, Il travaille ainsi la pièce qui a ordinairement des rays rouges ou noires en long, et quelque fois en travers ; lorsqu'elle est finie de Tisser, on la remet au peintre, Celui-ci la donne de suite au ménatte pour la blanchir.

Quand le menatte a remis la pièce de toile blanchie, les peintres la préparent de cette manière

1° On broye 3 onces de mirobolan qu'on met dans une panelle avec une mesure d'Eau de puits ;

On y trempe la pièce de guingan blanchie, on l'en retire on la presse et on la fait sécher au soleil pendant ½ heure;

2° On la trempe ensuite dans ¾ d'une petite mesure de lait de Buffle, on la retire, on la presse et on la fait sécher au soleil ;

3° On la trempe dans de l'Eau fraiche, on l'en retire on la presse, et on la fait sécher au soleil ;

4° On plie la pièce en 4, on la met sur 1 gros billot de bois, on la bat avec un gros morceau de bois rond, afin de bien unir tous les fils de la pièce.

Aprè cette opération, la pièce de guingam à la couleur de Mirobolan (Jaune) et devient dure pour qu'elle ne puisse pas boire l'encre dont on se sert pour la peindre ;

La pièce ainsi préparée, on l'étend sur un long banc en bois, et les peintres peignent les raies rouges et noires qui existent sur la dite pièce dont les fils ont été teints en partie ;

La pièce de guingam peinte, Elle reste sur le banc pendant 1 Jour pour que l'encre sèche bien ;

Ensuite on l'expose à l'ombre pendant 4 Jours, Le 9ème Jour on la lave dans un Etang, on la frappe contre une planche 20 fois de suite par chaque bout ;

Après on broye 3 noix de Mirobolan, on met cette poudre dans une petite panelle avec une mesure d'Eau de puits.

On y trempe la pièce de guingam, on l'en retire, on la presse et l'expose au soleil pour la faire sécher.

Ensuite on met 1 Jarre ou 1 grande panelle sur le feu, on y verse 75 markals d'Eau de puits que l'on fait tiédir ;

On y met 5 livres $\frac{1}{4}$ de racines broyées d'Imbouraver ;

On place dans cette Jarre ou panelle 3 Pièces de guingans peintes, de manière qu'elles soient bien submergées ;

On chauffe la panelle à petit feu pendant 1 heure; on remue [les pièces de] guingams dans la panelle ayant soin qu'elles soient toujours bien couvertes d'Eau;

On chauffe encore pendant une heure la Panelle à petit feu ; on remue les pièces, et ainsi de suite à 4 reprises différentes, ce qui fait que l'on conserve 4 heures l'eau tiède ; vers le soir on remue les pièces dans la panelle, on fait un grand feu, de façon à faire bouillir l'eau ; ensuite on laisse le feu et les pièces de toile dans la panelle toute la nuit ;

Le Lendemain matin on retire les pièces de la panelle, on les fait sécher au soleil, Et on les dispose à être peintes une 2ème fois

qu'ensuite Elles ont subi une 2ème opération pour le feu, comme il vient d'être dit ; après avoir été séchées au soleil. on les donne au ménatte, qui les blanchit, les remet au peintre, et celui-ci au marchand qui les lui a données.

(Les Ingrédiens et les racines d'Imbouraver sont réduits à moitié après la 1ère Cuisson). Lors que les guingams ont été peints et sortent de chez les peintre, ces toiles prennent alors le nom de marchays.

Les guingams à petites raies ne sont peints qu'une fois.

Lorsque le marchand reçoit la pièce de *marchaye* du peintre, Il la donne au *Cotoucara*, c'est à dire aux hommes qui les battent pour les lustrer.

Le *Cotoucara* verse de l'Eau très légèrement sur la pièce de *marchaye* ;

Il plie chaque pièces en 4; Il frotte de l'huile de Coco sur le billot qui sert d'enclume et sur le bois rond qui sert de marteau ;

On met la pièce sur le billot, et on la bat pendant 6 minutes pour lui donner le lustre;

Si l'encre fait des taches sur la pièce de guingam, les peintres l'enlèvent avec le jus de citron, avant de la mettre sur le feu dans la panelle.

La Couleur de la pièce de guingam qui a été sur le feu, dont l'eau a bien bouilli avec les racines d'Imbouraver, ne passe Jamais Il n'y a point de Chites à Karikal.

Toutes les toiles que l'on peint ici proviennent de l'Industrie française.

En général les chefs peintres font le Commerce de toiles.

Ils contractent avec des marchands de toiles ou des Tisserands, quand les toiles leur sont remises, Ils peignent et payent aux Coulis peintres le prix fixé par pièces ensuite Ils vendent les dites pièces de toiles peintes appelées *marchays*, soit pour l'exportation. soit dans ce Domaine.

Composition de l'encre qui sert à Peindre les guingams

On met dans 1 panelle 18 petites mesures d'Eau de puits
id 1 Livre d'Alum
id 1 de bois de bresil réduit en poudre,
Cette composition ne se met pas sur le feu, on l'expose au soleil pendant 3 Jours. Elle devient rouge et est appelée par les Indiens *Caratani* comme l'eau forte qui sert aux Tisserands pour teindre leur fil.

Dépense par pièce de Toile

	PP.	PF	C
Journée des peintres Coulis par pièce de 6 Cales 4 fils	"	3	50
Pour $\frac{3}{4}$ d'une petite mesure de lait de buffle	"	"	29
Pour 4 Onces de mirobolan	"	"	10
Pour 2 Onces d'Alum	"	"	15
Pour 2 Onces de bois du Brésil	"	"	58
Pour 1 Onces $\frac{3}{4}$ de racines d'Imbouraver	"	3	79
Pour le menatte ou Blanchisseur	"	"	72
Pour bois à brûler	"	1	7
Total de la dépense pour 1 Pièce de 6 Cales à 4 fils	"	11	"

	PF	C
La journée du Peintre par Pièce de 6 Cales à 3 fils est de	3	50
id de 5 Cales à 4 fils	2	14

La dépense pour les Ingrediens, etc est la même

Dépense recette et Bénéfice par Courge

	Recette			Dépense			Bénéfice		
	PP	Gf	C	PP	PF	C	PP	PF	C
Pour 1 Courge de 6 Cals à 4 fils à 11PF par pièce	6	"	"	5	32	40	"	5	"
Pour 1 Courge de 6 Cals à 3 fils à 10PF par pièce	5	18	60	5	12	40	"	6	20
Pour 1 Courge de 5 Cals à 4 fils à 9PF 20 C par pièce	5	"	"	4	35	"	"	2	40

Les peintres de Karikal ont peint en 1823, 26 Courges $\frac{3}{4}$.

Savoir

9 Courges de marchay	de 6 Cals à 4 fils	Total 26 Courges $\frac{3}{4}$
9 idem	de 6 Cals à 3 fils	
$8\frac{3}{4}$ idem	de 5 Cals à 4 fils	

	PP	PF	C
La dépense des peintres pour ces 26 Courges $\frac{3}{4}$ monte à	143	36	20
La Recette idem à	147	9	30
Bénéfice des Chefs Peintres (A)	3	10	50

Les peintres de Karikal ont peint en 1824, 17 Courges $\frac{3}{4}$ Savoir :

6 Courges de marchay	de 6 Cales à 4 fils	Total 17 Courges $\frac{3}{4}$
6 -do-	de 6 Cales à 3 fils	
$5\frac{3}{4}$ -id-	de 5 Cales à 4 fils	

	PP	PF	C
La dépense des peintres pour ces 17 Cour. $\frac{3}{4}$ monte à	95	26	20
La Recette -id- à	97	28	10
Bénéfice des Chefs peintres (B)	2	1	70

(A) Ce Bénéfice est trop peu considérable pour faire vivre les Chefs Peintres mais on observe que quand Ils ont peu d'ouvrage, Ce sont eux qui peignent les guingams ce qui diminue la dépense par pièce de 3 Pf. 50 C Et 2 Pf. 14 C pour les pièces de 5 Cales à 4 fils ensuite on a dit page [273] que les Peintres fesaient le Commerce de Toile, ce qui leur donne un autre bénéfice.

(B) Même observation que pour (A).

Manière de peindre les Toiles
à la grande aldée

A la grande aldée, Il y a 150 Chefs peintres, 535 Coulis peintres et 353 maisons.

Les peintre qui demeurent sur le Territoire anglais viennent à la grande aldée, quand il y a beaucoup d'ouvrage ;

Les peintres de la grande Aldée Peignent les chites de 1ère qualité, le Toupati de 1ère qualité, les tapis de 6, 5 et 4 Coudées, et plusieurs autres espèces de Toile quand on leur en apporte.

		PP	GF	C
Pour 1 Courge de chite de 1ère qualité on paye pour la peindre		19	"	"
-id-	de Toupati id	9	9	60
-id-	de Tapis de 6 coudées 1ère qualité id	10	4	110
-id-	-id- de 5 coudées 2ème id	4	"	"
-id-	-id- de 4 coudées 3ème id	2	"	"

Les Chites et les Toupatis sont peintes 9 fois, les tapis de 1ère 2ème et 3ème qualité sont peints ordinairement 5 fois

Pour peindre les Chites et toupatis, Il faut 37 Jours pour 1 Pièce

Pour peindre les Tapis, Il faut 15 jours

Comme le Peintre dans le même jour ne peut peindre qu'une seule fois la même pièce, pour qu'elle sèche bien, Il peut dans 1 Jour peindre de 15 à 20 Pièces.

A la grande Aldée les peintres peuvent peindre dans un an, 3,000 Courges, en Chites, Toupatis et Tapis. Quand la pièce est peinte on la met à l'ombre pour la faire sécher, les peintres reçoivent des marchands les toiles toutes blanches et les donnent au Ménatte pour être blanchies.

La pièce blanchie, on la trempe dans une Panelle, où on a mis 1 petite mesure d'Eau de Puits et 3 noix de Mirobolan réduites en poudre, on la fait sécher au soleil, puis on la trempe dans une mesure de lait de buffle, on la fait sécher au soleil ;

On la trempe dans de l'eau fraîche, et on l'Expose au Soleil ;

On bât cette pièce Comme a fait pour le guingam, et on la peint après de cette manière ; On fait des fleurs ou tout autre dessin avec du charbon au lieu de crayon sur du papier gris, on pique ces fleurs ou le dessin avec une aiguille, on met ce papier gris sur une pièce de Toile Etendue sur un banc ;

On met dans un petit paquet de toile bien fine du charbon reduit en poudre, avec ce petit paquet de charbon pulvérisé on bat très légèrement sur ce papier gris ; La Poudre du charbon trace sur la toile les fleurs ou autre dessin ;

On peint ensuite ces fleurs avec la teinture noire appelée Calicam;

Pour fortifier cette teinture, on met cette pièce de toile dans une panelle où il y a 1 mesure de feuilles de *Nona* et 1 mesure des branches tendres du *Calli*, (Espèce d'Arbrisseau dont les branches servent dans les médecines des natifs.)

Dans la panelle on met assez d'Eau pour que la toile soit bien submergée ;

On met la panelle sur le feu. et on la fait chauffer pendant $\frac{1}{2}$ heure ; on lave cette pièce pendant 4 Jours dans un Etang ; Le 5ème Jour on met cette pièce dans du Cange, on l'en retire on la presse, on la fait sécher au soleil et on la bat,

On Cire la pièce de cette manière.

On fait fondre de la Cire (5 onces dans un vase de Terre) ;

Avec cette matière molle on couvre les Interstices blancs avec la Plume de bambou, Et si le fond est blanc on le couvre de Cire au moyen d'un Chiffon On teint la pièce 4 fois en bleu, pendant 4 Jours, 1 fois chaque jour ;

On la met au soleil chaque jour pour la faire sécher, au moyen de cette teinture bleue, les fleurs qui ont été peintes avec le *Calicam* deviennent très noires et ne passent plus ;

On met la pièce de Toile dans de l'Eau tiède pour enlever la Cire, et ensuite on fait laver cette toile par le ménatte pendant 4 Jours.

Lorsque le Peintre l'a reçu du blanchisseur, on la trempe dans une panelle, où on a mis 1 petite mesure d'Eau et la poudre de 3 noix de Mirobolan. on l'en retire on la fait sécher au Soleil, on la trempe dans du lait de buffle, on la fait sécher au soleil ;

On la frappe avec le bois rond pour la rendre dure et unir les fils;

Si l'on a demandé que les fleurs ou autre dessin soient en rouge, on les peint avec l'encre appelée *Caratani*, on la fait sécher à l'ombre on la garance où on la met sur le feu avec les racines de garance de la même manière que pour les gaingans, savoir :

Voir Page [271 s.] comment on fait pour les gaingans

On met dans une grande panelle 3 pièces peintes 7 livres $\frac{3}{4}$ de racines d'Imbouraver et 20 markals d'Eau de puits ; on met le tout sur le feu, on fait tiedir l'eau pendant 4 heures, vers le soir on fait bouillir l'eau ;

Ensuite on peint 6 fois la toile avec l'encre rouge et on la met sur le feu 2 fois seulement avec les racines d'Imbouraver.

Si on demande que la pièce soit peinte en vert, on ne la peint qu'une seule fois, on la fait sécher à l'ombre, on la trempe dans du Cange, on la fait sécher au soleil et on la remet au marchand.

Lorsque les Peintres remettent les toiles au marchands, ceux-ci ne les donnent pas aux *Cotoucaras* pour les lustrer, mais à des hommes qui lustrent ces toiles en les frottant avec le coquillage appelée chanque.

Dépense pour peindre une pièce de toile appelée Chite

	PP	GF	C
Pour le peintre par pièce de chite	"	8	100
Pour le Ménatte	"	"	40
8 onces de Mirobalan	"	"	40
1 Mesure de lait de Buffle	"	"	40
$\frac{1}{2}$ Mesure de Calicam ou teinture noire	"	"	20
Le Papier gris et y faire les fleurs ou tout autre dessin	"	"	20
La teinture en bleu	"	"	120
5 Onces de Cire	"	1	40
6 Onces $\frac{1}{4}$ de savon Pour laver la Pièce	"	"	40
6 livres $\frac{1}{4}$ de racines d'Imbouraver pour garancer 2 fois	"	3	"
La couleur rouge	"	"	40
Le bois à bruler	"	"	80
Le Cange	"	"	16
Le saffran	"	"	24
La Journée d'1 Couli qui fait differens travaux	"	1	"
Total de la dépense pour 1 Pièce de Chite	"	16	140

Dépense pour peindre 1 Pièce de toile dite Toupati

	PP	GF	C
Au peintre par pièce de Toupati	"	3	20
Pour les autres Ingrediens	"	4	135
Total de la dépense pour 1 Pièce de Toupati	"	7	155

Dépense pour Tapis de 6 Coudées

Au peintre par pièce de Tapis de 6 Coudées	"	3	80
Pour les autres Ingrediens	"	5	65
Total de la dépense pour peindre 1 Pce tapis 1ère qualité	"	8	145

Au peintre pour 1 pièce de 5 Coudées 2ème qualité	"	1	90
Pour les autres Ingrédiens	"	1	115
Total de la dépense pour 1 Tapis de 2ème qualité	"	3	45
Au peintre pour 1 pièce de 4 coudées 3ème qualité	"	"	70
Pour les autres matériaux	"	1	38
Total de la dépense pour 1 Tapis de 3ème qualité	"	1	108

Dépense Recette et Bénéfice par Pièce

	Recette			Dépense			Bénéfice		
	PP	GF	C	PP	GF	C	PP	CF	C
Pour une Courge de chites	19	"	"	18	"	"	1	"	"
id de Toupatis	9	9	60	8	9	60	1	"	"
id de Tapis 1ère qualité	10	4	110	9	9	60	"	14	10
id 2ème	4	"	"	3	9	60	"	9	60
id 3ème	2	"	"	1	14	120	"	6	"

Les Peintres de la grande Aldée ont peins en 1823-3,100 Courges, Savoir.

300 Courges de chittes de diverses couleurs
700 Tapis de 6 Coudées 1ère Qualité
800 id de 5 id 2ème
1300 id de 4 id 3ème
} Total 3,100 Courges

	PP	GF	C
La Recette des chefs peintres P ces 3.100 C se monte à	18,675	"	"
La Dépense à	17,172	12	80
Bénéfice des Chefs Peintres	1,502	6	40

En 1824 Les Peintres de la Grande Aldée ont peint 2,908 Courges
Savoir

369	Chites de diverses Couleurs (Courges)	Total 2,908 Courges
1,373	Tapis de 6 Coudées, 1ère Qualité	
836	id de 5 id 2ème	
330	id de 4 id 3ème	

	PP	GF	C
La Recette des chefs Peintres pour les 2,908 Courges se monte	25,088	4	110
La Dépense	23,183	1	140
Bénéfice des Chefs Peintres	1,905	2	130

Composition de la Teinture
Rouge ou Caratani

On met dans une petite panelle 10 petites mesures d'Eau de Puits, on y mèle 10 Onces de bois du brésil en poudre et 5 onces d'Alum ;

On expose cette Panelle au soleil pendant 3 Jours et le 4ème on s'en sert pour peindre les toiles.

Teinture Jaune appelée Pajouca

On met dans une Panelle 20 mesures d'Eau de Puits. On y mêle 20 Onces de fleurs de Mirobolan, on la met sur le feu, on l'Echauffe jusqu'à ce que les 20 mesures d'Eau Soient réduits à 10.

On met dans une Panelle $\frac{1}{2}$ petite mesure d'Eau et 7 onces et $\frac{1}{2}$ d'Alum ; On chauffe cette panelle pendant une demie heure, et on verse cette Eau dans la 1ère panelle, on remue le tout, l'encre Jaune est faite, Et on s'en sert de suite.

Quant à la Teinture noire appelée *Calicam*. Elle se compose comme Il a été dit Page [268].

Les Teinturiers ne se servent pas ordinairement de cette Teinture pour Teindre le fil en noir, parcequ'elle passe vite ;

Mais il y a beaucoup de Teinturiers qui trempent alors. Ils trempent le fil dans l'Eau de Mirobolan, on le fait sécher, après on le trempe dans cette Teinture appellée Calicam 3 fois et 1 fois dans l'Indigo, le fil est très noir, mais la Couleur passe quand elle a été lavée une seule fois.

Les Teinturiers m'ont assuré qu'Ils ne sont pas servi cette année de la Teinture appelée Calicam.

On appelle Chite une pièce de Toile qui a 8 Coudées de long sur 2 et ½ de large, peinte en fleur, ou tout autre dessin ;

Les Tissérands de l'Aldée française Vijidiour font par an 50 Courges de Toile blanche qu'Ils Expédient à la grande Aldée pour y être peinte, Toutes les autres toiles Blanches proviennent du Territoire Anglais qui payent le même prix que les nôtres pour être peintes.

Les Chefs peintres emploient les Coulis peintres suivant leurs besoins.

Eux-mêmes travaillent quand ils ont peu d'ouvrage.

Ils payent les Coulis par pièce et Ils gagnent par jour de ½ à ¾ gros fanon de Madras.

Observations

Pour peindre les Toiles, les Peintres se servent d'un morceau de Bambou qu'ils taillent comme une Plume, Il a ordinairement ½ Pieds de longueur et de l'épaisseur d'un tuyeau de Plume, Excepté qu'il est plat au lieu d'être rond.

Ce Bambou est fendu par le bout comme une plume et taillé de différentes grosseurs suivant le dessin qu'on veut faire.

On met entre la fente et le haut du Bambou 2 à 3 fils de Laine, pour qu'elle soit entrouverte, comme le Bambou n'est pas creux comme la Plume pour recevoir l'Encre, on attache au milieu du dit Bambou une petite boule de Laine à peu de distance de la fente ;

On trempe cette boule de Laine avec la Plume dans l'encre ; La Boule s'en Imbibe, on tient le bambou comme une Plume ayant les doigts sur la boule de Laine que l'on presse petit-à-petit, L'Encre en découle se rend à la fente et sert pour peindre. On trempe les toiles dans du lait de Buffle et non de vache ; parceque le Lait de Buffle est plus épais ; plus gras et plus blanc ; La Toile trempée dans l'Eau de Mirobolan, ensuite dans le lait de Buffle prend tout le gras du lait ;

Cette Toile mise au soleil et battue après, devient unie, lisse et facile à peindre.

On ne se sert Jamais de lait de Vache pour les Toiles, parcequ'il n'est pas assez gras pour fermer les pores de la Toile et l'empêcher de boire la teinture.

On a 3 petites mesures de lait de buffle pour 1 gros fanon de Madras (37c 333mil) et 2 mesures $\frac{1}{4}$ de lait de vache pour le même prix.

A la grande Aldée les *Cotoucaras* battent seulement les Toiles qui ont de 18 à 62 coudées de Longueur, comme les Toiles blanches et bleues Les Cambyas et marchays, pour leur donner le lustre comme il font à Karikal; mais les chites, tapis et Toupatis qui ont déjà été battus de 4 à 5 fois pendant qu'on les peint, ne sont plus battus pour les lustres afin que la toile ne s'affaiblisse pas par le nouveau battage.

Pour y remédier on frotte la pièce d'huile de coco ou de Gingeli et on la frotte ensuite avec le Coquillage appelé Chanque pour la lustrer, les Peintres assurent que ce lustre est plus beau que celui donné par les *Cottoucaras*, Et qu'il dure plus longtems.

Ce sont les Chefs peintres qui font les dessins sur le papier gris ; Il y en a quelques uns qui dessinent fort bien ces ouvrages à grands Ramages Et à qui on s'adresse.

Ils se font payer depuis $\frac{1}{4}$ Jusqu'à 2 gros fanons de Madras par feuilles, suivant le dessin, Ils travaillent comme les autres à peindre les Toiles.

Les Peintres de la grande Aldée contractent avec les marchands comme ceux de Karikal, et ils font toutes sortes de modèles quand on les leur recommande.

Briqueteries 1823

Il y a à Karikal et dans les 4 Maganoms 100 Briqueteries et 71 Briquetiers,

Un homme peut faire par Jour 500 briques non cuites Et par mois 15,000 s'il travaillait pendant Trente Jours,

Pour Confectionner 1,000 Briques	2	petits fanons
Pour les porter au four	1	-idem-
Pour bois à bruler, bouse de vache, etc.	2	40 c
Pour la terre payée au Propriétaire à ½ PP par an	2	"
Pour Pioches, Paniers etc.	1	"
Total de la Dépense par millier de briques	8	40

Il a été Confectionné dans le Domaine en 1823 - 3.154,000 Briques.
Il est venu du territoire Etranger 3,310,000 Briques.
Il en a été consommé 6,464,000 id

Le millier de briques se vend	12 PF	" C
id Coute à Confectionner confectionner	8	40
Bénéfice par Millier	3 —	40

POTERIES

Il y a dans cet Etablissement 26 Poteries et 28 Potiers On fait différens vases en terre, comme Terrines, Panelles, Plats, four à Patisserie, vases pour fleurs, Gargoulettes etc.

Il n'y a de Dépense pour faire la Poterie que le bois qu'il est obligé d'acheter ou d'aller chercher fort loin.

Les Potiers disent que chaque individu peut confectionner par mois 250 Pièces de diverses grandeur Et a des prix différens;

En 1823 Il a été confectionné 26,900 vases de Terre
Il en est entré de l'Etranger 13 000 id
Il en a été consommé 39 900 id

Le Millier de pots de Terre de diverses grandeurs se vend	4	PF "	"
La dépense de confection est de	2	"	"
Bénéfice par millier	2	"	"

Tuileries

On a confectionné en 1823 dans le Domaine	950,000	tuiles
Il en est venu de l'Etranger	1,130,000	id
Il en été consommé	2,080,000	id
Le millier se vend	PE PF 14	C
La dépense de Confection par millier est de	" 10	40
Le Bénéfice par millier est de	3	40

NOTA

Il n'y a pas de Tuiliers, ni Tuilleries dans cet Etablissement, ce sont les Briquetiers qui font les Tuiles dans leurs fours à Briques.

Industrie moulins à huile

Il y a dans cette Possession 35 Moulins à huile ; on met ordinairement dans un moulin $\frac{1}{8}$ème de Barre de copra ou 60 Livres de Poids, ce que les huiliers appelent *Canam.*

Quand cette quantité est réduite en huile, on remet un autre huitième de barre dane le moulin, ce qui fait le travail d'un Jour.

Un *Canam* rapporte 20 mesures $\frac{1}{4}$ d'huile, ou 63 serres et 74, la mesure contient 3 serres $\frac{1}{8}$ d'huile Un moulin peut moudre tous les mois 7 barres et $\frac{1}{2}$ de Copra.

Le Copra est l'amande du Coco coupé en deux morceaux séchée au soleil qui fait séparer la chair du Coco ou l'amande de son enveloppe ; Les 7 barres et $\frac{1}{2}$ de copra donnent 1,218 mesures ou 3,796 serres $\frac{1}{8}$ème d'huile de Coco par mois et pour 1 An (si on travaillait toute l'année) 90 Barres, ou 14,580 mesures, et en barres 45,562 et $\frac{1}{2}$

1 Barre de Copra donne	281 livres d'huile	$\frac{1}{4}$
Le Pounnack ou le mare du Copra Moulu	198	$\frac{3}{4}$
Total du poids d'un Barre de Copra	480 Livres	"

Ces 281 Livres $\frac{1}{4}$ d'huile donnent 162 mesures d'huile ;

Le Barre de copra pèse 480 Livres, et se vend de 6 à 8 Pagodes portenove.

Les huiliers ajoutent à ce prix pour leur bénéfice $\frac{1}{8}$ème de Pagode par Pagode.

La dépense pour confectionner un barre de copra réduit en huile est de 24 fanons de Trenquebar Il faut soustraire de ces 24 fanons, Le valeur du Pounnack que l'on vend 6 fanons

	PP	GF	C
Prix moyen d'un barre de Copra	7	"	"
Bénéfice $\frac{1}{8}$ème de Pagode par Pagode	"	21	52
Dépense pour la manipulation du copra 24 fT à deduire la valeur du Pounnack 6			
Total de la dépense pour 1 Barre de copra reduit en huile	"	18	"
	8	13	52

Ce qui fait 19 mesures d'huile de Coco pour 1 Pagode Portenove (Prix du Bazard le 22 Août 1824).

---

16 Moulins à huile à Karikal qui out moulu en 1823 — 97 $\frac{1}{4}$ barre de Copra

9	id.	à la grande aldée	id.	46	id.
3	id.	à Nellajendour	id.	1 1/16	id.
3	id.	à Tirnoular	id.	5	id.
2	id.	à Kotchery	id.	"	id.
2	id,	à Nédoungadou	id.	"	id.

35 moulins dans cet Etab. ont moulu 149/5/16 barre de Copra.

Huile Confectionnée

Huile de Gingeli	60	Barres	
Huile de Coco	149	id	5/16
Huile d'Elipé	41	id	7/8
Huile de Pinné	78	id	$\frac{1}{4}$
Total	329	Barres	7/16

La Barre d'huile de gingeli se vend	18	PE 22	Pf 40
Pour moudre 1 Barre Il en coute avec l'achat	16	12	40
Bénéfice par barre	2	10	"
Le Barre d'huile de Coco se vend	10	18	"
La dépense est de	9	7	"
Le Bénéfice est de	1	11	"

Industrie de 1824

Le Barre d'huile d'Elipé se vend	13	PE "	PF " C
La dépense est de	11	17	"
Le Bénéfice par Barre	1	28	"
Le Barre d'huile de Pinné se vend	12	"	"
La dépense est de	10	22	40
Le Bénéfice est de	2	22	40

Il y a cette Année Briquetiers et

Tuileries	86	Total 168
Poteries	26	
fours à Chaux	16	
Moulins à huile	35	
Savonneries	3	

Briques

Briques Confectionnées		3,257,000	Total
id	Importées à Karikal	3,402,000	6,659,000
id	Consommées		5,182,000
id	Restantes au 31 Décembre 1824		1,477,000

Tuile

Tuiles Confectionnées		677,000	Total
id	Importées à Karikal	1,045,000	1,722,000
id	Consommées		1,402,000
id	restantes au 31 Décembre 1824		320,000

Pots de Terres

Pots de Terre Confectionnés		30,030	Total
id	Importées à Karikal	15,500	43,530
id	Consommés		41,530
id	restants au 31 Décembre 1824		2,000

Parahs de Chaux

Parahs de chaux	Confectionnés	6,400
id	Importés	"
id	Consommés	6,400
id	restants au 31 Octobre 1824	"

Huile de Gingeli

Huile de Gingeli	Confectionnée	58 $\frac{1}{4}$ barres
id	Consommée	56 $\frac{3}{4}$
id	restante au 31 Décembre 1824	1 $\frac{1}{2}$

Huile de Coco

Huile de coco	Confectionnée	140 $\frac{1}{2}$	Reste
id	Consommée	118 $\frac{1}{2}$	22 Barres
id	Exportée		18
id	restant au 31 Décembre 1824		4

Huile d'Elipée

Huile d'Elipé	confectionnée	22 $\frac{7}{8}$	Total
id	Importée	2 $\frac{3}{4}$	25 - $\frac{5}{8}$
id	Consommée	13 $\frac{5}{8}$	
id	Exportée	12	25 - $\frac{5}{8}$
id	Restante au 31 Décembre 1824		"

Huile de Pinné

Huile de Pinné	confectionnée	81 $\frac{1}{4}$
id	Consommée	77 $\frac{1}{4}$
id	restante au 31 Décembre 1824	4 Barres

Savon avec l'huile d'Elipé

Savon avec l'huile d'Elipé	Confectionné	27	}	reste
id	Consommé	4	}	23
id	Exporté			17
id	restant au 31 Décembre 1824			6 Barres

Savon avec l'huile de Coco

Savon avec l'huile de Coco	Confectionné	5	
id	Exporté	5	
id	restant au 31 Décembre 1824	"	"

Indigo

Indigo, on a confectionné	1 Barre ½	Ries
La dépense pour matière et main d'œuvre a été de		1101 - ½
La recette a été de		2150
Le Bénéfice pour 1824		1.048 ½

Cordage

					P.P.
Cordage, on a Confectionné	100	barres de	Caire	1re qualité	1,000
id	id	50	id	2ème	450
id	id	150	id		1,450

TABLEAU de la Recette et Dépense de l'Industrie pour 1824

Nom de l'espèce	Recette			Dépense			Bénéfice		
	PE	PF	C	PE	PF	C	PE	PF	C
Le Millier de Briques	"	12	"	"	8	40	"	3	40
id de Tuiles	"	14	"	"	10	40	"	3	40
id de Pots de Terre	4	"	"	2	"	"	2	"	"
100 Parahs de chaux	2	22	40	2	7	40	"	15	"
Le barre d'huile de Gingeli	18	22	40	16	12	40	2	10	"
id de Coco	10	18	"	9	7	"	1	11	"
id d'Elipé	13	"	"	11	17	"	1	28	"
id de Pinné	12	"	"	10	22	40	1	22	40
Barre de savon à l'huile d'Elipé	12	"	"	10	22	40	1	22	40
id de Coco	5	"	"	4	22	40	"	22	40

Construction d'un Moulin à huile

La machine pour Extraire l'huile de Coco et du Gingeli est très simple Et très Commode.

Les pièces de cette machine sont :

1° Un gros tronc d'arbre enfoncé en terre et bien assujeti, dont le haut à la forme d'un vase.

2° Un mortier placé au milieu d'un tronc, et qui n'étant pas fort grand va en s'évasant par le bas.

3° Un Pilon placé dans le mortier ;

4° Un traversier adapté à la partie supérieure du Pilon et qui sert à le faire tourner ; (ce traversier étant composé de pièces égales liées ensemble par des Cordes, afin qu'étant fléxible, Il ne soit pas sujet à se briser)

5° Une grosse barre de bois plate, placée horizontalement au bas de la machine, et à laquelle est fixé le traversier.

Cette barre évasée en croissant à l'extrémité qui s'adapte au Pied du Tronc de l'Arbre tourne dans une échancrure pratiquée au bas de ce tronc, et conduit toute la machine.

Deux bœufs attachés à cette barre la font tourner, et avec elle le Pilon, le tronc est garni dans sa partie supérieure d'un rebord qui empêche L'Huile de Couler.

Un homme placé sur la barre horizontale, tourne avec elle, repousse dans le mortier les graines qui en sortent, ramasse l'huile à mesure qu'elle vient à la superficie Et la met dans des vases.

Industrie - Savonneries

Il y a à Karikal 2 savonneries, et 1 à la grande Aldée.

Pour faire environ $\frac{1}{4}$ de barre de savon, Il faut, 25 markals de soude, 37 markals et $\frac{1}{2}$ de chaux, Total 62 markals et $\frac{1}{2}$.

Manière de préparer le savon qui se fabrique à Karikal

On place sur le fond d'un réservoir à 1 Pied de hauteur des traverses de bois pour soutenir les gonis qu'on met deesus ;

On Jete sur les dits gonis le mélange préparé ; Comme ci-dessus, de soude et de chaux ;

On verse 3 markals d'Eau pour chaque markal de ce mélange qui filtré par ces gonis tombe dans le dit réservoir Et passe par un autre Canal dans un autre réservoir.

On tire cette eau saturé du dernier réservoir que l'on Jete dans un bassin en terre de 3 Pieds de profondeur et 2 Pieds de Circonférence lequel bassin renfermant l'Eau saturée fait connaître que telle hauteur donne tant de galons ; ainsi pour 3 galons de cette Eau saturée on ajoute 1 galon d'huile d'Elipé, et à l'aide d'une spatule en bois, on la remue sans discontinuer pendant 3 heures, ou Jusqu'à ce que l'on s'aperçoive que l'huile soit mélangée avec la dite eau saturée ;

Le soir avant de quitter le Travail, on la remue et on la laisse ensuite reposer jusqu'au lendemain matin qu'on l'essaie ;

Si elle ne se colle pas au doigt, alors on la Jete dans une chaudière pour la Cuire, Lorsque la Cuisson est faite, et qu'Elle a pris la consistance de la Cire sèche, on tire l'Ecume qui surnage avec un écumoir et on la Jete dans un autre réservoir pour la sécher ;

Le surlendemain on coupe cette écume (qui ressemble au savon) en petits morceaux que l'on remet dans une chaudière) en ajoutant 3 parties de nouvelle eau saturée avec une partie de ce savon coupé, on fait cuire le tout ensemble jusqu'à ce que les morceaux soient dissout ;

On Jete cette écume ou savon dans des moules qui ont la forme de briques, où on le laisse refroidir environ 5 à 6 heures.

Le savon étant refroidi, on polit ces briques avec le rabot, on les fait ensuite sécher au soleil pour leur ôter l'eau qui aurait pû y séjourner, au bout de 10 Jours les briques de savon acquièrent une consistance sonore, et on les ramasse dans un lieu à couvert de l'humidité.

Prix d'un barre de savon

	PP	
100 Markals de soude pour un barre de savon coutent	2	$\frac{1}{4}$
150 Markals de chaux idem	1	"
9 Galons d'huile d'Elipé	14	"
Bois à bruler	"	$\frac{3}{4}$
Coulis et autres menus frais	1	$\frac{3}{4}$
Total de la dépense pour 1 barre de savon d'huile d'Elipé	19	$\frac{3}{4}$

Le Barre de savon se vend ordinairement de 21 $\frac{1}{4}$ PP à 25 suivant les Demandes, ainsi Le Bénéfice moyen par Barre est de 3 (A)

La soude vient de Vaitour à 30 Lieues dans l'Ouest de Karikal ;

Il en vient aussi de Calatour à 22 Lieues et de Samatti à 27 au Sud de cette ville.

On transporte La soude de Vaytour sur des bœufs et celle de Calatour et de Samatti par bateaux.

(A) Il faut 3 galons d'huile de Coco pour 1 barre de savon
Il faut 2 galons d'huile de Coco et 6 galons d'huile d'Elipé mêlés ensemble pour faire un barre de Savon
Le Galon d'huile d'Elipé coute ordinairement 1 PP Et $\frac{1}{2}$
id de Coco 1 " "

Observations

L'huile de Coco s'unit facilement à l'Eau, et ne forme qu'un seul Corps avec la soude et la chaux, Il y a peu de perte dans la cuison ; mais ce savon se dénature avec le tems et supporte un très grand déchet, Il se vend moitié moins que Celui fabriqué avec l'huile d'Elipé.

Le Savon fabriqué avec l'huile d'Elipé se conserve long-tems et n'éprouve presque pas de déchet. Cette huile ne s'unit pas avec l'Eau, et ne prend que la substance de la soude et de la chaux. Elle est recherchée.

Différence de la Soude de l'Inde
avec celle d'Alicante

La soude de l'Inde est plus faible que celle appelée soude d'Alicante ; Cette dernière est plus caustique que la Première qui est purifié, laquelle après une préparation au feu devient soude proprement dite pour faire le savon

Manière de préparer le sable
qui sert à faire la soude

Dans les Terreins incultes, ou l'herbe ne croit pas on trouve une terre savonneuse dont les blanchisseurs du pays se servent sans aucune préparation pour blanchir le Linge, et que les Indous appelent Ollémanous.

Depuis le mois de février Jusqu'à la fin d'Août, ces terres Incultes forment au dessous de la terre ou du sol des globules d'une Terre plus fine que celle de sa souche, sur le sommet de ces globules, Il se forme encore une autre terre plus fine et aussi blanche que la chaux ressemblant à une fleur ;

Cette fleur est appelée par les Indou *Pounour*, dont les *mestris* (medecins malabars) se servent dans leurs remèdes.

On ramasse tous ces globules de terre fine et blanche qu'on transporte dans l'endroit le plus voisin où Il y a du bois pour ne pas être obligé d'en acheter pour la cuison ; on Jete cette terre fine et blanche dans une fosse Carrée d'environ 4 Pieds et 1 Pied de profondeur, qui a un Canal de 4 Pouces de profondeur sur 4 Pieds de longueur Lequel Canal conduit à une fosse ronde de 4 Pieds de profondeur sur 3 Pieds de Circonférence ;

On jete dans la fosse Carrée la Terre provenant des globules avec une quantité suffisante d'Eau, et par le moyen d'une spatule ou un morceau de bois, on la remue.

Pendant que l'on remue, Cette Eau passe par Ce Canal et tombe dans la fosse ronde, dans laquelle on Jete aussi peu à peu et Continuellement de cette Terre de Globules.

Un homme y descend et remue avec ses pieds cette Terre avec l'Eau de la 1ère fosse, et il tire au fur et à mesure le marc, Et ajoute toujours de nouvelle terre, Lorsque cette fosse ronde est remplie on pose sur le feu 3 grandes panelles dans lesquelles on Jete cette eau; Le feu Evaporant une quantité d'Eau de chaque panelle, on Jete une portion de l'Eau de la 1ère panelle dans la 2ème & une portion de la 2ème dans la 3ème.

On remplit la 1ère avec l'Eau de la fosse ronde, quand l'eau de la 3ème panelle se trouve avoir acquis une certaine consistance, (Il faut ordinairement 4 heures pour la dernière chaudière ou Panelle soit coagulée) on l'essaye en Jetant quelques gouttes sur un morceau de panelle et si elles se coagulent, on tire de suite cette matière du feu, on la Jete dans un vase de Terre en la remuant pour la refroidir, Ensuite on la coupe par morceaux que l'on fait sécher au soleil pendant 3 Jours pour lui oter toutes les parties humides et lorsqu'elle est bien séchée, Elle s'appelle soude et sert à faire le savon.

Savon Confectionné à Karikal par le Natif Chavriacoutti en 1823

15 Barres de savon fabriqués avec l'huile d'Elipé et celle de Coco ont été vendus à raison de 15 PP le Barre ce qui fait	225 PP	"
4 Barres de savon fabriqués avec l'huile de Coco à 6 PP le barre	24	"
19 Barres de Savon ont rapporté	249	"
10 Barres de Savon faits avec l'huile d'Elipé à 18 PE le Barre	180	"
5 Barres de savon fabriqués avec l'huile de Coco à 8 PP le barre	40	"
15 Barres de savon ont rapporté en Pagode Portenove	256	"
34 Barres de savon ont Produit	505 PP	"

Il a été fabriqué à la grande Aldée à peu près 20 barres $\frac{1}{4}$ de avec l'huile d'Elipé et de Coco.

Total de la Confection en 1823, 54 barres $\frac{1}{4}$.

Fours à Chaux

Il y a dans ce Domaine 18 Chaufours et 34 Chaufourniers.

Forme et construction d'un four à chaux

Un four à chaux en terre coûte à construire 4 fanons de Trenque-bar ; la forme est ovale, le Pourtour est de terre que l'on a durcie; des briques sont posées de champ en travers, entrant de quelques Lignes dans l'intérieur, Elles sont à 6 Pouces de hauteur du foyer, Et éloignées les unis des autres de 6 Pouces, Il y en a ordinairement 10 ;

Entre les briques posées de champ, on met des morceaux de Tuiles cassées et creusés sur lesquelles on place de la paille dans toute la longueur du four.

Matières dont on se sert pour Charger le four

Il y a ordinairement 5 trous de chaque coté, suivant la longueur, tout autour on arrange des galettes de bouse de Vache Et sur la paille on met des boules de bouse de vache que l'on a bien fait sécher au soleil.

Sur ces boules de bouse de vache on étend un panier de coquilles;

Sur ces Coquilles des boules de bouse de vache. Ensuite des Coquilles puis des boules Jusqu'à ce qu'Il y ait 4 paniers de coquilles ;

On recouvre le dernier panier de Coquilles de galettes de bouse de vache.

On remplit le foyer de Paille et on y met le feu ; La paille qui est sur les tuiles creuses prend vite feu, et le Communique aux boules de bouse de Vache ; On bouche les 5 Trous de chaque Côté, on ne laisse ouvert que la bouche du four ;

On laisse ainsi brûler les Coquilles pendant 10 hres. Quand elles sont révolues, on retire les Coquilles qui sont cuites ;

Les galettes de bouse de vache sont réduites en cendre mêlée avec les Coquilles, mais les boules de bouse de vache brûlent sans se casser, ont diminué de Volume ne restant plus qu'une très petite boule qui ne peut plus servir.

On extrait la cendre de bouse de vache qui se trouvent dans les Coquilles au moyen d'un Tamis.

Après on met environ 1 Panelle d'Eau (4 markals) par panier de coquilles pour les réduire en chaux, ce qui se fait dans quelques minutes, en remuant avec une planche, Il en sort de la fumée Et la Coquille se réduit en poudre ;

On passe de nouveau la Chaux, dans un Tamis pour en retirer les Corps étrangers ; En retirant les Coquilles cuites on ne trouve plus que 3 Paniers Et lorsqu'elles sont réduites en poudre, si les Coquilles ont été bien cuites Elles donnent 6 Parahs de chaux de 11 markals chaque

Dépense par four

Pour 4 Paniers de Coquilles, contenant 12 markals à	2PE	"
Pour bouse de vase [*sic*]	2	
Pour conduire la chaux à l'endroit désigné, la travailler	1	8/16
Total de la dépense par four	5	8/16
Le Parah de chaux se vend ordinairement 5/16 d'un fanon de Trinquebar, par four		
Pour les 6 Parahs Et 11 markals	5	10/16
Bénéfice des Chounambers par four	"	2/16

NOTA

Comme ce sont les Chaufourniers qui vont chercher les Coquilles, que leurs femmes et enfans vont aussi ramasser la bouse de vache, en font des galettes et des boules, leur Dépense est au plus de deux fanons.

Chaque four à 10 Pieds de longueur, sur 1 P. de large et 2 Pieds et $\frac{1}{2}$ de hauteur.

Les Chaufourniers vont chercher les Coquilles depuis Kotchéry, Jusqu'à la Rivière de la grande aldée sur le bord de la mer ;

La bouche du four se trouve au nord dans la mousson du nord et au sud dans celle du Sud, pour que le feu soit toujours bien allumé. Les 12 fours à chaux qui sont à Karikal peuvent Confectionner par an 6,000 Parahs de chaux et dans le Domaine de 7, à 8,000.

On a confectionné en 1823 - 7,860 Parahs de Chaux Il en est entré de l'Etranger 3,500 id
Il en a été consommé 11,360 id

	PE	Pf.	C.
100 Parahs de chaux se vend ordinairement	2	22	40
La Dépense est de	2	7	40
Le Bénéfice par 100 parahs est de	"	15	"

Indigoterie

Il y a une Indigoterie dans le Maganoms de Kotchéry, distante de Karikal de 1 lieue; Elle appartient au Regisseur Appaou Modéliar; Il a Commencé à la faire bâtir en Janvier 1824 et Elle a été finie en avril suivant; La batisse a couté 610 Ries de Pondichéry (Ce batiment n'est pas encore achevé. Pour le Consolider Il faudra encore dépenser 140 R) Il manque à cet édifice un magasin pour renfermer les feuilles d'Indigo; Il aura 40 Pieds de long sur 11 de large et 10 de haut, Il coûtera à peu près 250 Roupies, Ensuite Il faut une aire devant ce bâtiment pour mettre les feuilles au soleil, afin qu'elles sèchent bien, Il faut la paver en briques. Elle aura 40 Pieds de longueur sur 20 de largeur, et coutera 35 Roupies qui fera une Augmentation de 425 Roupies qui ajoutées aux 610 Ries formeront un Total de 1,035 Roupies pour la batisse.

Le principal batiment à 80 Pieds de long, 50 de large et 8 de haut;

La Trempoire à 15 P de long, 14 de large et $2\frac{1}{2}$ de haut
La Batterie à 14 P $\frac{1}{2}$ de long, $13\frac{1}{2}$ de large et $2\frac{1}{2}$ de haut.

Observations

" Il n'y a pas de reservoir, J'ai observé au Propriétaire que C'était un vice, parcequ'il fallait que l'Eau sortant du Puits restât au moins 24 heures dans le reservoir, et qu'elle ait été chauffée par le soleil avant de s'en servir, quoiqu'à la côte on se serve de feuilles sèches, je suis toujours d'avis qu'il est nécessaire d'Employer une eau qui ait été chauffée par le soleil ".

La Chaudière a couté	71 Roupies	Total 151 Ries
La Presse	70	
Le Tablier à égoutter	10	

On ne mentionne pas ici les petits ustensiles. On a commencé à faire de l'Indigo au mois de Mai.

On a Consommé 2,000 Galons de feuilles d'Indigo depuis le 20 Mai au 30 Septembre que l'on a cessé de Travailler.

Le Gallon de feuilles d'Indigo Coute 2 fanons & $\frac{5}{8}$ de Trenquebar.

Le barre de 500 livres anglaises à 1,300 galons de feuilles, ce qui fait revenir le barre de feuilles à 379 Roupies 1 fT. $\frac{1}{4}$ (A).

On a fait 1 barre et $\frac{1}{2}$.

On n'a pas encore vendu l'Indigo, on va l'Expédier par terre sur deux charrettes à Madras.

Il faudra d'abord payer le droit en entrant sur le territoire Anglais et puis les frais de transport.

Le Prix du barre d'Indigo à Madras est de 350 à 400 Pagodes Etoile.

On peut travailler dans cette Indigoterie du 1er Avril au 30 Septembre.

On peut consommer 1,050 galons par mois, pour 6, 6,300 galons.

Si on avait des feuilles en assez grande quantité on peut faire 5 barres ; on a dépensé depuis avril au 30 7bre en matériaux et Journées d'ouvriers 320 Roupies pour faire travailler cette Indigoterie, dans cette dépense on comprend $\frac{1}{2}$ Roupies par jour pour bois à bruler et chaux — On a employé 8 personnes toutes les fois que l'on a travaillé à qui l'on a donné 1 fanon $\frac{1}{4}$ de Trinquebar par jour.

(A) Il faut 1,300 galons de feuilles d'indigo pour faire un barre pesant 500 livres anglaises. Le Galon de feuilles d'Indigo coute 2 fanons $\frac{5}{8}$ème de Trenquebar et pese 32 Libres. Il faut donc 41,600 Livres de feuilles d'Indigo pour faire un barre d'Indigo.

Dépense et Recette de l'Indigoterie

	Roup.	F
La 1ère batisse a couté	610	
Pour la Consolider	140	
Un Magasin pour ramasser les feuilles d'Indigo	250	
Une aire devant ce batiment pavée en briques	35	
Une chaudière	71	
Une Presse	70	
Un Tablier	10	
Dépense d'Avril au 30 7bre P Journée de Coulis	320	
2,000 Galons de feuilles d'Indigo à 2 fT $\frac{5}{8}$ le galon	583	
200 Galons de feuilles gatées	58	$\frac{1}{4}$
Droit sur l'Indigo se rendant à Madras à 20 PE par barre, pour 1 barre et $\frac{1}{2}$	105	$\frac{1}{2}$
Transport de 1 barre $\frac{1}{2}$ à Madras sur 2 charettes	35	
Total de la Dépense	2.287	$\frac{3}{4}$
2,000 Galons ont rapporté 1 barre et $\frac{1}{2}$ d'Indigo ou 750 livres Anglaises, qui à 3 Roupies la livre font	2,250	"
La Dépense Excède la Recette de	137	$\frac{3}{4}$

NOTA

Si sur la Dépense générale 2,287 Roupies $\frac{3}{4}$ on retire 1186 R pour la batisse et achats, Il n'y aura plus de dépense réelle que 1101 $\frac{1}{2}$ R. Et le Bénéfice sera de 1148 Ries $\frac{1}{2}$ pour 1825 en supposant qu'on ne fasse que la même quantité d'Indigo; on voit le Bénéfice énorme qu'il y a à faire, tant que l'Indigo se soutiendra à ce prix.

On a bâti 2 Indigoteries dans le Maganom de Kotchéry, l'une dans l'Aldée de Pouvam l'Autre dans celle de Varichecoudi.

Elles appartiennent à 2 Etrangers Européens qui habitent Trinquebar, on m'a assuré qu'elles travailleraient en Mai 1825.

La Superficie Totale de l'Indigoterie de Pouvam est de 88 Cougis $\frac{1}{8}$.

La Trempoire à 25 Pieds $\frac{1}{2}$ de longueur sur 15 de largeur.

La batterie à 25 Pieds $\frac{1}{2}$ id sur 12 id

A Varichecoudi, la superficie Totale de l'Indigoterie est de 2 mas 40 Cougis.

La Trempoire à 30 Pieds de longueur sur 24 de largeur

La batterie à 30 Pieds id sur 27 id

Un Natif riche se propose de bâtir en 1825 une Indigoterie dans l'aldée de Kassacoudi, Maganom de Karikal

---

CORDERIE

Il y a à Karikal 3 maîtres Cordiers qui emploient des lascars ou Coulis d'après les Cordages qu'ils ont à faire. Les Cordiers font en plein air ; on y travaille de Janvier à Octobre.

Il y a ici 6 métiers de diverses grandeurs qui servent à Confectionner des Cordages de 3, 4, 5, 6, 9 et 12 Pouces de grosseur :

Chaque métier est composé de 9 clefs dont 1 est grande et les 8 autres petites.

2 madriers dans l'un il y a 5 Trous et dans l'autre 4 ces trous sont serrés

1 Maillet

8 Poutrelles.

4 Petits bois.

Tous ces Instrumens ont les mêmes dimensions qu'en Europe, et la manière de Confectionner les petits Cordages les Amarres aussières, grelins et Cables est absolument la même qu'en france ;

Les 9 clefs qui servent pour les Cables de 12 pouces les 8 petites pèsent chaque 60 livres la grosse 160 l. en tout 800 l. dont le prix est de 62 PP y compris la façon.

Le prix des autres clefs est à proportion du Foids ;

Les Madriers coutent de 3 à 4 PP chaque

Le Maillet coute de $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ PP.

Les autres Objets comme Poutrelles, Planches, petits bois, on trouve à les louer.

Un barre de Caire de 1ère Qualité tout confectionné coûte 10 PP, savoir, 8 PP. pour le Prix du Caire et 2 PP pour la main d'œuvre ;

Un Barre de Caire 2ème Qualité Confectionnée, coûte 9 PP. dont 7 PP. pour la matière et 2 PP. pour la main d'œuvre ;

On ne se sert que de 1ère et 2ème pour la Confection des Cordages, si on demande des Cordages au dessus de 12 Pouces. on fait venir les Instrumens de Naour, qui se louent à raison de 2 PP. par cable.

Le Loyer des Instrumens pour les Cordages de 6, 9, 12 pouces de grosseur est de 1 PP. par Cable ;

Pour les Cordages de 3 pouces de grosseur, on paye 3 fanons de Trenquebar par Jour ;

Pour Confectionner un Cable de 20 Pouces de grosseur sur 120 brasses de longueur, Il faut 10 barres de Caire de 1ère qualité ; ce Cable tout Confectionné reviendra à 103 PP. savoir :

80 PP pour l'Achat du Caire

20 PP de main d'Oeuvre

2 PP pour le loyer des Instruments.

1 PP pour le transports de Naour à Karikal et de Karikal à Naour des dits Instrumens ;

Il faudra 12 Jours pour Confectionner ce Cable.

Et 8 Jours pour Celui de 14 Pouces.

Ce Cable de 20 pouces durera 4 Ans s'il est bien soigné et pesera 4,500 livres a peu près, Tous les Cordages durent ordinairement 4 Ans.

Les Cables ont ordinairement 90 brasses de long.

Les Aussières et grelins 80 id

Les petits Cordage 100 id

En travaillant de Janvier à Octobre et en employant les 6 Metiers on peut Confectionner 600 barres de Caire de 1ère et 2ème qualité et de diverses grosseur.

Il a été Confectionné en 1823.

80 barres des Caire de 1ère qualité qui ont couté 800 PP.

50 id 2ème id 450

130 id 1ère et 2ème id 1,250

Il a été Confectionné en 1824.

100 Barres de Caire de 1ère qualité id 1,000

50 id 2ème id 450

150 id 1ère et 2ème id 1,450

Le Caire vient ordinairement de l'Ile de Ceylan, très peu de la Côte Malabare.

CAHIER No. XIII — MARINE LOCALE

(1) Il n'y a pas de Navires destinés au long cours dans cet Etablissement ; Les voyages les plus longs que font les musulmans sont d'ici à la Côte de l'Est, ce qu'on appele grand Cabotage.

On ne construit pas ici de Navires couvenable pour une Navigation de long Cours.

---

(2) Il y a à Karikal 2 Bricks de Construction Européenne appartenant à des Musulmans ; l'un de 260 tonneaux, l'autre de 180 mais ils n'ont pas été construits ici.

Il y a à karikal 1 Toni mâté en brick qui y a été construit, de 300 Tonneaux.

Il y a	id	2 Tonis matés en bot l'un 260 l'autre		de 180
Il y a	id	5 ayant 1 mât et 1 voile		de 180
Il y a	id	9	id	de 130
Il y a	id	2	id	de 90
Il y a	id	5	id	de 70
Il y a	id	4	id	de 55
Il y a	id	3	id	de 45

Cela donne 3 Bricks, 2 Bots et 28 Tonis.

Ces batimens et bateaux n'ont point de quilles, sont à fond plat et ne naviguent que vent arrière, ou grand Largue ; Excepté les 2 Bricks, tout le reste a été construit ici.

---

(3) Il n'y a pas de bateaux à Vapeur.

---

(4) Pour le transport des marchandises, on emploie dans ce pays sur toute la côte Coromandel des Embarcations appelées Chelingues.

Il y en a deux espèces, celle qui sont calfatées comme nos embarcations d'Europe, et celles dont les bordages sont cousus seulement avec une espèce de jonc qui vient dans le Pays.

On est obligé de renouveler ce jonc tous les 3 mois souvent tous les deux si elles fatiguent beaucoup.

A Pondichéry, Madras et plus dans le Nord, on ne se sert que de chelingues Cousues.

Depuis Portenove et dans le Sud on n'emploie que des Chelingues Calfatées.

Il y a à Karikal 53 Chelingues qui portent de 7 à 8 Milliers
id 65 ½ id id 4 milliers.

Les grandes et petites Chelingues ont les dimensions suivantes.

40 Pieds de longueur 8 Pieds de largeur 4 Pieds de hauteur	Grandes Chelingues
29 Pieds ½ de long 7 Pieds de large 3 Pieds de haut	½ Chelingues

Les Chelingues servent au Chargement et déchargement des Navires et Embarcations du Pays qui viennent mouiller sur cette Rade.

Elles sont employées quelque fois pour le Cabotage le long de la Côte jusqu'à Pondichéry, mais c'est rare.

Armement des Chelingues

12 Avirons
4 Perches
1 Gouvernail
2 Mats
3 Voiles
1 Grapins
1 Ancre de bois
1 Cable
1 Elingue
1 Amarre
1 Barre

Les Chelingues ont un grenier en Palmiers élevés de 5 Pouces au dessus du fond qui est recouvert en totalité de bonnes Estéres. Toutes les chelingues sont numerotées et appartiennent à divers Particuliers. 1 voyage de chelingue de la

Douane en rade	14	fanons
de la Cacherie	15	id
Pendant le debordement	16	id
Le Voyage d'une Demie Chelingue	8	

Il y a aussi, un tarif quand elles font le Cabotage pour aller d'ici à Madras dans le nord.

Chaque Chelingue qui porte une garce de grains ou le Poids en d'autres marchandises est payée 14 fanons dont 7 au Coulis Rameurs et 7 au Propriétaire de la Chelingue.

Dans Chaque Chelingue il y a 10 hommes compris le Patron.

Dans les ½ Chelingue 6 hommes.

Les voyages de chelingue dans les Rivières sont payés 1 fanon dans les tems ordinaires.

---

(5) Il n'y a ni acon, ni bac, ni allège.

Les Chelingues et les Catimarons qui servent Les 1ères au débarquement et embarquement des marchandises, Les 2ème à l'Embarquemant et débarquement des gros Canons, Ancres etc sont les seuls moyens que l'on ait et ils suffisent.

---

(6) Il n'existe ici aucun Etablissement de Marine. Chaque particulier qui construit loue des charpentiers, des Calfats àNaour, Négapatam, Trinquebar et Karikal ; Il achete le bois de construction qui vient de Ceylan, des marchands qui font ce Commerce et ont des approvisionnemens. Le fer est acheté à Madras, ainsi que le Cuivre. Les Tonis ne sont pas doublés en Cuivre.

Le Caire qui sert à faire les Cables, aussières et toutes les manœuvres dormantes et courantes vient de Ceylan ; On s'en procure facilement par les Cinglais qui viennent à Karikal de préférence, n'ayant rien à payer ni pour l'entrée ni pour la sortie ; Ils portent en même tems beaucoup d'objets de cette Isle.

Quant aux Radoubs des Navires, toux ceux qui pourraient entrer dans la Rivière trouveraient promptement tout ce qui leur serait nécessaire pour le Personnel et le Matériel.

Il est impossible de donner une estimation exacte de la valeur des Tonis qui se construisent ici parceque les Propriétaires ne tiennent pas Journal des Dépenses.

D'après le dire des Principaux notables Choulias qui font Construire à Karikal, ils estiment qu'un Brick ou Bot de 120 Tonnaux coute:

Les grands Tonis de 4 à 5,000 Francs.
Les Petits de 2,000
Les Chelingues 1,000 francs compris l'armement.
Les ½ Chelingues de 6 à 700 Francs id.

On ne peut fournir un Etat du Personnel employé dans la marine locale ; n'ayant pas ici de Classes, Et la Majeure partie de marins que l'on emploie étant de Négapatanam, Naour et Trenquebar ; Il n'y a aucun Européen employé au grand et petit Cabotage de ce Pays.

Toute la Navigation se fait par des Noirs Musulmans. Les Gentils ne naviguent jamais sur les Tonis. Il y a à Karikal 40 Patrons de Navires du Pays appelés *Tandels* en Malabar et *Nacodas* en musulman.

Il y a 53 Patrons de Chelingues et 300 Lascars ou Matelots musulmans que l'on appele ici Choulia ce qui forme un totale de 393 marins.

Quand on manque de Lascars pour conduire les Chelingues, on se sert des Macouas de mer ;

A Pondichéry et à Madras ce sont des gentils qui naviguent dans les Chelingues.

Les Tonis de Karikal naviguent tout le long de la Cote jusqu'à Madras et même Cornigui pour y porter du Ris; Ils vont aussi à Colombo en passant par le Golfe Manar ; Ces Tonis ne perdent jamais la terre de vue, mouillent tous les soirs, quoique le vent soit bon, et n'appareillent qu'au lever du soleil.

Ces bateaux sont construits pour naviguer vent arrière ou grand largue et mouillent dès que le vent est contraire.

Ces Tonis ont une couverture faite avec des feuilles de Palmiers et des Bamboux pour empêcher l'Eau de tomber dans la Cale.

Tarif pour les Chelingues et Catimarons

	R	F
Le Voyage d'une Chelingue à bord d'un Bâtiment à 5 mats, Brick, Goëlette, Toni est de	1	6
Quand la mer est grosse ou la barre forte	2	2
Une Chelingue employé à transborder des Marchandises d'un batiment sur un autre, quelque soit le Navire	1	3
Pour le voyage à bord d'un Navire ou toni mouillé en grande rade, c'est-à-dire par 10 Brasses	3	3
Le Voyage d'une demi Chelingue	1	"

Une Chelingue pour aller	à Madras	16	Pagodes portnove
id	à Pondichéry	8	id
id	à Goudelour	6	id
id	à Portenove	4	id
id	à Tiroumalevassel	3	id
id	à Trenquebar	2	id
id	à la grande aldée	1	do
id	à Naour	2	do
id	à Négapatnam	3	do
Un Catimaron pour aller	à Madras	$4\frac{1}{2}$	do
id	à Pondichéry	$2\frac{1}{4}$	do
id	à Goudelour	2	do
id	à Portenove	$1\frac{1}{2}$	do
id	à Tiroumalevassel	1	do
id	à Trenquebar	" $\frac{1}{2}$	do
id	à Naour	" $\frac{1}{2}$	do
id	à Négapatnam	1	do

Nombre de Marins qui Composent l'armement des Tonis de Karikal

	Patron	Second	Matelots	Total	Observations
Pour 1 toni chargé de 5 et 6 garces	1	1	4	6	Ces Tonis vont de Karikal à Madras dans le Nord, rarement jusqu'à Mazulipatnam; dans le Sud ils vont à Ceylan et à la pêche des Perle
1 do de 7 à 8 do	1	1	5	7	
1 do de 9 à 10 do	1	1	6	8	
1 do de 11 à 12 do	1	1	7	9	
1 do de 13 à 14 do	1	1	8	10	
1 do de 15 à 16 do	1	1	9	11	
1 do de 17 à 18 do	1	1	10	12	
1 do de 19 à 20 do	1	1	13	15	

Salaire que l'on donne aux marins des tonis par Voyage aux Endroits Désignés Ci-dessous.

	Salaire du patron	Salaire du Second	Salaire des Matelots
Pour aller à Madras	5	3 ¾	2 ½
à Pondichéry	3 ½	2 ⅝	1 ¾
à Goudelour	2 ½	1 ⅞	1 ¼
à Portenove	1 "	" ¾	" ½
à Tiroumalevassel	" ¾	Il n'y en a pas	" ⅜
à Trenquebar	" ½	id	" ¼
à Naour	" ½	id	" ¼
à Négapatnam	" ¾	id	" ⅜
à Toptoré	1 "	" ¾	" ½
à Codikaré	1 ½	1 ⅛	" ¾
à Poutoupetté	3 "	2 ¼	1 ½
à Tondi	4 "	3 "	2 "
à Paman	5 "	3 ¾	2 ½
à Mannar	6 "	4 ½	3 "
à Kalpatté	8 "	6 "	4 "
à Colombo	10 "	7 ½	5 "
à Jaffna	5 "	3 ¾	2 ½
à Trenquemalé	10 "	7 ½	5 "
à la Pointe de Galles	14 "	10 ½	7 "

Equipages des Bricks et Bots de cet Etablissement

Espèces de Batiment	Nombre de garces	Commis	Sous Commis	Pilote	Sous Pilote	Timoniers	Patron ou Chef	Patron	Second	Surveill.	Gardien du Canot	Pion du Commis	Matelots	Total des hommes
Brick	10 à 19	1	"	1	1	2	"	1	1	1	1	1	8	18
ou	30 à 35	1	1	1	1	3	1	1	2	1	1	1	14	28
bot	36 à 50	1	1	1	1	4	1	2	2	1	1	1	18	34

Salaire de chaque individu ci-dessus Désigné

Par Voyage				Par mois							
Commis	Sous Commis	Pilote	Sous Pilote	Timonier	Patron en Chef	Patron	Second	Surveillant	Gardien du Canot	Pion du Commis	Matelot
P. P. 60	P. P. 40	P. P. 40	P. P. 30	P. P. $2\frac{3}{4}$	P. P. 4	P. P. 3	P. P. $2\frac{1}{2}$	P. P. $2\frac{1}{2}$	P. P. $2\frac{1}{2}$	P. P. $2\frac{1}{2}$	P. P. 2

OBSERVATIONS

Les dits Batiments vont de Karikal à la Côte de l'Est avec les Equipages ci-dessus mentionnés mais Ils vont au Bengale sans Pilote et sous Pilote, parcequ'ils prennent un *Arcati* aussitôt qu'ils arrivent à Villepatam.

Nomenclature des dépenses à faire pour la Construction d'un Brick de 50 garces de Ris ou 240 Tonneaux, ayant 60 pieds de longueur sur 20 de largeur et 16 de hauteur

Construction en bois de Teck

			P. P.	GF. C.	P. P.	GF. C.
2.	Deux Bordages ayant chacun 30 Pieds de long sur 2 Pouces d'Epaisseur, pour la quille	60	"	"	"	" "
2.	Pour l'Etrave et l'Etambot	50	"	"	"	" "
50.	Cinquante membres	275	"	"	"	" "
100.	Cent Planches ayant chacune 22 pieds de long 1 Pied $\frac{1}{4}$ de largeur et 4 pouces d'Epaisseur pour bordages	400	"	"	"	" "
6.	Six Planches ayant chacune 22 pieds de long 1 Pied $\frac{1}{4}$ de large, et 6 pouces d'Epaisseur pour Préceintes.	90	"	"	"	" "
50	Cinquante Planches ayant chacune 22 pieds de long 1 Pied $\frac{1}{4}$ de large, et 3 pouces d'Epaisseur pour Préceintes	150	"	"	"	" "
100	Cent Planches ayant chacune 22 pieds de long, 1 pied $\frac{1}{4}$ de large et 2 pouces d'Epaisseur pour le pont	200	"	"	"	" "
70	Soixante et dix Planches de mêmes dimensions pour le doublage Intérieur	140	"	"	"	" "
800	Huit Cents Planches ayant chacune 10 pieds de long $\frac{1}{2}$ pied de large ...					
1180	A Reporter	1,365	"	"	"	" "

1180	Report	1365	,,	,,	,,	,,
	... et $\frac{3}{4}$ Pouce d'Epaisseur pour le doublage Exterieur	200	,,	,,	,,	,,
80	Quatre vingts Planches pour la chambre	100	,,	,,	,,	,,
60	Vingt Planches pour les 2 Puits	60	,,	,,	,,	,,
1280	Planches & Cordages			1,725		
45	Barrots ayant chacun 22 pieds de long sur $\frac{1}{2}$ pied Carré pour le Pont	180	,,	,,	,,	,,
20	Barrots ayant chacun 15 pieds de long sur $\frac{1}{2}$ pied Carré pour la chambre	40	,,	,,	,,	,,
1	Bordage pour le Cabestan (virevan)	15	,,	,,	,,	,,
2	Pièces de bois pour les bassoire	15	,,	,,	,,	,,
2	id pour la mêche du Gouvernail	44	,,	,,	,,	,,
2	id pour les deux Pompes	30	,,	,,	,,	,,
	Bois pour les Poulies	25	,,	,,	,,	,,
2	Bordages pour la contre quille	30	,,	,,	,,	,,
4	Pièces de bois pour les Jas des ancres	10	,,	,,	,,	,,
	Bois pour les chouquets et Porte haubans	25	,,	,,	,,	,,
	Bois pour servir à divers ouvrages de menuiserie	100	,,	,,	,,	,,
	bois pour la Cuisine	6	,,	,,	,,	,,
	montant des dépenses en barrots etc.	,,	,,	,, 520	,,	
1	Grand mât ayant 50 pieds de long sur 1 P $\frac{1}{2}$ diamêtre	100	,,	,,	,,	,,
1	Grand mât d'hune	30	,,	,,	,,	,,
1	Grand mat de Perroquet	10	,,	,,	,,	,,
1	Mat de Mizaine	80	,,	,,	,,	,,
1	Petit mat de hune	15	,,	,,	,,	,,
	A Reporter	235	,,	,, 2,245	,,	,

	Report	235	,,	,,	2.245	,,	,,
1 Petit mât de Perroquet		5	,,	,,	,,	,,	,,
1 Mât de Beaupré		20	,,	,,	,,	,,	,,
1 Brigantine		14	,,	,,	,,	,,	,,
7 Vergues		70	,,	,,	,,	,,	,,
Dépenses pour la mature					344	,,	,,
40 Barrres de fer ou 10,200 livres à 15 PP la barre		600	,,	,,	,,	,,	,,
4 Ancres		340	,,	,,	,,	,,	,,
5 barres de Cuivre en planches pour doublage		600	,,	,,	,,	,,	,,
½ barre de cloux de Cuivre id		90	,,	,,	,,	,,	,,
2 Tuyaux en Cuivre pour les pompes		20	,,	,,	,,	,,	,,
2 barres de Cuivre pour les gonds du Gouvernail		240	,,	,,	,,	,,	,,
Fer blanc pour garnir la Cuisine		10	,,	,,	,,	,,	,,
Dépenses En metal			,,	,,	1.900	,,	,,
15 Barres de goudron		150	,,	,,	,,	,,	,,
Huile de Coco et d'Ellipé on fait bouillir l'huile avec la chaux pour faire un mastic dont ont enduit les bordages		150	,,	,,	,,	,,	,,
500 Parahs de chaux		15	,,	,,	,,	,,	,,
huile de bois, pour Peindre les portes		27	,,	,,	,,	,,	,,
25 bancs de Caire pour 4 Cables et toutes les manœuvres		150	,,	,,	,,	,,	,,
2 Barres de vieux Cordages d'Europe dont on fait de l'Etoupe pour Calfater le Navire		20	,,	,,	,,	,,	,,
6 barres de Caire reduits en Etoupe		18	,,	,,	,,	,,	,,
Dépenses en goudron, huile chaux Caire, Etoupe					530	,,	,,
Pour la voilure			,,	,,	150	,,	,,
Une boussole			,,	,,	12	,,	,,
	A Reporter				5 181	,,	,,

	Report		5,181 " "
Journées des scieurs		40 " "	" "
id des Charpentiers		475 " "	" "
id des Calfats		100 " "	" "
id des forgerons		200 " "	" "
id de ceux qui doublent en cuivre		150 " "	" "
id de ceux qui font les Cordages		25 " "	" "
id des Coulis pour divers travaux		185 " "	" "
Dépenses en main d'œuvre		" " "	1,175 " "
Une chaloupe avec ses agrès et apparaux			120 " "
Total de la dépense pour la construction en Teck d'un brick de 240 Tonneaux, doublé en Cuivre			Francs 6,476 ou 45,332

Observations

Il y a toujours une différence Plus ou en moins d'Environ 200 P. P. dans la construction d'un Brick.

50 garces de Ris à 9,600 livres la garce font 480,000 l. ou 240 Tonneaux.

Ce brick contiendrait 58 garces de Néli Chamba, à raison de 7,296 l. la garce ou 423 168 l. (Le Néli occupe Plus de Place) Un toni de 30 garces de Ris couterait à construire 2,000 PP

do de 20	-do-	1,500
do de 15	-do-	350
Une chelingue	-do-	120
Une demi chelingue	-do-	60

Le bois de Teck vient à Madras, du Pégou de la Côte Malabare et de Batavia.

Le fer et le Cuivre viennent d'Europe, ou de Maurice et bourbon,

La toile vient d'Europe et du Bengale.

En général, pour la construction des Bricks, bots, tonis et Chelingues, on se sert des bois de Jaquier et Pinné qui arrivent ici de l'Ile de Ceylan.

On emploie aussi les bois de Porcher, (quand il n'est pas creux) de Pinné et margozier qui croissent sur cette côte;

En 1823, Le Musulman Cadercandou a fait construire un Padevou ou grand bot, de 60 garces de Ris, Il lui a coûté 3,500 PP.

C'est le plus grand batiment qui ait été construit à Karikal; mais il a été bâti avec des bois du Pays et de Ceylan; Il n'est pas solide et point doublé en cuivre.

Un Brick de 50 garces de Ris porte 5 mois de vivres en partant d'ici pour Pelopinan Et le Bengale, Et Il en prend autant pour le retour à cette côte.

Ces batimens marchent très mal et les marins qui les montent sont si peu expérimentés dans l'art de la navigation qu'ils mettent un mois à faire un trajet qu'un Batiment Européen ferait dans huit jours.

CAHIER No. XIV — MOUVEMENT DU COMMERCE MARITIME

(1) Cet Etablissement ne fait Plus aucun Commerce avec la métropole depuis la prohibition des Toiles de ce Pays ; Il n'en fait pas non plus avec les Colonies françaises ; son seul Commerce Maritime est à la côte de l'Est ;

Les bricks et bots de cette Colonie sont employés aux voyages de la Côte de l'Est ;

Ils ne font qu'un voyage par an ; Ils partent en Août et Septembre reviennent en Mars ;

Ils vont à Pelopinan, Achem, Toponelle, Malae et au Pégou ; mais plus Communément à Pélopinan. ils prennent à Karikal et à la Grande Aldée des toiles écrues des Toiles bleues, des Chittes Communes, des Tapis de lit, des Pagnes, Guingams, Epiceries du Pays et du Savon ;

On Estime que les divers chargemens valent 100,000 Piastres environ.

Ces batimens Portent en retour, de l'arec du Plomb, de l'Encens, du souffre, des Porcelaines Communes de chine, du sucre brut du sucre Candi, du Poivre long, de la Poudre d'or et des Piastre ;

Comme il n'y a pas de Douane, qu'on ne visite pas les Coffres des Marins et des Passagers, Il est impossible de savoir la quantité de Piastres et de poudre d'or que l'on débarque ; tous les marchands Natifs de ce Pays qui font ce Commerce Conviennent que le Bénéfice est de 50 P. % quelque fois Plus ; Le Commerce qui se fait avec l'Ile de Ceylan consiste en Néli et Ris, quelques Pagnes pour les femmes du Pays, fort peu de Guingams ;

On emploie à ce Commerce 150 Tonis que l'on frête à Naour Négapatnam et Trenquebar ;

Ces bateaux portent tous les Ans terme moyen de 1817 à 1824 493 garces de Néli, et 404 garces de Ris ;

Le Bénéfice ordinaire est de 20 à 25 P %; de 1785 à 92, Ce Bénéfice était de 70 et 75 P %, Parcequ'ils ne payaient presque pas de droit à Colombo et qu'ils apportaient en retour de l'Arrack aujourd'hui la Compagnie, s'est reservée le droit exclusif de transporter et vendre cette boisson.

Présentement on Rapporte de Colombo du Copra (Chair du Coco) qui sert à faire de l'huile à brûler ; des Bois Jaunes dits *satin* en Colonnes ;

Du bois de Jaquier. de Trenquemalé, des Palmiers, des Ripes, de l'Arec du Caire pour les Cordage des bâtimens du Pays et d'Europe, des lettres de change sur Madras et Naour ;

Comme les exportations pour l'Ile de Ceylan se font ordinairement en Janvier et février. les mêmes tonis en reviennent avec la mousson du Sud, qui commence à se faire sentir à la fin de février ;

Ces mêmes tonis chargent ensuite de Ris et Néli pour Madras.

On exporte à Madras à peu près la même quantité de Ris et Néli qu'à Colombo, c'est-à-dire de 208 garces de Néli et 634 g. de ris (terme moyen de 1817 à 1824).

La garce de Ris pèse pour le Commerce	9,000 l.
id dans les magasins du Roi	9,600 l.
La garce de Néli Pèse, terme moyen de 3 Espèces	7,187 l.

Le Bénéfice pour Madras n'est pas au dessus de 5 à 6 p %, mais il se fait dans l'Espace de deux mois ;

On en rapporte des lettres de Change sur le Collecteur du Tanjaour qui réside à Négapatnam quelques fois on porte des roupies.

Il vient de tems en tems quelques bâtimens des Iles de France et de Bourbon qui vendent un peu de sucre, du giroffle et quelques provisions d'Europe, comme vin, Eau-de-vie, Et Liqueurs.

Ils prennent en échange du Ris, du savon, quelques toiles.

Le Commerce de ce pays a considérablement diminuée depuis 1789, on doit l'attribuer, 1° au droit enorme de 16 p % que les Anglais ont mis sur toutes les marchandises qui viennent de chez eux sur notre territoire et vice-versa.

2° A la Prohibition de toutes les Toiles de ce Pays en france.

1° Trimestre 1824 IMPORTATION

Sortes de marchandises	Quantité	Prix de la Place P. portenoves	Total P. porten.	Observations batimens arrivés
Arec	1,224 barres	de 7 à 8 Le barre	8 642	2 bricks Anglais
Arec coupé	" 45	id à 8 do	" 360	1 brick français
Alum	" 88	id à 10 do	" 880	1 brick portugais
Arack	" 3	Legres à 20 le lègre	" 60	4 bricks du Pays
Copra	" 438	barres à 7 le barre	3.066	60 Tonis.
Coco	49,500	Cocos à 6 le milier	" 297	2 Chelingues
Caire	323	barres de 6 à 6 et ½ le bar.	2.084½	70 batimens etc.
Café	3	do à 40 do	" 120	
Eau de vie	2	Pipes " "	" 274	
Elipé (graine)	¼	garce à 128 la garce	" " 32	
Fer	71	barres à 15. le barre	1,065	
Gengeli (graine)	13½	garces à 110 la garce	1,485	
Giroffle	2	barres à 200 le barre	" 400	
Gelée	20	Pots à " ½ le pot	" 10	
Nankin	21	Paquets à 30 le paquet	" 630	
Pinné (graine)	" "	⅛ garce à 64 la garce	" 8	
Poivre	43¾	barres à 30 et 35 le barre	1.331¼	
Panniers	300	Panniers " "	" 6	
Porcelaine de Chine	106	Paquets à 1 et ½ le paquet	" 159	
Sacs (Gonis)	110	do à 4 et 5 id	" 500	
Sucre en Pierre	" 1½	barre à 65 le barre	" 82½	
Sucre en poudre	" 27¾	do à 26 do	" 555	
Rotin	" 100	paquets "	" 10	

Francs — Cent.

Total de l'Importation de 1er Trimestre 1824 22 057¼ ou 154,400 75

1er Trimestre 1824 Exportation

Sortes de marchandises	Quantité	Prix de la place P. P.	Total P. P.	Observations batimens appareillés
Arec	12 barres à	7 le barre	" 84	6 Bricks
Café	" ½ do à	40 do	" 20	1 Bot
Elipé (graine)	91 sacs	" "	155	70 Tonis
Giroffle	4 barres à	200 le barre	800	1 Chelingue
huile de Coco	12 Dobas à	2 le doba	" 24	2 Catimarons
huile d'Elipé	61 do à	4 et 4½ do	" 268	80 Batimens etc.
Nankin	6 paquets à	30 le paquet	180	
Neli (Ris)	150 garces à	44 et 55 la garce	8.173	
Natcheni (graine)	" ¼ do à	50 id	" 12½	
Panelles-Terrines	800 panelles	" "	" 1½	
Ris	374 garces à	100 et 110 la garce	39,937½	
Savon	4 barres à	18 le barre	" 72	
Sacs (gonis)	700 sacs à	5. le Cent	" 35	

	F	C
Total de l'Export. pour le 1er Ttre. 1824.	49,762½ ou 348,337	50

2ème Trimestre 1824 IMPORTATION

Sortes de Marchandises	Quantité	Prix de la Place P. P.		Total P. P.	Observations bâtimens arrivés
Arec	2,096 avas.	à 3 et $3\frac{1}{2}$	l'avanam	6,353	1 Trois mats Anglais
Arec coupé	" 100 barres	à 6	le barre	" 600	1 do du Pays
Arec cuit	" 267 do	à 8	id	2,136	2 bricks anglais
bois à brûler	49.000 morx.	à $\frac{7}{8}$ème	le millier	" $42\frac{7}{8}$	5 bricks du pays
do	6 500	à 1	do	" $6\frac{1}{2}$	24 Tonis
Caire	$4\frac{1}{2}$ barres	à 7	le barre	" $31\frac{1}{2}$	7 Chelingues
Colonnes en bois Jaune	560 Colons.	à 1	la Colon.	560	2 Catimarons
Copra	90 barres	à 7	le barre	630	42 batimens etc.
id	45 do	à 6	do	270	
Elipé (graine)	1/16 garce	à 80	la garce	" 5	
Esterres	480 Esterres			" 13	
Ecorce à teindre	2 barres	à $8\frac{1}{2}$	le barre	" 17	
Gengeli (graine)	$3\frac{1}{2}$ garces	à 120	la garce	" 420	
Imbouraver (graine)	" 10 barres	à 10	le barre	" 100	
Jagre (mélasse)	$104\frac{1}{2}$ do	à 8	do	834	
Piment	6 do	à 15	do	90	
Poivre	$3\frac{1}{2}$ do	à 30	do	105	
Palmiers en solive	725 solivt.	à 15	Pour cent	$108\frac{3}{4}$	
do	400 do	à 12	do	48	
Pilons de bois	75 Pilons	à 8	le Cent	" 6	
Planches de Ceylan	268			301	
Paniers	295 Paniers	à $3\frac{1}{2}$	le Cent	20	
Poutres	78 Poutres		"	70	
Pinné (graines)	$\frac{1}{8}$ garce	à 90	la garce	$11\frac{1}{4}$	
Ripes de Ceylan	3.600 morcx.	à 2 et 3	Pour Cent	79	
Ris	$2\frac{1}{2}$ garces	à 120	la garce	300	
Sacs (Paquets)	64 Paquets	à 4	le paquet	256	
Toile	42 ballots		"	200	
Vans	175 vans	à 1	pour Cent	" $1\frac{3}{4}$	
Vin Rouge français	3 barriques	à 24	la barrique	" 72	
Vin id	397 Caisses	à 4	la Caisse	1,588	

	Francs Cent.
Total de l'Importation du 2e Ttre 1824	15-275 $\frac{5}{8}$ ou 106,929-37$\frac{1}{2}$

2ème Trimestre 1824 EXPORTATION

Sortes de marchandises	Quantité	Prix de la Place P. P.		Total P. P.	Observations batimens appareillés
Arapou	2 Barres	à 2	le barre	4	1 Batiment à 3
Arec	165 avanams	à 3	l'avam.	495	6 Bricks [mats
Arec	8 id	à 3½	id	28	51 Tonis
Arec	5 barres	à 7½	le barre	37½	7 Chelingues
Arec coupé	149 barres	à 6	do	894	2 Catimarons
Arec cuit	160 do	à 8	do	1,280	67 Batimens,
Benjoin	3 do	à 37	do	111	etc.
Bas	2 Courges	à 10	la Courge	20	
Colonnes en bois Jaune	123 Colonnes	à 130	le barre	97 ½	
Copra	25½ do	à 7	do	178 ½	
Café	1 do	à 40	do	40	
Grains	" 1/16 garce	à 80	la garce	" 5	
Gaingam	½ Courge	à 11	la courge	" 5½	
Neli	90¾ garce	à 60	la garce	5,445	
Natchini (grain)	¼ do	à 45	do	11¼	
Poutres	14 Poutres	à 1	chaque	14	
Planches	8 Planches			" 10½	
Ris	276¼ garces	à 120	la garce	33,150	
Salpêtre	10 barres	à 20	le barre	200	
Tamarin	2¼ do	à 3	do	6¾	
Toile	24 Courges	à 20	la Courge	480	

	Francs	C
Total de l'Export. pendant Le 2me Ttre 1824	42.636½ ou	298.455-50

3ème Trimestre 1824 IMPORTATION

Sortes de marchandises	Quantité	Prix de la Place P. P.	Total P. P.	Observations Batimens arrivés
Arec	68 barres à	6 et 4 le barre	328	2 batimens à 3 mats françs.
Arec	160 avans. à	4 Par avanam	640	2 Bricks français
Arack	1 Lègre à	30 Le Lègre	30	2 Brick Anglais
Bois à brûler	59,000 morceaux à divers prix le millier		51½	11 Bricks du pays
Colonnes de bois de satin	1,171 Colonnes à	divers prix	1,122	1 Goélette franc.
Coco	30,000 Cocos	à 7 le millier	210	2 bots du Pays
Copra	110 barres	à 7¼ et 7½ le barre	815	80 Tonis
Cattacambou	15 do	à 7 do	105	5 Chelingues
Cachou	¼ do	à 27 do	6¾	105 Batimens etc.
Cuivre Rouge	2 ½ do	à 66 do	220	
Giroffle	9 do	à 17 et 200 do	1.700	
Chanques	120,000 chanques à 30 le Millier		3,600	
Eau de vie	91 Caisses	à 3 la Caisse	273	
Eau-de-vie	5 Pipes	à 137 la pipe	685	
Estères	550 Estères		9	
Fer	13 barres â	18 le barre	234	
Gengeli (graine)	3 garces	à 130 et 144 la garce	418	
Jagre (Sucre du pays)	49½ barres	à 8 et 10 le barre	426	
Poutrelles	290 poutrelles		205	
Paniers de rotin	570 paniers		16 ½	
Palmiers	7,250 Palmiers	à 15 et 16 le Cent	1,125	
Pinné (graine)	1 1/16 garce à		111 ½	
Ripe (petits soliveau)	3,700 Ripes	à 2 et 3 le Cent	91	
Sac	39 paquets	à 4 et 5 le Paquet	163	
Soude	2¼ garces	à 35 La garce	78¾	
Siaca /plante medicinale	3½ barres	à 8 le barre	28	
Tabac	11 do	à 10 do	110	
Vans	400 Vans	à 1 Le Cent	4	

	Francs C
Total de l'Importation du 3ème Ttre 1824	12.806 ou 89,642.00

3ème Trimestre 1824 EXPORTATION

Sortes de marchandises	Quantité	Prix de la place P. P.	Total P. P.	Observation Batimens appareillés
Arec Cuit	97 barres à	8 Le barre	776	2 Batimens 3
Arec Coupé	32¼ do	à 4 et 6 do	133½	13 bricks [mâts
Alun	12 do	à 10 do	120	2 Goëlettes
Arapou	20 do	à 1½ do	30	122 Tonis
Barriques vides	16 barriques		20	12 Chelingues
Collou (grain)	7¼ garces à 65 et 90 la garce		689¼	161 Batimens,
Champlis (boîte à betel)	200		2½	[etc.
Chanques (Coquillage)	325,500 chanques à 25 et 30 le millier		9,757 ½	
Camphre	½ barre	à 140 le barre	70	
Caire (Cordage)	71½ do	à 7 et 8 do	533 ½	
Coriandre	2 ½ do	à 10 ½ do	26 ¼	
Cumin	3 do	à 35 do	105	
Corcapouli	7 do	à 3 et 4 do	22 ½	
Copra	48¾ do	à 7¼ et 7 ½ do	363⅛	
Café	1 do	à 48 do	48	
Epicerie	1 Paquet		1 ½	
Elipé (huile)	41 Dobas		190	
Gaingan	1 Courge		11	
garance	3¾ barres	à 20 le barre	75	
goudron	7 do	à 7 et 10 id	56 ½	
huile de Coco	709 dobas	à 3 le doba	2 127	
membrure pour Toni	43 pièces		10¾	
marchaye	14 Courges	à 17 la Courge	238	
Oloundou (grain)	¼ garce	à 135 la garce	32¾	
Néli	645 ½ do	à 62,65 et 68 do	45.807¼	
Natcheni (grain)	978 do	à 60,90 et 100 do	883¾	
Nattes de Colombo	150 nattes		15	
Poivre	3 ½ barres	à 30 et 32 le barre	106 ½	
Panelles	7,600 terrines		10	
Planches	31 planches		72	
Petard	3 boites	à 18 la boite	54	

3ème Trimestre 1824 EXPORTATION *(suite)*

Sortes de marchandises	Quantité	Prix de la place P. P.	Total P. P.	Observation Batimens appareillés
Rotin	200	paquets	28	
Ris	56	garces à 125,135 et 140 la garce	75,072½	
Salpêtre	7	barres à 20 le barre	140	
Savon	25	do à 18 id	450	
Sapin	½	do à 8 id	4	
Sacs	10	paquets à 4 le paquet	40	
Sangles	32	do à 3 do	96	
Saffran	8	barres à 8 le barre	64	
Sel	2	garces à 25 la garce	50	
Tuiles	124,000	tuiles à	51	
Toile	140	Courges à 25 la Courge	3,500	
Toile	205	ballots à divers prix	61,500	
Tamarin	62	barres à 3 le barre	186	
Tabac	11 ½	do à 20 do	230	

Francs Cen.

Total de l'Exportation pendant
le 3ème Trimestre 1824 — 203,800 ⅝ ou 1,426,604-37½.

4ème Trimestre 1824 IMPORTATION

Sortes de marchandises	Quantité	Prix de la Place P. P.	Total P. P.	Observations Batimens arrivés
Arack	13 Lègres	à 30 Le Lègre	390	1 Batiment à 3 mât français
Arec	52½ barres	à 10 et 10¼ le barre	530¾	1 Goëlette Anglaise
Arec cuit	2¼ do	à 10 do	22½	2 Bricks du [pays
Bois à bruler	12,000 morceaux	à ¼ le millier	15	134 Tonis
Boite d'olles	5,000 boites	à ½ le Cent	25	6 Chelingues
Café	16½ barres	à 37 et 38 le barre	623	144 batimens
Cair	67½ do	à 6½ do	427 ⅝	[etc.
Coco	56 500 Cocos	à 5¼ et 7 Le millier	302 ¾	
Colonne	226 pièces	à 76 Le Cent	169 ½	
Copra	153¼ barres	à 7¼ le barre	1,149 ⅜	
Estère	15 Courges	à ½ la courge	7 ½	
graines d'Elipé	3½ garces	à 85 la garce	297 ½	
graines de gingeli	4¼ do	à 155 et 160 do	675	
grain noir	1¾ do	à 140 do	245	
Grain vert	½ do	à 184½ do	92 ¼	
Jagre	3 barres	à 8 le barre	24	
Moutarde	5 id	à 8 do	40	
Natte	1,000 Nattes	à 10 Le Cent	100	
Néli	6¾ garces	à 71 et 49½ la garce	398 ⅝	
Palmier	5,550 Palmier	à 15 le Cent	832 ½	
Piment	1 barre	à 19 le barre	19	
Poutre	220 poutres	à 125 le Cent	275	
Ripe	24,325 ripes	à 2½ et 2 do	617 ¾	
Ris	1¼ garce	à 115 et 110 la garce	256 ⅛	
Sac	73 paquets	à 4½ le Paquet	318 ½	
Soude	4½ garces	à 32 la garce	136	
Toile	7 balots	à 250 le ballot	1,750	
Van	50 vans	à 1 le Cent	½	
vin rouge	3 barriques	à 39 la barrique	90	

	Francs	Cent.
Total de l'importation du 4me Ttre 1824	9,830 ¾ ou 68,815	25

4ème Trimestre 1824 EXPORTATION

Sortes de marchandises	Quantité		Prix de la place P. P.		Total P. P.	Observations Batimens appareillés
Arack	2	Lègres	à 30	Le Legre	60	
Alum	2½	barres	à 10½	le barre	26¼	1 Bt français à
Arec	3	id	à 10	id	30	[3 mats
Amarre	11	Cordages	à 25	chaque	275	1 goëlette ang.
Arapou	40	barres	à 1½	le barre	60	3 Bricks du pays
Belle Vide	460	Belles	à 2½	Le Cent	11½	102 Tonis
Cable	6	Cables	à 40	chaque	240	7 Chelingues
Café	5½	barres	à 38	le barre	209	5 Catimarons
Cair	7	id	à 6½	id	44¾	119 Bâtimens, etc
Cordage	122	Cordages	à 3	chaque	366	
Cumin noir	¼	Cumin	à 20	le barre	5	
Clou de girofle	1	Toulam	à 9	Le Toulam	9	
Coco	10,500	Cocos	à 7	le millier	73½	
Epicerie	26	sacs	à 3	le sac	78	
Flacons vides	100	"			4	
Graine d'Elipé	8½	garces	à 85	la garce	722½	
huile de Coco	226	Dobas	à 2	Le Doba	452	
Huile d'Elipé	29	id	à 3	id	87	
Marchaye	4	Courges	à 17	La Courge	68	
Moulin à huile	1	Moulin			6	
Natcheni	2	garces	à 58	La garce	126	
Natte	50	Nattes	à 10	Le Cent	5	
Neli	392½	garces	à 49,71 & 53	La garce	25,519¾	
Oignon	¼	barre	à 3	la barre	¾	
Panelle	4045	panelles			15½	
Poivre	7	barres	à 33	le barre	231	
Ris	144½	garces	à 110,115 et 124	la garce	16,198⅛	
Salpêtre	2	barres	à 20	le barre	40	
Savon	2¾	do	à 20	do	55	
Squine	¼	do	à 40	do	10	
Toile	27	Courges	à 20	la courge	540	
Tuile	25,000	tuiles	à ½	le millier	12½	

	Francs	C
Total de l'exportation pendt. le 4e Ttre 1824 45,570⅝ ou	318,994	37

Dépense et Recette par
garce de Neli Chamba
transporté et vendue à
Madras En mars et avril 1824

Dépense à Karikal

	P.	E.	P. F. C
Le Prix d'1 garce de Néli à Karikal en mars et avril	45	"	"
Payé aux Coudécaras	"	"	60
Le fret de la Chelingue	"	23	"
Transport du Magasin à la Rivière	"	9	60
Loyer du magasin	"	11	20
Loyer de la planche pour Embarquer à bord de la chelingue	"	"	30
Batt du surveillant dans la chelingue	"	"	60
Fret du Toni	4	"	"
Au surveillant du Toni	"	5	"
Le Prix du Passe-Port	"	"	40
Les frais des Employés	"	10	20
Dépenses à Karikal par garce de Néli Chamba	50	16	50

Dépenses à Madras

	P.	E.	PF. C.
Pour le débarquement d'1 garce de Néli à Madras	"	25	"
Loyer de 75 sacs appart[t] au Cap[e] de Port	"	6	"
Au Surveillant de la police	"	5	"
Le Permis de la Police	"	"	40
Transport du Néli dans le Magasin	"	14	40
Loyer du magasin	1	"	"
Loyer de la Toile qu'on met sous le Néli	"	2	"
Pour Courtage	"	40	40
Pour le mesurage	"	10	"
La Solde de l'Ecrivain	1	"	"
Pertes sur les lettres de change à Madras	"	37	10
Total de la dépense à Madras	5	5	50
Dépenses à Karikal et à Madras	55	22	20
Une garce de Néli s'est vendue à Madras, déduction faite de 32 Markals de Déchet	60	13	68
Bénéfice du marchand par garce de Neli	4	36	48

	P. E.	P. f.	C.
Le Prix d'une garce de ris à Karikal en mars et avril	100	"	"
aux Coudécaras	"	1	"
Pour le mesurage et mettre le Ris dans les sacs	"	6	40
Pour ficelle	"	2	"
Frais de transport du magasin à la Rivière	"	11	50
Frêt des Chelingues	"	28	60
Le Loyer de la Planche	"	"	40
Le Surveillant de la Chelingue	"	"	70
Le Loyer du magasin	"	11	20
Les frais des Employés	"	11	20
Le fret du Toni à Madras	5	"	"
Le Surveillant du Toni	"	6	"
Le Prix du passe Port	"	1	"
Dépenses à Karikal par garce de Riz	106	35	60

	P. E.	Pf. C.
Le Débarquement d'une garce de Ris à Madras	"	21.20
Le Loyer des sacs du Cap^{e} de Port	"	5,40
Le Loyer du Prélat servant à couvrir le Ris	"	6,30
Aux surveillans de la police	"	4,20
Le Permis de la police	"	" 40
Transport du Ris dans le Magasin	"	8 "
Aux Coulis qui arrangent les sacs dans le magasin	"	1.40
Loyer du Magasin	"	22 40
Solde des Employés	"	22,40
Pour le Courtage	1	33.60
Aux Coulis qui vendent les sacs de ris	"	4 "
Pour le mesurage	"	9.40
Le loyer de la toile à voile pour mettre sous le ris	"	1 "
Pour compter les sacs et les renvoyer à Karikal	"	" 60
Pour charger les sacs sur la chelingue	"	" 60
Pour fret de la chelingue	"	1.40
Fret des sacs sur le Toni	"	4.40
Débarquement des sacs à Karikal	"	2. "
Perte sur les lettres de change	1	32 40

Dépenses à Madras	6	2	50
Total des Dépenses à Karikal & Madras	112	38	30
Recette d'une garce de Ris déduction faite de 80 markals de Déchet	121	27	"
Bénéfice du marchand par garce de Ris	8	33	50

Dépense et recette par garce
de Néli transportée et vendue
à Colombo en Juillet Août
et Septembre 1824

Dépenses à Karikal

	P.E.	P.F.	C.
Le Prix d'une garce de Néli achetée à Karikal en fevrier	38	"	"
Frais de mesurage	"	3	"
Frais de transport du magasin à la Rivière	"	10	30
Loyer de la Planche	"	"	30
Loyer de la Chelingue	"	22	40
Fret du Toni pour Colombo	7	"	"
Loyer du Magasin	"	9	"
Prix du Passe-Port	"	2	"
Dépenses à Karikal	46	2	20

Dépenses à Colombo

	P.E.	P.F.	C.
Droits payés à Colombo par garce de Néli	6	17	"
Pour le mesurage	"	11	20
Loyer de magasin pendant 6 mois	1	33	60
Frais de Poste olles etc.	"	33	60
Perte sur les lettres de change	1	"	"
Dépenses à Colombo	10	5	60
Total des dépenses à Karikal & Colombo	56	8	,,
Une garce de Néli s'est vendue à Colombo, déduction de 1 et ½ pour Cent de déchet	60	8	,,
Bénéfice du marchand par garce de néli	4	,,	,,

Observation

Les marchands Anglais, payent à Colombo 4 PE. 11 Pf. 40 C. de droit par garce de Néli.

Le $\frac{1}{3}$ du Bénéfice revient à l'homme d'affaires qui a été à Colombo et les $\frac{2}{3}$ Restant au Propriétaire de la marchandise.

Dépense et Recette par garce de ris, transportée et vendue à Colombo en Juillet, Août et Septembre 1824

Dépenses à Karikal

	PE.	PF.	C.
Prix d'une garce de ris chamba achetée à Karikal en Janvier	82	22	40
Fret du Toni	10	"	"
Transport du Roi du magasin à la Rivière	"	15	"
Loyer des Chelingues	"	30	"
Loyer de la Planche	"	"	40
Loyer du magasin	"	9	"
Prix du passe-port	"	2	"
Frais de mesurage etc	"	5	"
Dépenses faites à Karikal	93	39	,,

Dépenses à Colombo

	PE.	PF.	C.
Droits payés à Colombo par garce de ris	12	34	,,
Pour le remesurage	,,	11	20
Loyer de magasin pendant six mois	2	27	,,
Frais de Poste et olles	1	4	,,
Perte sur les lettres de change à 2 P %	2	16	,,
Dépenses faites à Colombo	19	4	20
Total de la dépense à Karikal & Colombo	112	43	20
Une garce de Ris Chamba s'est vendue à Colombo, déduction faite de 2 & ½ pour Cent de Déchet	126	22	40
Bénéfice du marchand par garce de ris	13	24	20

Observations

Les marchands Anglais payent à Colombo 8 PE. 23 Pf. par garce de Ris pour Droits.

$\frac{1}{3}$ du bénéfice à l'homme d'affaires qui a été à Colombo & les deux autres tiers au propriétaire de la marchandise.

D'après les renseignements obtenus par un Européen de Karikal qui a été à Colombo en 1823 et 1824, il a eu pour bénéfice,

En 1823 Par garce de Ris	18¼ Pour Cent
En 1824	11¼ P %

	PE	f	C
Un autre Européen a eu de Bénéfice en 1823 par garce	14	21	15
id en 1824	18	4	5

Récapitulation de l'Importation et Exportation pendant l'Année 1824

	Importation			Exportation		
Pagodes porte nove		Francs	C	Pag. P noves	Francs	C
1er Trimestre	22,057¼	154,400	75	49.762 ½	348,337	50
2e Do	15,275⅝	106,929	37½	42 636 ½	298,455	50
3e Do	12,806 ,.	89,642	,,	203,800 ⅝	1426,604	37½
4e Do	9,830 ¾	68,815	25	45,570 ⅝	318,994	37
Total	59,969 ⅝	419,787	37½	341,770 2/8	2,392,391	74½

Nom de la Nation	Batim[ts] à 3 mats	bricks	goe-lettes	bots	Tonis	Che ling[s]	Cati.	Observations
Français	3	3	1	,,	,,	,,	,,	On entend par batimens du pays ceux qui sont armés soit natifs, soit Indiens soit musulmants
Anglais	1	6	1	,,	,,	,,	,,	
Portugais	,,	1	,,	,,	,,	,,	,,	
du-Pays	1	22	,,	2	298	20	2	
Total	5	32	2	2	298	20	2	Total 9 316 Batiment etc.

Situation de la marine marchande de Karikal au 31 Décembre 1824

3 Bricks qui sont Partis pour la côte de l'Est En Septembre dernier
27 Tonis dont 3 En mer et 4 ont été réparés cette année
67 Chelingues dont 50 ont été réparées en 1824 et 1 construite
45 ½ chelingues, dont 40 idem

142 bâtimens et Bateaux.

CAHIER Nos XV — CONSOMMATION INTÉRIEURE

Observation

Les Indous ayant une nourriture particulière, on a cru devoir faire une nomenclature des comestibles qui sont en marge [= usage !] parmi les Indiens ainsi que des denrées qu'ils consomment Journellement.

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière		
		Fanon Tranquebar		Livres
Annassy Pou	Anis Etoilé	6	La livre	$\frac{1}{8}$
Ané-Pérounayam	Assafoetida 2e qté	5	-do-	1/16
Arénélica	Arénélique, fruits du pays	4	doudous la mre	00
Atta Palom	Atté	25	au Fanon	40
Annassany	Ananas	4	do	10
Agatty	Agaty de l'Inde	00		00
Agnit Côtté	Bois de Sandal 2 qté	2	la livre	1/100
Aroumasekiré-tandou	Légume	00		00
Annabedy	Vitriol vert ou Couperosé	2	do	1/16
Arisy Tipily	Plante medecinale	12	id	$\frac{1}{2}$
Ané Tipili	id	6	do	1/16
Apracaran	id	$\frac{3}{4}$		00
Avat aracou	Laque Pulvérisée	7		$\frac{1}{4}$
Adi Modouram	bois de Réglisse	$1\frac{1}{4}$	la livre	$\frac{1}{4}$
Adi Modouram Pat.	Suc de Réglisse			
Aridacam ou Pounaridaram	Or piment	12	dte	1/20
Abhîne	Opium brut	140		1/80
Acracaram	Pyrèthre	14		1/80
Attou Cojoupou	graisse de mouton	3	la livre	10 l. par mois
Avaraca	Pois du Pays	4	doudous la l.	1,800 par an

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière Fanon Tranquebar	Livres
Attica	Fruit du pays	00	00
Adandanca	Plante du Pays	00	00
Atti Palom	Figue de l'Inde	100	200
Arès	Plante medecinale	00	00
Alangaresalom	Menus grains	36 Pag Et. la garce	1 garce par an
Achi Pacou	Arec d'Achem	2 Pag ½ Etoiles	20,000 par jour
Avouritoutou	Feuilles d'Indigo	13½ do la garce	22½ garce par an
Achi-Pa	Natte d'Achem	00	00
Asinipatagué	Planche d'asini	00	00
Areboudy	Limaille de Fer	1¾ la livre	23 1. par an
Aliveré	Graines de lin	1½ la livre	25 1. par an
Ajoucou sacré	Sucre Commun	1 la livre	40
Adou	Mouton	¾ do	100
Arack sarayam	Arack	6 la Pinte	5 Pintes par jour
Blanpisseni	Gomme Arabique		
Batavia Calcoundou	Sucre en pierre de Batavia	3½ la livre	2.
Bangala Calcoundou	id de Bengale	3 do	2
Bangala Soucou	Gingembre de *id.*	1½ do	2
Bangala Passai	Vert de gris *id.*	25	1/80
Cayam ou Pérouncayam	Assa foétida	20	⅛
Cottépacou	Gros Arec	250 au fanon	10 000
Cojoumbou Pacou	Arec de Colombo	160 do	20,000
Calipacou	Arec Coupé & boulli	½ la livre	5
Cariecovolam	Aloes	3 do	1 1/16
China Vencarom	Borax de Chine	4 la livre	1 1/16
Corocené	Bézoard	360 do	1 1/80
Chimé Chounambou	Craie, ou blanc d'Espagne	¾ do	1/80
Catterika	Aubergine ou bringèle	⅛	100
Coullakirétandou	Morette Cultivée	00	00

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière Fanon Trinquebar	Livres
Courincha	do do	00	00
Carouvajé	Banane noire	5 au doudou	100
Carpouravetillé	Bétel noir	$3\frac{1}{4}$ le -do-	100 feuilles par jour
Caroum Siragam	Cumin noir	$1\frac{1}{4}$ la livre	$1\frac{1}{2}$
Cottoumoly	Coriandre	$\frac{3}{4}$ de	2
Carouvoupaté	Canelle	$12\frac{3}{4}$ la livre	$\frac{1}{4}$
Cochi Carouvoupaté	Canelle de Cochin	$2\frac{1}{2}$ do	$\frac{1}{4}$
Carouvou Ellé	Feuilles de Canelle	$\frac{3}{4}$ do	$\frac{1}{4}$
Casoucatty	Cachou	2 do	3
Catacambou	Caticambe que l'on se sert avec le Betel	$\frac{1}{2}$ do	3
Caïpouram	Camphre brut	10	$\frac{1}{4}$
Counéca	Casse en bâtons	$\frac{1}{8}$	1 1/80
Café-Cottay	Café	$2\frac{1}{2}$ la livre	1
Chambou	Cuivre rouge	$5\frac{1}{2}$	1
Cojoumbou Tenga	Cocos de Colombo	5 au fanon	200
Couji palom	Couji, fruit du pays	6	4
Carvaté	Carotte		
Caroumbou	Canne à sucre de 4 P de long	3 doudous la P^{ce}	500 Par an
Cadougou	Moutarde	$\frac{1}{8}$ la livre	12
Cochy soucou	gingembre de Cochin	$2\frac{1}{2}$	2
Candan Tipely	Plante medecinale	4	$\frac{1}{2}$
Coundiricam	Encens	$1\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4}$
Cadoucay	Myrobolan	$\frac{3}{8}$	12
Cadoucay pou	fleurs de Myrobolam	$1\frac{1}{4}$	$\frac{1}{8}$
Costitou	Plante medecinale	3	$\frac{1}{8}$
Casagasa	Graines de Pavot	1 la livre	$\frac{1}{8}$
Carbogarsy	Plante medecinale	$\frac{1}{2}$	1 1/16
Coun Kiliam	Poix navale ou resine	$\frac{3}{8}$	2
Caylou oupou	Sel en cristaux	$\frac{1}{2}$	1 1/16
Comb-Aracou	Laque en balon	$2\frac{3}{4}$	1/16
Carou Navi	Poison noir	4	1/80
Cavi.Cal	Ocre Jaune	$\frac{3}{8}$	$\frac{1}{4}$

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière Fanon Trinquebar	Livre
Councoumoupou	Safran gatinois	360	1/80
Castoury	Musc	145 Pag.	
Canja	Canja, Plante somnifère	1	$\frac{1}{4}$
Castoury mangal	Safran odoriférant du Pays	$\frac{3}{4}$	$\frac{1}{4}$
China Calcoun-dou	Sucre en pierre de Chine	4 la livre	2
Cariam	Plomb	$1\frac{3}{4}$ do	1
Chimé Nilam	Indigo d'Europe	30 do	1/80
Carane Kijangou	Patates du Pays	1/16 do	30
Cavally Kijangou	Igname	1/16	7
Cottou Avaraca	Petits pois du Pays	4 doudou la	1. 1,800 1. par an
Courboupâgalca	do	3 1/16	4
Coummattica	Légume	3	500
Cambly Picanca	Pipangaye Amère légume	40	100
Codi Eloumissé	Limon	3	50
Chambenague	Jamalack, fruit	80 au fanon	40
Coyâ-ca	Goyave fruit	80 do	200
Codhimoundry	Raisin	2 la grappe	10
Courinsa	Brède Legume	00	00
Cadepou	Nely Carre blanc	34 P.E. la garce	90 Garces par an
Carou	do Carre rouge	35 P.E. do	125 do do
Calloundé	Nely Blanc	44 P.E. do	540 do
Cambou	graines du pays	33 do do	1440 m par an
Cadécanni	do do	32 do do	360 do
Caramany	do do	$2\frac{1}{2}$ m^{res} au fanon	40
Couttoucaramany	do do	$2\frac{1}{2}$ do	40
Collou	do pr. les cheveux	$2\frac{1}{2}$ do do	40
Condé Cadelé	petits pois du pays	2 do do	10
Cadelé	do do	$1\frac{1}{2}$ do do	20
Coparas	Noix de Cocos cassée & séchée	3 livres au fanon	
Couroupacou	Arec	200	10,000
Cassa Ellé	Casse (Feuilles de)	00	00

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière Fanon Tranquebar	Livres
Coromba	Nattes de Jonc	00	00
Cojoumboupa	Nattes de Colombo	00	00
Camouganchira	Ripes d'Aréquier	3 P.P. le %	3,800 Par an
Coji	Volaille	1 chaque 30	
Calou	Calou	6 doudous la petite mesure	100 m^res par jour
Codoumbé	Blé	2 P.E. le sac de 15	1.6 sacs par mois
Caillou	Briques	12 le millier	64 64,000 par an
Egou	Acier	2 la livre	½
Elam	Cardomome	5 do	1
Eloumissé	Citron	3 au doudou	200
Elindé palom	Maçon, fruit du pays	4 doudous la mesure	10
Ellou	graines du pays, avec laquelle ont fait l'huile de Gingely	1¼ la mesure	200 mesures
Etticoté	Noix Vomique	½ la livre	1/40 1. par mois
Galiandouveré	grains du pays	2½ la mesure	10
Gonisac	Sac de gonys	5 P.E. le %	
Inchy	Gingembre vert	1 la livre	
Ind-Oupou	Sel Depsum	1¼ do	1/16
Iroumbou	Fer	⅞	10
Iloupénné savou-caraom	Savon d'huile d'Elipé	15 P.E. la barre	39 B^res p. an
Iché-palom	fruits de dattes du pays	2 doudous la mesure	4
Iloupé paroupou	Graines d'Elipé	2½ mesures au fanon	400
Iloupouné	Huile d'Elipé	20 PE. le barre	44 B^res p. an
Imbouraverou	Racine de teinture pour les Toileries	35 1. à la P E	1,000 1. par jour
Jadica	Noix Muscade	22½	1/16
Jadipatri	Macis ou fleurs de muscade	25	1/40
Iine-Catty	Fromage.		

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière Fanon Trinquebar	Livres
Kelou	Braie	½ la livre	2
Kéviry Pachenom	Arsenic Jaune	40	1/40
Krambou	Clous de girofle	12	¼
Kalaca	Kalaque fruit du pays	4	5
Kévaragou	Menus grains noir	37 P.E. la garce	2¼ garce par an
Kichilichira	Ripe de Niperou de Polopinang	5 P.P. le %	5,700 par an
Moulagou	Poivre de la Côte Malabare & de Ceylan	2 la livre	24
Moulaga	Piment	1 do	50
Manchal	Safran	½ do	12
Masaca	Noix de galles	10	1/16
Mounkilarisi	graines de Bambou	½	1/16
Manosilé	Remèdes du pays	16	1/20
Mirdarsingny	Litharge	3 la livre	1/16
Madanacamesou-rapou	fleurs, remedes du pays	7	1/80
Marou manjal	Safran	1	1/16
Moundiry parou-pou	Noix d'acajou	2	1¼
Mattou Cojoupou	graisse de bœuf	3 la livre	1 1, par mois
Moujoukou	Cire	6	2
Man Nilam	Bleu de Ciel	1½	½
Mouroucavaraca	Légume		
Mouroungaca	Morongue légume	6 au doudou	200
Manca	Mangue verte	100 au fanon	500
Miry Pavaca	Légume	4 doudous la mesure	30
Manatacaly Ca	Pois de Malgasse	5 do do	2
Moundaca	Légume	5 do	5
Moullica	Aubergine ou espèce de bringele	5	4

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière		
		Fanon	Tranquebar	Livres
Moukoutica	Morelle Cultivée	7		2
Moundouvajé	Banane grosse & Carrée	4	le %	200
Madalam	grenade	2	au fanons	10
Manpalom	Mangue mûre	25	do	100
Moundary	fruit d'acajou	160	do	500
Melon	Melon	2	do	5
Moullanky	Radis	4	au doudou	200
Maravaly	Patate	½	chaque	5
Moula		00		00
Manatacally	Brède Malgasse legume	00		00
Moutousolam	grains du pays	37	P.E la garce	
		1 garce		1230 m par an
Maletovaré	do	203	do do	½ m par jour
Mouchocotté	Pois du pays	2½	mesures au fanon	46
Moutoucoté	graines de Palma-christi	2½	do	40
Manilacottè	Pistache	6	do do	45
Manilacotté Enné	Huile Pistache	00		00
Mellianoul	Fil fin	6	fanon la 1.	2
Moudicairou	Caire en échevaux 1re qualité	½	dto	15
Moudicairou	do do 2e qualité	⅜		29
Mounguil	Bambou pour acharre	00		00
Nari vencayan	Scille, ou oignon sauvage	00		00
Namatcharam	Sel Ammoniac	8	la livre	1/16
Nellica-Kendagom	Souffre Purifié	12	do	1/16
Naby	Poison	4		1/80
Neriviyam	do	"		"
Nervalam	Noix purgative	4		1/20
Niridhy-mouttou	do	¾		1/16
Nanariveré	Racine de Salsepareille	1		1/80

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière Fanon Trinquebar	Livre
Natou sacaré	sucre brut du Pays ou Jagre	1 la livre	10
Ney	Mantègue ou beurre fondu	$2\frac{1}{2}$	10
Nellica	Nelique fruit du pays	1 doudou la m^re^	2
Nartanca	Orange	$2\frac{1}{2}$	100
Narvaly Palom	fruits du pays	2	26
Naga Palom	Jamblon fruits du pays	4	36
Neyssoundy	Légume	00	00
Nellou	Nesly/mot générique/	00	00
Nallanné	Huile de gingely	$23\frac{3}{4}$ P.E le B^re^	60 B^rs^ par an
Narapacou	Arec	80 au fanon	1,000 par jour
Omou	Carvi	$\frac{1}{2}$ la livre	2
Oupou	Sel	11 1/41. au fanon	1462 1. par jour
Ousi candam	Aimant	15 la livre	1/80
Ouroucadou Cojoupou	Suif	3 do	1 par mois
Oullour Payellé	Tabac en feuilles du pays	1 do	7 1. par jour
Ouroulé Kéjangou	Pommes de terre	1 id	3 1. par jour
Oussi palé	Brède, Légume	00	00
Ouloundou	grains du pays	2 m^res^ au fanon	35 m^res^ par jour
Ourapou Noul	Fil gras	4 la livre	1 par jour
Omalou	Sac de Jonc	45 le %	50 p. mois
Olive Enné	Huile d'olive	$1\frac{1}{4}$ l. la Bouteille	2 Bouteilles par mois
Palagué machal	Safran	$\frac{5}{8}$	6
Peroun-siragam	Anis	1	12

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière	
		Fanon Trinquebar	Livres
Pat Sambrany	Benjoin, 1ère qualité	6 la livre	¼
Pate Sambrany	do 3ème do	2 do	¼
Paranguy paté	Squine	2	1
Piraraté	Zédoaire 2ème qualité	½	1/16
Poutankijangou	fleurs sêches du pays	6	1/16
Post-ca	Têtes de pavots	1½	1/16
Potil Oupou	Sel de Nitre	1½ do	¼
Padicarom	Alun	¾ do	3
Pavajom Podhy	Caraux Menus	5	1/16
Pouvandy Cotté	Noix de savon	⅛ la livre	1
Perissamypajam	Datte	½ do	20
Pajoupou sacré	Sucre Brun	1½ la livre	30
Panancalcoun-dou	sucre de Palmier	¾ do	1
Paché venné	Beurre frais	3 la do	2
Poudoupête Poyellé	Tabac du Poudoupete	1½	15
Pittelé	Cuivre Jaune	6	1
Pou Nilam	Bleu de Prusse	00	00
Parouticotté	graines de Cotton	⅛	10
Payatanca	Légume	⅛	8
Pouchavaraca	do	¼	3
Péroumpaya-tanca	do	40	30
Picanca	Pipangaye, Légume	60	300
Parangui-ca	Giraumont	1	20
Pousany ca	Coblingue fruit	2	4
Poudolanca	Patole légume	20	100
Passé vajé	Banane, quoique mûre a toujours la peau verte	2	100
Peyan vajé	Banane	3	100
Pouly madalam	grenade acide	2	4
Panam	fruits du pays	20	40
Palé palam	Pôlé fruit	5	10

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière Fanon Tranquebar	Livres
Perampampalom	Fruit du Rotin	4	20
Pattou		00	00
Perouvally		00	00
Poulipa		00	00
Pouliaré	Plante medecinale	00	00
Pounancanny	Légume	00	00
Paroupou	grains du pays	$\frac{3}{4}$ la p^{te} mesure	500 par an
Passalé	grand'hole ou brède	00	00
Pasary	Légume	00	00
Poli	do	00	00
Pisanou	Nesly	44 P.E la g^{ce}	100 g^{ce} par an
Poujoungalarisy	Ris	90 do do	90 do
Passarisy	Riz Pachery	100 do do	550 m^{s} par an
Pérouvaragou	grains du pays	19 do do	720 do do
Peroambayarou	do	$2\frac{1}{2}$ la mesure	40
Passé païrou	grains verts	$1\frac{3}{4}$ do	20
Panipaïrou	grains du pays	2	20
Pinnéparoupou	Noix de Pinnée	$2\frac{1}{2}$	500
Pinné Cottenné	Huile de Pinné	13 Pag. E le B^{re}	78 B^{res} p. an
Passé Vittilé	Bétel vert	3 le mil^{r}	72,000 f. par an
Paroutipanchou	Coton	$2\frac{1}{2}$	100
Pirambou	Rotin	12 le Cent	5
Panémarom	Palmier	10,12 & 15 P.P le %	10 100 par an
Pananchira	Ripes de Palmier	3 Pag. P. le %	22,450 par an
Palaoulaqué	Pelon de bois de Palai	00	00
Patatoune	Colonne de bois de Polai	00	00
Pouli	Tamarin	2 la Touque	100

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière		
		Fanon	Tranquebar	Livres
Rassam-Sandouram	Précipité rouge	30		1/20
Rassam-Caypourom	Métal	30		1/20
Rassum	Vif argent ou mercure coulant	20		00
Rayaboury sacaré	Sucre de sellan	1	la livre	5
Rattavaraca	Legume	00		00
Rastaly vajé	Banane de Table	2½		300
Rôtti	Pain	½	le Pain	38
Siragam	Cumin blanc	2½	la l.	4
Sadécoupé	Fénouil	6/8		3
Soucou	Gingembre	3		2
Sitaraté	Zedoaire 1ère qualité	2		1
Sembougapou	fleurs sêches du pays	3		1/16
scopiviré	graines de Canary	1½		1 1/16
Saliaveré	Cresson Alenoix	¾		1 1/16
Sencoth	Anacarde	½		1/16
Souratouniléavaré	Séné	3		¼
Sendouram	Précipité blanc de Plomb	1¾		¼
Sadylingam	Cinabre	20		1/16
Serma	Antimoine	7		1/20
Sapin Cotté	Bois de Bresil	½		6
Sandana Cotté	Bois de Sandal	2		1
Siaca	Noix du pays	½		4
Sacaré Valli-kijangou	Patates rouges	⅛		7
Serou Valli-kijangou	do blanches	⅛		7
Souraca	Calbasse	7		100
Siroukalaca	Petit Kalaque, fruit du pays	5		5
Sojandan vajé	Banane odoriférante	2	le Cent	500
Sevajé	Banane rouge	5	le Cent	100
Sittaca	fruit du pays ou cœur de bœuf	00		00

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière Fanon Tranquebar	Livres
Sella		1	4
Semantandou	Légume	00	00
Samba	Nesly grains du pays	46 P.E. la garce	½ garce par jour
Samé	do	30 do	1m. par jour
Solam	do	35 do	7 do do
Sittamanacotté	Graines de Palma christi qualité plus petite	2 petites mesures au fanon	10 p. jour
Sittamanacenné	huile de Palmachristi	4 la p^te^ mesure	360 m^res^ p. an
Sayecalipacou	Arec coupé	2½	1
Singaroumbou	Canne à sucre rouge	00	00
Sembanchou	Coton	16	1/16
Sananoul	Fil fin 1ère qualité	3	2
do	do 2ème qualité	1¾	10
do	do 3ème qualité	1¼	15
Sitté	Dobas, vase de peau de bœuf	¼ Pag. P. chaque	
Segapou Sarayam	Vin	70 R^ies^ la B^que^	10 B^que^ p. an
Sounnambou	Chaux	3 P.E. 100 paras	11,360 paras par an
Tagara-Viré	Graines Colorantes	¼	¼
Taliapatry	Plante medecinale	2	⅛
Tettan Cotté	Noix p. clarifier l'eau et qui entre dans les remedes malabars	½	⅛
Toutom	Vitriol blanc	1 ½	1/80
Tourousy	Vitriol bleu	7	1/80
Tevadary Cotté	Bois de Sapin	¼	1/80
Thé-Ellé	Feuilles de Thé	14 la livre	1/16
Thévadachipajam	Raisin sec	2	½
Tene	Miel	1¼	1
Trâ	Composition de métaux	5	5

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière Fanon	Trinquebar	Livres
Toutounagam	Etain	3½	¼	
Tengaenné savoucouram	Savon d'huile de Cocos	6 P.E le barre	14¾	Bres par an
Tattavaraca	Pois du Pays	1/16	3½	
Tanga	Coco	8 au fanon	500	
Toudalanca	Pois du pays	5	2	
Tamartam	Cherombole, fruit	80	100	
Tacaly palom	fruits du pays	00	00	
Tira		00	00	
Tené	grains du Pays	33 P.E la gce	360	mesure par an
Touvaré	do	2½ ptes mesures au fanon	20	mesures par jour
Tajampa	Nattes de Caldère	15	50	
Tottapa	Nattes de Jonc	00	00	
Tattôdou	Thuiles bombées & plâtre	14 le millier	2,380,000	p. an
Valmoulagou	Poivre long de la côte de l'Est	2	24	
Vendagom	Ingredient	1	12	
Vencayam	Ognon	¼	100	
Velli poundou	Ail	1	12	
Vasambou	Calamars Aromaticées	½	1	
Vasta sambrany	Benjoin 2ème qualité	4	¼	
Vilpalarsy	Plante medecinale	1		1/16
Vellépalom	Myrrhe	3 la livre	1	1/16
Vaschira passé	Colle forte	2½ do	½	
Vellé Counkiliam	Sandarac	2	1	1/16
Vencarom	Borax	4		1/16
Valéoloupou	Sel de Soude	½	1	1/16
Vana Kendagom	Souffre en Canon	1 la livre	1	
Vannaredaram	Terre Jaune	5	¼	
Velé Pachenam	Arsenic blanc	10 la livre	1/20	

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière	
		Fanon Tranquebar	Livres
Velé Sacré	sucre blanc	2 la livre	10
Vellam	Jagre	½	50
Vedaranam Poyaillé	Tabac de Vedernam	3	30
Vellé pittelé	Cuivre blanc	7	½
Velliam	Etain	5	¼
Vendyca	Légume	7 au doudou	100
Vellary Ca	Concombre	2 do	200
Vajaca	Bananes vertes	2 do	500
Valavaranca	Pois de sabre	5 do	100
Velam		30	100
Vappy	Papayer arbre fruittier	20	100
Vinablimasse	Pamplemousse	1	10
Vennaga		5	5
Vaja Tandou	Cœur de Bananier	1 doudou la gᵉ	5 par jour
Vendaya	Légume	00	00
Vallaré	Plante médecinale	00	00
Valla	Légume	00	00
Vancaravassy	Brede légume	00	00
Varagou	grains du Pays	20 P.E la garce	1/20 marcale par an
Vairpayarou	do	2 doudous la mesure	20
Veppancôté	graines de Margosier	2½	4
Velacanné	Huile de Palma Christi	3 la pᵗᵉ mesʳᵉ	1/20m p. an
Veppenné	Huile de Margosier	3 do do	180 do do
Vettoupacou	Arec Coupé	500 au fanon	10.000
Vellévétillé	Bétel blanc	00	00
Vaïmaratoun	Bois broute ou satin	½ P.E chaque	1,200 p. an
Vâtou	Canard	2 chaque	5 par an
Vadacayer	Cordages de Caïre	5½ P.E. le Bʳᵉ	60 Bʳᵉ p. an
Viragou	Bois à bruler	1 R. le Cent	4 Milles par mois.

POISSONS DE MER

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière Fanon Tranquebar Livres
Vansanam		2 chaque
Cola		1½
Oullam		¾
Kélouty		¾
Caroumparé		¾
Tela-paré		2
Codoudaléparé		1
Tirouke	Rais	5
Courouvy Tirouké	Raie mouchetée	2
Soura	Requin	5
Comban soura	Requin d'une autre espèce	10
Velas-soura	do do	20
Valouvan soura	do do	10
Varla		1
Noyadal		½
Canavajé		¼
Sinka iral		2
Cocan		½
Carava		1
Mousary		2
Virat		3
Coulouve		2
Cour Catalé		5
Elamy Catalé		¼ chaque
Panny mine		1
Sembary		1½
Candal		1
Satancoutty		¼
Irassy mine		1
Vaval	Pample blanche	7 au fanon
Carouvaval	Pample noire	2 do
Ayvaval	do d'une autre qualité	3 do
Souroumbou	Poisson Lait	25
Kijancan	Poisson madame	8
Vansanam		7
Paré		20
Tenca paré	Poisson plat	20
Cannady paré		25
Metté paré		17

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière Fanon Trinquebar	Livres
Valam paré		7	
Talam paré		40	
Vary paré		25	
Catté paré		20	
Semparé		20	
Oury paré		20	
Pocam		70	
Canancajouty		20	
Cola	Poisson aiguille ou volant	100	
Tova		350	
Sonda		150	
Cavalé	Caval	200	
Adale	Poisson sole	40	
Tibilé		7	
Oulâ		50	
Iral	chevrettes	50	
Nandou	Crabes	100	
Moudalkendé		150	
Cartiqué Valé		10	
Cadissé		50	
Souroupounancaré		60	au fanon
Nagaré		20	
Oulouvé		60	
Timpili		7	
Cattalé		5	
Carouncattalé		100	
Tatté		8	
Vencane		1	le panier contenant 20 poignées
Kijancanouda			
Nettily	Petits poissons	2	do
Poriva		2	do
Noussavah		1	
Kissan		1	
Caré		1	
Sina		00	
Valcattalé		1	
Acajoutty		1	
Velloudah		1	
Sennacounny	Petites chevrettes	1	

Nom Malabar	Désignation Française	Consommation Journalière Fanon Tranquebar Livres
Poissons de Rivière		
Viral		½ chaque
Valé		½ do
Valé		⅛
Sitté valé		½
Sel Keudé		¼
Panselé Kendé		¼ chaque
Venkendé		⅛
Mayaron		⅛
Tely		¼
Ponal Kélarou		½
Peraral		¼
Madavé	Mulet	4
Codouva		¾
Courouncattalé		1½
Cala		½
Caroumoundal		½
Oullam		½
Velangou		100 au fanon
Aral		20
Kijancan	Poisson madame	6
Nandou	Crabes	50
Courasé		40
Oulouvé		40
Aly		20
Allaty		20
Mouraké		20
Palakendé		100
Sannal		100
Porissé		150
Kissan		150
Outté		200
Souda		1 le Panier
Oulary Kendé		1 do
Aire		1 do
Iral	Chevrettes	1 do
Silandan		

Observations

La Population Européenne et Indienne s'est élevé
en l'an 1823 à 33,286 Ames

à Soustraire

Brames	1,551	
Malabars gentils (saïvars ou Saïvals qui s'abstiennent de viande et de Poisson	12,535	14.086
Reste		19 200

Les 19,200, Personnes à ¼ de Doudou ou une Cache de Poisson par jour pour chaque Personne, font 19,200 Caches ou 4,800 Doudous à raison de 20 Doudous au fanon de Tranquebar, font 240 fT Et à 9 Fanons à la Roupie font 26 Ries 6 fT. ce qui fait le produit de la Vente Journalière de 1,200 Livres de Poissons à 4 Doudous la Livre, pour la consommation de tout l'Etablissement de Karikal.

Consommation de Grains en 1823.

La Population étant toujours de 33,286 Personnes dont 24,292. hommes & Femmes, consommation approximative.

à 1 l. de Ris par Jour font	24,292 l.
8,994 Enfans des deux sexes à ½ Livre de ris par jour	4,497
33,286 Personnes consomment par jour en Ris	28,789 l.

Lesquelles 28,789 Livres de Ris à 6 Livres par Markal font 4,798 markals 1/6ème, Et à raison de 1,600 Markals la Garce, font 2 garces 1598 Markals 1/6ème de Ris par jour et pour 1 An 1,094 G. 870m de Ris, qui à 2 garces de Neli pour 1 garce de Ris font 2,189 garces et 140 Markals de Nely ou de graines.

CAHIER No. XVI — ETABLISSEMENS ET MATERIELS DE GUERRE

(1 à 17) Il n'existe à Karikal ni fort, ni citadelle depuis qu'ils ont été détruits après la guerre de 1758.

Il n'y a ni Etablissemens militaires, ni matériel de Guerre;

Il y a 2 Pierriers d'une Livre, sans affûts 39 Boulets et 1,500 Cartouches à balle pour la garnison.

CAHIER No. XVII — ETABLISSEMENS ET MATÉRIEL MARITIMES DU ROI

(1 à 8) Il n'y a pas à Karikal d'Etablissement, ni matériel maritime appartenant au Roi.

On a indiqué au Cahier No. 7 Article 17 quelles sont les espèces de bâtimens qui peuvent entrer dans cette rivière, et comme dans les nouvelles et Pleines Lunes, il n'y a jamais sur la barre plus de 6 Pieds d'Eau, il serait dangereux d'y hazarder des batimens fins.

Si par cas fortuit une petite goëlette du Roi était forcée d'entrer dans la rivière; après lui avoir debarqué tout son lest, on ferait un *Barachois* et elle trouverait ici des Calfats, Charpentiers et Forgerons.

Les bâtimens du Roi qui mouilleraient sur cette rade, trouveraient à Karikal des vivres frais comme Bœufs, moutons, volailles et légumes, n'ayant pas de magasin on n'y trouverait aucun approvisionnement maritime qu'un bâtiment de guerre peut avoir besoin.

Depuis la rétrocession en 1816, il n'y a point eu de batimens du Roi en station dans cet Etablissement.

Il y a 1 mat de Pavillon à l'Est de la ville à 250 toises et 500 du bord de la mer.

Il est composé de deux fleches de 33 Pieds de longueur chaque, Il est monté sur une tour qui n'est élevée au dessus du sol que de 10 Pieds. Ces deux matéreaux étant adaptés l'un sur l'autre ne présentent du sol à la girouette qu'une hauteur de 55 Pieds.

Tous les marins disent qu'on ne l'apperçoit pas à 1 lieue, soit que l'on vienne du Nord, du Sud et de l'Est.

On cherche un bas mât de Toni de 50 à 60 Pieds et un matereau de 40 à 50 afin de remplacer ceux en Place reconnus hors de service.

On propose de changer la Place de la Tour du mat de Pavillon, de la porter plus à l'Est près de la Douane, d'où rien n'empêchera de voir le mat de Pavillon de 4 à 5 Lieus.

Il faudrait donner à la nouvelle Tour de 40 à 50 Pieds au dessus du sol, avec deux mats de 80 à 100 Pieds, on aurait alors un point de reconnaissance pour tous les bâtimens qui viendront à ce mouillage, mais comme cette Dépense est pour l'avantage du Commerce, on propose d'établir à Karikal, un droit d'ancrage tiers de celui qui se paye à Pondichéry comme suit

Un Bâtiment marchand à 3 mâts		8 Roupies
id	à 2 mats	5
id	goelette	4
Tout autre espèce de batiment ou bateau		2

Les Champans, bacques, manchoux et Tonis quand ils viendront de la Côte Coromandel, à une distance moindre de 50 Lieus, ne payeront pas le droit d'ancrage.

Tout Batiment ou bateau qui relâchera en Rade de Karikal et qui n'y embarquera ou n'y débarquera aucune marchandise, ne payera pas de droit d'Ancrage.

CAHIER No. XVIII — ÉTABLISSEMENS D'UTILITÉ PUBLIQUE

Il n'y a point de Collège, d'Ecole Publique, d'hospice de charité, d'hospice pour les orphelins, de léproserie, de Jardin botanique. Il y a seulement six Ecoles payées par le Curé pour enseigner le Catéchisme aux malabars chrétiens.

Quelques Ecoles particulières dans la ville pour les gentils où on leur apprend à lire et à chiffrer en malabar; les maîtres sont payés par les Ecoliers. Il serait nécessaire d'avoir une Ecole publique pour apprendre à lire et écrire le français aux Topas et malabars chrétiens, ainsi qu'à lire et écrire en malabar.

Le Révérend Père Grégoire, Curé missionnaire fait tout ce qu'il peut pour propager la réligion chrétienne; mais ses moyens sont trop faibles pour avoir une Ecole régulière.

On croit devoir ici renouveller la proposition qu'on a déjà faite d'avoir à Pondichéry, une institution pour apprendre aux fils d'Européens à lire, écrire et parler le malabar, pour servir d'Interprête près des Chefs, et dans les bureaux de l'administration quand ils seraient assez instruits, ils seraient placé comme Commis de Marine Interprête. Les Missionnaires à Pondichéry pourraient être chargés de cette instruction et les Jeunes gens à qui l'on accorde des bourses pourraient être désignés comme Elèves.

J'assure que cette institution serait avantageux à l'administration.

Il n'y a point de local destiné pour les Lépreux, Il serait indispensable d'en avoir un soit ici, soit à Pondichéry pour y recevoir les hommes attaqués de cette maladie, Ils courent la ville, demandant l'aumône dans un état pitoyable; c'est un spectacle dégoutant de voir ces malheureux.

CAHIER No. XIX — INSTITUTIONS DIVERSES

(1 à 12) Conformément à l'Article 7 de l'ordonnance de Monsieur Le Gouverneur Civil des Etablissemens français de l'Inde, en date du 13 Novembre 1823, il y a à Karikal depuis le 1er de Juin, un bureau de bienfaisance composé de M. M. le Curé Directeur, de l'officier de santé Rapporteur, et du Commissaire de Police Trésorier, mais ce bureau n'ayant point de legs, de donation, aucun Capital, ne peut remplir le but qu'on s'est proposé. Il n'y a pas tous les mois à disposer de 5 Roupies provenant des Amendes de la Police.

On observe qu'il serait nécessaire d'affecter une somme quelconque par an à ce bureau afin qu'il remplit le but d'une institution aussi sage.

Le Gouvernement alloue par an une somme de 1,814 francs, 40 Centimes aux Indigens ; La répartition de cette somme a été fixée en 1817, par Messieurs les Administrateurs généraux à des hommes, des femmes et enfans de Parens Européens ou gens à chapeaux, dont les ancêtres avaient rendu des services au Roi de france, de sorte que le bureau ne s'en occupera que pour nommer aux Places vacantes quand il s'en présentera.

M. le Commissaire de Police qui avant le 1er Juin était chargé de la Caisse de bienfaisance n'a pu payer depuis le mois de Novembre 1823, la somme de 10 Roupies par mois, qui avaient été accordées par mes Prédécesseurs à des malheureuses femmes natives dénuées de tout secours.

Au 1er Juillet 1824, il y avait 13 Roupies résultat des Amendes depuis Novembre 1823.

On voit donc que si ce bureau doit être constitué comme en France, il faut lui allouer une somme quelconque dont il puisse disposer en faveur des malheureux à titre de charité.

D'après le relevé qu'on a fait faire par la Police, il y a à Karikal 18 hommes et 41 femmes natifs qui par leur âge ou leurs infirmités sont hors d'état de gagner leur vie, ce qui a été constaté par l'officier de santé en Chef de la marine.

Il y a de plus ces 10 femmes natives dont il a été parlé plus haut et la veuve d'un Charpentier Européen qui a laissé 4 Enfans dont

l'ainé à 10 ans. Pondichéry a le don Conway et le legs Baslieu Chandernagor a le legs du général Martin de 50,000 Roupies, dont on touche l'Interet à 5 p. % Karikal a un 6ème sur les frais généraux de la récolte Chamba et Carre pour les pauvres malabars chrétiens, ce qui vaut par an terme moyen 13 garces de Néli, dont il faut en envoyer 4 à Pondichéry pour le Couvent des Réligieuses natives qui existaient autre fois à Karikal et qui a été ensuite transféré à Pondichéry.

Ce Nély est à la disposition du Curé, Il ne peut être en meilleures mains.

CAHIER No. XX — DOMAINE DU ROI

L'article 1er Titre 4 du Réglement de Culture du 15 Mai 1788, s'exprime ainsi.

"Les habitans du Tanjaour étant Possesseurs de leurs terres, soit à titre d'une concession Primordiale a eux faite par les premiers souverains du Pays à la charge d'une redevance annuelle soit par une action occupatoire si ancienne qu'elle a acquis force de Loi, etc."

Dans le Préambule du dit Réglement de Culture les Administrateurs généraux s'expriment de cette manière. " Après nous être bien assurés que les dits habitans sont assez généralement propriétaires à la charge d'une simple redevance annuelle des terreins qu'ils occupait, par une exception fort rare à la règle générale de l'Inde, qui accorde au Seigneur Suzerain, la propriété entière de la glèbe etc."

D'après ces principes, il est reconnu que l'habitant de ce Domaine, (qui fesait autre fois partie de la Province du Tanjaour) est propriétaire de la terre.

Il paye au Gouvernement la moitié de son revenu qui s'établit comme suit.

On prèleve sur la récolte générale les frais généraux qui sont réduits depuis 1820, à 13 galons 8 markals pour Cent, pour le Maganom de Karikal, ce qui porte la part de l'habitant et celle du Roi à 43 G 2 m pour Cent.

Dans les 4 autres Maganoms, les frais généraux sont de 14 galons 8 markals, ce qui donne pour la part du Roi et de l'habitant 42 G 8 m.

Il résulte de ce qui vient d'être dit qu'après avoir prélevé les frais généraux sur la récolte le Roi partage également avec l'habitant.

Le Roi sur sa part fait les Depenses suivants

1° Pour les Employés ordinaires de la cacherie terme moyen pour les années 1820, 1821, 1822 et 1823 ci	11,280	32
2° Pour les Employés Extraordinaires	765	35
3° Pour loyer des magasins p. renfermer le Neli du Roi	1,561	16
4° Pour réparations des digues, Chrées Ecluses etc.	4,125	35
5° Pour frais de bureau de la Cacherie, Papier etc.	185	87
6° Pour frais de tournée du Régisseur	595	80
7° Frais de transport par terre & par eau du Nely des aldées	6,262	03
8° frais de mesurages & Coulis des magasins	663	98
9° Fournitures de magasin, Paniers, nattes ficelles etc.	52	56
10° Pour le $\frac{1}{4}$ de la valeur de 11,070 sacs qui ont servi en 1820, 21, 22 & 23, à raison de 6 Pagodes Etoiles le cent	1,394	82
Total de la dépense du Roi terme moyen de 4 Ans	26,887	24

Le terme moyen des terres cultivées pour les Années 1820, 21, 22 et 23 a été de 2,256 velis $\frac{3}{4}$.

Le terme moyen du Néli recolté terme moyen pendant ces 4 années a été de 2,099 garces $\frac{3}{4}$.

Le terme moyen de la part du Roi pendant le même temps a été de 909 garces $\frac{3}{4}$.

Le terme moyen de la recette de la Régie pendant les 4 Années a été de 201,299 F.

On a vu plus haut que le terme moyen de la depense pendant ce même temps a été de 26,887 24

Bénéfice moyen pour chaque Année 174,411 f 36 c (A)

(A) On ne donne ici qu'un revenu approximatif de la Recette, parceque l'on envoie à Pondichéry chaque année du Néli, dont on ignore le Prix de vente au Chef lieu.

Dans la recette présumée on a estimé la garce de Néli au prix courant de la Place lors de l'Envoi.

Dans la somme de 201,299 Francs, on a tout compris, la ferme de l'Aldée Sopriapouram et Partie de Cassacoudi. Manencovil Pouvam, Catapadi, Vanjiour, Acravatam.

Le terme moyen de la vente du Néli en 1820, 21, 22 et 23 a été de 239 Francs 93 Centimes $\frac{3}{4}$ Par garce.

Observation de l'Administrateur

Il est bien demontré que la ferme a toujours un grand avantage sur la Régie, parce qu'elle assure au Roi un revenu fixe, que par conséquent il est avantageux aux intérêts du Roi d'affermer ce Domaine.

Ce principe est vrai pour les petites fermes, pour celles qui n'exigent pas de déboursés considérables mais pour une ferme aussi importante que celle de cette Possession, on croit pouvoir affirmer qu'il faut y renoncer pour cet Etablissement.

Il n'y a Personne à Karikal assez riche pour prendre cette ferme, et si un étranger (comme il s'en trouve sur le territoire Anglais) assez riche voulait prendre cette ferme on est d'avis de la lui refuser, parce que la tranquillité de ce Pays sera troublée aussitôt qu'il y aura un fermier étranger; nos habitans ne veulent pas d'étranger pour les Commander.

Le service des Anglais pour la Culture est si différent du notre qu'un fermier Anglais voudrait établir le sceptre de fer sur nos habitans qui n'y consentiraient pas.

En récapitulant les avances qu'un fermier doit faire pour faire prospérer un domaine, on ne sera plus étonné de la difficulté de trouver quelqu'un riche et capable d'administrer ce domaine.

1° La dépense annuelle des Employés ordinaires et Extraordinaires est de	12,045 F	67 C
2° Avances pour Toccavi pour 2,200 velis à raison de 1 P. P par veli conforment au règlement de culture	15 400	"
3° Pour achat de bestiaux, 300 P.P	2,100	"
4° Pour réparation des digues, chaussées Ecluses etc.	4,125	35
Dépense pour ces 4 articles	33,671	02

Le Toccavi est remboursé 2/5 à la récolte Carre et 3/5 à celle Chamba.

Les autres dépenses varient peu en plus ou en moins. Il faut aussi que le fermier ait des connaissance en agriculture, qu'il soit actif, probe, qu'il se contente d'un honnête bénéfice, qu'il cherche à Améliorer le sort des Cultivateurs et à faire prospérer Le Domaine du Roi.

Où trouver parmi les Natifs un tel homme? Les Natifs riches sont en général Despotes ; Les grands fermiers ne considerent leurs semblables que comme des Esclaves qu'ils peuvent conduire à coups de rotin.

On ne retrouvera plus un fermier, comme celui de 1790 (Aroquiam Poullé) qui en prenant la ferme pour 26.000 PP (Les salines comprises) s'engagea de Plus à faire pour 4,000 PP d'or en construction d'Enclos etc.

Cet Aroquiam Poullé avait 4 frères tous actifs, Intelligens comme lui et réunissant tout ce qu'il fallait pour gérer ce Domaine. Ces 4 frères sont morts ruinés par la prise de Pondichéry et Karikal en 1793.

Ce qui avait engagé Belevindrin à porter la ferme si haut, ce qu'il obtint en même tems la ferme de droits d'entrée et de sortie qui d'aprés le dire des anciens donnait à cette époque de 2 à 3,000 Pagodes Portenove de bénéfice, parcequ'il fesait alors un très grand Commerce en Toileries à Karikal et la grande aldée pour l'Europe et avec les Princes Indiens.

Tout cela n'existe plus aujourd'hui, aussi on est d'opinion de conserver la régie.

On connait l'importance et la difficulté de la Régie des terres de ce Domaine.

On sait combien elle est sujette à varier ; combien elle donne de peines, d'embarras au Chef, s'il remplit ses devoirs en s'occupant des détails minutieux de cette administration.

On a la Conviction que si l'on veut augmenter les revenus du Roi, si on veut Améliorer le sort des Cultivateurs, la régie seule peut arriver à ce but avec un Chef actif.

La ferme de 1817 à 1819, nous à convaincu qu'il fallait y renoncer pour les terres de ce territoire.

L'Administration de la Régie peut donc seule effectuer cela, parce que le Chef de cette Colonie ne peut et ne doit avoir d'autre but que la prospérité de la Culture, ce qu'il obtiendra par une sage gestion, et par des avances faites à propos aux Cultivateurs.

Les articles 2. 3, 4 et 5 sont nuls puisqu'il n'y a pas de bien rural appartenant au roi dans cet Etablissement.

CAHIER No. XXI — PERSONNEL SALARIÉ PAR LE GOUVERNEMENT

			F	C	F	C
Gouvernement	(1)	Un Capitaine de Vaisseau honoraire, chevalier des Ordres Royaux de St. Louis et de la Légion d'honneur chargé de service traitement annuel	8,500	"		
Justice	(2)	1 Assesseur ...	1 800	"		
		1 Greffier Européen	1,500	"		
		I Greffier malabar, 1 Interprête, 1 huissier 1 Geolier 2 Pions	1,216	80		
Administration	(3)	1 Commis de Marine de 1ère Classe f.f. de Contrôleur Logemens etc.	3,508	"		
		2 Commis Extraordinaires de Marine frais de Bureau	3,300	"		
		1 Interprête, 2 Ecrivains, 1 Pion 1 Sobedar, 1 balayeuse 1 Toti	1,920	"		
Finances	(4)	Point				
Culte	(5)	1 Curé Compris le Vicaire	1,800	"		
Service de Santé	(6)	1 Officier de santé de 3e classe avec un supplément, logement, 1 Vaccinateur	3,504	"		
Douane	(7)	Point				
Agens divers	(8)	1 Commissaire de Police, 1 Ecrivain, 1, Interprête, 1 Inspecteur, 6 Cotival, 22 Pions 1 Toti	5,658	"		
do		1 Officier de port, 1 Ecrivain 1 Arcati, 1 Pion 1 gardien du Pavillon	1,238	"		
do		1 Arpenteur, 2 Pions 2 Coulis	932	"		
do		1 Surveillant des Travaux, Natif, 1 Ecrivain pour le français 1 Ecrivain pour le malabar 1 Pion	849	60		
Forces Militaires	(9)	3 Officiers Européens	9 007	"		
		2 Officiers Indiens	1,800	"	27,428	"
		84 Sous officiers & Soldat	16,620	"		
Total général du Personnel Salarié					63,154	40

CAHIER No. XXII — FINANCES

(1) Contributions directes

Il y a un droit d'un fanon par an sur les maisons baties en briques, et ½ fanon sur les Paillotes pour Karikal et la grande Aldée seulement. Mr Le Gouverneur Civil par sa dépêche du 22 Mars dernier a suspendu provisoirement cette taxe ayant demandé au Ministre de la Marine la suppression, vù la misère qu'éprouvent nos habitans

		Fs	Cs
(2) Contrib. Ind^te	Ferme du Bétel	8,240	40
	Ferme du Mesurage	2,629	20
	Ferme du Calou	3,368	40
	Ferme de l'Arrack	11,852	40
(3) D^nes et droits dom^x	Ferme du sel	15,792	"
	Ferme des Poissons de Rivières	868	"
	Fermes des Chanques	770	"
	Ferme de l'Etalonnage	592	88
	Indemnité sur les salines afférente au Domaine, Conformément à l'ordonnance de M. Le Gouverneur Civil en date du 13 Octobre 1823	5,638	36
(4)	Amendes de la Police	407	16
	do du Tribunal	7	20
	Lods et Ventes	1,087	23
Total des Recettes (sans comprendre celles de la régie)		31,253	23

Dépenses g^les pour le Personnel (cahier 21) 13,154 40

do pour le Materiel 13,776 60

Total g^l des Dep^ses pour le Personnel et le Matériel 76,931 00

Les Dépenses Excedent les recettes de (non compris la régie) 25,677 77

On a vu dans le Cahier No. 20 que le bénéfice moyen de la Régie tous frais défalqués était de 174,411 36

Le Bénéfice Réel de ce Domaine, terme moyen des Années
1820, 21, 22 et 23 est donc de 148,733 59

Observation

La régie s'administrant elle même sous l'Inspection Immédiate de l'Administrateur et du Controleur, conformément aux instructions de M. le Gouverneur Civil des Etablissements français de l'Inde en date du 4 Décembre 1823, on a cru devoir faire figurer la Recette et la Dépense au Cahier No. 20.

	F.	C.
Le Total de la Dépense pour 1824 est porté ci contre à	76.931	00
Et dans les Comptes Administratifs elle est de	93,940	72

Cette Différence de 17,009 F. 72 provient de ce que l'on n'a pas compris dans celui-ci, La somme de 19,593 F pour Toccavi et achat de Bestiaux, parceque c'est une avance faite par la Caisse Royale aux habitans, laquelle est remboursée tous les ans par les Cultivateurs; En effet les avances faites en 1823 pour Toccavi et achat de bestiaux, ont été totalement remboursées en 1824.

On devrait donc avoir sur cet état 19,593 F en moins, tandis qu'il n'existe que 17,009 F 72 C. Cette différence de 2,584 F provient de ce que l'on a porté ici les Dépenses du personnel allouées par le Budget au lieu que dans Celui Administratif on n'a porté que celles liquidées ainsi que celles Reconnues, quoique non acquittées.

Voilà la Cause de cette différence.

Dans le Cahier No. 20 on fait mention des Dépenses et recettes de la Régie pour les Exercices 1820, 21 22 et 23, en prenant Le terme moyen; on n'a pas inscrit celles de 1824, parcequ'il existe encore dans les Magasins, 202 garces, 416 M & 3 M^res^ De Neli Chamba appartenant au Roi. La situation de la Régie pour 1824, d'après les Comptes expédiées à Pondichéry Le 18 Janvier 1825 était comme suit:

		F	C
Total des dépenses de la régie jusqu'au	31 Décembre 24	-27,228	28
id des Recettes	id	179,799	75
Les Recettes Excedent les dépenses de		152 571	47

Si à cette somme de 152 571 F 47 C on ajoute la valeur de 203 garces, 416 mar - 3 M. De Neli Chamba, en Réserve pour l'approvisionnement de Pondichéry, on aura de Plus 76,828 Francs, 40 Centimes en estimant la garce de Néli au Prix de 45 Pagodes Etoile, comme elle se vendait le 25 Janvier 1825, ce qui donnerait un Excédent sur les Dépenses d'Environ 229,399 F 87 C.

TABLEAU Comparatif des Monnaies du Pays avec
les monnaies de France

Unité des Monnaies du Pays		Valeur en Monnaie de France			Observation
		Fs.	Cs.	Ms.	
Pagode à l'Etoile p. Abrevi[n]	P. E.	8	40	000	à Karikal on vent et on achête toutes sortes de Toileries, Epiceries, Ingrédiens, Copra, huile, graines d'Elipé, toutes les Drogues du bazard, ainsi que les payment du fret des Tonis et la vente des graines en Pagodes Portenoves.
Pagode Porte Nove do	P. P.	7	00	000	
Roupie de Pondichéry do	R.	2	40	000	
Gros Fanon de Madras do	G. F.	"	37	333	On donne 122 et 122 et ½ pagodes portenoves p. 100 PE; cette dernière est changée à raison de 48 PF. de Madras, ou 22 & ½ gros F. de Madras, on donne aussi pour 1 P.E 3 R & ½ Poudichéry ou de Compt. Angs. ou 31 & ½ FT, La Roupie à 9 fs. de T; Le f de T. à 19 et 20 doudous de T; La Pag. P. est changée au bazar à raison de 25 & ¾ f de T. et en gros F. de M. 18 et ce dernier à 28 & 29 doudous de T.
Petit Fanon de Madras do	G. F.	"	18	666	
Fanon de Pondichéry do	f.	"	30	000	
Fanon de Trenquebar do	f. T.	"	26	666	
Doudou de Trenquebar de 20 au F. de T.		"	1	333	
Cache de Madras de 160 au G. F.		"	"	233	A la grande aldée on emploie la Pag. à l'Etoile on change de 3 R et ½ ou 22 et ½ gros fanons de Madras et 28 ou 29 doudous de T. pour le dit gros fanons.
Cache de Pondichéry de 130 au F.		"	"	231	
Cache de Trenquebar de 80 au F.		"	"	333	
Chacra de 10 gros f. de M[s]	(M. Idéale)	3	73	333	Dans les 4 autres Maganoms on se sert de la Pagode Etoile, Roupie, Fanon de T, Fanon de Madras, et doudou de T. au change ci-dessus.
Chacra de 10 fanon de Trenquebar	-do-	2	66	666	Le Néli et le Ris se vendent ordinairement en Pagodes à l'Etoile.

Dans toutes les Cacheries on compte par chacra que l'on réduirait en PP. Depuis 6 mois on réduit les chacras de Madras en PP. Ce qui diminue les Calculs de notre Régie.

POIDS ET MESURES

	Unité de Mesure de la Métropole	Unité de mesure De la Colonie	Rapport de la mesure Coloniale à la mesure de France
1° de Distance	Myriamètre	Lieue de 25 au Degré ou 2,280 Toises.	1 Lieue : 1 Myriamètre : : 9 : 4.
		Véli	1 Véli : 1 Hectare : : 26.710,083 : 10,000
2° de Superficie	Hectare	Mas	1 Mas : 1 hectare : : 1335,466 : 10,000
		Cougi	1 Cougi : 1 hectare : : 13,301 : 10,000
	Mètre	Pieds Pouces Lignes P P L P P L Cougi ayant 11 2 9 de longueur 11 2 9 sur 2 9 9 de profondeur ce qui donne un Cube de 354,623 Pieds ou 115,196 metres	1 Cougi : 1 mètre Cube : : 354,623 : 29,1739
3° Cubique	Solive		
	Stère		
4° Linéaire	Mètre	Colle, mesure de 11 pieds 2 pouces 9 Lignes	1 Colle : 1 mètre : : 3,647 : 0,304
5° de Capacité	Litre	Velte	1 Velte : 1 Litre : : 7,4506 : 1,0737

	Livres	onces	gros	grains	Kilogrammes
Garce	9,000	,,	,,	,,	4405,5540
Barre ou Candi	,, 480	,,	,,	,,	234,9629
Galon	,, 72	,,	,,	,,	35,2444
Parah	66	,,	,,	,,	32,3074
Taulan	24	,,	,,	,,	11,7481
Markal	6	,,	,,	,,	2,9370
Touque	3	7	4	32	1,6997
Mesure	3	,,	,,	,,	1,4685
Serre	,,	8	7	8	0,2718
Palon	,,	1	,,	64	0,0339
Panavadé PP	,,	,,	,,	6	0,0003
Calanchi Pèse 2 et ½	,,	,,	,,	18	0,0009
Manchadi 1/20ème de Calanchi	,,	,,	,,	9/10ème	
1 Pagode Porte Nove pèse Le 1/10ème de 1 once	,,	,,	,,	7 1/5ème	0,003 717/1000

Explications

Mesure Idéale de 60 sacs du poids de 150 l. chaque en ris ou autres grains (A)

Poids qui sert à peser le Cordage et les denrées en gros.

Mesure Idéale qui Exprime la quantité de 12 markals de Néli ou autres grains.

Mesure en bois de la Contenance de 11 Markals pour mesurer le Ris, le Sel. la chaux (B)

Poids qui sert à mesurer le sucre et toutes sortes d'Epiceries.

Mesure en Fer de Figure Conique à sa base, de la contenance de 6 l. de ris ou grains

Poids de 50 palons qui sert à peser les légumes le saffran et les Epiceries

Mesure en bois de Figure Cylindrique d'Environ 6 pouces de hauteur et 4 Pouces de diamètre

Poids de 8 Palons P. peser le cuivre. le Plomb, la mantègue et toutes sortes de graines

Poids qui sert aux orfèvre

id

Poids pour Peser les Perles

(A) La garce contient aussi 1,600 Markals et pèse alors 9,600 l.

(B) Il y a aussi des parahs de 12 et 6 markals.

Le Néli et le Kis se vendent ordinairement en Pagodes à l'Etoile.

Dans toutes les Cacheries on compte par chacra que l'on réduirait en PP. Depuis 6 mois on réduit les chacras de Madras en PP. Ce qui diminue les Calculs de notre Régie.

MANIÈRE dont les Indiens Comptent les Lieues sur cette Côte et mesurent les Distances.

	Pieds Indiens	Pieds et Pouces Européens		
	P	P	P	L
Un Empan est de 12 Doigts qui donnent	1	"	9	7 1/5
Une Coudée est de 2 Empans	2	1	"	" 3/5
Un Astame est de 2 Coudées	4	3	"	" 1/5
Un Vilcadé est de 2 Astame	8	6	"	" 3/5
Un Coupoudon touram de 200 Vilcadés	1,600	1,280	"	"
Un Nagigué de 4 Coupoudoutouram	6,400	5,120	"	"
Un Courosame de 2 nagigués et ½	16,000	12,800	"	"
Un Cadame de 3 Courosames (7 naés ½)	48,000	38,400	"	"
Un Yosané de 4 Courosames (10 Naés)	64 000	51,200	"	"

Un Pied Européen fait 1 Pied et ¼ Indien
Il faut 13.692 Pieds Européens pour 1 lieue, par conséquent 17,125 pieds Indiens pour 1 lieue ou à peu près 2 Nagigués ⅔ ou 1 heure 4 minutes.

Karikal le 2 Février 1825
Le Capitaine de Vaisseau Administrateur
signé Jh CORDIER

RECENSEMENT DE

L'ETABLISSEMENT DE KARIKAL

pour l'Année 1824

SAVOIR

KARIKAL

1° KIJEVELY

Caste	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brame	53	58	19	16	146
Vellaja	579	782	335	208	1904
Modely	49	61	39	34	183
Cavaré	89	113	45	32	279
Berger	93	131	35	17	276
Comoutty	37	36	12	7	92
Choulias	865	1629	139	392	3025
Pally	94	124	52	33	303
Cammalère	104	117	50	23	294
Vaniya	34	43	22	13	112
Tisserand	154	143	69	66	432
Cannadière	69	79	34	19	201
Retty	23	21	5	9	58
	2243	3337	856	869	7305

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Report	2243	3337	856	869	7305
Callère	14	16	5	2	37
Nattaman	40	69	21	16	146
Raja	2	3	"	"	5
Careyan	29	30	12	15	87
Viabary	21	21	4	6	52
Macois	33	29	12	4	78
Pattanava	9	7	5	"	21
Mouchy	3,	2	2	1	8
Barbier	12	19	8	1	40
Blanchisseur	10	14	5	5	34
Noker	6	6	"	1	13
Souraire	12	9	2	3	26
Pallin	21	25	4	6	56
Pareas	99	120	70	49	338
	2554	3707	1007	978	8246
Etrangers	192	110	28	27	357
	2746	3817	1035	1005	8603

2 KIJEOUR

Brame	50	48	21	15	134
Vellaja	644	744	232	181	1801
Cavara	202	222	73	75	572
Modely	16	23	4	3	46
Sattany	25	30	10	2	67
Chetty	80	50	18	12	160
Comoutty	15	20	7	5	47
Viyabary	3	5	2	3	13
Chenia	222	234	96	65	617
	1257	1376	463	361	3457

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Tisserand	260	272	113	90	735
Cannadière	39	42	15	7	103
Callère	25	28	13	8	74
Pally	82	90	25	23	220
Berger	33	35	7	10	85
Cammalère	58	64	16	25	163
Salipa	13	14	8	9	44
Vania	43	45	14	9	111
Potier	3	4	1	3	11
Tada	14	13	6	3	36
Sembadava	13	13	3	4	33
Macois	42	51	25	25	143
Corava	4	4	2	2	12
Barbier	34	29	11	11	85
Blanchisseur	18	16	6	5	45
Viraodéan	17	12	6	4	39
Choulias	128	382	101	97	708
Souraire	11	14	2	2	29
Paréas	142	128	75	75	417
Pallis	49	46	17	9	121
	2285	2675	929	782	6671

3° MELEOUR

Brames	2	3	3	"	8
Vellaja	18	16	6	3	43
Chetty	7	9	6	2	24
Vijabary	8	6	"	2	16
Chenia	24	19	7	5	55
Tisserand	33	34	14	12	93
Cannadière	23	26	9	7	65
Colla	3	3	1	"	7
	118	116	46	31	311

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
	118	116	46	31	311
Pallis	13	11	4	3	31
Berger	3	1	1	1	6
Cammalère	8	11	1	"	20
Vania	4	4	2	"	10
Tada	4	3	1	"	8
Souraire	6	3	"	2	11
	156	149	55	37	297

4° POLOGAME

Vellaja	23	24	12	7	66
Cavaré	2	2	"	"	4
Pally	19	18	5	5	47
Vania	1	2	"	"	3
Souraire	2	2	2	"	6
	47	48	19	12	126

5° VADEMARE-
CADOU

Brame	1	2	"	1	4
Vellaja	10	12	4	6	32
Modely	12	14	6	8	40
Cavaré	4	4	1	2	11
Berger	2	3	1	"	6
Choulias	10	12	4	6	32
Pally	23	23	8	"	54
Cammalère	10	12	4	6	32
Vania	1	2	1	"	4
Barbier	8	10	6	"	24
Blanchisseur	30	34	8	6	78
Souraire	50	54	25	33	162
Paréas	80	89	33	34	236
	241	271	101	102	715

6° DARMAPOU-RAM	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brame	4	5	1	"	10
Vellaja	25	27	3	2	57
Modely	5	5	1	"	11
Berger	4	4	1	1	10
Pally	1	2	"	"	3
Cammalère	2	2	"	1	5
Barbier	2	2	1	1	6
Blanchisseur	1	1	"	"	2
Potiers	2	2	"	"	4
Souraire	6	9	3	1	19
Paréas	30	27	3	4	64
	82	86	13	10	191

7° ACCARAVADE-MARECADOU					
Pallis	6	4	1	3	14
	6	4	1	3	14

8° ODOUTORÉ					
Vellaja	58	67	9	17	151
Modely	1	1	1	"	3
Cavaré	1	2	1	1	5
Berger	1	3	1	2	7
Pallis	8	6	2	"	16
Cammalère	3	4	1	1	9
Callère	2	1	1	"	4
Nattaman	2	2	"	"	4
Blanchisseur	3	2	1	1	7
Potier	6	8	4	2	20
Souraire	4	5	3	4	16
Paréas	41	30	15	10	96
Pallis	6	8	2	2	18
	136	139	41	40	356

9° POUDOUTORÉ

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	2	2	"	1	5
Vellaja	2	1	2	"	5
Modely	10	12	3	1	26
Choulias	19	27	1	4	51
Pally	23	12	5	1	41
Souraire	1	1	"	"	2
Paréas	90	90	15	12	207
Pallin	10	10	2	3	25
	157	155	28	22	362

10° ACRAVATAME

Brames	3	2	1	2	8
Vellaja	6	6	3	4	19
Modely	1	1	"	1	3
Cavaré	33	36	17	12	98
Choulias	1	1	"	"	2
Pally	98	101	37	39	275
Cammalère	4	5	1	3	13
Nattaman	2	3	1	2	8
Caréyan	54	44	17	18	133
Vayabary	12	15	3	4	34
Blanchisseur	4	3	1	1	9
Souraire	3	3	1	2	9
Pareas	42	45	20	12	119
Pallin	23	13	4	3	43
	286	278	106	103	773

11° AMÉCOVIL-PATOU

12° OUJIAPATOU

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Vellaja	23	17	5	3	48
Pally	17	26	5	4	52
Cammalère	3	4	"	"	7
Vanniya	1	1	"	1	3
Blanchisseur	1	1	1	"	3
Potier	2	2	"	"	4
Souraire	3	3	"	"	6
Paréas	7	7	2	2	18
	57	61	13	10	141

13° NÉREVI

Brames	9	8	4	6	27
Vellaja	40	43	11	19	113
Modely	3	4	1	1	9
Cavaré	5	6	2	3	16
Berger	6	5	4	3	18
Choulias	101	125	23	17	266
Vally	62	40	25	40	167
Cammalère	8	11	5	7	31
Vania	2	3	"	1	6
Barbier	2	4	1	2	9
Blanchisseur	2	5	2	3	12
Potier	2	2	1	1	6
Souraire	24	29	5	4	62
Paréas	47	44	12	18	121
	313	329	96	125	863

14° TÉLÉTAROU

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	8	11	"	"	19
Vellaja	2	2	1	"	5
Modely	12	7	1	3	23
Cavaré	1	2	"	"	3
Choulias	1	1	"	"	2
Cammalère	5	6	"	1	12
Vania	2	2	"	"	4
Tisserand	3	3	"	1	7
Retty	48	48	13	8	117
Macois	40	50	1	9	100
Barbier	1	1	"	1	3
Blanchisseur	1	1	"	"	2
Souraire	22	23	75	4	56
Paréas	48	47	17	7	110
	194	204	31	34	463

15° COVILPATOU

Brame	13	14	2	6	35
Pally	72	85	8	5	170
Macois	63	52	28	14	157
Paréas	9	7	2	"	18
	157	158	40	25	380

16° KASSACOUDY

Vellaja	12	11	4	"	27
Modely	7	9	4	3	23
Berger	14	15	2	4	35
Choulias	1	1	"	"	2
Pally	16	17	4	2	39
Callère	5	4	"	"	9
Macois	13	14	2	4	33
Blanchisseur	1	1	1	"	3
Potier	2	2	"	"	4
Souraire	1	2	"	"	3
Paréas	15	11	4	6	36
	87	87	21	19	214

17° VANJIOUR	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	10	12	11	6	39
Vellaja	9	9	7	4	29
Cavara	2	3	"	"	5
Sattany	1	"	"	"	1
Chetty	2	2	"	"	4
Comoutty	3	2	"	"	5
Callère	5	5	2	"	12
Pally	102	118	1	34	255
Bergère	1	1	2	2	6
Cammalère	18	18	11	12	59
Pattanava	47	55	22	28	152
Barbier	1	2	1	2	6
Blanchisseur	1	2	3	"	6
Choulias	6	3	2	3	14
Souraire	12	11	4	2	29
Paréas	4	4	1	1	10
	224	247	67	94	632

Récapitulation des Dix-Sept Aldées

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Karikal					
Kijevely	2746	3817	1035	1005	8603
Grand'Aldée					
Kijéour	2285	2675	929	782	6671
Méléour	156	149	55	37	397
Pologame	47	48	19	12	126
Vademarecadou	241	271	101	102	715
Darmapouram	82	86	13	10	191
Accarevodemare-cadou	6	4	1	3	14
Odoutoré	136	139	41	40	356
Poudoutoré	157	155	28	22	362
Accarevatam	286	278	106	103	773
	6142	7622	2328	2116	18208

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
	6142	7622	2328	2116	18208
Ammécovilpatou	"	"	"	"	"
Oujiapatou	57	61	13	10	141
Nerevy	313	329	96	125	863
Teleterou	194	204	31	34	463
Covilpatou	157	158	40	25	380
Cassacoudy	87	87	21	19	214
Vanjiour	224	247	67	94	632
	7174	8708	2596	2423	20901

Maganom de Tirnoular

1° Tirnoular	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	35	38	10	10	93
Modely	7	9	1	2	19
Vellaja	78	87	39	29	233
Berger	9	11	2	2	24
Cavaré	10	12	"	3	25
Pally	24	25	13	12	74
Comoutty	5	3	"	2	10
Chetty	1	1	1	1	4
Potier	3	4	2	1	10
Souraire	6	7	6	2	21
Maure	5	5	4	6	20
Cammalère	6	10	1	2	19
Barbier	4	2	1	3	10
Blanchisseur	4	5	1	1	11
Paréas	45	40	22	16	123
Natouva	17	32	15	20	84
	259	291	118	112	780

2° Petté

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Vellaja	7	3	3	2	15
Cavaré	3	4	1	3	11
Pally	17	15	6	5	43
Potier	3	2	1	1	7
Souraire	5	5	2	2	14
Paréas	11	10	6	2	29
	46	39	19	15	119

3° Attipadougue

Vellaja	35	27	3	3	68
Pally	3	3	1	"	7
Pottier	11	8	"	"	19
Souraire	1	1	"	"	2
Paréas	4	5	"	"	9
	54	44	4	3	105

4° Agarancivachery

Brames	22	19	1	3	45
Souraire	1	1	1	1	4
	23	20	2	4	49

5° Patchéour

Souraire	2	4	"	"	6
Paréas	12	10	3	3	28
	14	14	3	3	34

6° Kijoutrāncoudy

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Vellaja	1	1	"	"	2
Palli	4	4	"	1	9
Souraire	2	4	"	"	6
Paréas	10	20	3	3	36
	17	29	3	4	53

7° Pouttamangalam

Vellaja	1	1	"	1	3
Souraire	3	3	"	"	6
Paréas	12	12	"	"	24
	16	16	"	1	33

8° Poutamangalam

Paréas	1	1	1	2	5

9° Tacalour

Paréas	4	3	3	1	11

10° Méloutrancoudy

Berger	5	3	1	6	15
Paréa	1	1	1	"	3
	6	4	2	6	18

11° Quijéavour

Vellaja	16	16	"	"	32
Berger	1	2	"	"	3
	17	18	"	"	35

12° Abichécatelé

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
	"	"	"	"	"

13° Poumouléalé-
mangalom

Vellaja	8	14	1	"	23
Berger	4	6	"	"	10
Cavaré	19	17	"	"	36
Pally	16	25	"	"	41
Vania	7	6	1	"	14
Souraire	1	2	1	1	5
Maure	"	3	"	"	3
Paréas	10	12	"	"	22
Tisserand	2	4	"	1	7
	67	89	3	2	161

14° Neivachery

Modely	6	5	3	1	15
Paréas	14	11	"	"	25
	20	16	3	1	40

15° Pattécoudy

Brames	6	6	4	2	18
Vellaja	12	11	2	2	27
Souraire	1	2	1	1	5
Cammalère	1	3	1	"	5
Pallin	4	4	"	1	9
	24	26	8	6	64

16° Dévamapouram

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Vellaja	29	29	15	10	83
Berger	1	1	2	"	4
Souraire	2	3	"	"	5
Cammalère	2	3	"	2	7
Paréas	2	2	"	"	4
Pallin	16	19	13	2	50
	52	57	30	14	153

17° Valatamangalom

Vellaja	11	10	3	2	36
Paréas	7	8	1	"	16
Pallin	2	1	"	"	3
	20	19	4	2	45

18° Sellour

Brames	5	5	"	"	10
Modely	27	26	"	"	53
Vellaja	3	4	"	"	7
Nayenar	10	8	2	1	21
Pally	31	32	5	4	72
Vania	2	2	"	"	4
Souraire	1	1	"	"	2
Cammalère	7	5	"	"	12
Barbier	8	7	"	"	15
Blanchisseur	2	2	"	"	4
Paréas	23	20	2	"	45
Pallin	6	8	"	"	14
	125	120	9	5	259

19° Tennancoudy

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	1	1	"	"	2
Modely	3	2	"	"	5
Vellaja	2	2	"	"	4
Nayenar	2	2	"	"	4
Cavaré	18	16	"	"	34
Pally	19	21	"	"	40
Potier	1	1	"	"	2
Blanchisseur	1	1	"	"	2
Paréas	20	15	"	"	35
Pallin	24	19	°	"	43
	91	80	"	"	171

20° Iléancoudy

Vellaja	11	10	8	11	40
Cavaré	12	16	1	5	34
Pally	5	5	3	2	15
Paréas	22	23	"	28	73
Pallin	1	1	3	1	6
	51	55	15	47	168

21° Soracoupy

Brames	42	39	19	15	115
Vellaja	25	22	14	4	65
Berger	2	1	"	"	3
Cavaré	3	4	1	"	8
Pally	5	5	2	"	12
Vania	1	1	2	1	5
Maure	2	2	"	"	4
Cammalère	7	6	4	1	17
	87	80	42	21	230

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
	87	80	42	21	230
Barbier	5	4	"	"	9
Blanchisseur	2	2	"	"	4
Paréas	24	22	7	3	56
Pallin	6	6	1	"	13
	124	114	50	24	312

22° Carcancoudy

Vellaja	10	12	8	1	31
Maure	26	29	18	11	84
Paréas	"	9	9	4	22
	36	50	35	16	137

23° Tenour

Vellaja	9	8	2	2	21
Paréas	8	3	1	"	12
	17	11	3	2	33

24° Seroumavilingué

Brames	1	1	1	"	3
Vellaja	9	10	6	4	29
Paréas	2	2	1	2	7
Pallin	4	2	2	1	9
	16	15	10	7	48

25° Sivapouram

Vellaja	5	4	4	1	14
Paréas	1	2	4	"	7
Pallfn	4	5	4	3	16
	10	11	12	4	37

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
26° Ayaoulcadé	3	2	5	"	10
27° Madapouram					
Modely	5	4	1	"	10
Vellaja	4	3	1	"	8
Paréas	5	7	"	3	15
	14	14	2	3	33
28° Caïlachanadan Covil-pattou	"	"	"	"	"
29° Manamouti					
Vellaja	9	10	4	7	30
Oudear	"	3	2	"	5
Pally	1	1	"	"	2
Souraire	7	4	5	3	19
Paréas	8	9	11	4	32
	25	27	22	14	88
30° Toudouponamoulé					
Modely	1	2	1	2	6
Vellaja	8	10	2	2	22
Oudéar	2	4	2	1	9
Souraire	1	2	1	1	5
Paréas	8	7	2	5	22
	20	25	8	11	64

31° Vijoudiyour

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	2	4	1	2	9
Vellaja	33	32	12	9	86
Naynar	7	7	6	4	24
Berger	9	10	6	4	29
Cavaré	13	15	3	5	36
Pally	7	9	3	4	23
Chetty	12	13	9	6	40
Potier	1	3	2	1	7
Vania	5	5	3	3	16
Souraire	3	2	2	3	10
Barbier	4	2	1	2	9
Blanchisseur	1	2	2	"	5
Paréas	25	25	16	7	73
Tisserand	24	24	8	5	61
Sembadasa	11	14	8	5	38
	157	167	82	60	466

32° Cacamouji

Vellaja	14	13	6	3	36
Pally	21	15	1	1	38
Barbier	2	2	"	"	4
Paréas	8	6	4	4	22
	45	36	11	8	100

33° Atchealinga-noulcadé	"	"	"	"	"

34° Guijemané

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Vellaja	10	11	4	6	31
Pally	10	10	3	5	28
Souraire	1	2	"	1	4
Paréas	4	6	6	5	21
	25	29	13	17	84

35° Mourouganoulcadé

Vellaja	8	8	6	2	24
Tisserand	14	15	10	4	43
	22	23	16	6	67

36° Souparaybourame

Vellaja	26	19	"	"	45
Berger	3	2	"	"	5
Cavaré	6	2	"	"	8
Pally	25	26	"	"	51
Potier	1	1	"	"	2
Souraire	2	2	"	"	4
Maure	1	2	"	"	3
Paréas	41	27	10	2	80
	105	81	10	2	198

Récapitulation des Trente-Six Aldées

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Tirnoular	259	291	118	112	780
Petté	46	39	19	15	119
Attipadougué	54	44	4	3	105
Agaraneivachery	23	20	2	4	49
Patchéour	14	14	3	3	34
	396	408	146	137	1087

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
	396	408	146	137	1087
Kijoutrancoudy	17	29	3	4	53
Poutamangalam	16	16	"	1	33
Poutamangalam	1	1	1	2	5
Taccalour	4	3	3	1	11
Méloutrancoudy	6	4	2	6	18
Quijéavour	17	18	"	"	35
Abichecatelé	"	"	"	"	"
Poumouléale-mangalom	67	89	3	2	161
Neivachery	20	16	3	1	40
Pattécoudy	24	26	8	6	64
Dévamapouram	52	57	30	14	153
Vatamangalom	20	19	4	2	45
Sellour	125	120	9	5	259
Tennancoudy	91	80	"	"	171
Iléancoudy	51	55	15	47	168
Soracoudy	124	114	50	24	312
Carcancoudy	36	50	35	16	137
Tenour	17	11	3	2	33
Sermavilangué	16	15	10	7	48
Sivapouram	10	11	12	4	37
Ayaoulcadé	3	2	5	"	10
Madapouram	14	14	2	3	33
Caïlachanaden-Covilpatou	"	"	"	"	"
Manamoutty	25	27	22	14	88
Toudouponamoulé	20	25	8	11	64
Vijidiour	157	167	82	60	466
Cacamogi	45	36	11	8	100
Atchéalingamulcadé	"	"	"	"	"
Quijémané	25	29	13	17	84
Mourouganoulcadé	22	23	16	6	67
Soupréapouram	105	81	10	2	198
	1,526	1 546	506	402	3,980

Maganom de Nallajandour

1° Nallajandour

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	28	33	17	13	91
Vellaja	30	34	15	16	95
Berger	3	2	2	3	10
Pally	10	12	6	8	36
Cammalère	3	2	2	2	9
Vanias	1	2	1	3	7
Barbier	2	1	"	"	3
Potiers	1	1	1	1	4
Paréas	12	10	9	8	39
	90	97	53	54	294

2° Ambagaretour

Brames	32	36	24	17	109
Vellaja	67	59	49	43	218
Berger	5	5	4	3	17
Comoutty	2	2	2	1	7
Choulias	117	97	72	63	349
Pally	77	79	60	42	248
Cammalère	21	23	12	16	72
Vania	3	3	4	5	15
Noker	2	2	3	2	9
Barbier	3	5	3	4	15
Blanchisseur	2	2	"	"	4
Souraire	5	6	"	1	12
Potier	3	3	3	3	12
Pallin	2	2	3	2	9
Paréas	14	14	9	8	45
	355	338	248	210	1151

3° Pajéa Ambagaratour

Vellaja	7	6	3	3	19
Choulias	10	12	6	5	33
	17	18	9	8	52

4° Settour

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	1	1	"	"	2
Modely	13	13	4	7	37
Pally	7	10	4	4	25
Cammalère	2	3	2	"	7
Portier	3	4	2	6	15
Paréas	12	12	5	6	35
	38	43	17	23	121

5° Covilpattou Settour

Brames	1	1	"	"	2
Vellaja	11	12	6	4	33
Modely	7	10	3	4	24
Pally	4	3	1	3	11
Souraire	2	2	1	"	5
Potiers	1	1	"	2	4
Paréas	8	10	5	6	29
	34	39	16	19	108

6° Sattancoudy

Pally	2	1	"	"	3

7° Moupaïtancoudy

Brames	1	1	"	"	2
Vellaja	1	1	"	"	2
Modely	1	1	1	1	4
Berger	3	3	"	"	6
Pally	2	3	2	3	10
Souraire	2	1	1	1	5
Calla	6	5	4	2	17
Paréas	12	13	8	7	40
	28	28	16	14	86

8° Madéour

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	3	2	"	"	5
Cavaré	5	5	3	"	13
Pally	13	15	10	8	46
Souraire	1	1	"	"	2
Callère	3	3	2	1	9
	25	26	15	9	75

9° Canapour

Brames	6	9	5	2	22
Vellaja	15	13	3	3	34
Souraire	1	1	"	"	2
Pallin	5	5	2	2	14
	27	28	10	7	72

10° Mellanallajandour

Cavaré	"	2	3	"	5
Pally	4	3	3	2	12
Pallin	4	4	6	3	17
	8	9	12	5	34

11° Tamancoudi

Brames	2	2	2	"	6
Vellaja	14	12	9	5	40
	16	14	11	5	46

12° Agarasettour

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	42	52	21	15	130
Vellaja	30	28	10	10	78
Pally	40	38	20	18	116
Cammalère	2	1	4	2	9
Vania	3	2	3	3	11
Barbier	5	2	1	"	8
Blanchisseur	2	1	2	1	6
Souraire	3	1	1	"	5
Paréas	20	15	10	7	52
	147	140	72	56	415

13° Nallambal

Brames	11	10	4	1	26
Vellaja	2	2	"	"	4
Modely	22	28	15	8	73
Cavaré	1	2	4	2	9
Berger	1	1	2	2	6
Choulias	35	40	25	30	130
Pally	10	13	10	6	39
Cammalère	4	4	1	1	10
Barbier	1	2	"	1	4
Blanchisseur	3	3	"	1	7
Souraire	3	4	3	1	11
Callin	1	1	"	1	3
Paréas	20	19	10	8	57
	114	129	74	62	379

14° Cotapadi

Berger	10	7	5	7	29
Pally	2	2	2	2	8
Callère	3	4	1	2	10
Paréas	15	13	4	5	37
	30	26	12	16	84

Récapitulation des Quatorze Aldées

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Nellajendour	90	97	53	54	294
Ambagaratour	355	338	248	210	1151
Pajéa-Ambagaratour	17	18	9	8	52
Settour	38	43	17	23	121
Covilpatou Settour	34	39	16	19	108
Sattancoudy	2	1	"	"	3
Moupaïtancoudy	28	28	16	14	86
Madéour	25	26	15	9	75
Canapour	27	28	10	7	72
Mellanellajandour	8	9	12	5	34
Tamancoudy	16	14	11	5	46
Agarasettour	147	140	72	56	415
Nallambal	114	129	74	62	379
Cotapadi	30	26	12	16	84
	931	936	565	488	2920

Maganom de Nédoungadou

1° Nédoungadou

Brames	12	18	7	1	38
Modely	"	2	2	"	4
Vellaja	35	38	14	7	94
Viroudian	5	3	2	1	11
Raja	8	7	1	2	18
Pally	8	6	"	6	20
Berger	1	1	"	"	2
Cammalère	6	8	2	"	16
Barbier	2	2	"	"	4
Blanchisseur	1	2	"	"	3
Couttady	2	5	2	"	9
Souraire	2	1	2	"	5
Paréas	12	13	4	6	35
	94	106	36	23	259

2° Mélapoutagarom

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Rajas	2	2	"	"	4
Vastouva	1	1	1	1	4
Comoutty	5	7	1	4	17
Paréas	28	20	10	5	63
	36	30	12	10	88

3° Covilpatou

Blanchisseur	2	2	1	1	6
Souraire	2	2	2	"	6
Paréas	7	5	2	3	17
	11	9	5	4	29

4° Pariticoudy

Modely	1	1	"	"	2
Vellaja	12	12	10	6	40
Pally	10	9	5	6	30
Potier	2	2	2	2	8
	25	24	17	14	80

5° Méléchempaiengal

Paréas	5	6	4	4	19

6° Agaramancoudy

Vellaja	11	12	2	"	25
Paréas	5	5	1	4	15
	16	17	3	4	40

7° Poupetti

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	10	9	1	4	24
Modely	6	6	"	"	12
Vellaja	28	33	20	8	89
Raja	28	24	8	8	68
Pally	6	5	2	2	15
Blanchisseur	3	1	"	4	8
Vallouva	29	22	33	11	95
Souraire	3	4	2	"	9
Maure	"	3	1	"	4
Paréas	18	19	9	4	50
	131	126	76	41	374

8° Calacoudi

Vellaja	7	8	2	"	17
Pally	2	1	1	"	4
Paréas	4	3	1	"	8
	13	12	4	"	29

9° Catapakum

Vellaja	11	8	2	7	28
Paréas	10	12	2	3	27
	21	20	4	10	55

10° Andour Ténépadi

Brames	4	4	2	"	10
Pally	3	5	1	"	9
	7	9	3	"	19

11° Andour Vadapadi

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	2	2	2	"	6
Vellaja	1	1	"	"	2
Pally	4	3	3	"	10
Paréas	4	4	5	"	13
	11	10	10	"	31

12° Vatacatelé

Vellaja	10	11	5	2	28
Pally	16	14	8	6	24
Souraire	2	2	"	"	4
Paréas	8	8	3	2	21
	36	35	16	10	97

13° Parénéarapou

Vellaja	9	9	6	5	29
Paréas	6	6	2	3	17
	15	15	8	8	46

14° Cotakum

Vellaja	12	8	3	6	29
Paréas	7	7	4	2	20
	19	15	7	8	49

15° Agaracouroumbagarom

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	26	29	17	7	79
Vellaja	1	2	1	"	4
Cavaré	3	3	"	1	7
Raja	2	3	4	2	11
Pally	14	16	5	4	39
Berger	2	2	"	"	4
Cammalère	5	7	2	2	16
Barbier	2	2	2	4	10
Vania	3	2	1	"	6
Potier	3	1	1	"	5
Paréas	23	19	10	7	59
	84	86	43	27	240

16° Nallatour

Vellaja	31	31	28	34	124
Pally	29	29	24	19	101
Berger	3	4	2	1	10
Cammalère	2	2	2	2	8
Barbier	2	2	"	"	4
Blanchisseur	1	1	"	"	2
Souraire	2	2	1	"	5
Paréas	15	12	5	4	36
	85	83	62	60	290

17° Narricarambé

Vellaja	9	10	1	4	24
Paréas	5	6	8	4	23
	14	16	9	8	47

18° Couroumbagarom

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	13	11	5	6	35
Vellaja	15	14	5	2	36
Souraire	4	3	1	1	9
Maure	1	2	1	"	4
Paréas	5	12	12	5	34
	38	42	24	14	118

19° Mélanavassel

Vellaja	5	5	3	2	15
Paréas	3	2	3	"	8
	8	7	6	2	23

20° Quijanavassel

Vellaja	15	13	4	2	34
Cavaré	1	2	"	"	3
Souraire	1	1	1	1	4
Paréas	10	12	1	1	24
	27	28	6	4	65

21° Panjachapouram

Brames	8	10	4	3	25
Vellaja	4	6	2	3	15
Raja	1	1	"	"	2
Pally	3	3	"	"	6
Paréas	6	5	2	4	17
	22	25	8	10	65

22° Natalancoudy

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Vellaja	13	12	1	4	30
Pally	6	10	3	2	21
Paréas	6	8	3	3	20
Pallin	2	3	1	1	7
	27	33	8	10	78

23° Agarassacoudi

Brames	8	7	3	2	20
Vellaja	11	8	4	5	28
Pally	19	14	5	9	47
Cammalère	1	2	1	1	5
Potier	1	2	1	"	4
Paréas	12	13	14	15	54
	52	46	28	32	158

24° Cassacoudi

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	6	4	1	1	12
Modely	13	31	14	12	81
Cavaré	1	5	1	1	8
Pally	22	23	17	14	76
Odéan	12	13	3	10	38
Canialin	1	1	"	"	2
Berger	1	1	2	1	5
Cammalère	5	4	2	"	11
Barbier	1	1	3	1	6
Blanchisseur	2	2	"	1	5
Souraire	6	7	6	1	21
Paréas	17	20	11	9	57
Pallin	22	22	10	4	58
	113	142	75	60	410

25° Latchouminaraïanapouram

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	1	1	1	"	3
Vellaja	4	4	"	"	8
Maure	1	1	1	"	3
Pallin	3	3	3	3	12
	9	9	5	3	26

26° Tirouvingadapouram

Vellaja	5	5	5	4	19
Pally	1	1	"	"	2
Paréas	2	1	1	2	6
	8	7	6	6	27

27° Vadamatam

Vellaja	4	3	1	5	13
Cavaré	3	2	1	2	8
Pally	9	7	3	5	24
Maure	3	3	1	1	8
Paréas	16	19	14	10	59
	35	34	20	23	112

28° Kijapoutagarom

Vellaja	1	2	1	"	4
Pally	2	2	1	1	6
Maure	"	1	2	"	3
Paréas	5	5	3	2	15
	8	10	7	3	28

29° Panjipouram

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Vellaja	4	4	3	2	13
Paréas	5	3	1	3	12
	9	7	4	5	25

30° Abichecatelé

Paréas	1	2	2	2	7
	1	2	2	2	7

Récapitulation des Trente Aldées

Nedougadou	94	106	36	23	259
Mélapoutagarom	36	30	12	10	88
Covilpatou	11	9	5	4	29
Pariticoudy	25	24	17	14	80
Mélachempaïengal	5	6	4	4	19
Ogaramancoudy	16	17	3	4	40
Poupetté	131	126	76	41	374
Colacoudi	13	12	4	〃	29
Cotapakum	21	20	4	10	55
Andour-Ténépady	7	9	3	〃	19
Andour Vadapadi	11	10	10	〃	31
Valacatelé	36	35	16	10	97
Parénéaroupou	15	15	8	8	46
Cotakum	19	15	7	8	49
Agaracouroumba-garom	84	86	43	27	240
Nallatour	85	83	62	60	290
Narricarambé	14	16	9	8	47
Couroumbagarom	38	42	24	14	118
	661	661	343	245	1,910

	Hommes	Femmes	Garçous	Filles	Total
	661	661	343	245	1,910
Mélanavassel	8	7	6	2	23
Quijanavassel	27	28	6	4	65
Panjachapouram	22	25	8	10	65
Natalancoudi	27	33	8	10	78
Agarassacoudi	52	46	28	32	158
Cassacoudy	133	142	75	60	410
Latchouminaraiona-pouram	9	9	5	3	26
Tirouvingada pouram	8	7	6	6	27
Vadamatam	35	34	20	23	112
Kijapoutagarom	8	10	7	3	28
Panjipouram	9	7	4	5	25
Abichicatelé	1	2	2	2	7
	1,000	1,011	518	405	2934

Maganom de Kotchéri

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	26	27	6	14	73
Modely	11	9	2	3	25
Vellaja	90	86	38	29	243
Berger	29	23	14	29	95
Cavaré	18	22	12	10	62
Raja	4	3	3	1	11
Pally	4	4	1	3	12
	182	174	76	89	521

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
	182	174	76	89	521
Virodéan	3	2	3	2	10
Chemar	2	4	"	"	6
Maure	2	5	2	"	9
Potier	4	4	4	3	15
Souraire	2	4	"	2	8
Blanchisseur	1	1	1	2	5
Barbier	7	8	3	2	20
Pattanava	25	25	14	18	82
Cammalère	4	5	2	3	14
Paréas	45	38	26	28	137
	277	270	131	149	827

2° Tirouvatacoudi

Brames	1	1	1	"	3
Vellaja	26	24	8	12	70
Berger	14	8	3	3	28
Cavaré	7	13	4	6	30
Pally	76	69	28	41	214
Cammalère	8	10	4	3	25
Vania	2	3	2	4	11
Blanchisseur	3	3	2	"	8
Macois	29	27	15	18	89
Nolacara	2	3	2	1	8
Paréas	25	28	8	14	75
	193	189	77	102	561

3° Varichicoudi

Brames	7	10	4	6	27
Modely	5	6	2	3	16
Vellaja	48	45	28	24	145
Berger	1	2	"	"	3
	61	63	34	33	191

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
	61	63	34	33	191
Cavaré	13	12	9	4	38
Pally	118	116	52	45	331
Oudéan	4	4	2	2	12
Vania	6	6	4	3	19
Maure	2	3	1	"	6
Souraire	6	6	3	2	17
Blanchisseur	2	2	3	1	8
Barbier	1	1	1	"	3
Cammalère	4	4	2	3	13
Paréas	38	32	27	18	115
	255	249	138	111	753

4° Pouvâme

Brames	6	6	1	2	15
Vellaja	6	7	3	2	18
Berger	7	8	3	3	21
Cavaré	3	3	2	1	9
Pally	1	1	"	"	2
Selipa	25	23	8	11	67
Vanias	2	2	1	"	5
Souraire	1	2	1	"	4
Blanchisseur	1	2	2	"	5
Barbier	1	1	1	1	4
Paréas	12	12	4	8	36
	65	67	26	28	186

5° Quijechempaiencal

Vellaja	5	4	2	"	11
Pally	20	18	8	4	50
Vania	1	1	2	1	5
Paréas	2	2	2	1	7
	28	25	14	6	73

6° Pandaravadé-
poutacoudi

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Vellaja	8	6	6	2	22
Cavaré	6	6	1	2	15
Maure	"	1	1	"	2
Paréas	28	28	15	11	82
	42	41	23	15	121

7° Agarapoutacoudi

Brames	2	3	1	"	6
Pally	7	7	4	2	20
Souraire	1	2	"	"	3
Paréas	2	2	3	2	9
	12	14	8	4	38

8° Kilienour

Pally	28	18	10	15	71
Paréas	2	2	1	1	6
	30	20	11	16	77

9° Kijéconné	"	"	"	"	"

10° Méléconné

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Vellaja	1	1	1	"	3
Oudéan	6	6	1	1	14
Paréas	3	3	5	2	13
	10	10	7	3	30

11° Manencovil	"	"	"	"	"

Récapitulation des Onze Aldées

Kotchery	277	270	131	149	827
Tirouvatacoudi	193	189	77	102	561
Varichicoudi	255	249	138	111	753
Pouvam	65	67	26	28	186
Quijechempaïengal	28	25	14	6	73
Pandarvadepouta-	42	41	23	15	121
garom	12	14	8	4	38
Agarapoutacoudy	30	20	11	16	77
Kilienour	"	"	"	"	"
Kijeconné	10	10	7	3	30
Mélaconné	"	"	"	"	"
Mannencovil					
	912	885	435	434	2666

Récapitulation de Karikal

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Tota
Grande Aldée	7174	8708	2596	2423	20901
Maganoms					
Tirnoular	1526	1546	506	402	3980
Nellajandour	931	936	565	488	2920
Nedoungadou	1000	1011	518	405	2934
Kotchéry	912	885	435	434	2666
	115434	13086	4620	4152	33401

RECAPITULATION DES CINQ MAGANOMS

CASTES	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Brames	528	567	227	179	1501
Berger	271	301	102	104	778
Barbier	110	111	44	36	301
Blanchisseur	105	114	42	33	294
Choulias	1294	2330	373	617	4614
Cavaré	484	553	185	170	1392
Comoutty	67	70	22	19	178
Cammalère	305	346	129	116	896
Callère	64	67	28	16	175
Caréan	83	74	30	33	220
Cannadier	131	174	58	33	369
Chetty	102	75	24	21	232
Chennen	248	257	103	70	678
Collar	3	3	1	"	7
Carava	4	4	2	2	12
Camalen	9	11	4	3	27
Couttady	2	5	2	"	9
Moudaly	244	269	100	90	703
Macois	220	223	83	74	600
Mouchy	3	2	2	1	8
Maure	43	60	32	18	153
Transporté ci-contre	4320	5589	1603	1635	13147

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Transport de ci-contre	4320	5589	1603	1635	13147
Molacara	2	3	2	1	8
Nattaman	44	74	22	18	158
Nockar	8	8	3	3	22
Naïnar	19	17	8	5	49
Nattouven	17	32	15	20	84
Oudéan	24	30	10	14	78
Pally	1403	1433	518	506	3860
Pattanava	81	87	41	46	255
Pallen	214	206	77	46	543
Paréas	1501	1464	661	571	4197
Potier	55	57	25	26	163
Retty	71	69	18	17	175
Raja	47	43	16	13	119
Souraire	245	265	98	82	690
Sattani	26	30	10	2	68
Salipen	38	37	16	20	111
Sembadeva	24	27	11	9	71
Tisserand	490	495	214	179	1378
Taden	18	16	7	3	44
Vellaja	2481	2774	1100	828	7179
Vania	124	137	63	47	371
Viabary	44	47	9	15	115
Viroudéan	25	17	11	7	60
Vaïcheterouva	1	1	1	1	4
Vallouven	29	22	33	11	95
Etrangers	192	110	28	27	357
Total Général	11543	13086	4620	4152	33401

Karikal le 30 Mars 1825

Le Commissaire Juge de Police

Signé L[s] Sicé

Vu le Capitaine de Vaisseau
Chargé du service
signé CORDIER

TABLE DES MATIERES

PREFACE p. 1

HISTORIQUE DE KARIKAL p. 1

Commandants Français de Karikal de 1739 à 1825 1

Varom ou part des cultivateurs 3

Première prise de possession de Karikal en 1739 9

Cession des maganons en 1749 11

De 1739 à 1749 12

1750-1751 12

1752-53 13

1754 14

1755 15

Observations de l'Administrateur sur la ferme de 1755 19

1756-1760 24

De 1760 à 1765 26

Extraits d'une lettre de la Compagnie des Indes écrite au Conseil Supérieur de Pondichéry le 13 octobre 1760 28

Observations de l'Administration sur cette lettre 30

1765 31

1766 32

1767-1769 33

1770 34

1771 38

1772-1773 39

1774 40

1775 41

1776 42

1777 44

Revenus du domaine en 1778	P. 46
Notes générales de 1765 à 1778	48
Observations de l'administrateur	53
De 1778 à 1785	53
Population de 1778 et 1785	54
Observations de l'administrateur	55
De 1785 à 1786	59
Population de 1786	63
Observations de l'administrateur en 1825 sur le revenu annoncé de 500,000 livres	64
De 1786 à 1787	66
Ohservation de l'administrateur	68
Population de 1787	68
De 1787 à 1788	69
De 1788 à 1789	71
Observation de l'administrateur à la lettre de M. le Commandant de Karikal en date de May 1789	72
De 1789 à 1790	74
Observation de l'administrateur au projet de M. Morillet sur l'établissement d'un bureau terrier	77
De 1791 à 1792	79
De 1792 à 1793	82
De Juin 1793 au 4 Janvier 1817	85
1818	97
1819	99
1820	103
1821-1822	105
1823-1824	106
Diverses notes	109
Notes générales sur la culture des terres	119
CULTURE - RECETTES ET DEPENSES DE 1817 à 1824	139

STATISTIQUE DE KARIKAL POUR 1824	P. 161
Note de l'éditeur	162
Cahier n° 1 — Le territoire	163
Cahier n° 2 — Les eaux	166
Cahier n° 3 — Atmosphère	178
Cahier n° 4 — Règne minéral	180
Cahier n° 5 — Règne végétal	181
Cahier n° 6 — Règne animal	186
Cahier n° 7 — Topographie	188
Cahier n° 8 — Population	199
Cahier n° 9 — Milice	206
Cahier n° 10 — Agriculture	207
Dépenses pour un veli de terre à nely chamba	212
Dépenses pour un veli de terre à nely carre	217
Tableau des espèces de nely	219
Dispositions pour la culture d'un veli de terre à nely	220
Prix d'un veli de menus grains	228
Recette d'un veli de menus grains	229
Recette d'un veli de Gingeli	230
Tableau des espèces de menus grains	231
Dépenses et recettes pour un veli de terre à menus grains	232
Dépense et recette pour 100 Coujis de culture en chanvre	233
" " pour un veli de garance ou Imbouraver	234
" " pour 100 coujis de caroné	236
" " " de bananes	238
" " " de tabac	240
Dépense et recette pour 100 Coujis de canne à sucre	242
" " " de jardinage	245
Tableau des espèces de jardinage	246
Dépense et recette pour 100 Coujis de bétel	247
Construction d'une picote	253

Cahier No. 11 — La pêche	P. 254
Cahier No. 12 — Industrie	258
Manufacture de toiles	258
Briqueteries - Poterie	283
Moulins à huile	284
Industrie de 1824	286
Savonneries	290
Fours à chaux	294
Indigoterie	296
Corderie	299
Cahier No. 13 — Marine locale	301
Tarif pour les chelingues et catimarons	305
Equipages et salaires	306
Nomenclature des dépenses pour la construction d'un brick	308
Cahier No. 14 — Mouvement du commerce maritime	313
Cahier No, 15 — Consommation Intérieure	329
Nomenclature des comestibles	329
Poissons de mer	343
Poissons de rivière	345
Cahier No. 16 — Etablissemens et matériel de guerre	347
Cahier No. 17 — Etablissemens et matériel maritimes du roi	347
Cahier No. 18 — Etablissemens d'utilité publique	349
Cahier No. 19 — Institutions diverses	350
Cahier No. 20 — Domaine du roi	351
Observations de l'Administrateur	353
Cahier No. 21 — Personnel salarié par le gouvernement	355
Cahier No. 22 — Finances	356
Cahier No. 23 — Poids et mesures	358
RECENSEMENT DE L'ETABLISSEMENT DE KARIKAL POUR L'ANNEE 1824	362
Récapitulation des Cinq Maganons (par castes)	401

TABLEAUX HORS-TEXTE

I	Récolte Chamba et Carre pour 1817	en face de la	P. 142
II	Récolte Chamba et Carre pour 1818	"	143
III	Récolte Chamba et Carre pour 1819	"	144
IV	Récolte Chamba et Carre pour 1820	"	145
V	Récolte Chamba et Carre pour 1821	"	146
VI	Récolte Chamba et Carre pour 1822	"	147
VII	Récolte Chamba et Carre pour 1823	"	148
VIII	Récolte Chamba et Carre pour 1824	"	150
IX	Compte des travaux de terrasse de 1817 à 1824	"	158
X	Tableau récapitulatif des récoltes de 1817 à 1825	"	160
X	(suite) " recettes et dépenses de 1817 à 1824	"	
XI	Mouvemens de la population pendant l'exercice 1824	"	204
XII	Poids et mesures	"	358

27887
1-3-84